هكذا من الأصل



Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16373 – 7,50 F

JEUDI 18 SEPTEMBRE 1997

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

FESTIVAL D'AUTOMNE

■ Japon, musique, théâtre, danse, un cahier spécial de 40 pages

La hausse massive de la CSG en 1998 pénalisera l'épargne et favorisera les salariés

Le patronat affirme qu'il s'opposera à tout projet de loi sur la semaine de 35 heures

APRÈS plusieurs semaines de débat au sein du gouvernement, Lionel Jospin a rendu son arbitrage sur la contribution sociale généralisée (CSG). Pour les salariés, celle-ci sera majorée de 4,1 points en 1998. Son taux passera donc à 7,5 %. En contrepartie, la cotisation maladie baissera de 4,75 points. L'opération se traduira donc pour les actifs par un gain de 1,1 % de pouvoir d'achat. Cette nouvelle tranche de la CSG sera totalement déductible du revenu imposable.

Cette réforme, qui pourrait encore faire l'objet d'ultimes retouches après une consultation des partenaires sociaux, prévoit que les retraités ne seront pas pénalisés. Dans leur cas, la CSG sera majorée de seulement 2,8 points et leur cotisation maladie, qui est également de 2,8 % sur leur retraite de base, sera supprimée. Les fonctionnaires bénéficieront d'une compensation qui leur garantira le maintien de leur pouvoir d'achat. Le taux de prélèvement sur l'épargne passera, lui, à 24,9 %, entraînant près de 20 milliards de recettes supplémentaires. Le gouvernement hésitait entre deux solutions : un basculement des cotisations sur la CSG en une ou en deux étapes. La première solution a été retenue notamment parce que, dans l'esprit du gouvernement, ce coup de pouce au pouvoir d'achat devrait soutenir la consommation et donc la croissance.

Les propos de Lionel Jospin, qualifiant d'« *anti-économique* » le slogan 35 heures payées 39, ont été reçus comme « *un petit coin de ciel bleu* » par le CNPF qui s'est déclaré prêt au dialogue tout en réaffirmant son opposition à une réduction généralisée du temps de travail. Ces mêmes propos ont provoqué un débat animé au Parti socialiste, qui a cependant conclu qu'il n'y avait pas « *manquement aux engagements pris* ». En 1996, 4 001 accords ont été conclus dans les entreprises sur le temps de travail contre 3 571 en 1995.



Lire pages 5, 6, 13 et 28

Rechute de l'économie japonaise, menacée par la récession

LA RECHUTE de l'économie nippone, qui a enregistré un chiffre négatif de croissance pour le deuxième trimestre 1997, est au cœur des interrogations sur les perspectives mondiales de croissance. L'économie japonaise, qui n'est pas à l'abri d'une nouvelle récession, tranche dans le tableau relativement optimiste de l'activité mondiale. Réuni à Hongkong, pour son assemblée annuelle, le Fonds monétaire international parie sur une croissance soutenue en Asie orientale et relève des potentiels de croissance inexplorés en Europe occidentale. Au lendemain de la crise boursière et monétaire en Asie du Sud-Est, les pays de la région devraient être confrontés à des turbulences politiques et sociales avec d'inévitables tensions sur le marché de l'emploi.

Lire page 2

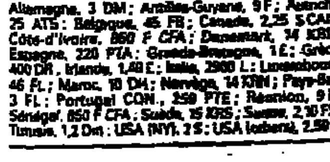
Deux victoires écologistes

■ Lionel Jospin décide d'abandonner le projet de centrale nucléaire du Carnet

■ Dominique Voynet suspend les travaux de détartrage à la Hague

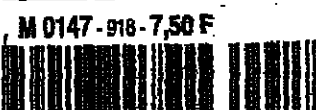
■ La ministre de l'environnement accuse la Cogema d'avoir commis une « faute »

Lire page 9 et notre éditorial page 12



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 400 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 918 - 7,50 F



L'espace, ses drôles de débris et ses routes dangereuses

C'ÉTAIENT des cosmonautes surentraînés, prêts à de longs séjours en apesanteur, on en a fait les premiers pompiers de l'espace. *C'étaient des scientifiques honorables*, tantôt médecins-biologistes, tantôt géologues et physiciens des matériaux, on en a fait des *princes de la pince-étau et du* fer à souder. Aujourd'hui, fort de cette formation et de ces nouvelles compétences, les voilà acteurs d'un film à grand spectacle que les Russes du Centre de contrôle des vols habités (Tsoup) de *Moscou* ont mis en scène avec plaisir, pour donner un peu de piment à la saga des trois cosmonautes, deux Russes et un Américain, *de la station spatiale* en fin de vie *Mir*.

A les en croire, l'équipage a fait du slalom sur les routes encombrées de l'espace. Dans la *soirée du lundi 15 septembre, la trajectoire* de la station russe a croisé celle d'un satellite militaire de défense antimissile, Mitsi-2, mis en orbite par les autorités américaines le 9 mai 1994. Pas assez près pour que la vétuste station russe engage une délicate manœuvre d'évitement – il s'en fallait, paraît-il, de 500 mètres –, mais suffisamment pour que nos trois spécialistes de la clé de 12 trouvent un refuge provisoire dans le vaisseau Soyouz qui doit les ramener sur la Terre en cas de danger. Bref, un peu de suspense supplémentaire dans une histoire qui n'en a pas manqué, un peu de mystère programmé – *les Russes*, comme les Américains, savaient depuis un jour et demi l'heure précise à laquelle cet événement aurait lieu – *pour oublier les déboires d'un équipage* qui n'avait pas besoin de ça et déplacer ainsi les feux de l'actualité focalisés sur les pannes à répétition de la station vers une question tout aussi importante : la banlieue de la Terre n'est-elle pas devenue une poubelle ?

Sur ce point, la réponse ne souffre pas le moindre doute. Des décennies de conquête *spatiale ont ceinturé notre planète d'objets* de toutes sortes dont le nombre, toutes catégories confondues, oscillerait, selon un rapport *récent de l'Agence spatiale européenne, entre* 70 000 et 150 000 ! Cela va des satellites, opérationnels ou non, à des débris de petite taille, fruits de mises en orbite ou d'explosion en vol non programmées. Sur ce total, 8 656 d'entre eux, d'une taille de plus de 10 centimètres et volant au-delà de 150 kilomètres d'altitude, sont suivis minute par minute par les puissants radars de l'*US Space Command, qui* avertit les agences spatiales de possibles dangers de collision. Le risque est loin d'être nul. Il y a deux mois, le centre européen de Darmstadt a dû faire dévier le satellite d'observation *ERS-1 de 150* mètres pour éviter de percuter Mir, qui circulait dans le même couloir. Au début de l'année, alors que l'équipage de la navette *américaine européenne* Endeavour « *pêchait* » tranquillement un satellite japonais pour le placer dans sa soute, l'alarme avait été donnée pour esquiver un vieux satellite de l'armée de l'air américain qui traînait sur la route, tous feux éteints.

Six mois plus tôt, le satellite militaire expérimental français Cerise était heurté de plein fouet *par un débris d'une Ariane lancée* dix ans auparavant. Que dire enfin de cette minuscule écaille de peinture qui, à près de *28 000 kilomètres/heure, avait frappé et pro*fondément creusé un hublot de la navette Challenger, tout comme des nombreux pare-brise – une vingtaine au total – que la NASA a dû remplacer sur ses engins à la suite d'impacts ? Faute de pouvoir nettoyer l'espace, on peut toujours rêver de mettre un jour en place des couloirs de circulation alternée.

Jean-François Augereau

L'enfant violée

LA COUR d'assises de l'Essonne a entendu, mardi 16 septembre, en audience publique, le *témoignage d'une petite fille de* six ans qui avait été violée deux ans auparavant. L'usage veut que ces auditions aient lieu à huis clos, mais les parents pensaient que leur donner un caractère public constituerait un « *avertissement* » pour les agresseurs. Alain Boulay, président de l'Association des parents d'enfants victimes, et Ali Mérimèche, vice-président de l'Association des magis*trats de la jeunesse et de la famille*, estiment qu'une telle audition n'apporte rien à la justice et risque de traumatiser l'enfant. Dans un projet de loi, la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, tente de limiter les auditions de mineurs en autorisant les enregistrements vidéo.

Lire page 7

Proche-Orient : les Etats-Unis condamnés à l'imagination

DANS L'AVION qui la ramenait à Washington, lundi 15 septembre, Madeleine Albright, le secrétaire d'Etat américain, s'est, semble-t-il, laissée aller à un accès de pessimisme. Oui, « *la crise de confiance* » entre les Israéliens et les Palestiniens est « *pire qu'elle ne le pensait* ». Non, sa présence n'est certainement pas suffisante pour faire « *la différence* ».

Au cours de son marathon de six jours, qui l'a conduite successivement dans toutes les grandes capitales orientales, Mme Albright a eu *plusieurs fois* l'occasion de laisser transparaître ces signes d'agacement qui témoignent d'un caractère particulièrement trempé. Avant de quitter Israël et les territoires palestiniens, elle avait déjà signifié aux responsables des deux parties qu'elle ignorerait leurs discours et *leurs exigences jusqu'à ce* qu'ils se décident enfin à prendre « *les décisions difficiles* ».

En clair, tant que Yasser Arafat ne prendrait pas les mesures énergiques qu'elle *avait exigées de lui* pour lutter contre le terrorisme, et tant que Benyamin Nétanyahou continuerait de prendre des « *mesures unilatérales* », à savoir le développement des colonies juives dans les territoires palestiniens, le secrétaire d'Etat américain ne se sentirait pas tenu de venir, selon ses propres termes, « *faire tapisserie* ». Si les mesures finalement concédées par le gouvernement israélien – un léger assouplissement du bouclage imposé depuis les attentats anti-is*raéliens du 30 juillet et du 4 sep*tembre, une remise d'une partie des taxes dues à l'Autorité palestinienne – ont pu donner un instant l'impression d'un réchauffement, l'occupation de nouvelles maisons par les extrémistes juifs dans un quartier palestinien de Jérusalem-Est, au lendemain du départ d'Israël de Mme Albright, a ramené la situation au *statu quo ante*. Cette désagréable impression n'a pas été dissipée par les explications empruntées d'un gouvernement accusé par la presse israélienne de jouer un double jeu. M. Nétanyahou a déploré en effet cette nouvelle offensive des colons, tout en ajoutant aussitôt qu'elle était, à ses yeux, parfaitement « *légale* ».

En six jours, Mme Albright semble avoir découvert l'impuissance, un sentiment qui n'est pourtant pas réputé lui être naturel.

Gilles Paris

Lire la suite page 12

Le prodige d'Hollywood



JODIE FOSTER

HÉROÏNE de « Contact », film de Robert Zemeckis, Jodie Foster est aujourd'hui l'une des seules vedettes féminines d'Hollywood à pouvoir monter un projet autour de son nom. Dans un entretien au *Monde*, elle fait un retour sur sa carrière. « Kolya », film symbole *d'une prétendue « nouvelle* vague » tchèque, sort également ce mercredi sur les écrans.

Lire pages 22 à 24

ASIE L'économie japonaise vient de connaître une rechute avec un chiffre de croissance négatif pour le deuxième trimestre 1997. Cette contre-performance, due à une compression de la demande intérieure, risque de raviver les tensions commerciales avec des Etats-Unis inquiets des excédents commerciaux nippons. ● AU LENDEMAIN de la crise monétaire qui a frappé les économies émergentes d'Asie du sud-est, les régimes sont confrontés à des effets politiques et sociaux délicats. Le ralentissement attendu de la croissance devrait se traduire par une hausse du chômage. ● LES DERNIÈRES PERSPECTIVES de croissance de l'économie mondiale, publiées mardi 17 septembre par le FMI, sont optimistes. En dépit de la crise financière qui vient de secouer certains des pays les plus performants de la région, l'Asie demeure la locomotive de la croissance mondiale.

Le Japon cristallise les interrogations sur la croissance mondiale

Une compression de la demande intérieure est à l'origine d'un ralentissement de l'économie nipponne au deuxième trimestre 1997. Cette contre-performance tranche avec les prévisions sereines du FMI pour l'ensemble de la région

TOKYO
de notre correspondant

Le Japon pourrait bien être sur la sellette lors de la réunion du Fonds monétaire international qui s'est ouverte, le 17 septembre, à Hongkong. Le plus important recul du produit intérieur brut nippon (PIB) en vingt-trois ans (-2,9 % pour la période avril-juin par rapport au trimestre précédent, soit 11 % en rythme annuel) a suscité des doutes sur la poursuite de la reprise qui paraissait se consolider en début d'année. L'Agence de planification a admis du bout des lèvres que l'objectif de croissance (1,9 %) pour l'année fiscale 1997 (qui s'achève en mars 1998) est aléatoire : il faudrait pour l'atteindre une croissance de l'ordre de 2,1 % au cours des trois trimestres qui restent. La plupart des instituts de recherches économiques estiment que sur l'ensemble de l'exercice 1997 la croissance du PIB ne dépassera guère 1 %. Cette décroissance est une mauvaise nouvelle pour le premier ministre Hashimoto, déjà l'objet de vives critiques pour avoir fait entrer dans son nouveau gouvernement un politicien condamné dans le scandale Lockheed. Elle laisse présager en outre de nouvelles frictions commerciales : les exportations étant le moteur de la croissance, l'excédent, des paiements courants s'est gonflé pour atteindre 2,6 % du PIB (contre 1,5 % entre janvier et mars), un pourcentage considéré comme un seuil de tolérance par Washington.

La crise monétaire des économies asiatiques pourrait aggraver les tensions. Le reste de l'Asie absorbe 40 % des exportations japonaises. Mais dans les circonstances présentes, il est vraisemblable que ces pays vont freiner leurs importations. Une partie des industries nippones étant plus compétitives que jamais à la suite des restructurations qui ont suivi l'éclatement de la « bulle spéculative » au début de la décennie, on doit s'attendre à une pression accrue sur les marchés américain et européen.

L'« EFFET TVA »

L'ensemble des observateurs attribuent la décroissance aux retombées de la hausse de la taxe à la valeur ajoutée. La consommation, stimulée dans les semaines qui ont précédé la mise en application de la nouvelle TVA (qui est passée de 3 à 5 %) le 1er avril est retombée immédiatement après (-5,7 % au premier trimestre de l'exercice). Conjugué à l'alourdissement des charges fiscales à la suite de l'abrogation de mesures provisoires d'allégement de 1995, l'« effet TVA » a peu de chance de s'estomper à court terme et la consommation paraît donc appelée à rester modérée. Le Japon semble ne pas se dégager du cercle vicieux dans lequel il est pris depuis que l'économie a commencé à sortir du tunnel de la récession. La bonne tenue des exportations due à une compétitivité retrouvée contribue à améliorer les résultats des entreprises et dans une certaine mesure de l'emploi mais, sur le marché domestique les ventes, de biens durables stagne. Il ne peut guère en être autrement alors que la réduction du déficit des finances publiques qui est une priorité du gouvernement conduit celui-ci à réduire le revenu disponible des ménages en relevant les impôts.

L'un des grands arguments du gouvernement pour faire avaler la « pilule » du relèvement de la TVA a été que l'économie était suffisamment forte pour absorber le choc. Apparemment, il avait sous-évalué la réaction des consommateurs : la contraction de la demande interne a été plus forte que ne l'attendaient les technocrates de l'agence de planification. L'argument du gouvernement est qu'il s'agit d'un repli temporaire et que l'économie est sur la voie du redressement en dépit de ce recul de la croissance. Certains économistes, quant à eux, font valoir que le pays est sur le fil du rasoir et risque de retomber dans la récession ; d'autres que cette fois le creux de la vague a vraiment été atteint. Mais personne ne paraît certain de ses pronostics car outre l'« effet TVA », des ombres planent sur la santé économique du pays.

La machine productive nippone est scindée en deux blocs. Seul le secteur manufacturier, et notamment les entreprises à forte compétitivité internationale, se porte bien. En revanche, croulant sous les mauvaises dettes dont l'apurement est lent, les banques, l'immobilier et la construction constituent un secteur languissant dont les résultats médiocres ont des effets déflationnistes sur l'ensemble de l'économie et pèsent sur le marché boursier.

La reprise aux Etats-Unis et l'affaiblissement du yen ont favorisé une reprise tirée par les exportations et, jusqu'à un certain point, par la demande intérieure. Mais celle-ci n'est plus au rendez-vous. Pour l'instant, le gouvernement exclut cependant de remettre en cause sa politique d'austérité faisant valoir que l'accélération des réformes fiscales et de la déréglementation devrait suffir à stimuler la demande interne. Le scepticisme général que suscite cette confiance officielle affichée pourrait relancer les pressions sur le yen.

Philippe Pons

La crise boursière a des effets politiques embarrassants pour les régimes d'Asie du Sud-Est

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Tout et son contraire ont été dits sur la crise financière qui affecte l'Asie du Sud-Est depuis le flottement, le 2 juillet, du baht thaïlandais. Que la Chine bénéficierait des difficultés rencontrées par de sérieux concurrents à l'exportation. Que Pékin se retrouverait rapidement face à des adversaires plus dangereux, leurs produits à l'exportation étant devenus moins chers en raison de l'affaiblissement de leurs monnaies respectives et de l'amélioration à venir de leur productivité.

Que le Japon perdait un champ intéressant à l'exportation, l'Asie du Sud-Est ayant absorbé, ces dernières années, 25 % du total. Ou que Tokyo, à plus long terme, y trouvera une niche encore plus accueillante, parce que moins coûteuse, pour ses délocalisations, réduisant ainsi le montant croissant de ses exportations directes. Que la crise, enfin, offre une chance aux économies émergentes d'Asie du Sud-Est de rationaliser une expansion vive mais, à ce jour, brouillonne. Ou que, faute d'un système de développement, ces économies seraient au bord de la banqueroute.

Les faits, à ce jour, sont peut-être plus nuancés. Après avoir obtenu la palme de la croissance pendant dix ans (1985-1995), la Thaïlande a vu son système financier s'effondrer. En août, à la demande du FMI, les activités de 58 sociétés financières – sur un total de 91 – y ont été suspendues. Les mesures d'assainissement y ont été trop tardives, à commencer par le flottement de la monnaie. Depuis, le baht continue de chuter : le seuil de 40 bahts pour 1 dollar devrait être franchi avant la fin de l'année, et peut-être même dans les semaines qui viennent (contre 26 bahts pour 1 dollar avant l'annonce de son flottement).

RALENTISSEMENT RELATIF

L'économie malaisienne n'est pas sur une telle pente. La forte expansion du secteur immobilier n'y a été guère financée, contrairement à ce qui s'est passé en Thaïlande, par des emprunts à l'étranger. Alors que le monde politique thaïlandais éprouve du mal à prendre ses responsabilités – à commencer par l'application du plan d'austérité décidé avec le FMI –, Kuala-Lumpur a redressé la barre, début septembre, pour arrêter l'effritement dangereux du ringgit, la monnaie nationale, quitte à reporter à plus tard l'ouverture de chantiers fort ambitieux. La direction malaisienne s'est ressaisie après avoir erré pendant deux semaines, même si la confiance des investisseurs étrangers, au passage, en a pris un coup.

L'Indonésie s'est protégée avec davantage de souplesse contre l'effet de domino en élargissant les marges de fluctuation de sa monnaie, la roupie. Djakarta a également annoncé, mardi 16 septembre, pour essuyer la tempête, de nouvelles économies avec le report de plusieurs grands projets d'infrastructure. Quant aux Philippines – dont l'économie est la plus fragile, car la reprise ne s'y est amorcée qu'au début des années 90 –, elles ont aussitôt fait appel au FMI pour parer au plus pressé. Le secteur financier y est encore trop peu (10 %) dépendant d'emprunts à l'étranger pour être menacé d'un effondrement. Si le baht thaïlandais a perdu plus de 40 % de sa valeur par rapport au dollar depuis le 1er juillet, les autres monnaies ont mieux résisté : le ringgit malaisien a perdu 14 %, la roupie indonésienne et le peso philippin, 17 % chacun.

L'un des effets de la crise sera un ralentissement relatif de l'expansion. La Banque mondiale estime que les économies de l'Asie de l'Est continueront de croître à un taux annuel moyen de 7,6 % de 1997 à 2006, contre 9,2 % pendant les dix années précédentes. Si les Thaïlandais sont déroutés par un mauvais sort dû, en grande partie, au laxisme et à l'imprévision de leurs gouvernants, leurs voisins semblent toutefois mieux armés pour gérer la crise et tenter de réamorcer un flux indispensable de capitaux étrangers. L'horizon n'est certes pas sans sérieux nuages, ainsi que vient de le rappeler, par exemple, une nouvelle flambée de violence à Célèbes (Sulawesi, Indonésie).

REMISE À PLAT FORCÉE

Dix années de très forte expansion ont été le facteur déterminant de la stabilité politique au sein de l'Asie émergente. En raison de ses effets sociaux, notamment la perspective d'une recrudescence du chômage, la crise actuelle risque d'égratigner quelque peu ce beau tableau, d'autant qu'elle intervient, dans certains cas, au mauvais moment. En Indonésie, le problème de la succession de Suharto, qui, âgé de soixante-seize ans, détient le pouvoir depuis plus de trente années, n'a toujours pas été réglé. Le président pourrait briguer un septième mandat consécutif en 1998. Aux Philippines, Fidel Ramos n'a toujours pas indiqué clairement s'il renonçait à briguer un second mandat l'an prochain. Le cardinal Jaime Sin et Cory Aquino, à laquelle avait succédé M. Ramos, doivent présider, samedi, un vaste rassemblement contre tout amendement de la Loi fondamentale, qui ne prévoit qu'un mandat présidentiel unique de six ans.

Dans l'immédiat, c'est toutefois en Thaïlande que la situation est la plus confuse. Déjà peu populaire en raison de sa mauvaise gestion financière, un gouvernement de coalition divisé et indécis a dû s'engager à voter, le 27 septembre, un projet plus libéral de Constitution et sera soumis, la veille, à l'épreuve d'une motion de censure.

Quoi qu'il advienne, il semble déjà condamné, au mieux, à survivre, ce qui ne contribue guère à rétablir la confiance. Dans certains pays au moins, la politique pourrait, à moyen terme, rejoindre l'économie pour forcer une remise à plat dont les effets sociaux sont plus qu'incertains.

Jean-Claude Pomonti

L'effet déstabilisateur de l'excédent commercial chinois

Le rôle de la Chine dans la récente crise en Asie du Sud-Est a été présenté comme une assurance de stabilité, en particulier quand les inquiétudes ont concerné le dollar hongkongais. Les commentaires sont aujourd'hui plus sceptiques : de nombreux observateurs s'accordent pour souligner l'effet déstabilisateur du commerce extérieur chinois, qui inflige une rude concurrence aux autres économies émergentes de la région. L'excédent commercial chinois sur les huit premiers mois de 1997 (25,5 milliards de dollars) a pratiquement doublé par rapport à la période correspondante de 1996. Cette performance tient notamment à un *« dumping éhonté »*, dénoncé avec virulence par le quotidien japonais *Asahi Shimbum*, mais aussi à une sous-évaluation du renminbi. La Banque populaire de Chine est récemment intervenue pour empêcher une appréciation de la monnaie nationale dans le seul but de conserver la compétitivité des exportations, aggravant ce faisant les difficultés de ses voisins.

Le Fonds monétaire international parie sur le maintien d'un PIB élevé en Extrême-Orient

HONGKONG
de notre envoyé spécial

La Thaïlande était au centre de la tourmente monétaire et financière qui a secoué l'ensemble des économies d'Asie de l'Est à partir du début juillet. C'est de là qu'est parti le « coup de torchon » qui a rapidement gagné les pays voisins avec un seul îlot de résistance : Hongkong, la deuxième place boursière asiatique après Tokyo, où sont réunis du 17 au 25 septembre les délégués des cent quatre-vingt-un pays représentés au Fonds monétaire international (FMI). Ces derniers, tout autant que la presse, s'interrogent sur les conséquences réelles et la durée de cette crise qui, en deux mois, a fait fondre de près de 200 milliards de dollars le potentiel de richesses produites par la région.

La question que tout le monde se pose figure en couverture de la dernière livraison de la *Far Eastern Economic Review* : *« Quelle va être l'ampleur de la purge pour les économies asiatiques ? »*, se demande l'hebdomadaire spécialisé de Hongkong. *« Sans doute plus limitée qu'on ne pourrait le craindre »*, lui répond en écho Michael Mussa, le directeur du département de recherche économique du FMI qui, le 17 septembre, présentait les traditionnelles *Perspectives économiques mondiales* établies par ses services.

Pour l'économiste en chef du Fonds, les pays asiatiques actuellement affectés par les remous boursiers et monétaires devraient certes connaître un ralentissement d'activité cette année mais leur taux de croissance devrait rester élevé. Ce serait notamment le cas de l'Indonésie, de la Malaisie, et des Philippines. En revanche, la Thaïlande subirait une sévère révision à la baisse de son PIB : 2,5 % à peine en 1997 contre 6,4 % l'année précédente et 8,7 % en 1995. Une remontée à 3,5 % en 1998 ne suffira pas à retrouver le niveau de performances passé, même si les éléments fondamentaux de l'économie thaïlandaise demeurent *« robustes »*, selon le FMI.

DIFFICULTÉS RÉGIONALES

Longuement interrogé sur ce pays, dit émergent, où l'instabilité politique freine l'application des mesures de redressement économique souhaitées par les institutions internationales, M. Mussa a admis que ses espoirs de retour de la confiance ont été déçus, même après que le FMI et le Japon eurent mis en place, en août, un filet de sauvetage financier de 17 milliards de dollars autour de l'économie thaïlandaise.

Les difficultés des économies est-asiatiques s'auto-alimentent du fait que cette région a atteint un degré d'intégration commerciale important. Les effets directs se font particulièrement sentir au Japon, qui, selon les experts du FMI, devrait pâtir d'une baisse de ses exportations vers la zone sinistrée, alors même que le pays souffre d'un tassement de la demande intérieure. C'est cette situation, bien plus que la crise monétaire asiatique, qui a incité l'institution à diminuer la prévision de croissance du PIB nippon qui ne sera plus que de 1,1 % en 1997. Ce douloureux ajustement devrait être évoqué par les délégués japonais en présence de leurs homologues américains, à l'occasion de la réunion des ministres des finances et des gouverneurs de banques centrales des pays du G 7 prévue le 20 septembre à Hongkong.

A l'inverse, les Etats-Unis continuent à afficher une croissance soutenue, un chômage en baisse constante, une inflation contenue et des déséquilibres budgétaires comprimés. Selon les experts du FMI, le taux de croissance de l'économie américaine bénéficierait d'un coup de pouce supplémentaire de 0,7 % par rapport aux prévisions du mois de mai pour atteindre 3,7 % en 1997 et 2,6 % en 1998. D'une façon générale, exception faite du Japon, les pays industrialisés, monde anglo-saxon en tête, connaîtront cette année une croissance sensiblement supérieure à celle de 1996. Un retour de l'Europe continentale à plus de croissance dépendra largement, selon le Fonds, de la capacité des pays européens à réformer leurs structures macro-économiques et à assouplir leur marché de l'emploi, facteur indispensable pour une réussite de la monnaie unique. Le FMI critique notamment les politiques de réduction du temps de travail et les créations d'emplois publics, comme en France. S'il donne des prévisions de croissance relativement bonnes pour la France et l'Allemagne en 1998 (+ 2,5 %), il estime que près de 3 points de PIB supplémentaires pourraient être gagnés à l'horizon 2010 dans les pays européens, à condition que ceux-ci mettent en oeuvre les réformes qui s'imposent.

Les pays de l'Est, dits en transition, enregistreront leur première année de croissance positive et l'Amérique latine continuera à bien se tenir. Mais si le taux de croissance de l'économie mondiale atteint 4,2 % cette année et 4,3 % en 1998, c'est encore au continent asiatique (avec la Chine en tête) qu'elle le doit en priorité. Avec ou sans crise, l'Asie demeure le moteur de l'économie mondiale.

Serge Marti

Des évolutions diverses pour le PIB réel

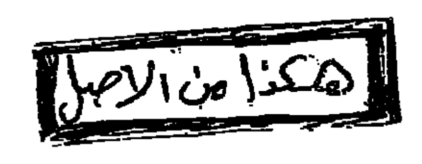
CHINE	INDONÉSIE	MALAISIE	THAÏLANDE	PHILIPPINES	G7	HONGKONG	TAÏWAN	CORÉE DU S.
-1 %	-1,2 %	-2 %	-6,2 %	+0,5 %	+0,8 %	+0,8 %	+0,2 %	-2,9 %

% ; 1995, 96, 97 ; Source : FMI

Les pays asiatiques actuellement affectés par les remous boursiers et monétaires connaissent un ralentissement d'activité, mais leur taux de croissance devrait rester élevé. Les pays du G7, tirés par les Etats-Unis, se redressent, mais demeurent en dessous de la croissance mondiale.

Du bon usage des statistiques

Quiconque s'intéresse à l'évolution des chiffres de l'économie est embarrassé devant les divergences importantes qui apparaissent d'une série de statistiques à l'autre. Ces différences, compréhensibles dans le cas d'hypothèses d'école ou de pronostics, sont préoccupantes quand il s'agit de dresser un bilan. La croissance mondiale en 1996, par exemple, varie de 2,8 %, selon la Cnuced, à 4,1 %, d'après le FMI. La Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement a publié ce chiffre cette semaine (voir *Le Monde* du 17 septembre), à l'appui d'une thèse d'après laquelle *« la croissance de l'économie mondiale est trop faible pour entraîner un recul de la pauvreté dans les pays développés »*. Quant au résultat du FMI, qui a fait ses calculs sur des bases différentes, il sert de référence à une thèse (celle de la Banque mondiale, par exemple) qui soutient que les perspectives de l'économie mondiale *« ont rarement été aussi bonnes tant du point de vue de la croissance que de celui de la réduction de la pauvreté dans les pays développés »*.



Le Parlement cambodgien inflige un camouflet à l'homme fort du pays

Hun Sen n'a pas eu l'appui de tous les élus royalistes

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Hun Sen, qui a pris le pouvoir par la force au Cambodge le 5 juillet, ne s'attendait pas à ce revers : l'homme fort du pays a été mis en minorité au Parlement. C'est la première fois que le Parlement élu en 1993, sous l'égide de l'ONU, s'oppose à un projet gouvernemental. Mardi 16 septembre, 13 suffrages ont fait défaut au vote, à la majorité des deux tiers de l'Assemblée nationale (80 voix), d'un remaniement ministériel. Sur les 97 députés présents, 14 ont voté contre et 7 se sont abstenus. En outre, 9 votes ont été invalidés. L'objet du scrutin : remplacer les partisans du prince Ranariddh, auquel a déjà succédé, au poste de premier ministre, Ung Huot, un membre du Funcinpec (le parti royaliste) élu le 6 août avec 86 voix sur 99 présents.

L'opposition au remaniement est apparemment venue du Funcinpec, qui, depuis l'exil du prince, apparaît comme un ensemble de coteries dont le « congrès de réunification » est reporté *sine die*, faute de moyens financiers. Pour des raisons plus personnelles que politiques, la quarantaine de députés du Funcinpec présents à Phnom Penh ne sont pas parvenus à s'entendre sur les noms des quatre ministres et des neuf secrétaires d'Etat invités, dans le cadre du quota réservé au Funcinpec, à remplacer les anciens titulaires, pour la plupart réfugiés à l'étranger. Hun Sen, qui demeure « deuxième » premier ministre jusqu'aux élections générales prévues pour mai 1998, s'est montré beau joueur. Il y a lu *« l'esprit démocratique de l'Assemblée nationale »* et a annoncé qu'un nouveau vote aurait lieu dans un mois.

Les choses rentrent donc dans l'ordre annoncé après le coup de force du 5 juillet, puisque Hun Sen avait alors déclaré qu'il accorderait un délai de trois mois aux députés et aux ministres absents avant de les remplacer, à l'exception, bien entendu, du prince Ranariddh, qu'il a promis de traduire en justice et dont l'immunité parlementaire a été levée par l'Assemblée nationale. Le prochain scrutin, toujours secret, sur les nouveaux membres du gouvernement, devrait être individuel et non bloqué, afin de cerner ceux qui ne font pas l'affaire.

Ainsi va le Cambodge, plus de deux mois après le coup de force. Adossés à la frontière thaïlandaise, les derniers militaires du prince Ranariddh y contrôlent encore une poche dans l'extrême Nord, non loin du dernier repaire de rebelles khmers rouges. Revenu le 29 août après six mois d'absence, le roi s'est installé à Siem Reap, à proximité des temples d'Angkor, loin de *« quelques politiciens »* de Phnom Penh. Dans la capitale, le conseil des ministres se réunit tous les jeudis et le travail parlementaire a repris après des mois d'interruption. Une économie déjà fragile ne s'est toujours pas remise des effets du coup de force et Hun Sen, bien ancré au pouvoir, recherche encore l'absolution de la communauté internationale.

J.-C. P.

Le régime de M. Kabila continue de s'opposer à l'enquête de l'ONU sur les massacres de réfugiés

Kinshasa s'en prend personnellement au secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan

Le secrétariat général de l'ONU a menacé le régime de Kinshasa de rétorsion, mardi 16 septembre, après les nouvelles obstructions opposées à la mission d'experts dépêchée en République démocratique du Congo pour enquêter sur les massacres présumés de réfugiés hutus par les forces de Laurent-Désiré Kabila. Le porte-parole de l'ONU a évoqué la possibilité d'une suspension de l'aide internationale.

L'ONU a averti, mardi 16 septembre, des conséquences *« sérieuses »* que pourrait avoir pour la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre) le refus des autorités de Kinshasa de laisser travailler la mission chargée d'enquêter sur les massacres présumés de réfugiés dans ce pays au cours des derniers mois. Si cette mission était contrainte à renoncer, cela *« pourrait entraîner une suspension de l'aide internationale »*, a déclaré le porte-parole des Nations unies, Fred Eckhardt.

Depuis son arrivée à Kinshasa, il y a trois semaines, l'équipe d'experts de l'ONU, dirigée par le magistrat togolais Atsu Koffi Amega, n'a été autorisée à se rendre sur aucun des sites où, selon les témoignages, des réfugiés hutus rwandais avaient été massacrés lors de l'avancée des forces de Laurent-Désiré Kabila, appuyées par des officiers rwandais.

Lundi, la mission avait donné deux jours au gouvernement de Kinshasa pour qu'il l'autorise à se rendre dans la région de Mbandaka, d'où lui sont parvenues des *« allégations sérieuses de violations des droits de l'homme »*. Le lendemain, le gouvernement refusait, en affirmant que ce projet des enquêteurs n'était pas conforme à l'accord conclu avec le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, sur les objectifs et les modalités de la mission. Un membre du gouvernement de Kinshasa, Etienne-Richard Mbaya, chargé de notifier ce refus, s'en est pris avec virulence à Kofi Annan, lui reprochant *« une provocation délibérée. »* Depuis son arrivée au pouvoir, le régime de Laurent Désiré Kabila fait barrage à toute enquête internationale.



A deux reprises, il a refusé de laisser entrer sur le territoire une équipe dirigée par le Chilien Roberto Garreton, auteur d'un rapport accablant sur les massacres perpétrés dans l'ex-Zaïre, élaboré à l'aide de multiples témoignages et qui avait été présenté à la Commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève. Ayant obtenu la mise à l'écart de Roberto Garreton, le gouvernement de Kinshasa a ensuite tenté d'imposer à la mission d'enquête des conditions qui rendaient son travail impossible. Un accord avait néanmoins pu être trouvé, et l'équipe d'experts était arrivée à Kinshasa en août. Elle n'a pas pu à ce jour commencer son enquête.

Les autorités de la RDC s'opposent notamment à ce que les enquêteurs se rendent ailleurs que dans l'Est du pays et qu'ils s'intéressent à des faits postérieurs à la prise du pouvoir par Laurent-Désiré Kabila, le 17 mai. La région de Mbandaka (à l'Ouest) est supposée avoir été le théâtre de certains des plus récents massacres de réfugiés hutus rwandais, qui avaient traversé tout le pays fuyant l'avance des forces rebelles. Paris avait dénoncé publiquement les exactions commises dans cette région au mois de mai ; de nombreux témoignages, rapportés notamment par des organisations humanitaires, ont encore fait état de la poursuite de ces violences au-delà du mois de mai.

« Le secrétaire général [de l'ONU] *Kofi Annan a été aussi patient qu'il le pouvait avec le gouvernement de Laurent-Désiré Kabila »*, a déclaré mardi le porte-parole de l'ONU, Fred Eckhardt, en ajoutant que les Nations unies allaient *« peser avec soin les événements »*.

FAIBLES SOUTIENS

Le secrétaire général n'a pas été, jusqu'à présent, très fermement soutenu par les pays membres, notamment ceux du Conseil de sécurité, dans son épreuve de force avec le nouveau régime de Kinshasa. La communauté internationale ne s'est jamais mobilisée en faveur de ces réfugiés, dont plus de 200 000, selon des sources de l'ONU, ont disparu depuis l'attaque des grands camps du Kivu par les forces rebelles il y a près d'un an. Pendant des mois, les organisations humanitaires se sont tournées en vain vers la communauté internationale. Les agences humanitaires de l'ONU (HCR et Unicef) ont lancé sans succès au printemps des appels au Conseil de sécurité. La semaine dernière encore, Sadako Ogata, Haut commissaire pour les réfugiés, a menacé de suspendre toutes les opérations du HCR si les Etats de la région, Congo-Kinshasa et Rwanda en particulier, continuent de violer le droit international sur les réfugiés.

Le dialogue avec Israël est à l'index en Egypte

LE CAIRE
de notre correspondant

Depuis un mois, l'Egypte est le théâtre d'une véritable chasse aux sorcières, dont les cibles sont les intellectuels qui ont engagé un dialogue, même critique, avec leurs homologues israéliens. Dans cette offensive, les syndicats professionnels, qui n'ont jamais été favorables à un rapprochement avec l'Etat juif, se montrent parmi les plus actifs.

Chez les journalistes, une motion adoptée par le conseil général du syndicat en mars 1980, au lendemain du traité de paix égypto-israélien, interdit *« toute forme de normalisation professionnelle, individuelle ou syndicale avec des organisations ou des personnes jusqu'à la libération de tous les territoires arabes occupés »*. La principale victime de ce regain de sentiments anti-israéliens a été l'intellectuel et journaliste Loutfi Al Kholi, signataire de « la déclaration de Copenhague » qui vise à renforcer le dialogue entre partisans de la paix, arabes et israéliens. M. Al Kholi a donc été déféré devant une commission d'enquête du syndicat de la presse, qui pourrait le rayer de la profession.

Trois autres journalistes sont menacés du même sort pour s'être récemment rendus en Israël dans l'exercice de leur métier. Deux d'entre eux avaient notamment interviewé le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou. Des dizaines de journalistes égyptiens s'étaient rendus par le passé en Israël sans que personne ne songe à les poursuivre. Mais le syndicat n'a pas remis à jour la terminologie officielle en vigueur avant la signature du traité de paix et dans laquelle on trouve encore la référence à *« la Palestine occupée »* et à *« l'ennemi »* pour désigner Israël, comme en témoigne une lettre du secrétaire général adjoint du syndicat des journalistes, Yéhya Qallach.

L'épée de Damoclès ne menace pas seulement les journalistes. Le réalisateur Hossam Al Din Moustafa vient de l'apprendre à ses dépens. L'Union des syndicats artistiques a décidé de le radier, parce qu'il s'est rendu au Festival cinématographique de Haïfa il y a trois ans. Le président du syndicat des cinéastes a estimé que le réalisateur a répété cette violation des règlements en rappelant son voyage lors d'un programme récemment diffusé par la télévision égyptienne. Pour Hossam Al Din Moustafa, qui a réaffirmé son engagement en faveur de la paix *« après un accord ratifié par le Parlement et le président égyptiens »*, la décision de l'Union équivaut à son *« assassinat »*. Mais les responsables de l'Union lui répondent en lui citant *« l'attitude honorable de la troupe nationale de danse folklorique »*. Ce groupe, qui participait au festival d'art folklorique de Dijon, avait refusé de se laisser photographier avec une troupe israélienne, *« quitte à ne pas être primé »*. Par ailleurs, le syndicat des cinéastes a récemment multiplié les mises en garde contre *« les tentatives israéliennes de noyauter le cinéma égyptien en vue de procéder à un lavage de cerveau de l'Egypte et du monde arabe »*.

« INQUISITION MACCARTHYSTE »

Même l'ordre des avocats s'est mis de la partie. Il a déféré Farid Al Dib, l'avocat d'Azam Azam, un Israélien d'origine druze condamné à quinze ans de prison pour espionnage, devant le conseil disciplinaire pour *« atteinte au code de l'éthique du barreau et insultes contre le peuple égyptien »*. En fait, il est reproché à l'avocat d'avoir fait des déclarations à la presse *« en violation du droit de réserve »* et de s'être accroché dans le tribunal avec des avocats qui manifestaient contre sa décision de défendre Azam.

Pour Réda Hélal, un éditorialiste du quotidien officieux *Al Ahram*, *« les partisans du boycottage d'Israël ont constitué une sorte d'inquisition maccarthyste »*. Une situation dont la responsabilité incombe au premier ministre israélien, estime un vieux routier de la politique égyptienne. *« En dix-huit mois à peine d'exercice du pouvoir, M. Nétanyahou a réussi là où la gauche et les islamistes avaient échoué : saper les maigres progrès réalisés en dix-sept ans sur la voie de la normalisation entre citoyens israéliens et égyptiens, pour revenir à la case départ. »*

Alexandre Buccianti

Les zapatistes refusent de se transformer en parti politique

MEXICO
de notre correspondant

Fidèle à la stratégie appliquée depuis le soulèvement indigène du Chiapas, en janvier 1994, le chef de la guérilla zapatiste, le « sous-commandant Marcos », a opéré un nouveau virage en annonçant qu'il n'avait pas l'intention de déposer les armes à court terme, ni de participer à la nouvelle organisation politique créée, mardi 16 septembre, à Mexico, par ses sympathisants. Il réagissait ainsi aux déclarations optimistes des autorités mexicaines qui avaient accueilli favorablement la fondation du Front zapatiste de libération nationale (FZLN).

« Nous nous sommes trompés », écrit « Marcos » dans un communiqué envoyé du Chiapas et adressé aux militants des Comités civils de dialogue venus de toutes les régions du pays et réunis à Mexico pour adopter le programme et les statuts du FZLN. *« Quand nous avons appelé à la création du FZLN,* ajoute-t-il, *nous pensions que la paix était proche et que notre rébellion devait chercher de nouvelles formes de lutte.* [Mais] *le gouvernement refuse de répondre à nos justes demandes, nous empêchant ainsi de nous transformer en organisation politique, civile et pacifique, pour continuer notre lutte. La guerre continue dans le sud du pays et l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN) conservera ses armes (...) tant que nos revendications n'auront pas été satisfaites. »*

L'ancien étudiant en philosophie, qui a pris le maquis au début des années 80 et s'est taillé un solide succès dans la gauche mexicaine et internationale pour avoir pris la défense des Indiens et s'être attaqué au néolibéralisme, a cependant invité les congressistes à créer dès maintenant le FZLN *« pour faire trembler les puissants »*. Le FZLN sera *« autonome »* et ne devra pas être considéré comme *« le bras politique de l'EZLN »*, a insisté le principal dirigeant de la nouvelle organisation, Javier Elorriaga, qui est lui-même un ancien cadre politique de la guérilla. *« Nous serons deux frères mais nous serons différents »*, a précisé « Marcos ».

S'agit-il d'une volte-face de la part du guérillero, qui a fait de ses communiqués, belliqueux ou poétiques, une arme privilégiée face à un gouvernement qui dispose d'une puissance de feu incomparablement supérieure à la sienne mais n'en est pas moins dérouté par sa dialectique ? « Marcos » s'en défend, rappelant qu'il a toujours affirmé que la guérilla ne désarmerait pas tant que le gouvernement n'aurait pas appris, sous la pression de la *« société civile »*, à *« commander en obéissant »*, conformément au célèbre mot d'ordre des rebelles zapatistes.

Il reste que l'idée de créer le FZLN revient au chef de la guérilla, qui avait lancé l'initiative en janvier 1996, prenant même la peine, dans un texte publié le mois dernier et qui est un véritable calque du programme de l'EZLN, d'en définir les structures, le contenu idéologique et les objectifs.

DÉMOCRATIE « DEPUIS LE BAS »

Le Front reprend, en effet, toutes les revendications de l'Armée, résumées dans la formule *« tout pour tous, rien pour nous »*, et s'inscrit dans *« le nouveau mouvement international contre le néolibéralisme »*. Comme l'EZLN, son *« frère »* civil se démarque des partis politiques, avec lesquels il refuse toute collaboration. Le FZLN affirme qu'il n'est pas intéressé par la prise du pouvoir, préférant concentrer son action sur la mobilisation des couches les plus défavorisées de la population pour exercer la démocratie *« depuis le bas »* et forcer ainsi le pouvoir à *« obéir »* à la société civile. Les moyens pour y parvenir ne sont pas clairement définis mais la décision de « Marcos » de maintenir un foyer de guérilla dans le sud du pays peut être considérée comme un instrument de pression sur le gouvernement.

Le nouveau coup de barre du chef zapatiste a eu pour effet d'aggraver la confusion au sein de l'extrême gauche mexicaine, déjà perturbée par d'incessantes luttes intestines et par les récents succès électoraux de la gauche légale, qui a remporté la mairie de Mexico et accru sa représentation parlementaire au détriment du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), formation au pouvoir depuis 1929.

Selon les organisateurs du congrès de fondation du FZLN, quatre cents personnes à peine ont participé aux quatorze ateliers de réflexion, dans un grand désordre, et, dans la plupart des cas, en l'absence des 1 111 *« observateurs »* de l'EZLN qui avaient fait le voyage depuis le Chiapas pour rompre *« l'encerclement politique et militaire »*.

Quel que soit l'avenir du « Front », les péripéties des derniers jours ont à nouveau braqué les projecteurs sur le conflit du Chiapas et sur la situation déplorable des quelque neuf millions d'Indiens du pays.

DIALOGUE SUSPENDU

Les zapatistes ont trouvé dans la presse locale une caisse de résonance pour dénoncer la « militarisation » de diverses régions et exiger que le gouvernement présente un projet de réformes constitutionnelles tenant compte des accords signés en février 1996 avec l'EZLN. Un différend sur l'interprétation du concept d'autonomie en faveur des indigènes est à l'origine de l'impasse actuelle qui a conduit, en août 1996, à la suspension du dialogue. Si l'on en croit les récentes déclarations du président Ernesto Zedillo et du ministre de l'intérieur, Emilio Chuayffet, qui se sont engagés à faire preuve de *« souplesse pour renouer le dialogue »*, les négociations pourraient cependant reprendre sous peu.

Bertrand de la Grange

Les Gallois votent pour une autonomie formelle au sein du Royaume-Uni

Les résultats du référendum s'annoncent serrés

Une semaine après le raz-de-marée en faveur de l'autonomie en Ecosse, les Gallois sont divisés et peu mobilisés avant le référendum du jeudi 18 septembre portant sur la création d'une assemblée locale dépourvue de pouvoirs législatifs et financiers. Selon le dernier sondage, publié lundi, les partisans de l'autonomie devancent de 8 % seulement leurs adversaires, laissant présager un résultat serré du référendum.

CAERNARFON (nord-ouest du pays de Galles)
de notre envoyé spécial

« Mettons le feu au pays de Galles
Et peignons le monde en vert !
Crions-le à toutes les nations
Nous serons là jusqu'au Jugement [dernier
Malgré tous les collabos
Malgré le gang de Thatcher, nous [sommes vivants
Et nous le resterons jusqu'à la fin [des temps
La langue galloise vivra ! »

L'auteur de ces paroles (en gallois) est l'un des plus célèbres chanteurs du pays de Galles. Nationaliste, Dafydd Iwan a été de tous les combats depuis les années 60, quand les militants arrachaient les panneaux routiers en anglais ou refusaient de payer l'impôt. *« 3 000 personnes avaient été arrêtées sous l'inculpation de conspiration »*, se souvient-il. Aujourd'hui, il dirige sa maison de disques et continue la tradition du *protest folk*.

Le Nord-Ouest, la partie du pays de Galles la plus éloignée, la plus sauvage et la moins développée, est le berceau du nationalisme et le bastion de son parti, le Plaid Cymru, qui compte quatre députés à Westminster. Rond et jovial, Dafydd souhaite, comme son parti, la victoire du « oui » au référendum du jeudi 18 septembre sur la création d'une assemblée galloise (*Le Monde* du 26 juillet).

Minoritaire, mal connu et mal compris, le nationalisme gallois s'appuie plus sur une identité culturelle, un sens de la communauté, que sur un véritable patriotisme, comme en Ecosse ou en Irlande. Il se fonde sur une langue toujours vivace, parlée par 20 % des 2,5 millions de Gallois et qui connaît un réel renouveau : enseignée à l'école, elle a sa radio, sa télévision (S4C) et son festival annuel, le National Eisteddfod. Le gallois a mieux survécu que l'irlandais ou les parlers écossais, même s'il a quasiment disparu d'un Sud anglicisé, dont les vallées minières, fiefs du Labour, ont connu une immigration massive au XIXe siècle. C'est là qu'est née l'opposition au précédent référendum sur l'autonomie de 1979 et qu'elle se concentre aujourd'hui.

La spécificité du nationalisme gallois est d'avoir vu le jour à l'initiative d'intellectuels, plus que de politiciens, qui se sont efforcés de canaliser une culture qui avait tendance à se fondre dans le moule britannique : statistiquement, le pays de Galles est toujours intégré dans l'Angleterre, à la différence de l'Ecosse. On a d'ailleurs souvent du mal à différencier un Anglais d'un Gallois, gallophones exceptés.

Sans illusion sur une assemblée privée de pouvoir législatif ou financier mais qui gérera quand même un budget de 70 milliards de francs, les nationalistes comme Dafydd Wigley y voient un premier pas vers une véritable autonomie. Ils n'estiment pas moins que le projet actuel n'accouchera que d'*« une sorte de Café du commerce »*. Il permettra toutefois de trouver un moyen politique pour exprimer des revendications et faire connaître à ceux qui l'ignorent la spécificité des Gallois. Mais M. Wigley est très clair sur un terme qui prête à confusion : le nationalisme. Il le veut inclusif, étendu à tous ceux qui résident à l'intérieur des *« frontières »*, sans distinction d'origine ou de langue.

LE POIDS DE L'APATHIE

Dafydd Iwan ne veut pas opposer Gallois et Anglais, mais il refuse d'accepter *« cette idée ridicule que l'Angleterre et la Grande-Bretagne sont une seule et même entité »*. Il admet que le gouvernement Blair ait dû adopter un compromis pour rassurer des militants toujours attachés au centralisme britannique. Ministre des affaires galloises – et ancien partisan du « non » en 1979 –, Ron Davies est devenu le porte-drapeau d'une assemblée qui sera la *« voix du pays de Galles »* en 1999, si les électeurs le veulent.

Pour lui, les propositions du Labour *« remplissent nos promesses électorales de moderniser le gouvernement et d'améliorer le système démocratique. Notre objectif est d'améliorer les services publics en leur permettant de mieux répondre à l'opinion et aux besoins des Gallois »*. Bref, *« la perspective d'un nouveau style de politique »*.

Cette perspective n'a pas convaincu les conservateurs. Exclus du débat local puisqu'ils n'ont plus de députés gallois à Westminster, ils paient la nomination de ministres aux affaires galloises venus d'Angleterre, comptables seulement de leur action devant le premier ministre. *« Ils se comportaient en gouverneurs coloniaux »*, ironise M. Wigley. Le dernier d'entre eux, William Hague, est le nouveau leader des tories.

Michael Ancram, leur porte-parole pour les affaires constitutionnelles, voit dans la dévolution un risque de *« grande instabilité constitutionnelle »* et des conséquences graves *« pouvant aller jusqu'à l'éclatement du Royaume-Uni »*. Les tories appellent donc à voter « non ». Mais, conscients de la popularité persistante de Tony Blair, ils savent qu'ils seront contraints d'accepter le fait établi.

Tout n'est pas encore joué. Cette population formée à la stricte école méthodiste ne ressent qu'un intérêt mitigé pour la dévolution, et les instituts de sondages pronostiquent des résultats serrés. Sans doute plus que l'opposition, M. Blair craint le poids de l'apathie. Se souvenant du désaveu apporté à son prédécesseur, Jim Callaghan, par les électeurs gallois – qui avaient voté non à près de 80 % –, il n'a rien laissé au hasard, sillonnant le pays de Galles pour porter la bonne parole.

Patrice de Beer

Les partis allemands clarifient leurs programmes économiques

BONN
de notre correspondant

A un an des élections législatives de septembre 1998, majorité et opposition clarifient leurs programmes économiques et leurs positions sur l'Europe. La publication par la direction du parti chrétien-démocrate d'un document pour défendre la mise en place de l'euro témoigne de la volonté du chancelier Kohl de reprendre l'offensive sur ce terrain brûlant et de remettre de l'ordre dans les rangs de sa majorité. C'est ainsi que la presse allemande, qui y fait un large écho, interprète, mercredi 17 septembre, l'initiative du groupe parlementaire CDU-CSU. Dans son éditorial, la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* souligne que les signataires de l'article *« montrent à présent la ligne politique »*. Les « eurosceptiques » de la majorité, comme les ministres-présidents de Bavière et de Saxe, MM. Stoiber et Biedenkopf, sont désignés clairement comme des *« dissidents »*. Le quotidien conservateur *Die Welt* déduit que les signataires, et avec eux Helmut Kohl, *« sont prêts, en cas de besoin, à démarrer l'Union monétaire avec un déficit allemand de 3,2 % »*.

L'initiative des chrétiens-démocrates a été saluée par le Parti social démocrate (SPD), satisfait que le parti de Helmut Kohl ait rejeté *« l'interprétation restrictive et contraire au Traité du critère des déficits publics »*. Mais le SPD, présidé par Oskar Lafontaine, n'entend pas laisser le terrain de l'Europe au chancelier. La direction du parti a approuvé, lundi 15 septembre, une motion de 24 pages baptisée « Innovations pour l'Allemagne ». Inspiré par le ministre-président de Basse-Saxe, Gerhard Schröder, concurrent de M. Lafontaine pour la candidature à la chancellerie, ce document sera proposé début décembre aux militants sociaux-démocrates réunis en congrès à Hanovre.

Le SPD fait un hymne à la croissance pour relancer l'économie. Il juge que les problèmes de Sécurité sociale et de déficits publics ne seront résolus que par la création d'emplois. Le parti veut réduire progressivement les charges pesant sur les salaires et souhaite relancer la demande intérieure, notamment en réalisant une réforme fiscale qui renforce le pouvoir d'achat des classes moyennes. Il plaide pour une plus grande flexibilité du travail, demande une harmonisation des politiques fiscales européennes et préconise l'instauration, dans l'Union européenne, d'un taux d'imposition minimal sur les bénéfices des entreprises et les revenus du capital.

STABILISATION DES DEVISES

Les clés de la croissance se situent dans l'innovation, pas dans la baisse des salaires : *« L'Allemagne ne peut pas assurer sa compétitivité dans une course à la baisse des coûts »*, expliquent les sociaux-démocrates. Ils plaident pour une relance de l'innovation par l'augmentation de la dépense publique et par l'aide à la création d'entreprises de technologie. Tous les secteurs doivent être encouragés, de la machine-outil à la chimie en passant par la biotechnologie, la génétique et les services, le tout dans le cadre d'une modernisation de l'Etat et de la formation.

Loin de diaboliser la mondialisation, le parti de M. Lafontaine voit dans le développement de l'Asie, mais surtout de l'Europe de l'Est, une chance pour les produits allemands, et donc la croissance. Le volontarisme politique conduit le SPD à demander l'instauration de mécanismes de stabilisation des cours des devises, dont les variations excessives *« mettent en danger la répartition internationale du travail »*. L'euro, estime-t-il, pourrait être un facteur de stabilisation. Le SPD demande aussi aux banques centrales américaine, japonaise et européennes *« d'utiliser (...) toute la latitude dont elles disposent pour fixer des taux d'intérêt à des niveaux favorables à la conjoncture et à l'emploi »*.

Ce nouveau programme économique ne satisfait pas la gauche du SPD, qui ne compte pas accepter le projet tel quel au congrès de Hanovre. Pour elle, ce texte est une *« capitulation devant le chômage de masse »*. Le projet du parti ne ferait pas la part assez belle à une réforme fiscale écologique prévoyant des augmentations d'impôts sur les produits polluants. Jürgen Strittin, porte-parole des Verts, probables partenaires du SPD en cas de victoire aux élections, parle *« d'un changement dramatique de direction »*, reprochant au SPD de se reposer exclusivement sur la croissance et les technologies à risque. M. Strittin accuse le texte ne pas dire un mot sur la *« déconnexion croissante qui existe entre croissance et emploi »*.

Arnaud Leparmentier

Lire le document que nous publions page 11

Bill Clinton donne le coup d'envoi de la « bataille du libre-échange »

WASHINGTON
de notre correspondant

Bill Clinton a donné le coup d'envoi, mardi 16 septembre, d'une bataille politique qui promet d'être l'une des plus difficiles de son second mandat, en présentant au Congrès la législation sur le *fast-track*. Cette appellation (sibylline pour la plupart des Américains) désigne une procédure parlementaire permettant au président de demander au Congrès de se prononcer sur des accords commerciaux, sans que celui-ci ait la possibilité d'amender le texte de l'administration.

Depuis plus de vingt ans, tous les prédécesseurs de M. Clinton ont bénéficié d'une telle autorité. Puis, en 1994, l'Accord de libre-échange nord-américain (Alena), qui associe les Etats-Unis, le Canada et le Mexique, est entré en vigueur, et le terme du *fast-track* est arrivé à échéance. L'adoption de l'Alena avait été acquise à l'issue d'une âpre bataille parlementaire, opposant, d'un côté, les partisans du libre-échange, de l'autre, une coalition hétéroclite associant protectionnistes, défenseurs des droits des travailleurs et avocats de la sauvegarde de l'environnement.

Depuis, la polémique à propos des effets positifs ou non de l'Alena sur la croissance de l'économie américaine n'a pas cessé, et M. Clinton, peu soucieux de relancer celle-ci, s'est gardé de solliciter un nouveau *fast-track*. Il le fait aujourd'hui, après bien des atermoiements, pour deux raisons : la prospérité économique de l'Amérique, basée notamment sur ses exportations, lui offre un avantage décisif pour conclure de nouveaux accords commerciaux.

Si les Etats-Unis ne poursuivent pas dans cette voie, explique M. Clinton, ils perdront leur suprématie commerciale, et donc leur leadership. *« Au pinacle de sa puissance, l'Amérique doit choisir d'avancer ou de faire retraite »*, a-t-il souligné. Sur le plan politique ensuite, cette question doit être réglée avant les élections parlementaires de 1998, lesquelles lanceront la campagne présidentielle de 2000. Pour obtenir gain de cause, M. Clinton table sur le soutien des républicains (défenseurs naturels du libre-échange), tout en sachant qu'il ne pourra éviter de diviser son propre parti, et de s'aliéner les syndicats. Le pari présidentiel est risqué : la puissante centrale syndicale AFL-CIO finance largement les candidats démocrates lors des élections parlementaires.

EFFETS DE LA GLOBALISATION

En demandant au Congrès de lui accorder le bénéfice du *fast-track* jusqu'en octobre 2001 (avec une option jusqu'en 2005), M. Clinton a rappelé que 12 millions d'emplois dépendent directement des exportations, ce qui souligne l'importance de la globalisation des échanges, et la nécessité de conclure des accords commerciaux.

Or c'est précisément cette peur des effets de la globalisation qui cimente la coalition des adversaires du *fast-track*. Pour eux, il est essentiel que ces facilités commerciales (concrétisées par une baisse des tarifs douaniers) ne permettent pas à d'autres pays d'exploiter leur propre main-d'œuvre ou de s'affranchir de tout respect de l'environnement, pour obtenir un avantage compétitif sur l'industrie américaine.

M. Clinton s'engage à négocier des accords annexes couvrant les domaines de l'environnement et du droit des travailleurs, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Ni l'aile progressiste de son parti, emmenée par Richard Gephardt, chef de file de la minorité démocrate à la Chambre des représentants ni les syndicats ne sont dupes : le premier a estimé que la législation proposée est *« inacceptable »* ; les seconds ont annoncé le lancement d'une vaste campagne médiatique pour dénoncer tous les parlementaires – notamment démocrates – qui seraient prêts à soutenir le *fast-track*...

Laurent Zecchini

Un attentat trouble la reprise des négociations en Ulster

BELFAST. Une camionette piégée a explosé, mardi 16 septembre, devant un commissariat de police de Markethill, dans le sud de l'Ulster, sans faire de victime mais provoquant des dégats matériels importants. L'Armée de libération irlandaise (IRA) a nié toute implication dans l'attentat, répondant ainsi aux accusations proférées contre elle par les unionistes protestants. Son déroulement rappelle la méthode utilisée par des groupes dissidents de l'IRA comme l'Armée nationale de libération irlandaie (INLA) ou le Conseil armé de la continuité (CAC). Cet acte, non revendiqué, a semé le trouble au lendemain de l'ouverture des négociations historiques sur l'avenir de l'Ulster, auxquelles participe pour la première fois le Sinn Fein, l'aile politique de l'IRA. Les responsables du Parti unioniste d'Ulster (UUP) ont exigé que le Sinn Fein soit exclu des pourparlers et ont déclaré qu'ils ne s'assieraient pas à la table des négociations tant que les auteurs de l'attentat ne seront pas identifiés. – *(AFP, Reuter.)*

La Suisse bloque des comptes bancaires de Benazir Bhutto

BERNE. A la requête du gouvernement d'Islamabad, les autorités helvétiques ont ordonné le gel provisoire des comptes ouverts dans quatre banques de Genève par l'ancien premier ministre pakistanais, Benazir Bhutto et ses proches. Selon un communiqué publié lundi 15 septembre par l'Office fédéral de la police (OFP), le Pakistan dispose d'un délai de trois mois pour présenter une demande formelle d'entraide judiciaire. L'OFP a également indiqué que, dès le 8 septembre, des instructions avaient été données à quatre établissements bancaires de Genève pour bloquer les avoirs de l'ancien premier ministre ainsi que ceux de son mari, Asif Ali Zardari et de sa mère Nusrat Bhutto. Le montant des fonds gelés à Genève est estimé entre 50 et 80 millions de dollars. – *(Corresp.)*

A Cuba, les aveux télévisés du poseur de bombes

LA HAVANE. Les Cubains ont pu découvrir à la télévision le visage de l'auteur présumé des six attentats à la bombe qui, depuis plusieurs mois, ont fait un mort et au moins six blessés légers. L'homme, présenté comme le mercenaire salvadorien Raul Ernesto Cruz Leon, âgé de vingt-six ans, a avoué qu'il recevait une rémunération de 4 500 dollars pour chaque explosion versée par une organisation anti-castriste. Il encourt la peine de mort. Filmé de buste, les traits figés, il a reconnu être l'auteur des attentats contre les hôtels Nacional et Capri le 12 juillet. Lors d'un second séjour, il aurait déposé des explosifs, le 4 septembre, contre le bar-restaurant La Bodeguita del Medio et les hôtels Triton, Chateau et Copacabana. – *(AFP.)*

Les Etats-Unis demandent un délai sur les mines antipersonnel

OSLO. La session plénière de la Conférence sur l'interdiction totale des mines antipersonnel a été différée de vingt-quatre heures à la demande des Etats-Unis, mardi 16 septembre à Oslo. Washington, qui n'a pas justifié officiellement sa requête, avait tenté en vain les jours précédents de convaincre les Etats participants d'adopter des exceptions au traité prévu. Les Américains envisagent de le signer, à condition de pouvoir continuer à utiliser des mines antipersonnel en liaison avec des mines antichars, de pouvoir se retirer du traité en période de guerre et si le texte n'entre en vigueur que neuf ans après sa signature, en décembre à Ottawa. – *(Corresp.)*

Menaces de démission à l'OSCE après les municipales de Pale

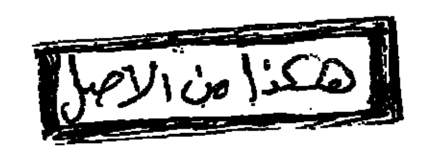
SARAJEVO. Les membres de la sous-commission électorale d'appel (EASC) de l'OSCE envisagent de démissionner après le refus du chef de la mission de l'OSCE en Bosnie d'annuler les résultats aux municipales à Pale du parti ultranationaliste serbe SDS, a indiqué, mardi 16 septembre, une source de l'OSCE à Sarajevo. L'EASC, assemblée d'experts créée par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), maître d'œuvre du scrutin municipal, avait demandé lundi l'annulation des résultats à Pale, fief des *« durs »* de la direction serbe-bosniaque, en raison du *« rôle transparent »* joué au SDS par l'ancien chef des Serbes bosniaques Radovan Karadzic, recherché pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité par la justice internationale. – *(AFP.)*

Forte croissance et baisse d'impôts aux Pays-Bas

LA HAYE. Le projet de budget des Pays-Bas pour 1998 table sur une croissance du PIB de 3,75 % (après 3,25 % cette année), la création de 116 000 emplois supplémentaires et une baisse d'impôts de 3,9 milliards de florins, a annoncé mardi 16 septembre le ministre des finances Gerrit Zalm devant le Parlement. Le déficit budgétaire atteindrait 1,7 % du PIB, contre 2,0 % en 1997, nettement en dessous du critère de 3,0 % d'adhésion à l'Union monétaire. L'endettement, à 70,4 % du PIB, reste en revanche au dessus de la limite prévue par le traité de Maastricht (60 %). Enfin, l'emploi devrait connaître une croissance d'environ 2,0 %, comme en 1997, ce qui ramènera le nombre de chômeurs à 400 000, soit un taux de 4,75 %. Plus de la moitié des réductions d'impôts et des contributions sociales prévues en 1998 iront au consommateur, notamment aux actifs. Des mesures visant à réduire les coûts de main-d'œuvre sont prévues pour les entreprises. – *(Reuter)*

La France est à la traîne en matière de réduction des déficits

HONGKONG. L'Allemagne, la France et l'Italie auront en 1997 des déficits publics supérieurs aux 3 % du PIB exigés pour le passage à la monnaie unique. Quant à 1998, seul le déficit français dépassera encore la limite requise, selon les perspectives de l'économie mondiales publiées mercredi 17 avril à Hongkong par le FMI. Selon le FMI, les déficits publics de l'Allemagne atteindront 3,1 % cette année mais seront ramenés à 2,9 % l'an prochain. L'Italie, dont les déficits publics atteindront 3,2 % en 1997 devrait pouvoir les limiter strictement à 3 % en 1998. Les déficits publics de la France devraient se maintenir à 3,2 % cette année comme l'an prochain.



PRÉLÈVEMENTS Lionel Jospin a rendu son arbitrage sur la contribution sociale généralisée. ● POUR LES SALARIÉS, la majoration sera de 4,1 points, le taux passant donc à 7,5 %. En contrepartie, la cotisation maladie baissera de 4,75 points. Le gain de pouvoir d'achat sera de 1,1 %. Pour les fonctionnaires, le gouvernement a prévu une compensation de sorte qu'ils ne soient pas perdants dans l'opération. ● POUR LES RETRAITÉS, la CSG augmentera de 2,8 points et leur cotisation maladie diminuera d'autant. ● POUR L'ÉPARGNE, le taux de prélèvement passera à 24,9 %. Les prélèvements, dans ce cas, seront majorés d'environ 20 milliards de francs. ● LA RÉFORME a aussi été conçue par le gouvernement pour faciliter la conférence du 10 octobre sur les salaires et l'emploi et, accessoirement, pour réduire le déficit de la Sécurité sociale. Toutefois, le PCF, la CGT et FO y restent hostiles.

Le gouvernement décide de relever fortement la CSG dès 1998

Une baisse importante de la cotisation maladie payée par les salariés devrait leur permettre un gain de pouvoir d'achat de 1,1 %. Les fonctionnaires et les retraités ne seront pas pénalisés par l'opération, mais le taux de prélèvement sur l'épargne atteindra près de 25 %

APRÈS *plusieurs semaines de réflexion et de débats parfois très vifs au sein du gouvernement*, Lionel Jospin a finalement tranché sur le *dossier de la contribution sociale* généralisée (CSG) : au cours d'une séance d'arbitrage qui a notamment réuni Martine Aubry, Dominique Strauss-Kahn, Jean-Claude Gayssot et Emile Zuccarelli, mardi 16 septembre, le premier ministre a décidé, pour les salariés et les fonctionnaires, d'augmenter de 4,1 points la CSG, dont le taux passe de 3,4 % à 7,5 %. La hausse *de la CSG* des retraités et des chômeurs est limitée à 2,8 %. Cette nouvelle tranche de CSG sera déductible du revenu imposable. M. Jospin parachève ainsi une réforme fiscale engagée en 1990 par Michel Rocard, qui fait désormais de la CSG le premier impôt direct.

Tout n'est pas encore totalement réglé. Une nouvelle réunion est prévue, jeudi 18 septembre, à Matignon et Mme Aubry devrait consulter les partenaires sociaux sur ce projet, qui pourrait donc être encore légèrement modifié. A quelques petites retouches près, c'est un dispositif à géométrie variable qui a donc finalement été retenu. Il *marque la victoire du ministre* de l'emploi qui plaidait *depuis plusieurs* semaines en faveur d'un très fort basculement de la cotisation maladie des salariés sur une CSG élargie à la quasi-totalité des revenus – à l'exception des minima sociaux comme le RMI et de l'épargne défiscalisée comme le livret A.

Les salariés verront donc leur CSG progresser de 4,1 points et leur cotisation maladie, qui est actuellement *de 5,5 % sur* le *salaire* brut, ramener à 0,75 %, ce reliquat servant à financer les indemnités maladie. Dans l'opération, ils gagneront environ 1,1 % de pouvoir d'achat. Le régime sera le même pour les fonctionnaires, même si l'opération est un peu plus compliquée. Leur cotisation maladie n'est, en effet, *assise que sur leur* traitement de base, alors que la CSG est *aussi prélevée sur leurs primes. Le* gouvernement prépare donc une formule de compensation pour garantir leur pouvoir d'achat, comme Alain Juppé l'avait fait en 1997. Pour les 11 millions de retraités, l'opération devrait être neutre : leur CSG augmentera de 2,8 points mais leur cotisation maladie, qui est de 2,8 points pour le régime de base, sera supprimée. Dans le cas de l'épargne, la réforme entraînera, en revanche, une taxation supplé*mentaire d'environ 20 milliards de* francs, le taux de prélèvement libératoire passant à *24,9 %*.

MESURE OPPORTUNE

Plusieurs arguments ont pesé dans la balance. D'abord, le gouvernement a estimé que le gain en pouvoir d'achat escompté pour les salariés était de nature à soutenir la consommation. Dans le réglage de la *politique économique*, la mesure est donc apparue opportune pour *consolider la reprise. En deuxième* lieu, un argument politique a lourdement pesé : à la veille de la conférence sur les salaires, l'emploi et la réduction du temps de travail qui s'annonce *délicate*, le gouvernement *peut*, par cette mesure en faveur des salariés, avoir le sentiment de faire un geste qui mettra les syndicats dans de bonnes dispositions.

Un seul problème a fait hésiter le gouvernement : celui de l'épargne. Certains ministres ont fait observer que la hausse de la taxation risquait de placer la France à l'extrême limite de ce que les marchés *pourraient accepter. Plusieurs* arguments ont, pourtant, balayé cette objection. D'abord, celui de la lisibilité : la réforme étant menée à bien en une seule *étape*, le gouvernement pourra dire aux épargnants qu'ils savent désormais à quoi s'en tenir pour toute la durée de la législature. Il devrait même prendre l'engagement de ne plus modifier les règles du jeu fiscal sur l'épargne d'ici la fin de celle-ci. De plus, le gouvernement fera valoir que près de 50 % de l'épargne reste défiscalisée et que cette hausse de la CSG contribue au rééquilibrage promis entre la fiscalité du travail *et la fiscalité du capital*.

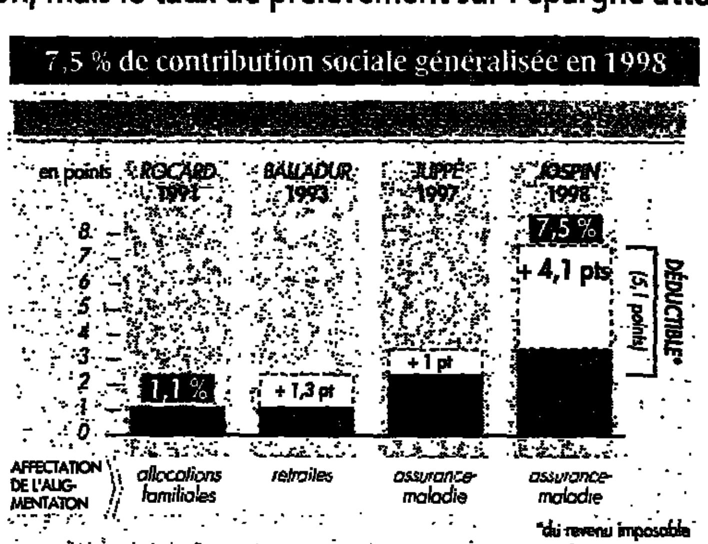
M. Jospin a toutefois entendu, au moins partiellement, les craintes des ministres qui prônaient une hausse en plusieurs étapes, afin de lisser les effets de transferts de revenus induits par la hausse de la CSG. S'il a, en effet, choisi de relever la CSG d'un seul coup, début 1998, il a décidé que cette nouvelle tranche de la CSG serait totalement déductible de l'impôt sur le revenu. Les pouvoirs *publics ont finalement estimé* qu'une déduction seulement par*tielle, préconisée par certains* membres du gouvernement, aurait entraîné une augmentation des prélèvements sur les classes moyennes.

La mesure présente un autre avantage : accroître les recettes de la Sécurité sociale d'au moins 3,5 milliards de francs. Le régime général (salariés du privé) aura un déficit d'environ 35 milliards de francs en 1997, et, si rien n'est fait, de plus de 30 milliards l'an prochain. *Le gouvernement s'est fixé* l'objectif de ramener le déficit 1998 *à environ 10 milliards de francs*, et Lionel Jospin a annoncé, dans *Le Monde*, son intention d'équilibrer la « Sécu » fin 1999.

Dans le plan de financement de la Sécurité sociale, qui devrait être rendu public le 26 septembre par Mme Aubry, il est acquis que les allocations familiales seront mises sous condition de ressources et que l'allocation de garde d'enfant à *domicile (AGED) sera réduite de* moitié, ces deux mesures entraînant plusieurs milliards d'économies. En revanche, le gouvernement a renoncé à augmenter la cotisation vieillesse des entreprises.

Jean-Michel Bezat et Laurent Mauduit

7,5 % de contribution sociale généralisée en 1998



A la CSG s'ajoute la contribution au remboursement de la dette sociale (0,5 % sur tous les revenus), instaurée en 1996 pour apurer la dette cumulée de la « Sécu » sur treize ans.

Réduction de l'allocation de garde d'enfant à domicile

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 1998 doit être présenté en conseil des ministres, le 8 octobre. Le gouvernement prévoit notamment une série de mesures qui visent à *« mieux redistribuer »* les aides familiales, tout en réduisant le déficit de la branche famille, qui pourrait se monter à 11 milliards de francs en 1997. Il a arrêté le *principe d'une réduction de l'allocation de* garde d'enfant à domicile (AGED), dont 65 000 ménages ont bénéficié *en 1996. Jusqu'alors, les cotisations sociales de ces foyers fiscaux,* jugés aisés, sont prises en charge : 12 836 francs par trimestre pour un enfant de moins de trois ans, 6 418 francs entre trois et six ans. Le gouvernement envisage de baisser de moitié ces avantages. Cette réduction lui permettrait d'économiser 900 millions de francs. Cette population est aussi concernée par la baisse de la réduction d'impôts pour les emplois familiaux, qui devrait figurer dans le projet de budget 1998 : son plafond passera de 45 000 francs à 22 500 francs.

Le PCF, la CGT et FO restent opposés à la CSG

LE TRANSFERT des cotisations maladies vers la contribution sociale généralisée (CSG) est jugé, dans les partis et les syndicats, à l'aune de leurs positions antérieures. Ainsi, le Parti communiste reste d'abord *« opposé à la CSG qui mine l'unité du système français de protection sociale »*, a rappelé Alain Bocquet, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, le 8 septembre. *« Son augmentation pèserait beaucoup plus sur les salaires que sur les revenus financiers, constituant du même coup un frein à la relance avec de nouvelles difficultés pour l'emploi »*.

« La CSG n'est pas notre tasse de thé ! », a répété Robert Hue, vendredi 12 septembre, dans un entretien au *Parisien*. *« C'est vers une tout autre réforme du financement de la protection sociale qu'il faudrait avancer,* avait souligné le secrétaire national du PCF. *En tout état de cause, il serait inadmissible que les revenus des spéculations financières soient épargnés, et que les retraites ou les bénéficaires d'aides sociales soient pénalisés »*.

SYNDICATS CRITIQUES

Les Verts, qui estiment que le transfert d'une part importante des cotisations salariées vers la CSG est une *« mesure positive et conforme aux engagements électoraux Verts-PS »*, rappellent néanmoins que *« l'accord prévoyait aussi un abattement à la base, de façon à rendre la CSG progressive selon l'échelle des revenus. Ce détail , qui change tout, semble avoir été oublié »*, écrit la formation écologiste dans un communiqué, le 12 septembre. *« D'où l'inquiétude des chômeurs et des petits retraités,* assurent les Verts, *qui vont maintenant payer une CSG supérieure à leurs anciennes cotisations sociales ! »*.

Parmi les syndicats, le transfert continue d'être vivement critiqué par FO et la CGT. *« Je suis contre la CSG, je reste contre la CSG »*, a rappelé à plusieurs reprises Marc Blondel, étayant son refus sur le fait qu'il s'agit *« d'un impôt »*. Pour FO, *« ces mesures vont dans le sens d'une fiscalisation de la Sécurité sociale, instaurée par le plan Juppé »*. De même, la CGT a qualifié le 11 septembre, de *« mesure inacceptable, parce qu'injuste, illusoire, dangereuse et inefficace »*, le basculement de cotisations maladie sur la CSG.

La centrale syndicale juge que *« ni la création de la CSG en 1991, ni ses relèvements successifs n'ont en effet apporté de solution efficace et durable »*, au financement de la Sécurité sociale.

En revanche, Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, avait redemandé, dès le 4 septembre, un transfert *« significatif »* des cotisations maladie sur la CSG. Pour la CFDT, comme pour la CFTC et la CFE-CGC, l'augmentation de la CSG doit être liée à sa déductibilité.

Alain Beuve-Méry et Ariane Chemin

Une évolution de la fiscalité lente mais décisive

ANALYSE

Prélèvement proportionnel, la CSG modifie le paysage de l'imposition du revenu en France

LA FRANCE, dit-on, déteste les révolutions fiscales et si, d'aventure, un gouvernement veut prendre le risque de jouer au Meccano des impôts, mieux vaut pour lui qu'il se borne à déplacer de petits écrous s'il ne veut pas s'exposer à la colère des contribuables, qui sont aussi des électeurs. L'affaire semble maintenant entendue : si, au fil des ans, le paysage fiscal français évoluait, ce ne serait que par des retouches, la philosophie du système restant la même.

Et pourtant, avec la CSG, la France a connu une véritable *révolution fiscale. Certes, cela ne s'est* pas fait sans mal. Quand, en 1990, Michel Rocard avait *créé ce nouveau prélèvement (avec un taux* de 1,1 %), il avait déchaîné les passions. De nombreux socialistes, Pierre Bérégovoy en tête, ne cachaient pas leur hostilité. Quant à la droite, toutes tendances confondues, elle avait mené une guerre de tranchées contre ce prélèvement, dans lequel elle voyait un deuxième impôt sur le revenu.

Et puis, curieusement, les passions se sont apaisées. Mises à part les critiques de FO, de la CGT et du PCF, qui ne se sont *jamais* résignés à ce que la gestion de la Sécurité sociale échappe encore un peu plus aux partenaires sociaux, la CSG a fait l'objet d'un consensus inattendu. En 1993, Edouard Balladur a donc continué la réforme rocardienne en relevant le taux de 1,3 point et, en 1997, Alain Juppé a marché sur ces brisées en décidant 1 point de plus. Avec Lionel Jospin, qui souhaite faire basculer intégralement les cotisations-*maladie des salariés sur la CSG, c'est donc une ré*forme de grande ampleur qui va être parachevée.

Il faut donc bien mesurer le bouleversement que cela représente. Pour le gouvernement, la montée en puissance de la CSG lui permet de donner un coup de pouce non négligeable au pouvoir d'achat des salariés. Mais les conséquences sont surtout d'ordre structurel : tout le paysage fiscal est modifié. Rapportant, bon an, mal an, quelque 300 milliards de francs, l'impôt sur le revenu était jusqu'à présent le premier pré*lèvement direct pesant sur les ménages.* Avec un taux de 3,4 %, la CSG rapportait quelque 150 milliards. *Si le taux passe à 7,4 %, les recettes de la* CSG vont dépasser, en 1998, la barre des 300 milliards et devraient donc supplanter celles de l'impôt sur le revenu.

Or, au début de la réforme, les impositions sur le revenu (impôt sur le revenu et CSG) représentaient une part nettement plus réduite des prélèvements obligatoires en France (5,9 % du PIB en 1992) que dans l'ensemble des pays de l'OCDE (11,7 %). *Avec la montée de la CSG, la France* rentre donc dans le rang. Et il s'agit d'une mesure de justice fiscale puisque, à la différence des cotisations sociales, qui ne pèsent que sur le travail, tous les revenus, y compris ceux de l'épargne, sont assujettis à la CSG, chaque relèvement de 1 point du taux entraînant une taxation de 5 milliards de francs de plus sur l'épargne.

Le rééquilibrage fiscal induit par la réforme est *donc de première importance, car il contribue* à corriger un défaut souvent mal connu du système *de prélèvements : compte tenu du poids, en* France, des cotisations sociales, et même si un ménage sur deux n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu, les prélèvements obligatoires totaux pesaient jusqu'à présent relativement plus sur les bas revenus que sur les autres.

Cependant, le Conseil constitutionnel avait rappelé, dans deux décisions, en 1990, puis en 1993, que la déclaration des droits de l'homme de 1789 pose le principe d'une répartition de la charge publique *« selon les facultés de chacun »*. Il s'était *donc interrogé sur le fait de savoir si la montée* en puissance de la CSG, qui est un prélèvement proportionnel, ne risquait pas, à terme, d'aller à contre-courant de cette orientation. Sans trancher le débat, il avait souligné que la progressivité de l'impôt a, dans certaines limites, valeur constitutionnelle.

L. M.

De la « Roc tax » à l'impôt Jospin

La CSG a été créée en 1990 par Michel Rocard. Il avait dû engager la responsabilité de son gouvernement pour faire adopter cette réforme.

● **Michel Rocard.** Il a décidé de créer la CSG (perçue pour la première fois en février 1991) au taux de 1,1 % et de réduire à due concurrence les cotisations sociales. L'opération avait *entraîné* un gain de pouvoir d'achat pour les salariés jusqu'à environ 12 000 francs de revenus, mais n'avait pas provoqué de hausse *globale des prélèvements* obligatoires. Le produit en avait été affecté à la branche famille de la Sécurité sociale.

● **Edouard Balladur.** Pour redresser les comptes de la « Sécu », il a porté le taux de la CSG à 2,4 % (+ 1,3 point) en 1994. Cette hausse d'environ 50 milliards de francs a permis de financer le Fonds de solidarité vieillesse (FSV), *créé* en 1994 pour financer des dépenses de retraite *occasionnées par des* assurés n'ayant pas cotisé.

● ***Alain Juppé.*** *Début 1997, il a* augmenté la CSG de 1 point (3,4 % au total), qu'il a rendue déductible, tout en réduisant de 1,3 point la cotisation maladie des salariés. Il a ainsi dégagé 0,3 % de pouvoir d'achat pour les actifs. La décision de Lionel Jospin (4,1 point de CSG affectés à l'assurance-maladie) devrait entraîner un gain de pouvoir d'achat de 1,1 %, selon les experts gouvernementaux.

● **Déductibilité.** *Pour donner un* caractère légèrement progressif *à ce nouveau prélèvement fiscal* essentiellement proportionnel au revenu, M. Rocard avait décidé de le rendre non déductible. Les quelques milliards de recettes supplémentaires pour l'Etat devaient servir à financer une allocation aux personnes âgées dépendantes. Elle n'a jamais vu le jour.

Les députés RPR ont élu Jean-Louis Debré à la présidence de leur groupe

L'ancien ministre de l'intérieur est un fidèle du président de la République

L'élection du président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, rendue nécessaire par la démission de Philippe Séguin après son accession à la présidence du RPR, a tourné, mardi 16 septembre, à l'avantage de Jean-Louis Debré, député de l'Eure et ancien ministre de l'intérieur. Connu pour sa fidélité envers Jacques Chirac, M. Debré l'a emporté, au deuxième tour, sur Franck Borotra, rangé plutôt parmi les séguinistes.

DANS LA REDISTRIBUTION des cases de l'échiquier politique imposée par le résultat des élections législatives du printemps, il manquait encore un pion à droite. Le groupe RPR de l'Assemblée nationale a comblé ce vide, mardi 16 septembre, en élisant à sa présidence l'ancien ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, au deuxième tour de scrutin, mais à une large majorité : 57,8 % des inscrits.

Philippe Séguin, son prédécesseur immédiat dans cette fonction, avait été élu, le 10 juin, par 125 voix sur 140, soit 82,9 % des inscrits, mais il était entendu que le député des Vosges quitterait ce point d'ancrage dès lors que, quelques semaines plus tard, comme il le voulait, il serait intronisé patron du RPR. La comparaison s'arrête donc là.

Face à quatre autres candidats, fait peu courant dans un mouvement d'ordinaire aussi monolithique que le RPR, M. Debré a créé la surprise dès le premier tour de scrutin. Il recueillait 57 voix contre 30 seulement pour celui qui était donné favori de l'épreuve, Franck Borotra, député des Yvelines, dont il préside le conseil général. Michèle Alliot-Marie, députée des Pyrénées-Atlantiques, en obtenait 26 ; Dominique Perben, député de Saône-et-Loire, 22 ; Jacques Godfrain, député de l'Aveyron, 3.

Ce « vote utile » a créé une dynamique, qui a continué, ensuite, à jouer en faveur du député de l'Eure. Après le retrait des trois derniers candidats, M. Debré a été élu, au second tour, par 81 voix contre 57 pour M. Borotra.

Crânement, l'ancien ministre de l'industrie l'a joué « sport », quelques heures seulement après sa défaite. *« C'est moi qui ai perdu, et moi seul »*, a déclaré M. Borotra, en début d'après-midi, pour écarter l'idée d'un échec du réseau séguiniste, auquel il appartient. Bon prince, M. Debré a lui-même certifié, de son côté, que son élection n'était *« pas du tout une claque pour Philippe Séguin »*. Le nouvel élu a ajouté que le groupe RPR est *« uni et rassemblé autour de son président, mais aussi avec Philippe Séguin, pour rénover le mouvement et lui donner sa place dans l'opposition »*.

A l'annonce du résultat de ce vote interne, la majorité s'est crue autorisée à s'amuser. *« Ils n'ont donc décidément rien compris. C'est à nouveau la glaciation »*, ironisait un député du Nord, Guy Hascoët (Verts). Au groupe socialiste, l'élection de M. Debré a été accueillie par des rires et des applaudissements. Avec une élégance qui n'appartient qu'à lui, le président du groupe Radical, Citoyen, Verts (RCV), Michel Crépeau, a chansonné : *« Ce n'est pas vraiment nos affaires, mais Clemenceau avait dit, dans une situation pareille :* " Je vote pour le plus bête. " *Alors, je vous laisse le soin de conclure pour qui j'aurais voté. »*

DISPONIBLE ET ATTENTIF

Dans les rangs mêmes du RPR, des critiques se faisaient entendre, mais sous couvert d'anonymat. Le 14 septembre, au « Club de la presse d'Europe 1 », Edouard Balladur avait tracé le portrait idéal du futur président du groupe RPR de l'Assemblée nationale : un seul, à bien l'entendre, était exclu du lot, M. Debré, précisément. Parmi les propres électeurs de l'ancien ministre, certains se préoccupaient d'un effet d'image qui, à l'extérieur, pouvait être négatif. Cependant, M. Debré, apprécié par les députés de base, disponible puisque n'exerçant pas de fonctions locales (à la différence de tous ses concurrents) et ayant mené une campagne attentive, s'est imposé. *« Il faudra qu'on soit à ses côtés pour lui assurer une bonne présidence »*, assurait Pierre Mazeaud, qui avait soutenu M. Borotra.

Dans les entourages respectifs de MM. Séguin et Sarkozy, certains conseillers ont, du reste, regretté, après coup, que la nouvelle direction, séguino-balladurienne, du RPR n'ait pas souhaité s'impliquer davantage qu'elle ne l'a fait en faveur de tel ou tel de ses candidats. Mme Alliot-Marie, MM. Borotra et Perben relevaient, en effet, peu ou prou, de cette mouvance. Si, après le premier tour, les deux derniers avaient eu la clairvoyance ou le courage de se retirer au profit de la seule femme candidate, l'affaire, selon eux, aurait pu tourner tout autrement.

Il était dit qu'au nom de la rénovation engagée et, donc, de la liberté de vote, la direction du parti n'interviendrait pas dans le choix du groupe. Le président du RPR avait lui-même jugé de *« la plus haute fantaisie »* l'idée, assez répandue, selon laquelle M. Borotra était son candidat, et M. Debré celui du président de la République. Le député des Vosges avait quelques raisons de se méfier de ce vote à hauts risques, l'un des rares, dans le mouvement néogaulliste, qui se fasse à bulletins secrets ; en 1988, il avait lui-même été devancé d'une voix, contre toute attente, par le candidat de Jacques Chirac, Bernard Pons ; en 1993, un candidat dit de la base et de la province, François Guillaume, n'avait échoué que de deux voix face au candidat « officiel » qu'était alors Michel Péricard.

Après avoir exclu tout chiraquien de stricte obédience de l'équipe de transition qui prépare les nouvelles assises du RPR, prévues pour janvier, le président du mouvement a pu juger aussi qu'il était temps de composer. Après l'élection de M. Debré, tous les députés RPR se sont employés, néanmoins, à balayer l'idée selon laquelle le résultat du vote aurait été dicté par l'Elysée. *« Il ne faut pas interpréter politiquement une élection qui est faite sur des rapports personnels »*, recommandait l'ancien secrétaire d'Etat à la santé, Hervé Gaymard. *« Jean-Louis Debré ne s'est jamais réclamé d'une recommandation du président de la République, qui doit être au-dessus des partis et des compétitions de personnes »*, assurait Nicole Catala, députée de Paris.

« ERREURS PSYCHOLOGIQUES »

Le nouveau président du groupe a lui-même mis sa victoire sur le compte de l'habileté de sa campagne, des services qu'il avait pu rendre, en tant que ministre, avant les élections législatives de mai-juin, et, *a contrario*, sur le compte des *« erreurs psychologiques »* commises, selon lui, par certains de ses concurrents. *« Ils se sont présentés comme les représentants d'une sensibilité. C'était là faire preuve d'une profonde méconnaissance du groupe »*, a-t-il confié. *« Ce n'est ni la victoire d'un camp ni la défaite d'un autre camp »*, a-t-il ajouté, mercredi matin, sur Europe 1, en assurant que le président Jacques Chirac *« n'avait pas à intervenir et n'était pas intervenu »* dans la désignation, mardi, du président du groupe parlementaire RPR.

Il a précisé, quand même, que le chef de l'Etat l'avait appelé au téléphone pour le féliciter. *« Je le soutiens, tout le monde le sait »*, a ajouté M. Debré. Il n'avait, certes, pas besoin de le préciser.

Jean-Louis Saux

Un engagement sans état d'âme derrière Jacques Chirac

PORTRAIT

Derrière une timidité apparente, M. Debré n'est pas enclin à mâcher ses mots

Jean-Louis Debré est de ces personnalités dont on dit pudiquement qu'elle ne laisse pas indifférente. « Jean-Louis » fait parler dans les rangs néogaullistes et « M. Debré » fait rire parmi les socialistes. L'ancien ministre de l'intérieur suscite la passion et les sarcasmes dans son propre camp. Populaire chez les militants du RPR qui voient en lui un politique proche d'eux et au discours sécuritaire bien ancré à droite, Jean-Louis Debré s'est forgé quelques solides inimitiés chez ses « compagnons » balladuriens. Leur chef de file ne parlait-il pas de lui, quand il occupait l'hôtel Matignon, comme d'un *« personnage de seconde zone »*.

Il faut lui reconnaître, ce qui irrite sans doute ses adversaires, un engagement sans faille, sans état d'âme, voire sans trop de scrupules, au profit de Jacques Chirac lors de la campagne présidentielle de 1995. Le président de la République, qui en sait long sur la trahison en politique, a su récompenser ce fidèle des jours difficiles, en le nommant Place Beauvau. M. Chirac, il est vrai, le connaît depuis plus de vingt ans : Jean-Louis Debré fut conseiller technique puis chargé de mission à son cabinet au ministère de l'agriculture (1973), au ministère de l'intérieur (1974) et à Matignon (1974-1976). Cette proximité a créé des liens. Sa réussite présente au groupe RPR ne peut donc que satisfaire le chef de l'Etat.

Paradoxalement, ce parcours ne peut pas déplaire à Pierre Mazeaud qui ne partage pourtant pas, loin de là, toutes ses opinions. Mais la tradition gaulliste unit les deux hommes. Celui qui est devenu un des meilleurs juristes de l'Assemblée nationale, M. Mazeaud, fut, en quelque sorte, un « répétiteur » pour M. Debré dans la rédaction de sa thèse de doctorat en droit sur les « Idées constitutionnelles du général de Gaulle ». Fils de Michel Debré, lui-même père de la Constitution de la Ve République, il était assez bien placé pour « plancher » sur le sujet. Intarissable dans les références au gaullisme qu'il croit pouvoir déceler dans le chiraquisme, Jean-Louis Debré s'est donc lancé dans la carrière à l'âge de vingt-huit ans, en 1972, en briguant, pour l'année suivante, la succession de Jacques Vendroux, beau-frère du « Général », comme député du Pas-de-Calais. Il se présente alors comme *« le candidat de tous les anticommunistes »*. C'est son adversaire communiste qui l'emporte.

Sa deuxième tentative, en 1978, dans l'Eure n'est pas plus fructueuse. Magistrat, il passe d'Evry où il est substitut du procureur à l'administration centrale avant de devenir chef de cabinet du ministre du budget, Maurice Papon. Juge d'instruction, chargé notamment d'affaire de terrorisme, il doit attendre les législatives de 1986, qui ont lieu à la proportionelle, pour que les électeurs de l'Eure lui permettent d'entrer au Palais-Bourbon. De ses campagnes électorales, les auditeurs de ses réunions publiques n'ont pas conservé le souvenir d'une éloquence rare. Et pourtant, Jean-Louis Debré mime son père : il fait vibrer l'indignation, susurre des prophéties, lâche parfois ses phrases de façon tonitruante.

Si l'opinion publique a gardé de lui l'image d'un ministre de l'intérieur intransigeant et donnant raison à la hiérarchie policière lorsque celle-ci entre en conflit avec un magistrat instructeur, le ministre a oublié que lorsqu'il était juge, il fut un défenseur engagé de sa corporation. *« Il se développe, de façon insidieuse, une campagne de presse visant à désigner à la vindicte publique les juges comme étant responsables des maux dont souffre notre société »*, écrivait-il dans *Le Monde* en décembre 1982. Jamais en panne d'une formule qui fait mouche ou qui fait sourire, Jean-Louis Debré n'est pas enclin, derrière une timidité apparente et une rondeur qu'apprécie ses amis, à mâcher ses mots. *« Si M. Balladur veut être candidat qu'il le dise clairement et nous organiserons des primaires »*, disait-il, en sa qualité de secrétaire général adjoint du RPR, en septembre 1994, suivant en cela, avec une application, les consignes que lui transmettait, alors, Jacques Chirac.

Olivier Biffaud

Le chef de l'Etat à Toulouse pour une petite réunion « entre amis »

TOULOUSE
de notre correspondant

Le gros hélicoptère militaire s'est posé vers 18 heures à côté des anciens bâtiments de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, qui servent aujourd'hui de base à l'aviation d'affaires. De retour de son voyage officiel en Andorre, le président de la République avait choisi de faire étape, mardi 16 septembre, à Toulouse. Quand le jet présidentiel a décollé de la piste, il était près de 19 h 30. Pendant plus d'une heure, Jacques Chirac a ainsi pu s'entretenir en toute discrétion avec les responsables locaux de ce qui fut sa majorité. La rencontre s'est déroulée dans un salon de l'aérogare, à l'abri de la presse, scrupuleusement tenue à l'écart de ce conciliabule.

« Jacques Chirac est venu en ami. Ce n'est pas le président de la République que j'avais en face de moi ce soir et, d'ailleurs, je l'ai tutoyé », expliquera l'Aveyronnais Jacques Godfrain. L'ancien ministre de la coopération du gouvernement Juppé était l'organisateur de cette rencontre qu'il s'est évertué à présenter comme une *« réunion privée »*, malgré la présence du préfet de région en grand uniforme.

ÉLUS UDF INVITÉS

Malgré les réticences de M. Godfrain à évoquer le contenu des échanges, il apparaît que cette réunion fut éminemment politique. Quelques jours après la visite de Philippe Séguin aux cadres du RPR à Toulouse, cette rencontre fournissait à M. Chirac l'occasion de rappeler qu'il fallait toujours compter avec la majorité présidentielle de 1995. Les élus UDF, dans une région où le RPR a toujours rencontré des difficultés pour s'implanter, étaient également invités à discuter avec le chef de l'Etat. Jacques Godfrain les range parmi les « amis » du président de la République, en dépit de leur soutien quasi unanime à Edouard Balladur lors du premier tour de l'élection présidentielle.

Le maire (FD) de Toulouse, Dominique Baudis, tout comme son homologue de Lourdes, l'ancien ministre Philippe Douste-Blazy, ou Marc Censi, président (PR) de la région Midi-Pyrénées, avaient fait le déplacement, mais ils avaient préféré garer discrètement leurs véhicules du côté des pistes afin d'échapper à la curiosité des journalistes.

D'anciens députés victimes de la dissolution, comme l'Ariégeois André Trigano ou le Gersois Yves Rispat, sont également venus faire part de leurs expériences de terrain. *« On a évoqué les emplois-jeunes, j'ai pu faire remarquer que ce n'était pas forcément une mauvaise mesure »*, a ainsi raconté M. Trigano, maire (app. UDF) de Pamiers. Les contours d'une opposition qualifiée par certains participants de *« constructive »* à l'égard de la politique conduite par Lionel Jospin ont ainsi pu être dégagés de ce type de rencontre que le président Chirac avait inauguré, lundi, à Perpignan.

Stéphane Thépot

Le patronat refuse toute loi rendant obligatoires les 35 heures

Jean Gandois espère convaincre Lionel Jospin

LES PROPOS tenus par le premier ministre, dans les colonnes du *Monde* (daté du 16 septembre), sur la nécessité de tenir compte des besoins des entreprises n'ont pas complètement rassuré Jean Gandois, président du CNPF. Certes, le 16 septembre, à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire de son organisation, il a salué le refus de Lionel Jospin de reprendre à son compte le slogan *« 35 heures payées 39 »* et déclaré que cette déclaration était *« un petit coin de ciel bleu dans un ciel tout noir »* et que *« tout rayon de soleil est bon à prendre »*. Il a ajouté qu'il avait entendu aussi le premier ministre répondre que la gauche n'était pas venue *« au gouvernement pour programmer la baisse des salaires »* et que cette contradiction tenait d'un *« langage codé techniquement et politiquement »* qui demandait à être décrypté.

Cet accommodement circonstanciel mis à part, c'est une ligne dure arrêtée la veille en conseil exécutif qu'a développée M. Gandois devant les représentants du patronat, en rappelant que *« le problème le plus grave »* qu'aient à affronter les entreprises est *« la volonté du gouvernement d'imposer par la loi une réduction générale de la durée du travail au niveau des 35 heures par semaine »*. La position du CNPF est très ferme : *« Nous sommes certains que cette mesure est mauvaise pour les entreprises, pour l'emploi et pour le pays (...). Une réduction du temps de travail imposée par la loi sans réduction des salaires, c'est la certitude d'une perte de compétitivité et d'une augmentation du chômage. »*

Car Jean Gandois ne croit pas possible une diminution des salaires en proportion de la réduction du temps de travail. *« Même si aucun maintien du salaire n'était imposé par la loi*, analyse-t-il, *nous n'obtiendrions pas cette compensation. »* Il estime que *« la majorité des salariés ne demandent pas la réduction de la durée du travail »* et qu'*« ils ne veulent pas sacrifier un franc pour celle-ci »*. Le patronat est donc persuadé que les 35 heures se traduiront par une hausse des coûts salariaux de 11,5 %, *« c'est-à-dire cinq semaines de congé supplémentaires »*. Pour le CNPF, la parade à cette mesure que M. Gandois qualifie de *« bête »*, si elle était générale et obligatoire, est l'annualisation du temps de travail, qui, à ses yeux, permettrait de mieux répondre à la demande et d'utiliser au maximum l'outil de production. L'autre parade possible, pour lui, consisterait à susciter des négociations sur le temps de travail, entreprise par entreprise, et même établissement par établissement *(Lire page 13.)*

EXPLICATIONS RÉCIPROQUES

Comme ses troupes, Jean Gandois est convaincu qu'une loi-cadre imposant de passer aux 35 heures et assortie d'une date-butoir serait *« catastrophique »*. Aussi a-t-il décidé de ne pas pratiquer la politique de la chaise vide lors de la conférence organisée par le gouvernement. Il entend profiter du fait que le gouvernement est *« composé de gens de dialogue »* pour tenter de les convaincre. *« Il y a place pour une période d'explications réciproques avant que nous voyions quelle sera notre attitude »*, a déclaré Jean Gandois, qui pense que le débat sera tranché par Lionel Jospin.

Quelles seront les contre-propositions du CNPF en matière de compensation, de dégrèvements ou d'assouplissements ? Quelle sera sa riposte s'il se confirme que le gouvernement persiste dans le choix des 35 heures obligatoires ? Jean Gandois attend d'en savoir plus de la bouche de Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, qui le recevra officiellement le 23 septembre. Il a annoncé devant l'assemblée générale de son organisation : *« Si nous arrivons à convaincre (...), nous serons amenés forcément à nous engager encore plus que nous ne l'avons fait dans une série d'actions pour développer l'emploi dans ce pays. »* Et si *« par malheur*, a-t-il conclu, *nous devions échouer, nous serions amenés à nous rassembler pour voir comment nous devons faire face à la situation nouvelle grave ainsi créée »*.

Alain Faujas

René Monory est hostile au non-cumul des mandats

PLUSIEURS responsables de l'opposition au Sénat ont manifesté leur hostilité à un durcissement de la loi sur le cumul des mandats, mardi 16 septembre. René Monory (UDF-FD), président du Sénat, s'est dit opposé à l'interdiction de l'exercice simultané d'un mandat parlementaire et d'une fonction exécutive locale, et juge qu'un système *« dérogatoire »* pour les sénateurs est possible. Charles Pasqua (RPR), sénateur des Hauts-de-Seine, est *« résolument contre »* cette limitation, mais hostile à *« une dérogation pour les sénateurs, car le Conseil constitutionnel n'avalisera pas une différence de traitement entre deux catégories de parlementaires »*. Jacques Larché (UDF-DL), président de la commission des lois du Sénat, n'est pas non plus *« partisan de l'idée d'un traitement différent »* entre députés et sénateurs, et croit que le *« non-cumul des mandats appauvrirait le Parlement »*.

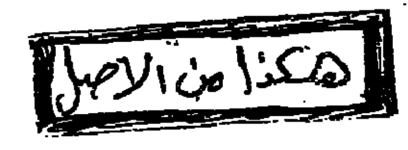
La Confédération paysanne dénonce la « capitulation » de M. Le Pensec

LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE a vivement contesté la décision du ministre de l'agriculture de reporter d'un an la réforme des aides aux céréaliers (*Le Monde* du 16 septembre). Celle-ci devait mettre fin aux distorsions entre les régions et aux aides spécifiques aux cultures irriguées. La FNSEA avait critiqué ce projet en demandant qu'il s'intègre dans la réforme de la politique agricole commune et tienne compte de l'ensemble des productions animales et végétales. En recevant, mardi 16 septembre, une délégation de cette organisation, Louis Le Pensec a accepté d'ouvrir une *« concertation »* avec la profession, ce qui renvoie la mise en œuvre d'une réforme à l'ouverture de la campagne 1998-1999. Dans un communiqué, la Confédération paysanne dénonce une *« triste capitulation »* qui sert les *« intérêts des grosses exploitations céréalières »* et les pressions de députés socialistes du Sud-Ouest.

DÉPÊCHES

■ **RÉGIONALES : le Parti socialiste a décidé**, mardi 16 septembre, à l'issue de son bureau national, de lancer une consultation auprès de ses fédérations et une concertation avec les partis de la majorité sur la préparation des élections régionales. Jean Glavany, chargé de l'emploi au secrétariat national, a affirmé qu'*« une aspiration globale à des listes d'union »* semblait se dégager *« sur l'ensemble du territoire »*.

■ **VITROLLES : Catherine Mégret, maire (FN) de Vitrolles**, qui désire rebaptiser l'*« avenue François-Mitterrand »* de *« son nom traditionnel d'avenue de Marseille »*, a envoyé aux riverains une lettre dans laquelle elle les invite à se prononcer par un bulletin-réponse où doivent figurer leur nom et leur adresse.



JUSTICE La cour d'assises de l'Essonne a entendu, mardi 16 septembre, en public, le *témoignage* d'une petite fille de six ans victime d'un viol *deux* ans auparavant. *L'usage* veut pourtant que les enfants soient entendus à huis clos ; mais les parents de la fillette estimaient que la publicité de l'audience constituerait un *« avertissement »* pour les agresseurs. ● LES RESPONSABLES de l'Association des parents d'enfants victimes et de l'Association des magistrats de la jeunesse et de la famille estiment que cette audition n'apporte rien à la justice mais qu'elle risque de traumatiser l'enfant. ● POUR ÉVITER LA RÉPÉTITION des auditions, la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, a présenté au conseil des ministres, le 3 septembre, un projet de loi qui autorise l'enregistrement vidéo des auditions de mineurs.

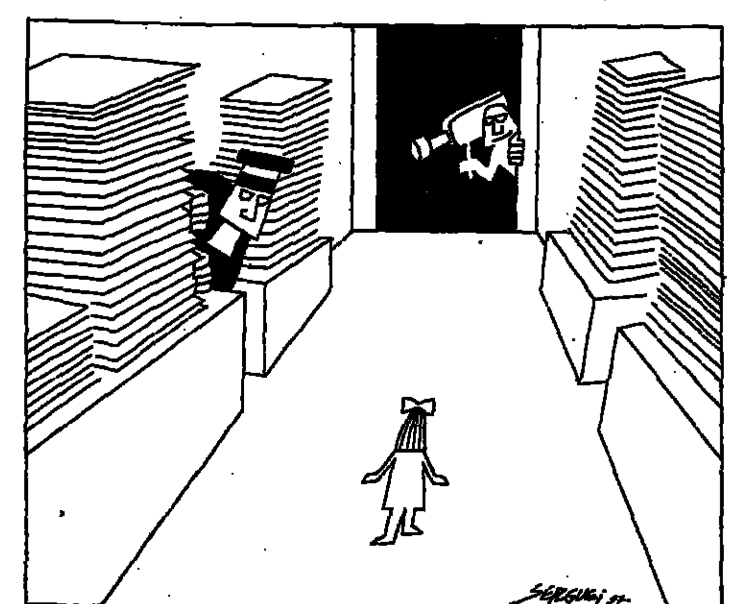
Une fillette violée est entendue publiquement par une cour d'assises

Fait exceptionnel, les parents n'ont pas souhaité que le procès de l'agresseur de leur fille se déroule à huis clos. L'enfant, âgée de six ans, a dû témoigner devant l'assistance. Une démarche contestée par des associations et que veut décourager le projet de loi d'Elisabeth Guigou

« TU SAIS pourquoi tu es là ? », demande la présidente de la cour d'assises de l'Essonne, Martine Varin. Dans les bras de sa mère, venue à la barre, la fillette fait oui de la tête et déclare : *« Le monsieur, y m'a agressée... »* Mais elle ne peut aller plus loin. La magistrate insiste doucement puis rompt le silence : *« Ne lui soufflez pas, madame... Il t'a pris le bras ? »* L'enfant hoche la tête. *« Doucement ? »*, glisse la présidente. Nouveau hochement de tête. Et la quasi-totalité du témoignage se poursuit de cette manière, jusqu'à l'instant où, visiblement épuisée, l'enfant laisse tomber sa tête sur celle de sa mère.

Jamais, sans doute, le silence ne fut si épais dans une cour d'assises. Pour le public, le mot « spectateur » prend une dimension extrêmement embarrassante. D'autant qu'aujourd'hui le public est en quelque sorte partie prenante dans ce procès, car, qu'il soit curieux ou journaliste, on a souhaité sa présence, les parents de la fillette, violentée en avril 1995, ayant demandé une totale publicité de l'audience.

Il s'agit là d'une conséquence de l'article 306 du code de procédure pénal, qui dispose que, *« lorsque les poursuites sont exercées du chef de viol (...), le huis clos est de droit si la victime partie civile (...) le demande ; dans les autres cas, le huis clos ne peut être ordonné que si la victime partie civile ne s'y oppose pas »*. Toutefois, la jurisprudence impose que, pour exercer ce droit, la partie civile doit avoir été personnellement victime du crime. Certes, un arrêt de cassation de 1989 autorise la mère d'un enfant victime à exiger le huis clos, mais le contraire est-il possible ?



Quoi qu'il en soit, les parents souhaitaient farouchement le débat public. Ils ont considéré que la publicité des débats pouvait constituer *« un avertissement »* aux éventuels agresseurs d'enfants et un élément rassurant pour les victimes afin qu'elles n'hésitent pas ni à déposer plainte ni à témoigner. *« Il ne faut plus que les gens aient peur ni que les enfants aient honte de porter plainte »*, ont-ils insisté.

Cependant, le témoignage de leur fillette fut symbolique. Rapidement, le magistrat a dit à l'enfant : *« Tu es déjà venue ici. Tu as vu un monsieur dans un bureau. Tu lui as dit... »* Et la présidente a lu la déposition où la fillette raconte au juge d'instruction qu'un monsieur avec une blouse bleue, dans l'escalier de l'immeuble, lui a mis *« son zizi dans la bouche »*. Le geste fut bref, mais il est incontestable car la recherche d'ADN dans une trace relevée sur la joue de l'enfant, immédiatement après les faits, a établi la présence de l'ADN masculine correspondant à celle de l'accusé et de l'ADN féminine contenue dans la salive.

L'accusé, Pascal Bayse, quarante-trois ans, ne nie pas les faits, mais il ne se souvient pas de tout. Le principal, il semble l'avoir effacé. Le 5 avril 1995, cet agent EDF contrôlait des boîtiers électriques dans les immeubles. Il avait des soucis professionnels et affectifs, aussi il a fumé un « pétard » réalisé avec du zamal, un cannabis particulièrement puissant ramené de l'île de La Réunion. Il a fantasmé en pensant à son amie, s'est masturbé, et c'est à cet instant que l'enfant serait arrivée. A l'entendre, c'est en la poussant doucement de la main pour qu'elle s'éloigne qu'il lui aurait souillé la joue.

« Pour moi, cette enfant je ne lui ai pas fait de mal », insiste l'accusé, tout en ne discutant pas qu'il puisse avoir eu un autre comportement sous l'effet de la drogue. Une drogue qui ne semble pas lui réussir car déjà, à la Réunion, sa réaction avait été bien plus forte que celle décrite par le toxicologue. Mais l'expert n'exclut pas que sur une personnalité psychiquement fragile cette drogue puisse avoir des effets inattendus.

La meilleure défense de l'accusé sera assurée par ses amis et ses collègues de travail, qui viennent affirmer que Pascal a probablement *« disjoncté »*. Plusieurs d'entre eux affirment même qu'ils lui confieraient leurs enfants sans hésiter, même après ce qui s'est passé.

> Le psychiatre fait part d'une inquiétude pour l'enfant, « car il y a un autre facteur : c'est le retentissement médiatique de ce procès... »

Il est vrai que Pascal Bayse n'a pas le profil des psychopathes sexuels. L'expert psychiatre, le docteur Serge Bornstein, n'a rien trouvé de significatif chez cet homme qui possède *« une bonne connaissance de la règle du jeu social »*. Et c'est du bout des lèvres que l'expert émet l'hypothèse d'une sorte de *« suicide social »* pour expliquer son comportement.

Si Pascal Bayse a étouffé sa mémoire, il ne cherche pas d'excuses pour autant. S'il évoque la drogue, c'est pour dire : *« Ça aggrave mon cas ! Je n'ai rien pour moi dans cette histoire. »* Mais il est formel : *« Cette enfant, je ne l'ai jamais désirée. A aucun moment les enfants n'évoquent pour moi le moindre désir sexuel. »* Il comprend les parents, en disant qu'il ne faudrait pas, même maintenant, que l'on touche à l'un de ses trois enfants. Quant à l'insupportable témoignage de la fillette, il semble avoir eu sur lui des aspects positifs, car il précise : *« J'avais pas le visage de cette gamine. Je crois qu'il me fallait ça. Du plus profond de moi-même, je demande pardon aux parents. »*

Reste cette fillette avec ses petits hochements de tête. Le docteur Bornstein a noté qu'elle avait gardé des séquelles, avec des cauchemars et des crises de larmes. Certes, le psychiatre a bon espoir : avec le temps, les choses s'arrangent. Mais il aurait souhaité que la famille bénéficie d'un soutien psychiatrique. Et il fait part d'une autre inquiétude pour l'enfant, *« car il y a un autre facteur : c'est le retentissement médiatique de ce procès... »*.

M. P.

« L'audience ne doit pas être centrée sur la victime »

● **Alain Boulay, président de l'Association des parents d'enfants victimes (APEV) :** « Il faut, bien sûr, éviter de fermer les yeux sur ces affaires, mais cette audition pose le problème de la protection de l'enfance.

» Il était sans doute possible d'évoquer les faits sans que la petite fille vienne à la barre : il suffisait que la présidente lise les procès-verbaux ou interroge les personnes qui ont entendu l'enfant pendant l'enquête. L'audition publique n'ajoute rien et elle nuit sans doute à l'équilibre de la petite fille. Il est toujours très difficile de parler devant une cour d'assises, *a fortiori* quand on a six ans.

» Nous sommes partisans du projet de loi d'Elisabeth Guigou, qui autorise les enregistrements vidéo. Aujourd'hui, les victimes ne cessent de répéter leur récit au cours de la procédure. Ces répétitions sont néfastes, surtout quand les victimes sont jeunes. Il faut former les policiers et les gendarmes et trouver des lieux et des manières de filmer ces auditions. »

● **Ali Mérimèche, vice-président de l'Association des magistrats de la jeunesse et de la famille :**

« Je comprends mal la décision de la cour d'assises d'Evry. Si on recherchait la vérité, il suffisait de se reporter au dossier d'instruction, qui contient les procès-verbaux de l'enfant. Si l'on cherchait une réparation symbolique, on se trompait : la cour d'assises n'est pas le lieu où un enfant de cet âge-là doit déposer sa parole.

» Plus largement, on a le sentiment, aujourd'hui, que la société s'identifie aux victimes et qu'elle souhaite centrer le procès pénal sur elle. Or, le procès pénal n'est pas là pour cela : il est là pour sanctionner l'auteur. La victime a bien évidemment droit à réparation – réparation pécuniaire avec les procédures civiles, réparation symbolique avec la condamnation de son agresseur –, elle peut se libérer d'un fardeau, *si elle le souhaite*, en allant à la barre, mais l'audience publique ne doit pas être totalement centrée sur la victime. »

COMMENTAIRE

ÉPREUVE INUTILE

Même si la présidente a déployé des trésors de délicatesse, était-il vraiment nécessaire d'imposer à une enfant de six ans de venir à la barre de la cour d'assises ? Etait-il vraiment nécessaire de faire venir sa sœur de neuf ans, qui n'était pas témoin des faits, et dont le témoignage s'est uniquement traduit par un terrible sanglot ? L'expertise technique et les éléments du dossier étaient suffisamment solides pour que cette épreuve puisse leur être épargnée.

Qui peut dire comment un enfant interprète le cérémonial de la cour d'assises ? Les témoins, même lorsqu'ils sont adultes, ne cachent pas leur souffrance d'avoir à se placer devant cette barre, qui possède une puissance symbolique considérable avec son cortège de culpabilisation. Qui peut dire comment un enfant considère cette femme en rouge assise là-haut ? Bien sûr, elle est souriante, mais qui empêchera que le choc des symboles, plus fort que la raison, introduise le souvenir d'une sorte de punition ?

L'effet est encore renforcé par la présence du public. Certaines cours savent entendre les enfants dans l'intimité de la chambre du conseil. Les parents avaient exigé une audience publique, mais la justice devait-elle se plier intégralement à leur demande en refusant d'ordonner le huis clos partiel à l'instant des témoignages ?

Au-delà de la discussion juridique sur le droit des parties civiles, le caractère exceptionnel des témoignages publics d'enfants montre que, la plupart du temps, la justice sait trouver les aménagements nécessaires pour agir dans l'intérêt de l'enfant. Les parents souhaitaient la présence de la presse dans un but louable. Mais, outre le danger présenté par l'usage d'un outil délicat à manier, il n'est pas certain que les médias soient les meilleurs instruments d'une bonne justice.

Maurice Peyrot

La multiplication des auditions de l'enfant est traumatisante

S'IL FALLAIT un exemple pour montrer combien l'enregistrement vidéo d'un enfant peut lui éviter des souffrances, on aurait sans doute choisi celui-là : une petite fille de six ans contrainte de raconter son agression deux ans et demi après les faits devant une centaine de personnes assistant au procès de son agresseur. *Le fait de demander à une victime mineure de s'expliquer en public, alors que son témoignage a déjà été recueilli, montre combien un enfant peut être malmené lors de la procédure judiciaire.*

En moyenne, on estime qu'un enfant victime est entendu une dizaine de fois. Après la révélation des faits à une personne de son entourage, il doit répéter son récit aux policiers de la brigade des mineurs. Il est ensuite entendu par le juge d'instruction, par des éducateurs dans le cas où une enquête sociale est diligentée, par un avocat s'il est assisté, et par des experts. La petite fille dont l'agresseur a été jugé mardi 16 septembre avait ainsi rencontré un psychiatre.

Les conséquences pour l'enfant d'une répétion de l'agression sont maintenant bien connues. *« Pour un enfant, redire, c'est revivre, c'est refaire »*, analyse Hubert Van Gijseghem, spécialiste des enfants victimes d'abus sexuels en Belgique et au Canada. Selon lui, l'enfant, contraint de reprendre son récit, peut avoir le sentiment de ne pas être cru ou de ne pas avoir dit ce que l'adulte attendait.

Au fil des auditions, son récit se modifie, s'appauvrit en détails jusqu'à devenir parfois contradictoire avec les faits, ou se charge d'informations suggérées par les questions des multiples interlocuteurs. Enfin, la multiplication des auditions augmente le risque de rétractation, la victime ne supportant plus la souffrance des auditions répétées. Sans parler de la pression subie lorsque l'enfant met en cause une personne ayant autorité sur lui.

Les travaux de ce chercheur ont servi de base à une réflexion sur la manière de prendre en compte l'intérêt de l'enfant tout en préservant la recherche de la vérité, notamment en enregistrant son témoignage. L'avantage est double : elle évite à l'enfant d'être interrogé plusieurs fois et elle permet d'obtenir davantage d'informations que dans le cadre d'une audition tenue dans des conditions traditionnelles.

MEILLEURE ÉCOUTE

Ainsi, selon une expérience menée par le Centre national d'études et de formation de la police nationale, le nombre d'informations obtenu par l'enregistrement vidéo du témoignage de l'enfant est trois fois plus important que celui recueilli après une audition classique.

Débarrassé de l'obligation de prendre des notes pendant l'entretien, les policiers ont la possibilité de questionner davantage l'enfant et de retranscrire à partir de la bande vidéo des éléments de communication non verbale. La gestuelle de la victime est ainsi rapportée – un enfant protège son visage de son bras pour évoquer une gifle, un autre place ses mains autour de son cou en rappelant la tentative de strangulation dont il a été victime –, alors qu'elle est rarement reprise dans les procès-verbaux rédigés au cours de l'entretien.

Avant toute règlementation de la procédure par les pouvoirs publics, les initiatives se sont multipliées. A Boulogne-sur-Mer, en novembre 1996, une convention a été signée entre le conseil général du Pas-de-Calais et le parquet pour utiliser la vidéo. Dans l'Aisne, une réflexion est en cours, mais c'est à la Réunion que le dispositif est le plus avancé, puisque l'enregistrement audiovisuel est déjà utilisé à titre expérimental. Avec quelques problèmes encore non résolus – notamment la circulation des cassettes vidéo, dont les copies ont été multipliées.

FORMATION NÉCESSAIRE

Les pouvoirs publics ne sont pas restés à l'écart de ce mouvement. Le projet de loi de la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, autorise l'enregistrement visuel et sonore du témoignage de l'enfant *(lire ci-dessous)*. Reste que la mise en place de cette technique appelle quelques accompagnements.

Carole Mariage-Cornali, capitaine de police, chargée d'études à l'Institut des hautes études de sécurité intérieure, souligne la nécessité de former les personnes qui entendront les enfants dans ces conditions. Le Centre national d'études et de formation de la police nationale dispense déjà quelques sessions mais elles sont basées sur le volontariat et restent peu nombreuses, même si leur fréquence a doublé depuis la révélation de l'affaire Dutroux.

Nombreux sont ceux qui s'inquiètent enfin de la faiblesse des moyens de la police et de la justice. Rares sont les commissariats et les palais de justice équipés de camescopes et de magnétoscopes. D'autres s'interrogent sur la manière dont les policiers et les magistrats vont travailler.

A Paris, un groupe de travail réunissant des magistrats, des avocats et des policiers de la brigade des mineurs – qui vient juste d'être équipée d'une salle permettant l'enregistrement du témoignage de l'enfant – doit se réunir dans les jours prochains sur ce sujet.

« L'enregistrement audiovisuel de l'enfant va soulever de nouvelles questions, estime Yvon Tallec, chef du parquet des mineurs de Paris, qui fait partie de ce groupe. *On se demande notamment qui réalisera les entretiens. »*

Présent à Belle-Ile-en-Mer, vendredi 12 septembre, pour une rencontre sur l'enfance maltraitée organisée par le Conseil français des associations pour les droits de l'enfant (Cofrade), ce magistrat évoquait *« la crainte que l'on surévalue le poids de l'image »*. *« Or il est évident qu'il y aura des « bonnes têtes d'enfants victimes et d'autres qui le seront moins ».*

Michèle Aulagnon

Le projet de loi d'Elisabeth Guigou

Le projet de loi sur la délinquance sexuelle de la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, a été adopté le 3 septembre en conseil des ministres.

● **Prescription.** Depuis 1989, le délai de prescription des crimes ou des délits sexuels sur mineur court non pas à partir de la date des faits, mais à partir de la majorité de l'enfant. Cette disposition, qui concernait uniquement les infractions commises par les parents du mineur ou les personnes ayant autorité sur lui, sera désormais étendue à tous les auteurs d'infractions.

● **Expertise.** Les mineurs victimes feront obligatoirement l'objet d'une expertise médico-psychologique, destinée à apprécier la nature et l'importance du préjudice subi. Elle devra également établir s'il rend nécessaire des traitements ou des soins appropriés. Les soins prodigués dans ce cadre seront remboursés à 100 % par la Sécurité sociale.

● **Audition.** Le texte indique clairement que le juge d'instruction ne doit procéder aux auditions et confrontations des mineurs que *« lorsque ces actes sont strictement nécessaires à la manifestation de la vérité »*. Ils pourront désormais être réalisés en présence d'un psychologue, d'un membre de la famille du mineur ou d'un administrateur *ad hoc* désigné par le juge en cas de conflit d'intérêt entre l'enfant et ses représentants légaux.

● **Enregistrement.** Au cours de l'enquête, afin d'éviter à l'enfant des redites traumatisantes, son témoignage pourra faire l'objet, avec son consentement ou celui de son représentant légal, d'un enregistrement sonore ou visuel. Les enregistrements originaux seront placés sous scellés et des copies pourront être consultées tout au long de la procédure.

Les associations de lutte contre le sida s'inquiètent de la progression des résistances aux trithérapies

Près de 8 000 personnes risquent de se retrouver en situation d'échec thérapeutique

Dans un texte adressé au *Monde*, les huit principales associations françaises d'aide aux patients atteints de sida s'inquiètent de l'émergence de phénomènes de résistances médicamenteuses aux trithérapies anti-VIH. Dans les prochains mois, ce sont, en France, près de huit mille personnes qui risquent, faute de traitement de substitution, de se retrouver en situation d'échec thérapeutique.

LES HUIT PRINCIPALES associations françaises de lutte contre le sida lancent aujourd'hui un nouveau cri d'alarme. Inquiètes de l'émergence de phénomènes de résistance du VIH aux associations de médicaments antiviraux dirigés contre lui, elles en appellent, dans un texte adressé au *Monde*, *« aux pouvoirs publics, à l'industrie pharmaceutique et à la société civile afin que tous les moyens et toutes les énergies soient engagés pour affronter cette nouvelle période de détresse qu'impose la maladie »*.

Selon ces associations, réunies au sein du groupe TRT-5, près de 8 000 personnes traitées par des associations médicamenteuses seront, dans les prochains mois, en situation d'échec thérapeutique, aucune autre solution ne pouvant plus, compte tenu de l'état actuel de la pharmacopée antivirale, leur être proposée. Dans l'entourage de Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, on confirme qu'il s'agit là *« d'un problème majeur auquel il va falloir faire face dans les prochains mois »*.

L'arrivée, en 1996, d'une nouvelle classe de médicaments actifs contre le VIH – les antiprotéases – avait constitué une étape importante dans la lutte contre la maladie. Ces antiprotéases avaient permis de mettre au point des associations – dénommées trithérapies – constituées de médicaments aux mécanismes d'action différents. Chez nombre de patients, l'administration de ces cocktails thérapeutiques a permis d'améliorer, parfois de manière spectaculaire, l'état clinique des malades et, dans le même temps, de réduire de manière massive la présence du virus dans l'organisme.

Dès l'arrivée des antiprotéases sur le marché, certains spécialistes avaient évoqué l'hypothèse de la probable apparition de phénomènes de résistance. Les bases moléculaires des processus de résistance sont bien connues. On sait que le VIH est un virus qui a pour propriété de modifier très fréquemment la structure de certaines fractions de son patrimoine génétique. Le grand nombre de ces mutations, associé à l'extraordinaire quantités de particules virales synthétisées par les cellules de l'organisme infectées (de l'ordre de 10 milliards par jour et ce pendant des années), ne pouvait que conduire, statistiquement, à l'émergence de souches résistantes. Déjà, à la fin des années 80, on avait vu apparaître des souches naturellement résistantes à l'AZT.

PROBLÈMES DE PRODUCTION

« Un récent congrès organisé en Floride a permis de faire le point sur cette question. Il apparaît clairement aujourd'hui que, malheureusement, les résistances virales aux antiprotéases sont des résistances « croisées ». En d'autres termes quand une souche de VIH devient résistante à une antiprotéase, il y a un risque élevé qu'elle le soit – ou le devienne rapidement – aux autres antiprotéases, a expliqué au *Monde* le professeur Jean Dormont qui préside le groupe des experts chargé par le gouvernement des recommandations thérapeutiques vis-à-vis de l'infection par le VIH. *Dans ce cas, nos possibilités thérapeutiques sont très limitées, le choix des nouvelles molécules n'étant pas illimité. »*

Cette situation complique de beaucoup la définition de la meilleure stratégie thérapeutique. De plus, si le bénéfice durable d'une trithérapie incluant une antiprotéase est souvent obtenu dès lors qu'elle est prescrite d'emblée, ce n'est plus le cas lorsqu'elle est administrée chez des patients qui ont auparavant été sous « mono » ou « bithérapie ». *« La majorité des personnes infectées par le VIH étaient déjà sous traitement avant l'arrivée des antiprotéases, traitement reposant dans le meilleur des cas sur une bithérapie mais le plus souvent sous une monothérapie. Un tel traitement était insuffisant et la plupart de ces patients ont développé une résistance aux médicaments qu'ils prenaient*, écrivent les responsables du groupe TRT-5. *Compte tenu des résistances croisées, le constat est le suivant : toute personne qui ne peut, pour une raison ou pour une autre, recevoir un traitement optimal risque de se retrouver en échec thérapeutique à terme. C'est la situation dans laquelle vont se retrouver, dans les prochains mois, 8 000 personnes en France. »* On estime que 23 000 personnes sont en France sous trithérapies.

Pour le groupe TRT-5, le seul espoir pour les malades concernés est de pouvoir bénéficier des nouvelles molécules antivirales dont l'efficacité est actuellement en cours d'évaluation. Pour l'heure, deux de ces molécules sont accessibles via les procédures des « autorisations temporaires d'utilisation » de l'Agence du médicament : l'antiprotéase nelfinavir et la névirapine. *« Les prescriptions de ces produits ont considérablement augmenté ces deux derniers mois, de 30 % pour le premiers, de 65 % pour le second* précise le TRT-5. *Pourtant l'accès à ces médicaments ne résout rien ou presque. Le plus souvent, ils sont ajoutés à un traitement antérieur et les patients se retrouvent avec des polythérapies qui, en réalité, se réduisent à des monothérapies. L'activité antirétrovirale est alors insuffisante et les résistances apparaissent rapidement. »*

Le TRT-5 regrette vivement que deux autres molécules en cours de développement – le DMP 266 de DuPont Pharma et l'abacavir de GlaxoWellcome – ne soient pas disponibles. Les deux firmes font état de problèmes de production qui ne leur permettent pas de disposer de quantités suffisantes de médicaments avant le premier trimestre 1998.

Jean-Yves Nau

★ Ces huit associations sont Actions-Traitements, Act-Up Paris, Aides, Arcat-Sida, Nova Dona, Sida Info Service, Solidarité Enfants Sida, Vaincre le Sida.

Michel Charasse demande « réparation » au garde des sceaux

Il a été condamné pour refus de témoigner

MICHEL CHARASSE a vivement réagi à sa condamnation, par le juge d'instruction Laurence Vichnievsky, à une amende de 10 000 francs pour avoir refusé d'être entendu à titre de témoin dans l'enquête sur la Compagnie générale des eaux (CGE) et les bureaux d'études liés au Parti communiste (*Le Monde* du 13 septembre). Dans une lettre adressée au garde des sceaux, Elisabeth Guigou, son avocat, Mᵉ Gilles-Jean Portejoie, évoque un *« dysfonctionnement grave de la justice »*, qui aurait causé à l'ancien ministre du budget *« un préjudice important qu'il* [lui] *demande de réparer en lui allouant une indemnité chiffrée forfaitairement à la somme de 100 000 francs »*.

« Mon client entend saisir la juridiction compétente si la demande gracieuse qu'il m'a chargé de formuler (...) n'aboutissait pas », précise l'avocat dans cette lettre, datée du mardi 16 septembre. Le maire (PS) de Puy-Guillaume et sénateur du Puy-de-Dôme assure en effet n'avoir été officiellement avisé de sa condamnation qu'au soir du 12 septembre, alors que l'information avait été publiée la veille par une agence de presse. M. Charasse a d'ailleurs déposé plainte contre X..., le 12 septembre, pour *« violation du secret de l'instruction »*, auprès du procureur de la République à Paris.

Au nom de son client, Mᵉ Portejoie a enfin sollicité la présidente de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, Marie-Elisabeth Ponroy, afin de l'interroger sur l'attitude du juge d'instruction. Rappelant que, le 23 avril, le bureau du Sénat avait refusé de lever l'immunité parlementaire de M. Charasse, mais que Mᵐᵉ Vichnievsky l'avait néanmoins reconvoqué, l'avocat indique que le sénateur avait alors considéré *« que la nouvelle citation lui avait été délivrée par erreur »*. Dans un entretien accordé au *Parisien* des 19 et 20 avril, l'ancien ministre avait, au demeurant, affirmé qu'il ne déférerait « jamais » à sa convocation.

Hervé Gattegno

Mᵐᵉ Royal souhaite modifier les dates de vacances de février

LE CONSEIL SUPÉRIEUR de l'éducation (CSE) examinera le 2 octobre le projet de modification du calendrier scolaire envisagé par Ségolène Royal. La ministre déléguée à l'enseignement scolaire s'est déclarée, lundi 15 septembre sur LCI, favorable à une révision de dates de vacances de février dès 1998 pour qu'elles démarrent un vendredi soir et s'arrêtent le lundi matin, afin de *« faciliter la vie des familles »*.

D'après l'AFP, Ségolène Royal a *« obtenu l'accord de la sécurité routière et du ministère de l'équipement »*, car le calendrier en cours avait notamment été élaboré pour répondre aux problèmes de circulation des vallées alpines. Mᵐᵉ Royal reconnaît que la mesure entraînera certaines *« dispositions d'adaptation »*, comme l'aménagement des horaires de trains. Si le projet bénéficie d'un avis favorable du CSE, les vacances de février 1998 seront fixées du vendredi 6 février après la classe (au lieu du mercredi 4) au lundi 23 février au matin pour la zone A, du vendredi 20 février au lundi 9 mars pour la zone B, du vendredi 13 février au lundi 2 mars pour la zone C.

Polémique avant le renouvellement du consistoire israélite de Paris

LE RENOUVELLEMENT du conseil du consistoire israélite de Paris (ACIP), prévu le 2 novembre, suscite une polémique avec le consistoire central. Les mandats soumis à renouvellement sont ceux de la liste ACIP 2000, dirigée par Benny Cohen, qui avait remporté les élections en 1989 et qui avait été battue en 1993 par la liste de Moïse Cohen, actuel président du consistoire de Paris. Les membres du conseil, renouvelé pour moitié tous les quatre ans, sont élus pour huit ans. Le 10 septembre, Moïse Cohen a annoncé que la prochaine élection aurait lieu non plus au scrutin de liste, mais au scrutin uninominal, destiné à mettre fin aux *« guerres fratricides »* de l'institution. Mardi 16 septembre, le consistoire central, présidé par Jean Kahn, a critiqué cette modification *« tardive »* et recommandé *« qu'en plus d'une liste comprenant par ordre alphabétique tous les candidats, puissent être considérées comme bulletin de vote des listes mentionnant un certain nombre de candidats qui désirent se présenter de façon groupée »*.

DÉPÊCHES

■ **ÉDUCATION : une table ronde consacrée à la violence à l'école a** réuni, mardi 16 septembre au ministère de l'éducation nationale, soixante représentants de syndicats d'enseignants, d'associations de parents d'élèves et de lycéens ainsi que quatre chercheurs spécialistes du malaise des jeunes. Huit *« sites »* sensibles expérimentaux bénéficieront de moyens supplémentaires, notamment en personnels de santé et en « aides-éducateurs ».

■ ***JUSTICE* : seul survivant de l'accident de la voiture de Diana Spencer et Emad Al Fayed,** le garde du corps britannique Trevor Rees-Jones *« est parfaitement conscient et peut communiquer, bien que rapidement fatiguable »*, a indiqué l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, mardi 16 septembre. Ce témoin-clef, qui n'était pas en mesure de parler depuis l'accident, devrait être entendu vendredi 19 septembre par le juge Hervé Stephan.

■ **Le tribunal de grande instance de Paris a rejeté,** mardi 16 septembre, la demande de Maurice Papon visant *France-Soir* et son ancien directeur de la rédaction, Bernard Morrot, auquel il reprochait la violation de sa présomption d'innocence dans un article du 27 août. Maurice Papon, qui doit comparaître à partir du 8 octobre devant la cour d'assises de Gironde pour *« complicité de crimes contre l'humanité »*, réclamait la publication d'un résumé de ses arguments de défense et 1 million de francs de dommages-intérêts.

Au 91, quai de la Gare, deux cents artistes font les comptes des incendies

L'ATELIER du photographe Lawrence Perquis, au quatrième étage du « Frigo », est réduit à un magma charbonneux. Ordinateur, appareils de prises de vue et projecteurs sont à moitié fondus. *« Et toutes mes archives sont détruites »*, souligne-t-il. L'atelier voisin, celui de Francis Barillier, musicien, est dans le même état. Ses batteries, sa table de mixage et ses amplis sont hors d'usage. Les fenêtres sont des trous béants, le plafond est crevé. Le sculpteur Luca Mascaro, sur le même palier, n'est guère mieux loti.

Lundi 16 septembre, vers 2 heures et demie du matin, tous trois ont été réveillés par une forte odeur de fumée. L'incendie, qui avait éclaté au troisième étage, s'est rapidement propagé sous la toiture du bâtiment, la détruisant presque complètement, avant que les pompiers ne puissent maîtriser le sinistre (*Le Monde* du 17 septembre). Ce mardi, la consternation règne au 91, quai de la Gare, dans le XIIIᵉ arrondissement de Paris, adresse mythique où travaillent depuis une douzaine d'années plus de deux cents artistes, répartis en 120 ateliers.

Des artistes qui se battent pour rester dans ces anciens entrepôts frigorifiques, propriétés de la SNCF. *« Nous ne sommes pas des squatters*, souligne le sculpteur Jean-Pierre Réti, président de l'Association pour le développement du 91, quai de la Gare (APLD 91). *Nous payons tous des loyers qui sont de l'ordre de 2 000 francs à 8 000 francs, selon la surface et selon notre type d'activité. »* On trouve ici des peintres, des photographes, des décorateurs, des architectes, des musiciens – le groupe Urban Sax –, des illustrateurs, des céramistes et des compagnies théâtrales.

Une petite entreprise de sérigraphie y est installée. Des films y sont tournés, des répétitions organisées. Jean-Michel Frouin, un artiste conceptuel, abrite même chez lui une locomotive venue de Pologne. Ce dédale de béton, abandonné par la SNCF à la fin des années 60, a été peu à peu investi par les artistes, qui ont percé des ouvertures, installé eau et électricité. La cohabitation est paisible. Et la SNCF ne fait pas une mauvaise affaire en louant ces quelque 8 800 m².

« SÉRIE NOIRE »

Mais le « Frigo » est situé en face de la Seine, entre la Bibliothèque nationale de France et les Grands Moulins de Paris, au cœur de la ZAC Paris Rive-gauche, que la Semapa, une société d'économie mixte présidée par Jacques Toubon, maire du 13ᵉ arrondissement, est chargée d'aménager. Une guérilla a longtemps opposé les locataires du « Frigo » et la société aménageuse. Allait-on garder le site ou le remplacer par un édifice plus commercial ? Le projet d'urbanisme retenu par la Semapa – signé par l'architecte Christian de Portzamparc – rognait le bâtiment et faisait disparaître quelques annexes. Mais, le 7 juillet, le Conseil de Paris adoptait un amendement qui respectait l'intégralité des entrepôts. Tout irait donc pour le mieux s'il n'y avait cette « série noire » d'incendies. Le 1ᵉʳ janvier, le bâtiment, dit « Mitjavile », jouxtant le « Frigo », prend feu en pleine nuit : dix des douze ateliers sont partiellement détruits. Quelques mois plus tard, une voiture, garée le long du même édifice, brûle à son tour, épargnant par miracle ce qui restait de « Mitjavile ». Le 9 août, un autre sinistre ravage les Grands Moulins de Paris. *« Quand j'ai appris cette nouvelle, je me suis dit : le prochain incendie est pour nous »*, indique Jacqueline Nicoglou, peintre, dont l'atelier, au dernier étage du « Frigo », est maintenant à ciel ouvert.

Pour les représentants de la Semapa et de la SNCF, venus sur les lieux, le déménagement des locataires n'est pas à l'ordre du jour. Avant même que les experts de la Socotec ne livrent leur diagnostic sur l'état du bâtiment, propriétaire et aménageur se sont montrés très rassurants. D'après eux, un bâchage devrait permettre aux ateliers du dernier étage de retrouver une couverture étanche. Ils annoncent la prise en charge de toutes les mesures de réparation provisoire, assurent *« qu'il est primordial que ce lieu continue à vivre »* et ajoutent qu'ils *« mettront ensemble leurs moyens pour que les journées portes ouvertes, qui auront lieu les 26, 27 et 28 septembre, puissent effectivement se tenir »*.

Emmanuel de Roux

Préfet et procureur font un « rappel à la loi » aux élus FN de Vitrolles

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Les responsables policiers et judiciaires des Bouches-du-Rhône et les élus municipaux Front national de Vitrolles devaient se réunir, jeudi 18 septembre, pour tenter de normaliser les rapports détestables entre la police municipale et la police nationale. Pour le préfet, Michel Sappin, et pour le procureur général d'Aix-en-Provence, Jacques Baume, il s'agit *« d'un rappel à la loi »*, rendu nécessaire : la nouvelle municipalité n'hésite pas à faire jouer à sa police municipale de cinquante et un membres un rôle qui revient à la police nationale. La mise en cause par le journal municipal du commissariat de police, puis du commissaire en personne, a vivement irrité les représentants de l'Etat.

L'affaire avait éclaté après un grave incident qui a vu, fin août, un habitant du quartier de la Frescoule tirer des plombs sur des jeunes gens faisant du bruit. Interpellé par la police nationale, il recevait l'appui de la mairie de Vitrolles qui, dans une lettre ouverte intitulée *« Et si le commissariat poursuivait les délinquants ? »*, le désignait comme *« une victime de l'insécurité »* face à de *« jeunes asociaux »*.

Il est peu probable que la réunion du 18 septembre calme le jeu. Du coté du FN, la volonté affichée est claire : il s'agit d'obtenir le départ du commissaire Jack Rabiller. Les élus d'extrême droite lui reprochent son *« laxisme »*, mais aussi son refus d'avoir répondu à leur convocation en mairie après leur installation. Le fait que Jean-Marie Le Pen ait été chahuté lors de sa récente visite n'a pas amélioré sa cote...

Hubert Fayard, premier adjoint, affirme qu'on lui a laissé entendre qu'une promotion-éloignement règlerait ce différend assez vite. Mais au-delà du départ du commissaire, c'est à un rapport nouveau avec la police nationale que visent les élus vitrollais du FN. Selon d'anciens membres de la police municipale ayant démissionné depuis, le tournant a été pris au moment de l'arrivée aux commandes de M. Bunel, dirigeant national du DPS, le service d'ordre du FN, et de M. Komen, policier marseillais sanctionné il y a quelques semaines, pour avoir caché à sa hiérarchie le rôle de dirigeant de fait de la police municipale vitrollaise qu'il jouait hors de ses heures de service.

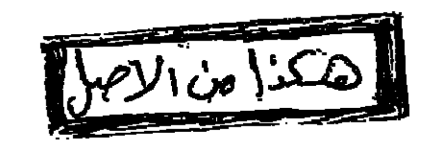
CHANGEMENT D'ORIENTATION

Lors d'une réunion en mars, les missions de cette force avaient été redéfinies : il s'agissait d'abandonner l'îlotage, de tourner en voitures banalisées et même *« de faire des planques »*. Les policiers municipaux devaient *« taper dans la fourmilière »*. Les nouveaux uniformes noirs, avec casquettes et matraques de même couleur, symbolisaient ce changement d'orientation. D'autres consignes furent plus discrètement données, comme celle de ne plus faire les « AVP », les accidents sur la voie publique, pour lesquels les agents municipaux assistent la police nationale.

Selon plusieurs sources, la division entre ces deux polices a aggravé les tensions dans le commissariat, où le syndicat Alliance (23 % des voix chez les gradés et gardiens de la paix, proche de la droite), est majoritaire, mais où le Front national a, selon Hubert Fayard, *« beaucoup d'amis »*. Aussi quand le FN s'en est pris au commissaire Rabiller, la solidarité de corps s'est défaite au point que, lors d'un face-à-face radiophonique entre M. Fayard et un représentant du syndicat Alliance, ce dernier n'a pas défendu le commissaire.

La réunion de ce jeudi a ainsi peu de chances de régler ces différents. La mairie s'est fixé comme objectif de porter à soixante-dix hommes l'effectif de sa police municipale dès le premier trimestre 1998. Elle comptera alors seulement vingt agents de moins que le commissariat de Vitrolles qui, outre ses tâches administratives, couvre une zone qui comprend l'immense zone commerciale de Plan-de-Campagne sur la commune voisine.

Michel Samson



ENVIRONNEMENT Lionel Jospin a annoncé, mardi 16 septembre, qu'il demandait à EDF d'abandonner le projet d'implantation d'une centrale nucléaire sur le site du Carnet (Loire-atlantique). ● LES VERTS se sont « *félicités* » de cette décision en jugeant qu'« *après la promesse de fermeture de Superphénix l'abandon du projet (...) constitue peut-être les premiers pas vers une politique fondée sur le réalisme écologique* ». ● EDF n'est pas surprise par une décision qui sanctionne ses maladresses. ● MARDI, Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, a accusé la Cogema d'avoir commis une « *faute* » dans le suivi des opérations de détartrage de la canalisation du centre de retraitement des déchets nucléaires de la Hague (Manche) et imposé l'arrêt des travaux tant qu'un confinement total n'est pas assuré. *(Lire aussi notre éditorial page 12.)*

Les opposants au nucléaire enregistrent une double victoire

Mardi 16 septembre, Lionel Jospin a annoncé l'abandon définitif du projet de centrale électrique du Carnet (Loire-Atlantique) tandis que Dominique Voynet exigeait la suspension des travaux de détartrage à l'usine de retraitement de déchets de la Hague (Manche)

NANTES
de notre correspondant

Le projet de centrale électrique du Carnet, en Loire-Atlantique, est donc définitivement abandonné. Lionel Jospin a demandé à EDF, *via le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Dominique Strauss-Kahn,* « *d'y renoncer* ». Dans un courrier adressé mardi 16 septembre à Jean-Marc Ayrault, maire de Nantes et président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, le premier ministre ajoute : « *Le gouvernement entend de la sorte clairement affirmer son intention de sauvegarder ce site qui représente l'un des points forts de la richesse écologique de l'estuaire de la Loire. La vocation finale du terrain, qui est à l'étude au niveau interministériel, s'inscrira dans cette perspective.* »

Lionel Jospin confirme ainsi la promesse faite à Nantes lors de la campagne des législatives. Depuis, aucune décision politique n'était venue relayer ce propos électoral, contrairement au canal Rhin-Rhône ou à Superphénix. D'où l'impatience qui commençait à gagner chez les opposants au projet. « *Très satisfait* » de cette décision, Jean-Marc Ayrault y voit le signe de la « *cohérence du gouvernement avec ses engagements* ». Il se réjouit aussi de ce qu'il « *n'y a aucune ambiguïté sur l'avenir du site* », contrairement à ce qui fut le cas pendant des années.

C'est en effet un dossier vieux de vingt ans, sujet à de multiples rebondissements, que le premier ministre vient de refermer. EDF, qui cherchait depuis longtemps à implanter une centrale nucléaire sur l'estuaire de la Loire, avait obtenu une première déclaration d'utilité publique (DUP) en 1977 sur la commune du Pellerin, 15 kilomètres en aval de Nantes. Contemporaine de la lutte contre la centrale de Plogoff (Finistère), la mobilisation contre le projet du Pellerin avait été très forte en Loire-Atlantique. François Mitterrand, qui avait promis d'y mettre fin lors de la campagne de 1981, tint parole en 1983, laissant toutefois EDF poursuivre ses recherches de terrain sur l'estuaire.

C'est ainsi que le projet de centrale nucléaire a revu le jour en 1988, sur le site du Carnet, 45 kilomètres à l'ouest de Nantes, en rive sud du fleuve. Signée par le premier ministre de l'époque, Jacques Chirac, la DUP fut prolongée par Pierre Bérégovoy en 1993. Elle courait jusqu'en 1998, sans possibilité de nouvelle prorogation, d'où la nécessité qu'avait EDF d'engager les travaux de remblaiement avant que la décision d'y construire une centrale ne soit prise.

Localement, cette impression que le producteur d'électricité donnait d'avancer masqué a beaucoup joué contre son projet. Alors que la DUP de 1988 mentionnait clairement la construction de deux réacteurs nucléaires de 1 200 mégawatts, l'enquête publique ouverte en 1996 n'évoquait plus qu'une centrale électrique, sans préciser le type d'énergie. Les raisons techniques étaient sans doute bonnes : le choix n'était pas arrêté entre le réacteur franco-allemand REP-2000, en cours de développement par Framatome et Siemens, et une centrale au charbon d'un nouveau type, moins polluante que les actuelles. L'effet politique de ce qui passait pour un manque de transparence, jugé inacceptable en matière d'énergie nucléaire depuis Tchernobyl, fut désastreux. S'y ajoutait la prise en compte croissante de l'intérêt écologique de l'estuaire.

POPULATION MOBILISÉE

La protection de ses zones humides, qui n'intéressait, il y a vingt ans, que quelques spécialistes, est devenue un combat partagé par de larges couches de la population et un thème majeur des luttes des défenseurs de l'environnement. Au Carnet, c'est la nécessité pour EDF de remblayer 51 hectares de zone humide qui a déclenché les hostilités.

Soutenu par Olivier Guichard, président RPR du conseil régional, et Luc Dejoie, président RPR du conseil général, le projet a été combattu par tous les élus socialistes locaux, rejoints discrètement par Elisabeth Hubert et Etienne Garnier, alors députés RPR du département. Toutefois, la forte mobilisation de la population et les manifestations répétées, dont le point culminant fut la chaîne humaine organisée entre Nantes et Saint-Nazaire le 1er juin, ont d'abord été le fait d'associations de défense de l'environnement regroupées dans le collectif « Une Basse-Loire sans nucléaire » – qui regroupe notamment les Verts – et de la Fédération antinucléaire de Loire-Atlantique. Pour les Verts, l'arrêt du Carnet était implicite dans l'accord électoral négocié avec le PS, qui prévoyait le gel du programme nucléaire, tout en s'inscrivant dans leur combat pour les zones humides.

L'estuaire de la Loire n'en a pas fini pour autant avec la question de l'équilibre entre environnement et développement économique. L'extension du port autonome de Nantes - Saint-Nazaire sur le site de Donges-est, en rive nord du fleuve, est également contestée, au nom de la protection des zones humides (*Le Monde* du 28 décembre 1996). Sur ce dossier, il est, en revanche, probable que le gouvernement Jospin confirme l'orientation de son prédécesseur, favorable au projet du port.

Adrien Favreau

Un échec temporaire pour EDF, qui paie ses maladresses

L'ARRÊT DU PROJET de centrale au Carnet n'a pas vraiment surpris chez EDF. « *Nous savions que bon nombre de personnalités locales et nationales souhaitaient l'abandon de ce projet* », confiait au *Monde* Edmond Alphandéry, président d'EDF, mercredi 17 septembre, en rappelant que « *la décision qui concerne les grands équipements énergétiques a toujours été du ressort des pouvoirs publics* ». De plus, rappelle-t-il, « *nous n'avions pas arrêté le choix sur le type de centrale à construire, qu'elle soit thermique ou nucléaire* ».

L'électricien français avait, depuis le printemps, fait une croix sur un site devenu, en quelques mois, le centre de la contestation antinucléaire. Ce terrain était retenu pour le renouvellement du parc de centrales, qui n'interviendra pas avant 2010. Mais il faut douze ans pour construire une centrale.

EDF marque actuellement une pause dans son plan d'équipements électriques. Le programme d'installation de centrales nucléaires, décrété après le premier choc pétrolier de 1973, est presque achevé. Pas moins de cinquante-six réacteurs nucléaires sont en activité, et l'électricien tire 81,4 % de sa production d'électricité de l'atome, le reste provenant du thermique et de l'hydraulique. La demande du pays est largement satisfaite, ce qui permet à EDF d'exporter une partie de son courant vers les pays voisins.

A plus long terme, se pose le problème du renouvellement des capacités de production. Associé à Framatome et à l'allemand Siemens, EDF travaille à la conception d'un nouveau réacteur, l'European Pressurised Reactor (EPR), plus performant et plus sûr, appelé à remplacer ceux actuellement en service et, surtout, à être proposé à travers le monde. Pour cela, les trois partenaires ont besoin de construire une centrale qui leur servira de vitrine à l'exportation. L'idée est donc d'implanter le réacteur sur un site spécifique comme le Carnet. Mais comme le choix n'avait pas été totalement arrêté, la construction ne devant pas intervenir avant quatre ans, EDF est restée très évasive auprès de la population locale, en évoquant une centrale thermique ou nucléaire. Ce flou a provoqué des réactions violentes chez les habitants. Par sa maladresse, l'entreprise publique a réussi au printemps à transformer le Carnet en un lieu symbolique du mouvement antinucléaire.

EDF n'est pour autant pas sans ressources. Elle pourra très bien installer son nouveau réacteur sur les sites déjà en activité dans l'Hexagone. Mais les emplacements répondant aux critères spécifiques de l'industrie nucléaire sont rare. EDF, pour réussir à s'implanter, devra donc faire un effort de communication envers les populations : un effort d'autant plus important que d'autres sources d'énergie, comme le gaz, se révèlent désormais plus compétitives que le nucléaire pour produire de l'électricité.

Dominique Gallois

Mme Voynet accuse la Cogema d'avoir commis une « faute »

LES POLÉMIQUES sur la sûreté du centre de retraitement des déchets nucléaires de la Hague (Manche) ont connu, mardi 16 septembre, un rebondissement d'importance : dans une courte déclaration au ton très ferme, Dominique Voynet (Verts), ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, a affirmé, à propos du suivi des opérations de détartrage de la canalisation de l'usine, qu'« *il y a eu faute de la Cogema dans la mise en œuvre des consignes données par la direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN)* ». La ministre a précisé que les opérations de nettoyage n'avaient été autorisées qu'à deux conditions : l'étanchéité des travaux et l'assurance qu'aucun rejet liquide ou solide n'interviendrait.

Or le 9 septembre, le secrétaire d'Etat à la santé, Bernard Kouchner, révélait que quelques « *dizaines de kilogrammes* » de copeaux de tartre fortement radioactifs avaient été repérés à la sortie du tuyau. Cinq jours plus tard, Greenpeace annonçait avoir découvert deux fûts de déchets nucléaires à 250 mètres de la plage publique des Moulinets (*Le Monde* du 16 septembre). L'organisation écologiste a depuis déposé une plainte pour « *pollution en mer, pollution nuisant à la faune marine* ». La ministre avait immédiatement réagi en demandant à la Cogema de « *faire l'impossible pour récupérer ce tartre avant que les matière actives ne soient dispersées par les courants* ». Elle avait également chargé la DSIN d'effectuer une mission d'inspection pour s'assurer que les déchets avaient été enlevés et analyser le contenu des fûts. Le juge d'instruction chargé de l'affaire au tribunal de Cherbourg décidait le même jour de faire poser des scellés sur les fûts incriminés.

Mme Voynet a donc décidé de suspendre toute opération sur la canalisation : « *Je n'autoriserai la poursuite de l'opération de détartrage qu'à la condition que le confinement total soit assuré* », a-t-elle insisté, ajoutant qu'elle attendait les propositions de la direction de l'usine sur les moyens employés pour respecter les consignes de sécurité. La Cogema n'avait pas réagi, mercredi matin, aux propos de Mme Voynet.

La ministre n'entend pas s'arrêter là : elle veut profiter de la situation délicate de l'exploitant pour pousser les feux et a déjà annoncé qu'elle allait engager « *prochainement* » la révision des normes de rejet de l'usine. « *Cette révision fera l'objet du dépôt d'un dossier complet avec une étude d'impact complète. Le tout sera soumis à une enquête publique* », a-t-elle souligné. Enfin, Mme Voynet a indiqué qu'elle demanderait à cette occasion à la Cogema de lui présenter « *une variante ayant pour objectif rejet liquide zéro* ». Elle donne ainsi satisfaction aux écologistes qui font de cet objectif une revendication majeure.

Les réactions favorables du côté des associations ont été rapides. Greenpeace déclarait mardi dans un communiqué « *applaudir* », tout en se disant « *déterminée à poursuivre son travail de recherches* ». Didier Anger, conseiller régional Vert de Basse-Normandie, nous a déclaré : « *Une fois de plus la Cogema et l'OPRI* [Office de protection contre les rayonnements ionisants] *ont fait preuve de la transparence opaque propre au lobby nucléaire. Cela fait vingt ans que nous demandons des rejets zéro. Techniquement, c'est possible : même si cela coûte plus cher, c'est le coût des mesures de précaution nécessaires pour l'environnement et la santé.* »

Sylvia Zappi

De la Hague à la Loire-Atlantique, vingt ans de polémiques

LA HAGUE

- **1966 :** *inauguration de l'usine de retraitement de la Cogema à la Hague (Manche).*
- **Décembre 1995 :** une étude *épidémiologique effectuée dans un rayon de 35 kilomètres autour de l'usine montre, sur quinze ans, un léger excédent des cas de leucémies infantiles par rapport à la moyenne nationale.*
- **11 mars :** *des mesures sur la conduite d'évacuation en mer des effluents radioactifs révèlent une radioactivité anormalement élevée. Un détartrage et la pose d'une chape de béton sont recommandés par la direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN).*
- **17 juin :** Dominique Voynet réclame une expertise indépendante des rejets.
- **20 juin :** Greenpeace révèle que l'eau de rejet de l'usine présente un taux de radioactivité extrêmement important.
- **26 juin :** Charles Souleau, qui préside le comité scientifique pour une nouvelle étude épidémiologique des leucémies, rassure les habitants du Nord-Cotentin. Une polémique éclate sur les résultats de ces travaux.
- **10 juillet :** Dominique Voynet décide l'interdiction de la pêche et de la navigation de plaisance aux abords de la canalisation.
- **22 juillet :** Charles Souleau annonce sa démission du comité scientifique.
- **10 septembre :** Dominique Voynet demande au président de la Cogema son analyse « *dans les meilleurs délais* », sur l'origine du tartre échappé lors d'opérations de détartrage.
- **14 septembre :** Greenpeace *découvre deux fûts de déchets nucléaires près de la plage des Moulinets* (d'où part la canalisation) et estime qu'ils « *émettent de dangereuses radiations* ».

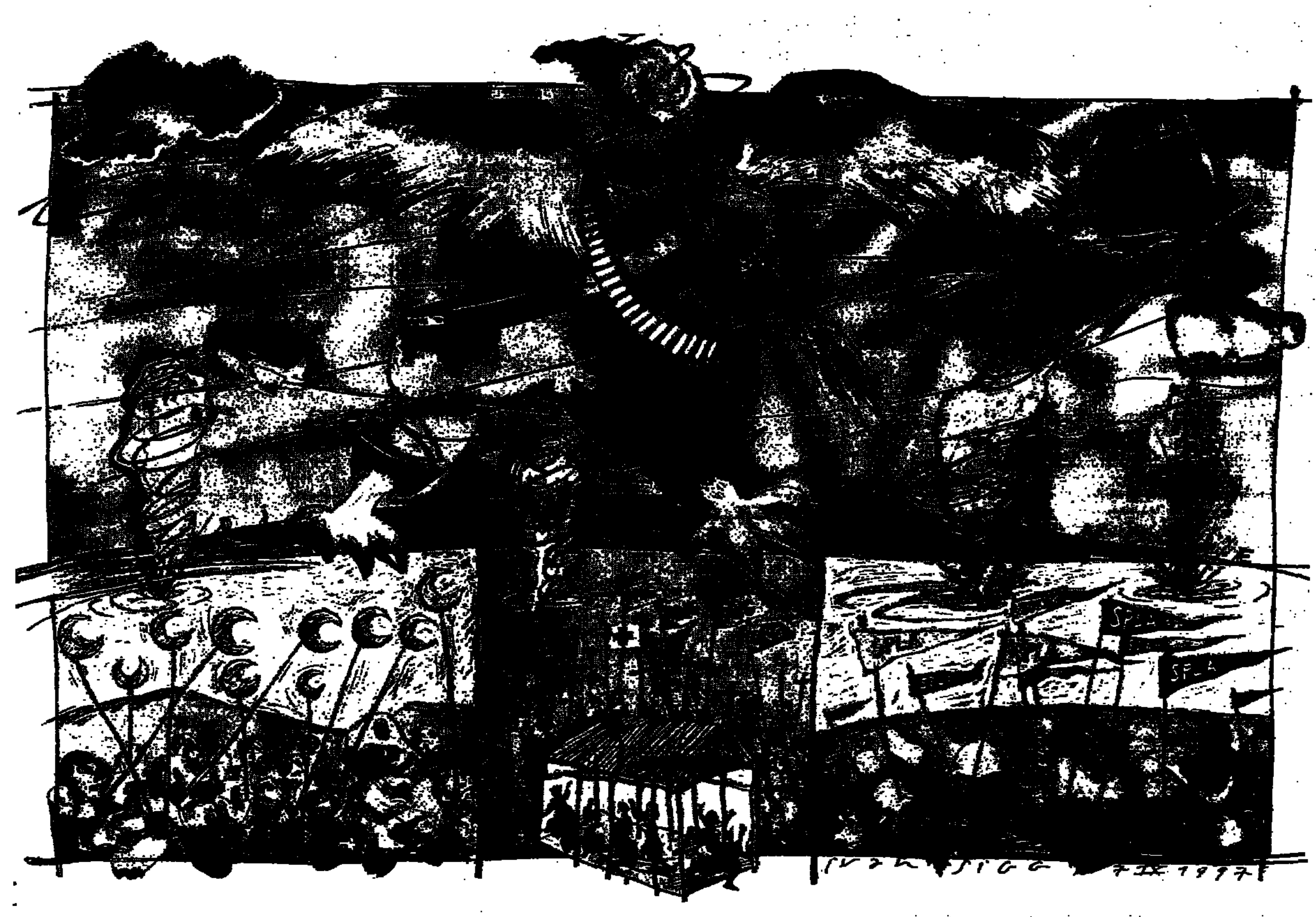
LE CARNET

- **1977 :** EDF obtient une première déclaration d'utilité publique (DUP) pour une centrale sur la commune du Pellerin à quinze kilomètres de Nantes.
- **1988 :** Jacques Chirac signe la DUP du Carnet
- **1993 :** Pierre Bérégovoy prolonge cette DUP.
- **Juin 1996 :** ouverture de l'enquête d'utilité publique
- **6 mai :** lors d'un meeting à Nantes, Lionel Jospin promet l'abandon du projet.
- **1er juin :** de 25 000 à 30 000 opposants forment une chaîne humaine autour du site.
- **13 septembre :** Dominique Voynet juge « *inutile* » le projet, car « *la surcapacité de production électrique que connaît la France depuis plus de dix ans a rendu cette construction inutile* ».

DANS l'église de Kualkwach, abritée par son toit de chaume, des troncs d'arbre, maigres et noueux, servent de piliers et de bancs sans confort. Moses, le catéchiste, est droit comme un cierge. *« Nous n'avons rien à vous offrir, mais nous prierons pour vous »*, s'excuse-t-il, avec dignité, devant ses visiteurs français du Secours catholique. Depuis des semaines, Moses, Rosa et les familles de Kualkwach n'ont vu ni médecin, ni instituteur, ni prêtre. Leurs visages sont fermés comme des masques, plombés par des années d'insécurité, de faim, d'attente d'un jour de pluie et de paix qui amènerait quelques vivres, des médicaments, la presse à huile promise depuis si longtemps, mais toujours bloquée, faute de gasole, à Kotobi, dans la province de l'Equatoria voisine. Comme si tant de malheurs ne suffisaient pas, on compte cinq cents lépreux dans un rayon de 20 kilomètres.

Kualkwach, Wulu, Gadim sont autant de minuscules villages disséminés dans l'épaisse forêt au sud du Soudan. Dès les premières pluies de la saison, le vert transforme ce coin de terre du bout du monde en paradis luxuriant, injure faite à l'extrême dénuement des femmes, des enfants, des personnes âgées terrées dans leurs cases. Les hommes sont au champ ou à la guerre. Image surréaliste : dans ce jardin d'Eden, des soldats en guenilles, fusil-mitrailleur à l'épaule, débouchent des chemins. A intervalles réguliers, des détonations déchirent le silence. Des avions traversent le ciel pour des vols de reconnaissance et des coups sourds annoncent de nouveaux bombardements. La mort rôde, celle de la faim, celle de la guerre, compagne incestueuse du Soudan – 28 millions d'habitants, un pays grand comme cinq fois la France – depuis au moins quinze ans.

Accueillie en libératrice dans les villages et villes du Sud – Yei, Yambio, Kajo Kaji, Rumbek –, l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) tente de mettre en place une administration civile. De jeunes « commissionners » veillent à la sécurité, remettent au pas des soldats indisciplinés, font creuser des abris de fortune et tentent de mobiliser la population. Mais ils sont débordés par les urgences de la guerre et l'immensité des besoins. Des postes stratégiques – Juba, Torit, Wau, Malakal – restent aux mains des forces gouvernementales. Les chiffres frappent comme autant de coups cinglants : la guerre du Soudan a fait deux millions de morts, quatre millions de personnes déplacées et réfugiées. Ecartelée entre le régime islamiste de Khartoum, né d'un coup d'Etat en 1969, et les fractions opposantes du Sud, à majorité animiste et chrétienne, la population est décimée dans l'indifférence quasi générale du monde.



L'interminable calvaire du Sud-Soudan

Des populations continuent de fuir la faim, les épidémies et la guerre entre le régime islamiste de Khartoum et l'armée populaire de libération du Sud-Soudan. Témoignage sur la vie dans les villages chrétiens et les camps de réfugiés au Kenya, où la mort côtoie l'espoir grâce aux programmes humanitaires d'éducation et de formation

A l'extrémité nord du Kenya, de l'autre côté de la frontière, le camp de Kakuma panse aussi, à sa façon, les plaies de la guerre. Près de 45 000 hommes, femmes, enfants y mènent un combat inégal contre la poussière et le désert, contre la faim et la misère. Des kilomètres durant, le camp s'étend sur une étroite bande de terre de 500 mètres bordée par deux rivières, Tarach et Lokodet, que les trop brèves pluies de printemps font parfois déborder dans le camp inondé. Les 1er et 15 du mois sont les jours bénis du calendrier de Kakuma. Dans des couloirs de distribution aménagés derrière des barbelés, les dix-huit mille « familles » du camp viennent chercher leur ration de vivres, soit 250 grammes de sorgho par jour et par personne, 50 grammes de farine, 5 grammes de sel, 25 grammes d'huile. Les réserves sont vite épuisées et les jours sont longs avant le retour du 15 ou du 1er. A Kakuma, il n'y a pas de terre à cultiver, peu d'eau. Il n'y a pas de survie possible sans l'aide alimentaire.

Dans ce camp multinational viennent échouer toutes les misères de l'Afrique. Chassés de leur pays par la guerre, la sécheresse ou les épidémies, les Soudanais y sont de très loin les plus nombreux, mais les ethnies traditionnellement rivales (Dinkas, Nuers) sont soigneusement séparées. Kakuma compte aussi des Somaliens, des Ethiopiens, des Erytréens, des Ougandais, des Zaïrois. On y vient même du Cameroun et de l'Angola. Son histoire remonte à la migration massive, au début des années 90, de plusieurs milliers d'enfants soudanais en Ethiopie, dans des conditions qui n'ont jamais été élucidées : avaient-ils fui leur pays de plein gré ? Ou avaient-ils été déplacés de force par une fraction rebelle voulant monter un camp d'entraînement pour adolescents ? Une ONG danoise a recueilli ces enfants qu'elle a conduits à Lokichokio, ville-frontière entre le Kenya et le Soudan, jusqu'à Kakuma en 1992.

Depuis, le camp ne désemplit pas. Chaque jour, au contraire, amène de nouveaux réfugiés, parqués et sélectionnés dans un sas d'entrée, « joliment » appelé camp de transit. Selon les aléas de la guerre et l'état des approvisionnements, on fait le va-et-vient entre le Soudan et le camp placé sous la direction des Nations unies. *« Tant qu'il n'y a pas de retour à la paix, il est impossible de les rapatrier »*, affirme un responsable togolais, Wella Kouyou. Or la guerre rôde jusqu'ici. La nuit, des camions viennent enrôler de jeunes garçons. L'administration du camp ne nie pas les sympathies et les infiltrations des rebelles de la SPLA, mais aucun recrutement militaire n'est autorisé dans cette population jeune, sans accompagnement ni encadrement, qui rêve de revenir au pays en concédant que, les années passant, le camp est devenu sa *« patrie »*.

L'hôpital de Kakuma, qui ne compte que quarante-cinq lits, est flanqué de quatre dispensaires dispersés dans le camp. Des jours durant, des silhouettes faméliques attendent, dans l'encoignure des portes, une improbable consultation. D'autres n'ont plus la force de tenir debout et sont allongés à même le sol ou sur des matelas percés. A côté de patients affaiblis par la malaria et toutes sortes d'affections respiratoires ou gastriques, des malades du sida offrent au regard du visiteur des visages émaciés, des orbites creusées. Vie et mort à Kakuma car, dit la rumeur, ce sont les chauffeurs venus de Nairobi pour transporter les vivres qui s'offrent des filles pour 50 shillings (5 francs environ) et transmettent le sida. *« Ici, on ne croit pas encore que le sida soit une maladie, parce que les premiers signes ne sont pas visibles »*, dit un animateur d'ONG, ajoutant à propos de la prévention : *« Avant d'arriver au camp, les Soudanais n'avaient jamais vu de vélo. Alors un préservatif !... »*

Mort et vie, car dans ce camp de réfugiés se prépare aussi, paradoxalement, l'avenir du Sud-Soudan. Sept mille enfants sont scolarisés dans une vingtaine d'écoles et des sessions d'alphabétisation organisées à destination des adultes. Les ONG y sont actives, à l'image de l'association CEAS (Church Ecumenical Action in Sudan), des religieux salésiens ou de la Fédération luthérienne mondiale qui ouvrent des centres de formation à des métiers manuels (menuiserie, maçonnerie, construction métallique, confection, dactylographie, etc.) et forment des « cadres » qui, espèrent-ils, contribueront demain à la reconstruction du pays. Mais les moyens courent toujours derrière les besoins. A l'école de menuiserie, cent quarante places sont disponibles pour un nombre dix fois plus grand de demandes.

> « Quand un pauvre reçoit à manger, il ne demande pas si ça vient d'un prêtre ou d'un soldat »

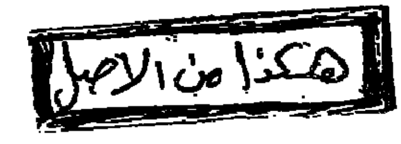
Cycle infernal de la guerre dans un pays indépendant depuis 1956, mais qui n'a connu qu'une dizaine d'années de paix relative. Pays asphyxié, soumis à des décennies de colonisation, puis d'arabisation et d'islamisation, aujourd'hui contraint à ce régime d'assistance et de survie. Tragique désespérance du Sud, systématiquement soumis à la suprématie du Nord arabe et musulman, écarté de tous les programmes d'éducation et d'infrastructures et maintenu dans un état d'esclavage et de sous-développement. Déjà, en 1947, le gouverneur britannique Owen affirmait : *« Le Sud ne pourra jamais oublier. Et il ne pourra accepter de collaborer avec le Nord que si le Nord accepte de changer. Mais pour que le Nord change, il faudrait un miracle. »* Cinquante ans après, le propos n'a pas pris une ride. Peu d'écoles (90 % d'illettrés au Sud-Soudan), de routes, d'hôpitaux ; discriminations à l'emploi, à l'accès à l'université ; destructions d'églises : autant d'atteintes aux droits de l'homme, dont les condamnations par les ONG et la communauté internationale restent sans effets.

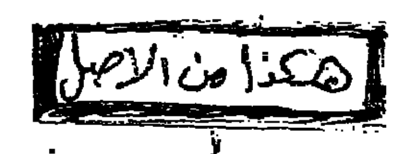
« L'homme enfanté par la femme est bref de jours et rempli d'épreuves » : une citation du Livre de Job (14-1) orne la maison de Nancy Higan, une Kenyane, animatrice des programmes de développement mis en oeuvre par les Eglises locales (anglicane, presbytérienne, catholique), dans le cadre du CEAS (Church Ecumenical Action in Sudan). Près de Rumbek, dans un village impossible à identifier pour des raisons de sécurité, elle vient de créer, en six mois, un « campement » devenu un centre d'animation pour toute la région : « banque » de semences, petit commerce itinérant, prêt de vêtements et d'outils pour cultiver la terre. Elle tente d'organiser des activités indépendantes (une forge, un atelier de couture) ou des associations de femmes, des comités de villageois. *« On sera toujours là pour conseiller, dépanner, prêter du matériel agricole, apporter une pièce de rechange*, explique Nancy. *Mais ce qu'il faut d'abord viser, c'est l'autonomie des personnes, leur capacité à se développer. »* Autrement dit, enrayer l'inertie, rompre avec l'engrenage de l'insécurité et de la fatalité, inscrire des projets à plus long terme dans une population qui n'a jamais connu que le provisoire et réclame tout de suite la rétribution de son service.

LES Eglises sont l'une des rares forces organisées et l'un des ultimes espoirs de la population. Ce sont elles qui, avec leurs réseaux d'ONG (comme Caritas, du côté catholique), dénoncent la corruption, d'où qu'elle vienne, et tentent d'assurer un travail d'éducation, de santé publique, de formation à la non-violence, à la justice, à la tolérance. Les factions rebelles du Sud jalousent leur prestige auprès de la population, mais les responsables religieux font face aux tentatives de « récupération ». *« On nous accuse de complicité avec l'Armée de libération (SPLA)*, dit Alapayo Manyang, un évêque anglican de Rumbek. *Mais nous travaillons avec et pour ceux qui souffrent et qui meurent. Notre ennemi premier, c'est la pauvreté. Quand un pauvre reçoit à manger, il ne demande pas si ça vient d'un prêtre ou d'un soldat. »*

Ces Eglises n'hésitent pas à élever la voix contre le régime de Khartoum, accusé de piller, d'asphyxier le Sud et de porter atteinte aux libertés fondamentales. Mais elles s'inquiètent tout autant des divisions ethniques, personnelles, politiques qui affaiblissent le camp des rebelles en guerre contre le Nord. Si leurs sympathies vont à la lutte pour la libération du Sud, elles tiennent pardessus tout à leur indépendance, convaincues que se jouent dans cette région oubliée du monde des enjeux de civilisation : entre le Nord et le Sud, entre l'islam et le christianisme et, au sein même de l'islam, entre les modérés et les fondamentalistes. Mais le préalable reste la survie d'un peuple qui, conclut Paride Taban, évêque catholique de Torit, *« doit sortir de l'esclavage, comme les Hébreux sont sortis d'Egypte »*.

Henri Tincq
Dessin : Ivan Sigg





L'euro : les intérêts et la responsabilité de l'Allemagne

Quatre responsables de la Démocratie chrétienne allemande ont présenté, mardi 16 septembre à Bonn, ce plaidoyer pour la monnaie unique. Pour préparer l'Europe aux risques de la globalisation, ils proposent de s'inspirer du modèle social allemand, alliant puissance économique et justice sociale

L'Union monétaire est le projet clé pour la poursuite du processus d'intégration européenne. L'Allemagne réunifiée ayant un intérêt particulier à la mise sur pied de l'Union monétaire et une responsabilité particulière concernant sa réussite, celle-ci constitue une véritable épreuve en considération aussi bien de son propre avenir que de l'avenir de l'Europe dans son ensemble. (...)

1. L'Union économique et monétaire en tant que communauté de réforme

Au-delà de l'achèvement du marché unique, l'Union monétaire vise à l'assainissement et la modernisation radicale des économies nationales européennes, qui devrait se traduire par une stabilisation de l'ordre économique et social, voire des effets positifs sur l'ordre politique des pays participants. On conçoit aisément qu'une monnaie unique assure et parachève le marché unique, diminue les coûts et facilite les investissements. Cependant, la signification de l'Union économique et monétaire va plus loin encore.

En limitant le déficit public à 3 % du produit national brut, les Etats membres de l'Union européenne (UE) se sont engagés à mettre fin à une situation qui a pour effet une croissance continue de la part du budget consacrée au service de la dette, la charge des impôts et redevances étant ainsi très lourde pour les citoyens, d'où une consommation limitée et une marge de manœuvre très restreinte pour les investissements. En s'engageant à réaliser des économies, ils se sont eux-mêmes mis sous pression pour ne plus camoufler à l'avenir les faiblesses structurelles de leur vie économique à l'aide d'argent emprunté mais plutôt s'attaquer à des réformes tant attendues en raison de la concurrence économique accrue due à la globalisation. Ces faiblesses – forte régulation des marchés de l'emploi et autres surréglementations, imposition excessive et compliquée, systèmes de formation dépassés, disproportion dans les systèmes d'assurance-vieillesse entre nombre de cotisants et périodes de cotisation, d'une part, et retraités, d'autre part, accroissement continu des dépenses de santé – provoquent non seulement un taux de chômage inquiétant mais grèvent aussi de plus en plus les finances publiques, déjà surchargées. C'est précisément ce cercle vicieux qui est rompu par le traité de Maastricht, et encore davantage par le pacte de stabilité conclu à l'initiative du ministre allemand des finances.

Il est vrai que la responsabilité de ce développement fatal se situe exclusivement au niveau national, et que les réformes nécessaires pour surmonter ces faiblesses seraient indispensables même sans Union monétaire. Mais la conviction qu'un développement stable de l'économie européenne dans son ensemble ne peut être assuré qu'avec un effort commun au niveau de chaque économie nationale a conduit les parties au traité de Maastricht à opter en faveur d'une action commune sur la base d'un projet commun : l'Union monétaire.

Concernant l'Union monétaire, il importe de donner la preuve de notre capacité d'affronter l'avenir. Les efforts communs en vue de revitaliser les économies nationales constituent l'un des objectifs du traité de Maastricht. Contrairement à ce qu'il est dit parfois, l'unification européenne ne représente nullement un obstacle, mais permet une lutte durable contre le chômage.

Les réformes nécessaires mentionnées affectent profondément l'ordre économique et social des pays participants et mettent à l'épreuve la capacité de performance et d'adaptation des systèmes politiques nationaux. L'Italie – qui joue souvent un rôle particulier dans le débat allemand sur l'Union monétaire – en est exemple. L'attrait du traité de Maastricht a en fait aidé l'Italie de manière décisive à renouveler les structures de son ancien système politique qu'elle réforme actuellement aussi au niveau du droit constitutionnel. Dans la même mesure où progressait ce processus politique, la stabilisation économique et monétaire en Italie a considérablement progressé aussi.

2. L'intérêt de l'Allemagne à la stabilité

Etant donné son imbrication économique particulièrement étroite, source de sa vulnérabilité, étant donné sa situation géographique et son histoire, l'Allemagne, plus encore que ses partenaires, a un plus grand intérêt à la réalisation d'une stabilité globale du monde – dans lequel elle vit et dont elle dépend – en tant que fondement d'un développement si posible sans tension. Or l'Union monétaire est l'institutionnalisation d'une telle stabilité. (...)

3. La responsabilité de l'Allemagne

La réalisation de l'Union monétaire est non seulement de l'intérêt direct de l'Allemagne mais relève aussi de sa responsabilité particulière. Les raisons ne sont pas seulement d'ordre économique, l'Union monétaire reprend aussi l'idée de l'« économie sociale de marché ». Point n'est besoin de justifier le fait que l'économie nationale la plus puissante, dotée de la plus forte monnaie, a la plus forte influence sur le processus de convergence : il a une fonction de direction. C'est pourquoi des signaux de sécurité et de confiance doivent émaner de l'Allemagne, afin d'encourager les partenaires et d'apaiser les marchés. Mais ce qui a convaincu nos partenaires, c'est le succès de l'« économie sociale de marché » alliant ordre économique libéral et performant et ordre social juste et solidaire, caractérisée aussi par la concurrence, une banque centrale fédérale indépendante chargée de veiller à la stabilité des prix, ainsi que le consensus et l'accord entre partenaires sociaux.

> *L'unification européenne ne constitue nullement un obstacle mais permet, bien au contraire, une lutte durable contre le chômage*

Ce modèle allemand de l'économie sociale de marché doit maintenant prouver qu'il est capable, alors même que les conditions ont fondamentalement changé avec la globalisation, d'allier puissance économique et justice sociale. Ainsi, il contribuerait largement au futur façonnement de l'Europe. (...)

Cependant, ce modèle nécessite manifestement une réforme, comme le prouve le taux de chômage élevé. Etant donné que les économies et changements inévitables dans le domaine social entraîneront en un premier temps des situations de rigueur manifestes, l'Allemagne doit encore mieux préciser, en considération surtout du débat en Europe mais aussi du débat intérieur, qu'elle maintient l'objectif d'une société solidaire, que les réformes vont en ce sens, qu'elles sont une condition indispensable et pas uniquement pour la lutte contre le chômage (...)

Le succès des efforts de l'Allemagne tendant à développer plus avant au moyen de réformes le modèle de l'« économie sociale de marché », aura une importance décisive pour l'acceptation durable de l'idée sur laquelle repose le traité de Maastricht. Cela est d'autant plus vrai que certains de ces aspects, dont l'amoindrissement du rôle de l'Etat, l'importance de la concurrence, l'indépendance de la banque centrale, vont à l'encontre de traditions historiques de certains pays. C'est pourquoi – et compte tenu du taux de chômage élevé – l'orientation prévue par le traité de Maastricht suscite des controverses si passionnées dans tous les pays, prouvant bien qu'il en va en fait de l'ordre fondamental économique, social et politique en Europe. Selon les sondages, c'est l'aspect social, notamment la maîtrise du chômage, qui est considéré comme décisif pour le succès du projet d'Union monétaire en tant qu'union de stabilité.

> *L'économie nationale la plus puissante a une fonction de direction. C'est pourquoi des signaux de sécurité et de confiance doivent émaner de l'Allemagne, afin d'encourager les partenaires et d'apaiser les marchés*

L'immense difficulté politique réside désormais dans le fait que les efforts douloureux à consentir ont leurs effets dans l'immédiat alors que les fruits en résultant pourront être cueillis plus tard seulement. (...)

4. Le succès fait naître la confiance

Le résultat obtenu jusqu'ici par le processus de stabilisation et de convergence est plus favorable qu'on ne l'attendait : l'Union européenne est donc dès à présent une union de stabilité. Avec une moyenne de 1,7 % dans l'ensemble de l'Union européenne, les taux d'inflation ont atteint un niveau historique très bas : ce qui importe en fin de compte, c'est une stabilité des prix durable, également pour le citoyen ! Présentement, les Etats membres de l'Union européenne se situent presque tous dans la marge prévue par le traité de Maastricht. Cela vaut également pour les taux d'intérêt. Les taux de change sont stables, les monnaies jadis considérées comme faibles ont connu une hausse par rapport au deutschemark. Sans le traité de Maastricht, jamais ce succès n'aurait été atteint.

C'est ce succès qu'il faut présenter concrètement à nos concitoyens. Il n'est pas vraiment facile pour le citoyen de se faire une idée précise de l'interaction compliquée entre politique et marchés financiers et ainsi du fonctionnement des critères. Et ce qu'il ne comprend pas l'insécurise, l'insécurité peut susciter la crainte. C'est pourquoi la politique doit se concentrer sur la présentation des résultats clairs et concrets du processus de convergence.

C'est aussi en considération de ce succès qu'il devient possible d'expliquer le fonctionnement des critères de convergence, et surtout de la limitation du déficit public à 3 % du produit national brut. Ce critère revêt une importance fondamentale puisque sa réalisation est liée pour une très large part à des décisions politiques, et que la réalisation des autres critères en dépend complètement ou en partie. Si une stabilité des taux d'intérêt et du niveau des prix aussi marquée a été atteinte avec un tel succès, bien que tous les autres Etats membres, à l'exception du Luxembourg, du Danemark, des Pays-Bas et de l'Irlande, aient plus ou moins nettement manqué la réalisation de ce critère clé, c'est en grande partie grâce au regain de confiance des marchés financiers à l'égard de la politique.

Cependant, cette confiance ne persistera que dans la mesure où la politique s'orientera selon des objectifs clairement définis. Ce serait donc une erreur de tirer des expériences faites jusqu'ici, la conclusion qu'il importe peu de chiffrer le critère du déficit, même si les 3 % ne sont pas scientifiquement fondés. L'évaluation positive des marchés persistera aussi longtemps qu'ils compteront sur le caractère durable de l'actuelle tendance à la stabilité et, surtout, que des réformes structurelles seront engagées.

La confiance constitue le fondement du succès de l'Union monétaire. C'est donc un impératif dicté par l'équité et la sagesse, non seulement de reconnaître les succès des partenaires, les encourageant à persévérer, mais également de renforcer ensemble notre propre confiance en une monnaie commune. Le deutschemark alors ne sera plus une offrande, mais un cadeau de noces fait à l'Europe !

Certes, un projet d'une telle portée n'est pas vraiment sans risques. L'arrogance, les statu quo du mode de pensée et la méfiance sont de mauvais conseillers. L'excès de prudence devient dangereux s'il dégénère en crainte.

Face à la peur de l'avenir, que l'on rencontre souvent en Europe, l'Union économique et monétaire est désormais synonyme de changement ressenti comme une menace, car les efforts à consentir pour réaliser les critères de convergence font prendre conscience au citoyen de la signification concrète de la globalisation : concurrence mondiale, suppression des frontières protectrices, fin de la sécurité qu'elles semblaient garantir. L'obligation de s'adapter, par la force des choses, à ce changement est perçue comme une menace qui trouve son expression tantôt dans la peur de l'Allemagne, du deutschemark et de la Bundesbank, tantôt dans la peur de l'Europe, d'une manière générale, et en Allemagne, dans la peur de voir disparaître le deustchemark, symbole de sécurité. Les phénomènes redoutables du chômage et de la migration viennent encore accroître cette peur.

La peur est l'ennemi le plus redoutable du progrès européen : la peur entraîne une étroitesse d'esprit et est source du « nationalisme régressif » qui, consiste à fuir la réalité et à se retirer dans l'étroite coquille nationale. L'Allemagne ne peut se permettre, et n'a d'ailleurs aucune raison, d'avoir peur. Mais elle aurait certainement des raisons d'avoir peur si, dans un monde changeant très rapidement, tout devait rester inchangé en Europe.

Aussi, est-il nécessaire d'expliquer cette nouvelle Europe aux citoyens, afin qu'ils se rendent compte des succès de nos partenaires : la France, par exemple, a connu durant près de cinq ans un taux d'inflation inférieur à celui de l'Allemagne. Depuis près de trois ans, ses taux d'intérêt ne sont pas plus élevés qu'en Allemagne ; depuis plusieurs années, le franc français est stable par rapport au deutschemark et compte aujourd'hui parmi les monnaies les plus stables du monde. Depuis 1992, l'Italie a fait des progrès considérables concernant la consolidation ; la différence de taux d'intérêt italiens par rapport au deutschemark a baissé de 6,5 points en mars 1995 à moins de 1,5 point en mai 1997, passant même à moins de 1 point en juillet 1997. Enfin, le taux de change de la lire est présentement stable par rapport aux autres monnaies. L'Espagne, quant à elle, grâce à un effort considérable, abaissera vraisemblablement cette année son déficit précisément à 3 % et a même réformé son plus grave problème structurel, à savoir le marché de l'emploi, jusque-là fortement réglementé. L'énumération certes incomplète de ces efforts remarquables est encore trop peu connue en Allemagne.

C'est pourquoi la crainte d'un euro faible, assez répandue à force d'en évoquer le spectre, n'est pas justifiée. Tout porte à croire que la valeur intérieure de la nouvelle monnaie sera stable. La conscience de la stabilité dans pratiquement tous les pays membres est exemplaire. (...)

Ce changement radical de mentalité dans le domaine de la politique économique et financière, compte tenu de traditions très différentes importantes pour leur identité nationale, doit être qualifié de révolutionnaire pour nombre de nos partenaires. De ce changement dépendait l'acceptation du pacte de stabilité proposé par le ministre allemand des finances et définissant des objectifs plus ambitieux encore que le traité de Maastricht. Aussi la suffisance empreinte de méfiance vis-à-vis de nos partenaires serait-elle injuste et offensante, maladroite même, car ce changement constitue une véritable garantie pour la poursuite de la politique de stabilité, y compris après l'entrée en vigueur de l'Union monétaire.

Cette expérience s'est d'ailleurs confirmée lors du sommet d'Amsterdam, les 16 et 17 juin 1997. Le pacte de stabilité et de croissance a été adopté par tous les pays participants, et la résolution qui y est jointe relative à la croissance et à l'emploi confirme la nécessité de mesures structurelles en vue d'atteindre l'objectif primordial consistant à surmonter le chômage. Etant donné sa tradition, la France éprouve quelques difficultés spécifiques concernant la philosophie de politique économique à la base du traité de Maastricht, néanmoins elle a témoigné de sa fidélité au projet de l'Union monétaire non seulement à Amsterdam, mais également plus tard à l'occasion de la révision de son budget 1997.

Certes, il pourra y avoir aussi après l'introduction de l'UEM des controverses à propos de l'orientation de la politique économique. Certes, la différence des situations nationales de départ et des données institutionnelles sur les marchés de l'emploi requiert des approches différentes. Mais l'orientation générale de la politique économique doit être la même. C'est pourquoi les mécanismes de coordination existants, en particulier de l'article 103 du traité de Maastricht, devraient être davantage utilisés, si nécessaire développés, en vue d'une telle coordination. Une telle politique économique et fiscale des pays participants venant compléter la politique monétaire de la banque centrale européenne est indispensable au succès à long terme de l'UEM.

5. L'Union économique et monétaire est décisive pour la capacité de l'Europe et de ses nations à affronter l'avenir

(...) La réponse à la question de savoir quels pays participeront à l'UEM doit être donnée en fonction des résultats de 1997 et des perspectives de résultats pour 1998 en tenant compte de l'avis de la banque centrale fédérale. La décision dépendra de l'estimation de la volonté et capacité de la politique des pays participants de poursuivre la politique de stabilité après l'entrée dans l'UEM et de respecter durablement les critères (persévérance). Il conviendra à cet égard de veiller au fait que les participants à l'UEM, indépendamment des résultats atteints en matière de respect des critères de Maastricht, devront, également après l'introduction de l'UEM, poursuivre leurs réformes structurelles. L'attractivité du site économique et ainsi d'une monnaie européenne pour les investisseurs et prêteurs européens en dépend.

En raison des succès de la politique de stabilité monétaire poursuivie jusqu'ici et vu les efforts de stabilisation actuellement en cours dans les divers Etats membres, il n'y a aucune raison de vouloir plaider en faveur du report de l'introduction de l'Union monétaire. Le report de l'échéance ne contribuerait pas seulement à relâcher la pression due aux efforts de convergence, mais aussi à remettre en question les succès déjà atteints en matière de stabilité. En outre, il comporte le danger d'un échec du projet d'Union monétaire. La poursuite des efforts de stabilité et de réforme ne serait plus garantie. Cela aurait des conséquences non seulement économiques, mais aussi politiques pour l'ensemble des partenaires, à commencer par l'Allemagne. (...) En conclusion, l'UEM est le projet clé pour la poursuite du processus d'unification européenne (....).

Wolfgang Schäuble, président du groupe parlementaire de l'Union chrétienne ;
Michael Glos, leader des députés chrétiens-sociaux de Bavière (CSU) ;
Rudolf Seiters, vice-président CDU du groupe ;
Karl Lamers, porte-parole pour la politique étrangère

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Contre le tout-nucléaire

COUP sur coup, l'industrie nucléaire vient de subir deux revers. Au moment même où Dominique Voynet accusait la Cogema d'avoir commis une *« faute »* dans la conduite des opérations de détartrage de la canalisation de l'usine de la Hague, Matignon rendait publique une lettre du premier ministre, Lionel Jospin, annonçant à Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, qu'il avait demandé à EDF de renoncer au projet de centrale nucléaire du Carnet, dans l'estuaire de la Loire.

Il s'agit là indéniablement de deux actes forts marquants la volonté du gouvernement de changer les règles pour l'industrie nucléaire. Plus question de laisser cette filière dans un fonctionnement opaque et sans contrôle. La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement l'avait indiqué lors de sa prise de fonctions en rappelant l'objectif fixé par le gouvernement : *« La séparation des fonctions du contrôleur et de contrôlé en matière de risques majeurs. »* Les responsables de la Cogema ne semblent pas l'avoir compris, qui, le 16 juin, envoyaient des plongeurs confisquer du matériel sous-marin utilisé par l'organisation écologiste Greenpeace pour mettre en évidence les dysfonctionnements de l'usine de la Hague.

Plus question non plus de laisser EDF développer des projets de centrale qui soulèvent à chaque fois l'opposition résolue des environnementalistes, mais aussi d'une part croissante des populations concernées. Après la décision de fermer le surgénérateur Superphénix à Creys-Malville (Isère), l'abandon du projet de centrale du Carnet marque un coup de frein du gouvernement à la politique du tout-nucléaire et constitue un nouveau gage donné aux écologistes. En décidant de protéger cette zone marécageuse naturelle de l'estuaire de la Loire, Lionel Jospin répond à une aspiration de la société française : le développement technologique ne doit plus se faire au détriment du patrimoine naturel. La décision peut paraître d'autant plus facile concernant le nucléaire que la France est largement équipée : le programme de construction de centrales décrété au lendemain du premier choc pétrolier de 1973 s'achève cette année. Plus de 80 % de l'électricité produite par EDF provient de l'atome. Ce niveau est unique au monde.

Le gouvernement doit maintenant prévoir le renouvellement des installations qui n'interviendra pas avant 2010. C'était, en partie, l'objet de la centrale du Carnet. Les pouvoirs publics et les responsables de la filière nucléaire ont pris conscience des performances des autres énergies pour produire de l'électricité et reconnaissent la nécessité de se diversifier. Poussés par la compétition et la concurrence, les autres pays l'ont fait depuis longtemps en construisant des centrales à gaz. L'enjeu de l'avenir sera de déterminer la part de l'énergie thermique dans la production française et, peut-être aussi, d'encourager le développement des énergies renouvelables.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « *Les rédacteurs du Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Un été exceptionnel

L'ÉTÉ météorologique ayant pris fin le 31 août, on peut le juger dans son entier. Il serait tardif d'annoncer qu'il fut un bel été. Mais fut-il exceptionnellement chaud comme nos glandes sudoripares nous en ont donné l'impression ? Les chiffres précis, savamment classés, du service de climatologie de l'ONM, répondent affirmativement.

Le mois de juin 1947 nous a offert la température maximum la plus élevée, 36,5°, qui ait jamais été enregistrée à Paris pendant le premier mois de l'été météorologique. Juillet a battu, avec 39,8° au parc Saint-Maur et 40,4° à la tour Saint-Jacques, le record des maxima pour n'importe quel mois. Et en août c'est la plus forte température moyenne qui fut atteinte avec 21,8° au lieu de 17,8°.

La moyenne mensuelle d'insolation – le nombre moyen d'heures pendant lesquelles le soleil brille chaque mois – fut, elle aussi, largement dépassée cette année : 270 heures en juin contre 227, 287 heures en juillet au lieu de 237, et 303 heures en août contre 225. Pendant les trois mois de cet été, il y a donc eu 170 heures d'insolation de plus que la moyenne des cinquante étés précédents.

Le jeu des orages a fait que toutes les régions de France n'ont pas souffert également de la sécheresse. Mais, dans l'ensemble, la pluviosité de l'été 1947 comptera parmi les plus faibles. Une telle générosité solaire a donné ses fruits sous la forme de raisins de Champagne d'une qualité exceptionnelle. C'est déjà quelque chose.

C.-G. B.
(18 septembre 1947.)

Un service national peau de chagrin

LE RÔLE et l'organisation du service national ont toujours été l'objet, en France, de débats passionnés. La professionnalisation des armées, telle que l'a imaginée Jacques Chirac et à laquelle la gauche s'est ralliée après bien des tergiversations et avec des nostalgies qui n'ont pas toutes disparu, n'a fait que relancer la discussion. A ceci près : les controverses se sont aujourd'hui déplacées et se concentrent sur les « ersatz » censés se substituer à la disparition annoncée de la conscription.

La formule du rendez-vous citoyen, proposée par Charles Millon, a fait les frais de la déroute électorale de la droite. L'appel à la préparation de défense (APD), conçu par son successeur au ministère de la défense, Alain Richard, dans le cadre du projet de réforme présenté jeudi 18 et lundi 22 septembre aux députés, n'échappe pas à la règle. Cette nouvelle formule – une journée obligatoire pour les 16-18 ans et vouée à une réflexion sur la défense – ne passe pas davantage la rampe.

A tort ou à raison, les élus de la nation donnent l'impression, à propos de cette fin programmée et progressive de la conscription, d'avoir mauvaise conscience et, en fin de compte, d'adhérer du bout des lèvres à la perspective d'une armée professionnelle. Comme si le service national, une pratique centenaire en France, avait encore, en 1997, des partisans convaincus, quelles que soient leurs sensibilités politiques d'origine.

En février 1996, quand il traça les grandes lignes de sa réforme des armées, le chef de l'Etat a laissé au gouvernement, au Parlement et à une vaste consultation populaire orchestrée par des élus locaux le soin d'accompagner la mise sur pied d'unités professionnelles, objets de toutes les attentions du chef des armées. A droite, d'abord, à gauche, ensuite, on a tenté d'habiller, en quelque sorte, le projet présidentiel. On a cherché à créer le moyen de maintenir un lien fort entre l'armée et la nation, une relation que, pourtant, le service national, tel qu'il était devenu dans les faits, avait eu bien du mal à instaurer et à conserver au fil des décennies. Mais il faut croire que les mythes ont la vie dure et que le service militaire d'autrefois demeurait paré de toutes les vertus, alors même qu'il avait montré ses inégalités, voire ses injustices.

D'où le projet, abandonné depuis, d'un rendez-vous citoyen de cinq jours qui n'avait plus pour lui, comme atout, que d'aider à dresser le bilan psycho-sanitaire et scolaire d'une jeunesse dispensée d'apprendre à servir une arme. D'où la formule, proposée par le gouvernement de Lionel Jospin, d'un APD réduit à sa plus simple expression, c'est-à-dire une journée de *« sensibilisation »* des jeunes aux questions de défense, étant entendu que les armées en profiteront pour déceler leurs volontaires et leurs réservistes et étant assuré, aussi, que l'éducation nationale devra – sans trop traîner les pieds – inspirer et entretenir le civisme des adolescents le plus en amont possible dans les établissements scolaires.

LES RECRUES DE LA DERNIÈRE HEURE

Ce n'est donc pas l'armée professionnelle pure et dure, sur le modèle des armées de métier anglo-saxonnes, à laquelle aspire le président de la République. Mais ce n'est plus la nation en armes, telle que Jean Jaurès en rêva dans ses écrits et dont la gauche loua longtemps les bienfaits. C'est concrètement un service national voué à devenir peau de chagrin.

Pour autant, nul ne se dissimule les embûches des quelques années à venir, c'est-à-dire la difficulté que revêtira la transition entre une disparition, plus ou moins maîtrisée, de la conscription et la montée en puissance de la professionnalisation, que le premier ministre a demandé à son ministre de la défense de mener dans l'ordre et avec souplesse.

La bataille parlementaire autour de l'amendement de Paul Quilès, visant à attribuer des reports d'incorporation à tout jeune titulaire d'un contrat de travail, a montré combien le consensus était délicat à obtenir. Un jeune sur trois qui se présente au service a, en poche, un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée. Pour les uns, et notamment pour le gouvernement, c'est ouvrir la voie à une armée composée, pour l'essentiel, de chômeurs, et c'est faire fi de l'égalité entre citoyens devant leurs devoirs envers la nation. Pour les autres, c'est ruiner l'espoir de venir à bout du chômage des jeunes dès lors que la contrainte militaire viendrait briser les chances d'un début d'emploi. Finalement, on a composé : on traitera au cas par cas. Au risque – c'est le reproche fréquemment adressé au service actuel – d'avantager encore plus ceux qui ont le bras long, faute de critères objectifs et transparents.

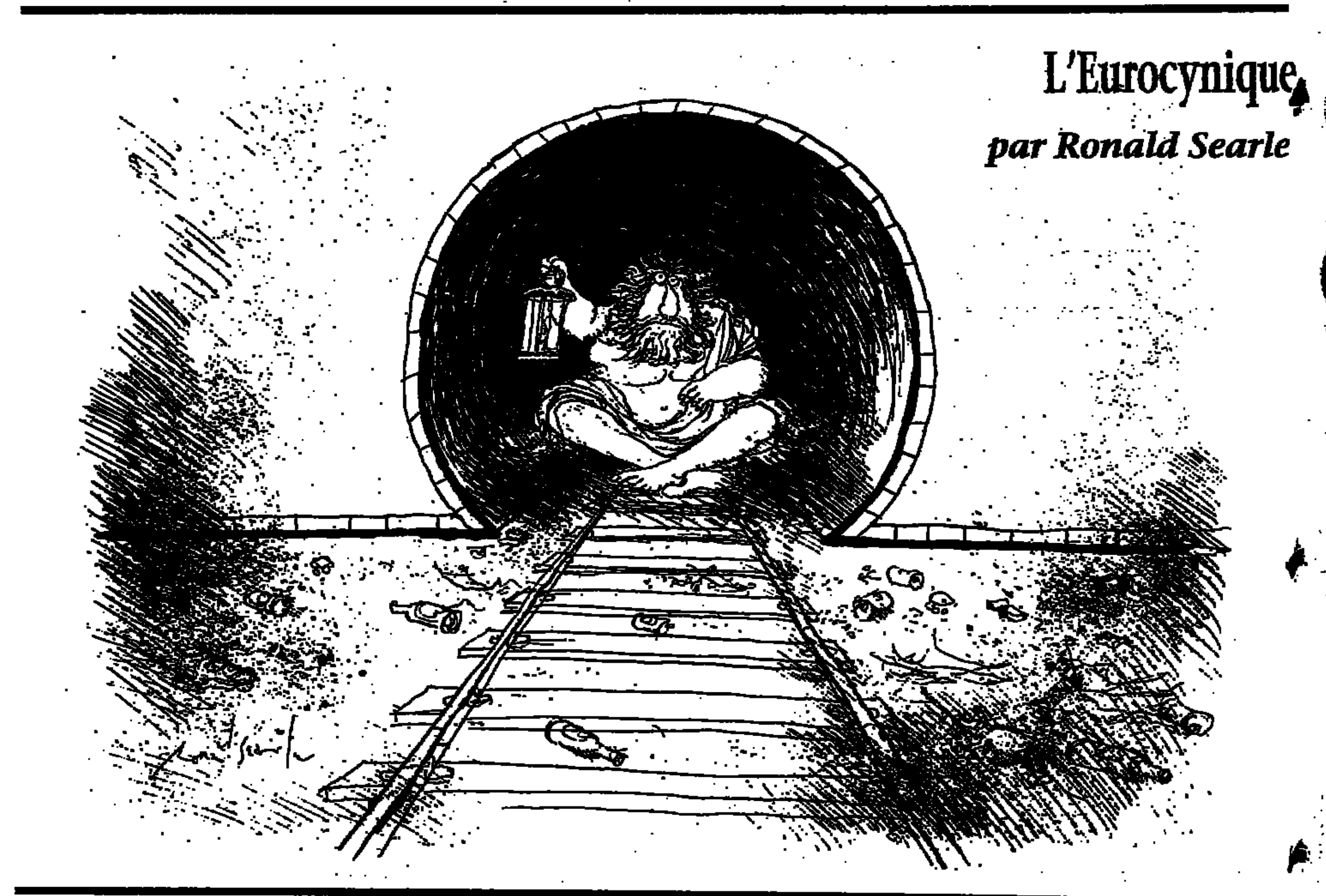
La gestion de ces recrues de la dernière heure sera particulièrement acrobatique, qu'il s'agisse du million d'anciens « sursitaires », qui devront accomplir leurs obligations militaires comme l'ont fait ceux de la classe d'âge à laquelle ils ont appartenu, ou des appelés (nés avant 1979) sous l'uniforme, qui devront se conformer au régime précédent, encore en vigueur, et au projet de loi de M. Richard sur le service.

Il y a là, en gestation, de nombreuses complications administratives, ce qui signifie, aussi, bien des drames en perspective dans des familles qui auront le sentiment de n'être pas traitées sur un pied d'égalité. La transition entre une incorporation déclinante et une professionnalisation montante est source de périls à venir. Combien de temps réussira-t-on à faire converger l'une et l'autre ? Là est toute la question des deux à trois années prochaines. Comment parviendra-t-on à concilier les besoins des armées, dont les effectifs chutent, et une ressource démographique excédentaire ? En l'an 2000, lorsque la professionnalisation sera le plus avancée, les inconvénients demeureront dans cette réforme des armées ambitieuse mais adaptée aux temps nouveaux, puisque la France n'est plus isolée dans sa réflexion en faveur d'un corps militaire de métier.

A moins que le gouvernement ne décide, un jour, pour mieux contrôler la situation, de jouer sur une autre variable d'ajustement : celle de la durée du temps passé sous les drapeaux par ceux-là mêmes qui doivent s'y soumettre encore. Réduire peu à peu cette durée – de dix mois aujourd'hui – est une voie possible. Le gouvernement peut difficilement s'interdire d'explorer une telle option, même s'il a prétendu qu'elle n'était pas à l'ordre du jour. Mais est-elle compatible avec le souci de l'équité ?

Jacques Isnard

L'Eurocynique
par Ronald Searle



Proche-Orient : les Etats-Unis condamnés à l'imagination

Suite de la première page

A part un calendrier laborieux de remise en route d'un éventuel dialogue à Washington, où seront conviées les équipes de négociateurs, puis à New York, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies, entre le ministre des affaires étrangères israélien, David Lévy, et Abou Mazen, un proche collaborateur de M. Arafat, Mme Albright repart comme elle est arrivée : les mains vides.

A sa charge, on pourra observer que le secrétaire d'Etat paie le prix de ses réticences. Elle aura attendu près de neuf mois avant de venir sur place s'occuper d'un dossier dont son pays revendique l'exclusivité, et qui s'est enlisé lentement mais sûrement à partir du lancement du projet de la colonie juive de Har Homa, en mars, dans la partie arabe de Jérusalem.

A sa décharge, on retiendra cependant que le secrétaire d'Etat aura sans doute plus fait pour le crédit de son pays dans la région qu'une demi-douzaine de navettes du diplomate chargé du dossier au département d'Etat, Dennis Ross. Les jugements positifs d'Hosni Moubarak et de Yasser Arafat, qui ne se privaient plus l'un et l'autre, avant cette visite, de critiquer l'alignement américain sur les positions inflexibles de M. Nétanyahou, témoignent de la restauration provisoire de l'image de marque des Etats-Unis.

Mais le style volontaire du secrétaire d'Etat et sa capacité d'indépendance d'esprit vis-à-vis des présupposés pro-israéliens en vigueur au Congrès, voire à la Maison Blanche, ne font pas une politique. L'attachement réitéré de Mme Albright aux mesures prévues par les accords intérimaires doit être suivi d'effets sous peine de se vider de son sens. Trop de retards, d'atermoiements et de mauvaise volonté ont miné le calendrier d'Oslo : il faut désormais inventer.

Mme Albright passera un premier test le 20 septembre, au Caire, à l'occasion de la réunion de la Ligue arabe qui doit se prononcer sur la participation à la conférence économique de Doha (Qatar), en novembre, parrainée par les Etats-Unis, que de nombreux pays arabes, la Syrie, le Liban mais aussi – et c'est nouveau – l'Arabie saoudite, envisagent de boycotter. Si une majorité se dégage contre Doha, même si la Ligue ne décide plus rien dans les faits depuis bien longtemps, le revers sera cuisant pour la diplomatie américaine.

D'autant qu'il pourra profiter à l'Iran, qui accueille, en décembre, le sommet de l'Organisation du congrès islamique, auquel devraient se presser tous les dirigeants arabes.

Au cours de sa tournée dans les pays du Golfe, Mme Albright a avoué la perplexité de la diplomatie américaine devant l'élection surprise de Mohamad Khatami à la présidence iranienne. *« Nous sommes tous intrigués par la direction qu'ils prennent »*, a-t-elle témoigné. D'autant que le secrétaire d'Etat a également pris conscience de l'impact positif de cette élection sur certains pays de la région.

Même si le nouveau président iranien n'a pas la main sur toutes les affaires du pays, *a fortiori* sur la diplomatie, qui semble rester pour l'instant l'apanage d'un Guide de la révolution dont le radicalisme n'est plus à démontrer, la diversité confirmée des pôles de décision à Téhéran ne sert pas la politique d'endiguement des Etats-Unis et contredit leur discours sans nuances sur le fauteur de troubles impénitent que serait l'Iran.

Bref, en six jours, Mme Albright a pu mesuré combien les Etats-Unis ont besoin de faire preuve d'imagination au Proche et au Moyen-Orient.

Gilles Paris

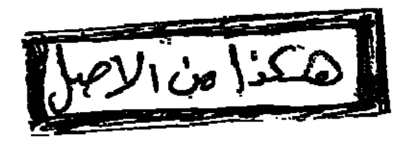
RECTIFICATIFS

ARCHITECTURE

Dans l'article intitulé « Nécropolis, la ville des morts d'Alexandrie va livrer ses secrets » (*Le Monde* du 6 septembre), la librairie des Jardins de la Biennale, à Venise, a été citée, par erreur, parmi les oeuvres de l'architecte italien Aldo Rossi, mort le 4 septembre. C'est l'Anglais James Stirling, disparu en 1992, qui en est l'auteur.

PRINCESSE DIANA

Dans l'article titré « La reine américaine du commérage s'en prend aux Windsor », paru dans *Le Monde* du 16 septembre, il fallait lire que l'avance accordée à Kitty Kelley par son éditeur se montait à 4 millions de dollars, soit environ 24 millions de francs, et non 240 millions comme indiqué dans l'article.



SOCIAL Le débat sur la durée légale du travail ne doit pas cacher que la durée effective du travail a considérablement évolué ces dernières années. Les accords sur le temps de travail ont, pour la première fois, en 1996, constitué le principal thème de négociation dans les entreprises, avant les salaires. Hostile à une réduction généralisée du temps de travail, le patronat est en revanche favorable à des négociations d'entreprise. ● AU CEPME, l'accord conclu sur le développement et l'annualisation du temps partiel montre le décalage entre les discours nationaux et la réalité dans les entreprises. Côté syndical, la CGT a, en effet, été le principal protagoniste de cet accord. ● A EDF-GDF, l'accord conclu le 20 janvier entre peu à peu dans les mœurs. 18 centres sur 200 l'ont déjà mis en application. Une cinquantaine de centres devrait signer cette année. *(Lire également pages 6 et 28.)*

Le temps de travail est au cœur des négociations d'entreprises

Plus de 4 000 accords ont été conclus en 1996. L'organisation collective cède peu à peu la place à des horaires individualisés. La durée effective du travail dépend de moins en moins de la durée légale

HOSTILE aux 35 heures généralisées, le patronat est, en revanche, très favorable à des négociations d'entreprise sur l'aménagement voire la réduction du temps de travail. La preuve : en 1996, ce thème s'est, pour la première fois, hissé en tête des accords signés, devançant même la traditionnelle négociation salariale. En 1996, sur les 9 274 accords d'entreprise recensés par le ministère du travail, 4 001 portent sur le temps de travail, alors même que la loi Robien, mise en place en octobre 1996, n'en était qu'à ses balbutiements.

Jusqu'au début des années 90, la classification opérée par les services du ministère du travail était claire : il y avait les accords très classiques sur la gestion du temps de travail (*congés, ponts, jours fériés...*) et les accords plus imaginatifs sur l'organisation du travail. Aujourd'hui, la séparation est de plus en plus artificielle. « *En 1996, plus de la moitié des accords traitent simultanément des deux thèmes. La montée en force des accords de réduction du temps de travail confère un dynamisme particulier aux accords concernant la gestion du temps de travail. La frontière entre les deux domaines est de moins en moins réelle, les thèmes réduction du temps de travail et aménagement du temps de travail étant de plus en plus étroitement liés* », notent les auteurs du dernier bilan annuel de la négociation collective.

C'est ainsi que 52,7 % des accords concernent la gestion du temps, et 54,9 % son aménagement. Cette dernière notion revêt bien entendu diverses réalités. Les spécialistes distinguent les accords qui permettent aux entreprises d'adapter leur outil de production aux fluctuations de la demande et ceux destinés à augmenter la durée d'utilisation des équipements.

DIABOLISATION

Un accord sur cinq, environ, traite de la modulation et de l'annualisation du temps de travail, signe que ce sujet, qui reste largement tabou au niveau interprofessionnel, ne l'est plus dans les entreprises. L'accord signé au CEPME par la CGT le prouve. Alors que Louis Viannet diabolise à la fois le temps partiel et l'annualisation, ses équipes du CEPME n'ont pas hésité à signer un accord qui lie les deux thèmes !

Autre thème fréquent de négociation, surtout dans l'industrie, les heures supplémentaires. Un accord sur six concerne ce sujet. Plus précisément, plus d'un accord sur dix concerne la négociation sur le repos compensateur de remplacement. Dernier outil pour accroître la flexibilité : le temps partiel. Il est négocié dans environ 10 % des entreprises. Mais si l'industrie préfère l'annualisation des horaires, le développement du temps partiel émane essentiellement des services.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les accords sur l'augmentation de la durée d'utilisation des équipements (travail en équipes succcessives, équipes de fin de semaine, équipes de nuit) ont été moins nombreux en 1996 qu'en 1995. L'analyse des accords conclus ne permet pas d'établir de corrélation avec l'emploi. Ont-ils été signés pour préserver l'emploi ? Pour le développer ? Nul ne le sait.

Seuls les accords signés dans le cadre de la loi Robien permettent de se faire une idée précise puisque la contrepartie en emplois de la réduction du temps de travail constitue l'essence même de la loi. A l'heure actuelle, environ mille « accords Robien » ont été signés. Selon le dernier bilan publié, fin août, par le ministère du travail, environ un tiers sont des accords *« défensifs »*, signés pour préserver l'emploi et deux-tiers des accords *« offensifs »* conclus pour développer l'emploi.

CHIFFRAGE

Selon le chiffrage de la CFDT, 46 % des accords prévoient un maintien du salaire (57 % dans un cadre offensif et 27 % dans un cadre défensif), 10 % associent ce maintien avec un gel des salaires à venir (6 % dans un cadre défensif et 13 % dans un cadre offensif) et 42 % une baisse des salaires inférieure à la diminution du temps de travail (67 % dans le volet défensif et 30 % dans un volet offensif).

L'importance de ces accords s'explique sans doute par l'éclatement des temps de travail. Hier collective, la durée du temps de travail devient individuelle. En 1995, 13 % des actifs déclaraient ne pas avoir d'horaires habituels de travail, contre 9 % en 1982. Si 85 % des salariés travaillent un nombre de jours fixes par semaine, ce chiffre est en diminution. Enfin, plus on monte dans la hiérarchie sociale, plus les horaires sont irréguliers. 6 % des ouvriers mais 44 % des cadres déclarent déterminer eux-mêmes leurs horaires de travail. Autant de réalités qui relativisent la portée d'une diminution de la durée légale du travail.

Selon les spécialistes, la réduction de la durée légale du travail à 40 heures par semaine décidée par le Front populaire, est devenue effective en... 1978 !

Frédéric Lemaître

Plusieurs dispositifs

4 001 accords ont été signés en 1996 sur la durée du travail (contre 3 571 en 1995) sur un ou plusieurs thèmes :
● **Durée hebdomadaire du travail :** 22,1 % (17 % en 1995).
● **Congés, jours fériés, ponts :** 40 % (42 %).
● **Aménagements d'horaires :** 13,6 % (13,7 %).
● **Dispositifs d'adaptation aux fluctuations :** 39,2 % (39,2 %).
● **Augmentation de la durée d'utilisation des équipements :** 22,9 % (25,7 %).

Trente-deux postes pour 32 heures chez EDF-GDF dans l'Yonne

AUXERRE
de notre envoyé spécial

REPORTAGE

Chez des partenaires peu habitués à la négociation locale, l'accord a suscité une « mutation culturelle »

Drôme-Ardèche, Chartres, Alpes-Dauphiné, Côte-d'or, Vienne, Lille... Par petites touches, s'esquisse la carte de France des centres EDF-GDF qui ont opté pour la réduction du temps de travail et l'embauche de jeunes, grâce à la semaine de 32 heures payée 35 heures. Six mois après l'accord national, dix-huit des deux cents centres qui maillent l'Hexagone l'ont adopté. Cette lente montée en puissance s'explique par la complexité des négociations. La règle est de permettre des embauches sans augmenter la masse salariale, tout en développant la compétitivité des services à la clientèle.

Fait nouveau, l'initiative est entièrement décentralisée. Cet apprentissage de l'autonomie n'est pas aisé, comme le montre l'exemple de l'établissement de l'Yonne, deuxième signataire de l'accord. Employant 447 personnes réparties entre Auxerre, Sens et Joigny, ce centre rural a conclu en juin un pacte permettant l'embauche, d'ici à deux ans, de 32 agents, dont dix avant fin 1997. « *Cela ne s'est pas fait en cinq minutes, nous n'étions pas habitués à négocier localement. Jusqu'à présent, nous recevions des notes du siège et devions les appliquer* », raconte Jean-Claude Démaret, directeur du centre EDF-GDF Services, muté de Valenciennes à Auxerre, en septembre 1996, pour *« renforcer le dialogue social »*.

Très rapidement, les quatre organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, CGC) ont amorcé les négociations. Des règles ont été établies, comme l'embauche d'un salarié pour six personnes optant pour la semaine de quatre jours, et la compensation de chaque départ anticipé par un recrutement externe pour quatre cinquièmes et par un redéploiement interne pour un cinquième. Ces deux mesures permettent déjà le recrutement de vingt-quatre jeunes. En outre, pour répondre à l'extension des horaires d'ouverture des agences, six engagements sont programmés, et deux autres seront liés à la diminution des heures supplémentaires.

« *Nous avons effectué une véritable mutation culturelle*, reconnaît Jean-Pierre Hermier, délégué CFDT, *mais la démarche reposant sur le volontariat a favorisé notre évolution.* » Des discussions analogues dans des centres voisins ont contribué à donner une *« impulsion »*, reconnaît Claude Lobjois, responsable CGC : « *Il a fallu, cependant, retrousser nos manches et mener une grande campagne d'explications* ». Contrairement à ses instances nationales, Patrick Prévost, pour FO, a ratifié l'accord, y voyant une *« prise de pouvoir locale »* illustrant le décalage entre la base et les responsables nationaux.

Syndicat majoritaire représentant 63,4 % du personnel, la CGT, après avoir participé à toutes les discussions et consulté le personnel, n'a pas signé le texte final. Ses représentants s'alignent ainsi sur la position nationale, et ont dénoncé l'accord devant le tribunal de grande instance d'Auxerre. Le juge a renvoyé le jugement sur le fond. « *Il est faux de faire admettre l'idée que réduire le temps de travail permet de créer des emplois* », s'insurge Hervé Delorme, responsable CGT. Pour lui, cet accord n'enraye ni la baisse des effectifs, ni celle de la masse salariale. « *Sans accord local, nos effectifs seraient passés de 447 aujourd'hui à 425 en 1999. Nous les stabiliserons à 438* », réplique M. Démaret.

COMITÉ DE PILOTAGE

L'automne sera consacrée à l'adaptation des nouveaux horaires aux besoins de la clientèle. Un comité de pilotage composé des organisations signataires se réunira avec la direction en octobre pour un premier point. De l'avis général, cette première étape a été la plus facile : elle satisfait de véritables besoins, venant essentiellement de mères de famille voulant *« prendre leur mercredi »*.

Pour permettre de nouvelles embauches dans le futur, il faudra être *« plus imaginatif »*, en réduisant le temps de travail de chacun. A Auxerre, l'objectif sera de le diminuer rapidement de 10 %. Le directeur du centre se dit prêt à montrer l'exemple en s'imposant de finir sa journée une ou deux fois par semaine une heure plus tôt. « *Si les salariés s'aperçoivent que la réduction du temps de travail va à l'emploi, ils suivront* », reconnaît M. Hermier. « *Nous ne voulons pas que le temps récupéré profite à la compétitivité au détriment de l'emploi* », prévient-il.

Le premier test évaluant l'impact de ces mesures dans le personnel interviendra avec les élections professionnelles de novembre. Il permettra aux syndicats d'apprécier la pertinence de leur stratégie. « *Cette échéance arrive un peu trop tôt* », reconnaissent unanimement les trois signataires de l'accord, tandis que la CGT *« aborde cette échéance avec confiance »*.

Entre-temps, les annonces d'emploi parues dans *L'Yonne Républicaine* ne cessent de susciter des candidatures : pour l'embauche de trois conseillers clientèle, quatre cent personnes ont répondu.

Dominique Gallois

Au CEPME, plus de la moitié des salariés choisissent le temps partiel

SUR LES 1 250 SALARIÉS du CEPME, établissement de crédit spécialisé, dont le siège est à Maisons-Alfort (Val-de-Marne) et qui appartient désormais à la nouvelle Banque du développement des PME, plus de la moitié vont travailler à temps partiel. C'est le résultat impressionnant de la mise en œuvre d'un accord sur le développement du temps partiel, signé le 5 juin 1997, par la CGT, la CFDT, l'Ugict-CGT, FO et le SNB-CGC, dans le cadre du projet de plan social du CEPME. Cet accord permettra de sauver 115 postes sur les 170 que le CEPME devait supprimer. Toute l'entreprise a adhéré au projet, et pas seulement les femmes et les employés, candidats traditionnels au temps partiel. Au CEPME, 49,5 % des femmes, mais aussi 31 % des hommes, ont demandé à réduire leur temps de travail. Fait encore plus nouveau, 39 % des cadres et 18 % des cadres supérieurs ont fait ce choix.

La formule est séduisante. En réduisant son temps de travail, le salarié réduit proportionnellement son salaire, mais le CEPME lui verse une indemnité équivalente à la moitié de sa perte de rémunération, à condition qu'il s'engage pour cinq ans. Cette indemnité est versée en partie par le Fonds national pour l'emploi, en partie par la banque. Ainsi, en travaillant 80 % de son temps – l'option choisie par plus de 90 % des candidats à une réduction de leur temps de travail –, un salarié touchera l'équivalent de 90 % de son salaire.

Comme d'autres entreprises, le CEPME a profité du fait que l'indemnité compensatrice n'est soumise ni à l'impôt sur le revenu ni aux cotisations sociales. L'indemnité, représentant environ 38 % du salaire brut, est versée en une seule fois lors du passage au temps partiel. « *C'est une solution beaucoup moins chère qu'une aide au départ volontaire ou qu'un départ en préretraite, pour le CEPME mais aussi pour la collectivité* », estime Philippe Adami, le directeur des ressources humaines (DRH) du CEPME.

AVANTAGE TRIPLE

Cette indemnité, ainsi que les autres aides au temps partiel, permet aux agents qui franchissent le pas de ne perdre que de 3 % à 5 % de leur salaire net après impôts, pour une réduction de 20 % de leur temps de travail. Le CEPME, lui, économise 16 % ou 17 % par salarié optant pour un quatre-cinquièmes, au lieu de 20 %. La différence, selon le DRH, peut être plus que couverte par les gains de productivité.

Sur le plan de l'organisation, l'avantage du temps partiel est triple. Il permet d'éviter les licenciements et de limiter les départs volontaires, qui perturbent le fonctionnement des services, en laissant des postes vacants souvent difficiles à pourvoir par mobilité interne. Il n'impose pas la réduction du temps de travail à tous les salariés, mais seulement à ceux qui le souhaitent. Il offre, enfin, une solution plus durable, puisque le plan ne sera pas remis en question au bout de trois ans comme, éventuellement, dans le cas d'un « accord Robien ». De plus, il est perçu comme une aubaine par les salariés.

L'accord du CEPME est assez innovant. La réduction du temps de travail peut être étalée sur la semaine, le mois ou l'année, sous forme de crédit supplémentaire de congés payés. Les salariés peuvent opter pour un temps partiel, choisi selon un calendrier fixe. Mais, s'ils choisissent un calendrier modulable et s'engagent à adapter leurs absences aux impératifs de leurs services, en concertation avec la hiérarchie, une prime mensuelle de 500 francs leur est versée.

« *La formule modulable choisie par 85 % des salariés leur donne la faculté de modifier leur rythme de travail en fonction de leur charge de travail. C'est une responsabilisation très importante* », estime M. Bachelet. Enfin, comme le souligne M. Adami, « *la mise en place du temps partiel telle que nous l'avons faite montre qu'on est aujourd'hui au-delà du débat sur les 35 heures. Pour 32 heures ou pour la semaine de quatre jours, les salariés sont prêts à faire des efforts financiers* ».

Sophie Fay

Un duopole qui dominerait le marché du transport et du tourisme inquiète l'Allemagne

Lufthansa et Karstadt s'allient face au pôle créé par la banque publique WestLB

Depuis dix ans, la WestLB, banque publique émanant du Land de Rhénanie du Nord - Westphalie, a entrepris de constituer un vaste pôle touristique. Début septembre, elle a attiré dans son giron Hapag-Lloyd et TUI, le premier tour-opérateur allemand. Ces avancées inquiètent au plus haut point la Lufthansa, qui s'apprête à contre-attaquer en constituant une vaste alliance avec le groupe Karstadt.

FRANCFORT
correspondance

Le marché allemand du tourisme, qui représente un chiffre d'affaires de 77 milliards de deutschemarks (258 milliards de francs), sera-t-il bientôt dominé par deux grands groupes, excluant toute véritable concurrence ? C'est ce que laisse présager la vague de concentration qui touche ce secteur. Le rachat de 99 % du capital de Hapag-Lloyd par le groupe industriel Preussag pour un montant de 2,8 milliards de deutschemarks (*Le Monde* du 4 septembre) va permettre de constituer un vaste pôle comprenant des transporteurs et des professionnels du tourisme. Cette stratégie a été conçue à l'initiative de la WestLB, banque contrôlée par l'Etat de Rhénanie du Nord - Westphalie, qui est actionnaire de Preussag et de Hapag-Lloyd, mais aussi de quelques fleurons du tourisme en Allemagne, comme le tour-opérateur TUI ou la compagnie aérienne LTU.

Ce regroupement inquiète la Lufthansa, qui contrôle déjà 25 % du marché du tourisme de loisirs grâce à sa société de charters Condor. Aussi la compagnie aérienne a-t-elle décidé de contre-attaquer. Mercredi 17 septembre, le conseil de surveillance de Lufthansa et celui de Karstadt, propriétaire du tour-opérateur NUR Touristic (Neckermann), devaient décider d'un regroupement de leurs activités dans le tourisme. « *Nous ne pouvons pas rester les bras croisés si la WestLB est en train de constituer autour d'elle un immense groupe de tourisme* », estime le directeur général de Neckermann, Wolfgang Beeser.

Depuis près de dix ans, la WestLB, sous la houlette de son PDG, Friedel Neuber, s'applique à constituer le plus grand groupe de tourisme d'outre-Rhin. En 1989, la banque est entrée à hauteur de 34 % dans le capital de LTU, première société de charters en Allemagne. Aujourd'hui, son empire englobe les tour-opérateurs TUI, Tjaereborg, Jahn Reisen, Meiers Weltreisen, Transair ainsi que les agences de voyage Thomas Cook et la compagnie fluviale Köln-Düsseldorfer. Mais dans la plupart des cas, la WestLB doit se contenter de participations minoritaires.

> Si son PDG parvenait à ses fins, la WestLB maîtriserait toute la chaîne de production dans le tourisme

Ainsi, M. Neuber n'est jamais parvenu à acquérir la majorité de TUI, dont il détient 30 %. D'où l'idée d'en prendre le contrôle de façon détournée, en utilisant Preussag (dont il est l'actionnaire de référence) pour mettre la main sur Hapag-Lloyd, groupe touristique possédant une compagnie de charter, des agences de voyage et des bateaux de croisière, et surtout... les 30 % de TUI qui manquent à M. Neuber pour prendre le contrôle du principal tour-opérateur allemand (5,5 milliards de deutschemarks de chiffre d'affaires, soit 19,3 milliards de francs).

Si son PDG parvenait à ses fins, la WestLB maîtriserait toute la chaîne de production dans le tourisme : le vacancier allemand prendrait son billet d'avion chez LTU ou Hapag-Lloyd, la chambre d'hôtel serait choisie chez Tjaereborg, une agence First s'occuperait des réservations, la WestLB se réservant, en amont, le financement des avions. La banque d'Etat aurait ainsi pris le contrôle des deux tiers du tourisme allemand.

Ce plan présente un seul défaut : il ne peut recevoir, tel quel, l'aval de l'office antitrust allemand. D'où l'idée de faire entrer Hapag-Lloyd dans sa mouvance par l'intermédiaire de Preussag, afin d'accroître l'influence de la WestLB dans TUI. Patron de Preussag, Michael Frenzel est un ancien de la banque, et il a des chances de succéder un jour à M. Neuber. Ce dernier sait que désormais il peut au moins compter un ami fidèle dans le conseil de surveillance de TUI, un ami dont la voix lui assure la majorité.

Face à cette offensive, Lufthansa craint que Condor ne soit mise à l'écart par les opérateurs de l'empire WestLB, tentés de favoriser les avions LTU ou ceux d'Hapag-Lloyd. Un rapprochement avec les activités touristiques du groupe Karstadt semble donc inévitable. Ainsi, la compagnie aérienne regrouperait autour d'elle les tour-opérateurs de NUR (Neckermann, Club Aldiana et Bucher Reisen) ainsi que ceux de Condor (Fischer Reisen, Kreutzer, Air Marin et 10 % de Oger Tours). Condor détient également une participation de 33,2 % au Deutsche Reisebüro (DER) à qui appartient le tour-opérateur DER Tours, le numéro quatre du secteur.

Il n'a pas échappé aux fonctionnaires de l'Office des cartels que les deux camps en présence contrôleraient pratiquement la totalité du marché si leurs projets étaient tous menés à bien. « *Nous sommes très vigilants à ce sujet* », affirme Wolfgang Knochenhauer, l'un des responsable de l'office. Mais l'Office des cartels fait-il encore la loi en Allemagne ? Comme d'autres groupes allemands dans des situations comparables, Preussag estime que son rapprochement avec Hapag-Lloyd ne doit pas être apprécié au regard de son seul marché national, mais à l'échelle de l'Europe. Sur les questions de concurrence, les compétences de l'Office des cartels, naguère si redouté, devraient désormais s'effacer derrière celles des instances de l'Union.

Jean Edelbourgh

Steve Jobs devient PDG de la société Apple, dont il est cofondateur

La société a accumulé les pertes

STEVE JOBS prend les commandes d'Apple. Celui qui fut, à la fin des années 70, l'un des cofondateurs du fabricant américain d'ordinateurs, avant d'en être évincé en 1985, puis d'en rejoindre à nouveau les rangs fin 1996 après le rachat de sa société, Next, par Apple, a été nommé PDG mardi 16 septembre. Le conseil d'administration a ainsi formalisé une situation qui durait depuis deux mois. A la suite de l'éviction de Gilbert Amelio, le 9 juillet, M. Jobs (quarante-deux ans) se comportait comme le PDG en titre, même s'il n'occupait qu'une fonction de conseiller spécial. Il avait rejoint les rangs du conseil d'administration.

Cette nomination pourrait vouloir dire que le recrutement d'un nouveau PDG – le quatrième en cinq ans –, dont a été chargé le cabinet Heidrik & Struggles, n'est pas des plus faciles. Apple assure que le séjour de M. Jobs dans le fauteuil de PDG sera temporaire : « *Jusqu'à ce qu'un nouveau PDG soit nommé* [c'est-à-dire] *avant la fin de l'année.* » M. Jobs a toujours affirmé qu'il entend se consacrer à sa nouvelle société, Pixar (studio d'animation à l'aide d'ordinateurs). Sa nomination, du fait de sa personnalité charismatique, pourrait gêner ce recrutement.

Apple est en situation difficile. Le groupe a accusé 1,6 milliard de dollars de pertes (9,6 milliards de francs) en deux ans. Sa part du marché des ordinateurs personnels est tombée à 3 %, contre 9 % début 1996. Depuis son retour, M. Jobs a réimprimé sa marque. C'est à son initiative qu'a été conclue, début août, une alliance avec Microsoft, qui a décidé d'entrer dans le capital d'Apple et de coopérer dans le développement de logiciels. C'est aussi sous l'impulsion de M. Jobs qu'a été stoppée la politique de soutien au développement de clones des ordinateurs Macintosh initiée il y a deux ans. Apple a racheté début septembre le fabricant Power Computing. Au lieu d'étendre la part de marché des Macintosh, les ventes de clones mordaient sur les propres ventes du groupe.

Philippe Le Cœur

Un an après, la privatisation de la CGM donne encore lieu à polémique

MOINS D'UN AN après la privatisation de la Compagnie générale Maritime (CGM) par le gouvernement d'Alain Juppé, le conflit opposant les frères Saadé, copropriétaires de la Compagnie maritime d'affrètement (CMA), le repreneur choisi par Bernard Pons, arrive au prétoire. Johnny Saadé, frère cadet de Jacques Saadé, le président du nouveau groupe CMA/CGM formé après la privatisation, a assigné, lundi 15 septembre, via sa société Mistral Holding SAL, la CMA devant le tribunal de commerce de Marseille. Mistral, qui détient 48,44 % de la CMA, demande que celle-ci soit déclarée en cessation de paiements et placée en redressement judiciaire, affirmant que cette compagnie est « *dans l'impossibilité de faire face au passif exigible avec son actif disponible* ».

Les avocats de Mistral s'appuient sur les résultats de plusieurs audits financiers pour affirmer que la CMA aura, au 31 décembre 1997, un besoin de trésorerie évalué entre 165 et 210 millions de francs, que l'armateur sera, selon eux, incapable de couvrir. Ils relèvent que l'augmentation de capital de 80 millions de francs, prévue par la CMA et à laquelle s'oppose Johnny Saadé, serait insuffisante pour résoudre ce problème, d'autant que, selon eux, la compagnie n'aurait pas de soutien bancaire. Le tribunal de commerce de Marseille a donc assigné à comparaître Jacques Saadé pour le jeudi 9 octobre 1997.

Cette assignation est la réplique de Johnny Saadé à l'annonce, par son frère aîné, de la reprise en son nom propre de la CGM, pour la soustraire aux convoitises de son cadet. Jacques Saadé avait déclaré en juin que sa société personnelle, Merit France SA, rachèterait la totalité de la participation de la CMA dans la CGM, pour un prix voisin de celui de la privatisation, soit environ 20 millions de francs. Dans le cadre du schéma prévu par Jacques Saadé, CMA et CGM devaient devenir des « sociétés sœurs », filiales directes de Merit France, qui aurait elle-même été renommée « *CMA/CGM holding* ».

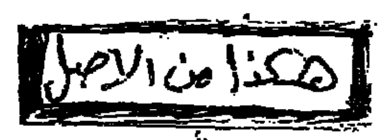
Le cadet des Saadé conteste, depuis l'automne 1996, le rachat de la CGM par la CMA, piloté par son frère Jacques, actionnaire majoritaire de la CMA, et qui a donné naissance, sur le papier, au premier armement maritime français, et quatrième européen. Johnny Saadé avait saisi en vain le Conseil d'Etat pour faire annuler la vente. La CMA, estimait alors Johnny Saadé, n'aurait pas les reins assez solides pour réaliser une telle opération. Ce que les autres prétendants à la privatisation laissaient déjà entendre, bien avant que le ministre des transports de l'époque, Bernard Pons, ne tranche en faveur du groupe marseillais. Ils soupçonnaient même Jacques Saadé de vouloir renflouer la CMA en récupérant la trésorerie de la CGM.

RÉCUPÉRER SA PART

Or, mercredi 17 septembre, *Le Canard enchaîné* affirme que « *les actifs de la CGM se montent à 1,1 milliard de francs, dont 800 millions de trésorerie, soit beaucoup plus que le prix de 20 millions auquel la CGM avait été cédée par l'Etat à la CMA* ». Dans l'argumentaire de sa demande d'assignation, la société Mistral souligne que « *pour effectuer ses investissements, estimés à 135,8 millions de francs, la CMA empruntera (...) vraisemblablement à la CGM* ».

Johnny Saadé affirme, à propos de la reprise directe de la CGM par son frère, que cette opération « *prive la CMA d'une plus-value potentielle de 1,068 milliard de francs* ». L'action en justice déclenchée viserait donc, pour le cadet, à récupérer sa part du gâteau, plus qu'à « *dévoiler et faire sanctionner la gestion catastrophique* » du groupe de transport maritime dirigé par son frère, comme il le proclame.

Pascal Galinier, avec AFP



Aux Etats-Unis, l'absence de tensions inflationnistes dope les marchés financiers

Wall Street a gagné 2,26 % mardi 16 septembre

L'annonce d'une hausse des prix à la consommation plus faible que prévu aux Etats-Unis en août a été accueillie très favorablement par les investisseurs. Les taux d'intérêt se sont nettement détendus tandis que la Bourse de New York progressait fortement. La santé des marchés financiers américains permet à leurs homologues européens de bien se comporter, en dépit des craintes de hausse des taux de la Bundesbank.

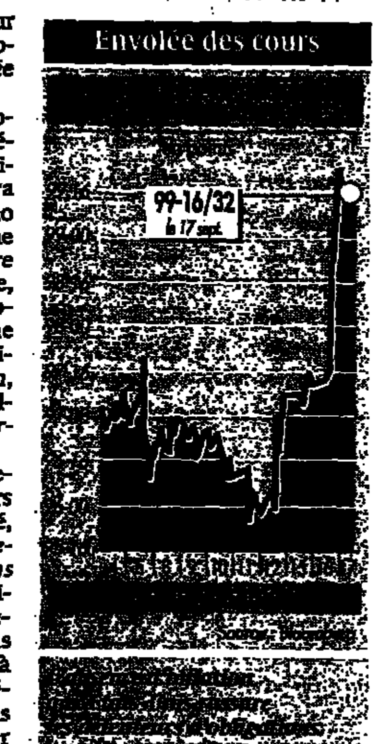
LE MARCHÉ obligataire américain a connu une séance euphorique, mardi 16 septembre : il a enregistré sa progression la plus forte depuis trois ans. Le rendement de l'emprunt d'Etat à 30 ans s'est détendu – les taux baissent quand le cours des titres *s'apprécie* – de 6,57 % à 6,41 %. La publication d'une hausse des prix à la consommation moins forte que prévu au mois d'août (+ 0,2 %) aux Etats-Unis est à *l'origine de* ce mouvement.

Pour les détenteurs d'obligations, l'inflation représente la principale crainte dans la mesure où *elle érode la valeur réelle* des coupons versés. Le recul des taux d'intérêt a permis à Wall Street de reprendre son ascension : l'indice Dow Jones des valeurs vedettes a gagné 2,26 %, pour s'inscrire à 7 895,92 points en clôture.

Le miracle économique américain – croissance *forte*, baisse du chômage et absence de tensions inflationnistes – continue. Au mois d'août, la production industrielle a augmenté de 0,7 %. Selon les experts du Fonds monétaire international, le produit intérieur brut américain (PIB) devrait progresser de 3,7 %, sa sixième année de croissance soutenue.

Devant cette situation économique idéale, le conseil de la Réserve fédérale (Fed), qui se réunira *mardi 30* septembre, optera probablement pour le statu quo sur ses taux directeurs. La Fed ne souhaite pas rompre l'équilibre par un resserrement monétaire, même *si elle* continue à s'interroger sur les raisons d'une telle réussite. Alice Rivlin, vice-présidente de l'institut d'émission, vient de confier qu'elle et ses collègues *« sont mystifiés par la persistance d'une inflation faible »*.

Si la banque centrale n'a pas relevé *ses taux directeurs au* cours des derniers mois, a-t-elle ajouté, c'est parce que *« nous ne comprenons pas ce qui se passe dans l'économie »*. L'association américaine des économistes d'entreprise (NABE) estime toutefois que la Fed finira par se résoudre à relever le taux des fonds *fédéraux*, fixé à 5,50 % depuis le mois de mars. Il pourrait remonter *entre 5,75 % et 6 % au cours des* six prochains mois.



La vigueur des obligations américaines est une bonne nouvelle financière pour les économies européennes *en phase de reprise*, au moment même où le dollar donne d'inquiétants signes de faiblesse (le billet vert, qui cotait mercredi matin 1,7690 mark et 5,94 francs, a perdu 7 % de sa valeur en un mois). Elle permet aux marchés d'emprunts du Vieux Continent de bien se comporter, en dépit des craintes persistantes de *hausse des taux de la* Bundesbank.

En France, le rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans est revenu en *quelques jours* de 5,60 % à 5,47 %. Si elle se confirme, cette détente, favorable aux investissements des entreprises et aux achats immobiliers des ménages, diminuera aussi la charge de la dette publique et aidera la France à respecter le critère de déficit (3 % du PIB) fixé par le traité *de Maastricht*.

Pierre-Antoine Delhommais

Sidel déçoit la Bourse, qui l'avait porté aux nues

Le titre, qui avait progressé de 350 % en quatre ans, est tombé à son plus bas niveau de l'année

« COMMENT va-t-on expliquer aux salariés de l'entreprise que le carnet de commandes est bon, alors que simultanément l'action baisse en Bourse ? » Richard Le Vourch, chargé des relations avec les investisseurs chez Sidel, ne cachait pas son embarras devant les analystes financiers venus, le 15 septembre, au siège de la société à Octeville, près du Havre (Seine-Maritime), pour la présentation des comptes semestriels du leader mondial des machines à produire des bouteilles plastiques. Durant la journée, l'action Sidel chutait de 9,9 %. Le recul se poursuivait mardi (– 3,8 %), le titre tombant à son plus bas niveau de l'année (à 352 francs).

SANCTION EXCESSIVE

A l'origine de ce revirement, la déception des investisseurs devant *les résultats. Ils attendaient* 160 *millions* de francs de bénéfices, l'entreprise en a annoncé 140 millions, ce qui correspond néanmoins à une hausse de 31 % de son résultat par *rapport au premier* semestre 1996. Par son excès, cette sanction est sans doute à la hauteur de l'engouement du marché pour cette valeur qui, depuis son entrée en Bourse voici quatre ans, s'est appréciée de 350 %. A son plus haut cette année, l'action avait un PER (*price earning ratio*), c'est-à-dire un rapport cours sur bénéfice, de 35, pour une moyenne du marché de 20.

En quelques années, sous la houlette de Francis Olivier, cette PME *issue d'un rachat d'entreprise par* ses salariés s'est hissée au premier rang mondial des fabricants de biens d'équipement en se développant sur un créneau particulier, celui du soufflage des bouteilles en PET (polyéthylène terephtalate). Après avoir habitué la Bourse à une croissance forte des résultats, le moindre ralentissement est mal ressenti. En l'occurrence, la baisse de la marge d'exploitation s'explique par la pression exercée par les clients sur les prix, et par le rachat, au mois de juillet, de la société alsacienne Gebo, dont les derniers résultats se sont révélés décevants.

« Notre stratégie est de reconquérir une marge de 15 % grâce à l'innovation », affirme Francis Olivier. *« On ne s'en sortira pas par de meilleures négociations sur les prix, mais en proposant de nouvelles machines. »* Cependant, l'impact de la nouvelle gamme se fera sentir de manière progressive et sera totalement effectif dans deux ans. Néanmoins, le chiffre d'affaires du groupe devrait croître cette année de 25 % et dépassera les *3,9* milliards de francs.

« La croissance se fera par innovation technologique et extension de l'offre », souligne M. Olivier, démarche qui passe par l'acquisition de nouvelles sociétés. Dernière en date, celle de Gebo, qui sera concrétisée *en octobre*. Cette entreprise spécialisée dans les chaînes d'embouteillage devrait permettre à Sidel de pénétrer le marché des brasseurs pour leur proposer des emballages plastiques.

Mais les analystes ont été surpris par la chute des résultats semestriels de la firme alsacienne (– 36 %), due à des fermetures de filiales à l'étranger. Cette baisse a des répercussions mécaniques sur le titre Sidel, en raison des parités *d'échanges qui ont été fixées pour* la future fusion (21 actions Sidel pour 10 Gebo, cotée au second marché). *« Ces résultats ne m'ont pas surpris, le deuxième semestre sera bien meilleur que prévu »*, a tenu à rassurer Francis Olivier.

Dominique Gallois

Pechiney se redresse après un an de restructuration

APRÈS AVOIR AFFICHÉ de lourdes pertes en 1996, Pechiney se redresse. Soutenu par les hausses de la demande, du dollar et du cours de l'aluminium, le groupe d'aluminium et d'emballage a enregistré un résultat net de 1,028 milliard de francs. 560 millions de plus-values exceptionnelles y *figurent encore*.

Pechiney, qui a lancé en septembre 1996 un vaste programme de restructuration baptisé « challenge », a déjà enregistré les premiers effets de ce plan : 285 millions de marge opérationnelle supplémentaire. En un an, le groupe a supprimé l'équivalent de 2 200 emplois dans le monde sur les 5 100 prévus. *Les premiers plans sociaux devraient être lancés en France* au deuxième semestre. Le groupe a pour objectif d'y supprimer 2 300 emplois.

DÉPÊCHES

■ **RHODIA : dans le cadre de la nouvelle organisation de Rhône-Poulenc,** son président, Jean-René Fourtou, a annoncé au comité d'entreprise, *réuni mardi 16 septembre, la création de la société* Rhodia. Celle-ci regroupera les activités chimie et fibres et polymères dès le 1er janvier et sera cotée en Bourse. Dénonçant ce démantèlement, la CFDT *« ne cautionnera pas ce projet qui aura des conséquences sur l'emploi »*.

■ **RENAULT VI : le constructeur de poids lourds** veut s'associer avec le néerlandais DAF pour faire *« des composants destinés à équiper leurs nouvelles générations de camions de gamme moyenne (6 à 19 tonnes) »*. Il avait annoncé, le 12 septembre, la création d'une société commune avec l'allemand ZF dans les boîtes de vitesse.

■ **AUTOMOBILE : les ventes de véhicules électriques** sont en chute libre. Au cours des huit premiers *mois de 1997*, *seulement 300 véhicules* électriques ont été immatriculés, contre près d'un millier un an plus tôt, selon des statistiques publiées, mercredi 17 septembre, par le Groupe interministériel des véhicules électriques (GIVE).

■ **FRANCE TÉLÉCOM : à l'appel de la CGT,** 300 salariés ont manifesté contre la privatisation, mardi *16* septembre à *Paris*. *Ils ont remis* à Matignon une pétition signée par 50 000 personnes. Une journée d'action, à l'appel des syndicats CGT, CFDT, FO et SUD, devait avoir lieu mercredi.

■ **BOUYGUES TÉLÉCOM : l'opérateur de téléphonie mobile** a bouclé un crédit bancaire de 15 milliards de francs sur dix ans pour financer le développement de son réseau, chiffré à *23 milliards*, a *annoncé*, *mardi* 16 septembre, la BNP, l'une des banques chargées de syndiquer ce crédit.

■ **FUJITSU : le groupe informatique japonais** a annoncé, mardi 16 septembre, qu'il a repris le constructeur de micro-ordinateurs ASI Computer France et porté de 42 % à 97 % sa part dans sa filiale américaine Amdahl.

■ ***EMIN-LEYDIER*** **: le plan** ***social*** **du groupe papetier** prévoit une soixantaine de suppressions d'emplois, également réparties sur ses sites de Chateauneuf-la-Forêt (Haute-Vienne) et d'Oyonnax (Ain). Les « mesures d'âge » et les transferts internes devraient éviter les licenciements secs. Le groupe a perdu 25,6 millions de francs au premier semestre 1997. *(Corresp.)*

■ **VIRGIN : le groupe de Richard Branson** a annoncé, mardi 16 septembre, la fusion de ses activités de distribution et de cinéma. Valorisée à 350 *millions de livres* (3,36 *milliards* de francs) la nouvelle entité se nommera Virgin Entertainment Group.

■ **VEDIORBIS : une nouvelle marque** est apparue sur le marché français de l'intérim avec la création de VediorBis, mardi 16 septembre, née de la fusion des réseaux d'agences des sociétés Bis, Elan et Vedior France. *Ces trois filiales du groupe néerlandais Vedior Holding demeurent juridiquement indépendantes.*

DE NOUVELLES ATTAQUES contre les devises asiatiques ont fait chuter, mercredi 17 septembre, le ringitt malais, la roupie indonésienne, le peso philippin et le baht thaïlandais.

■ **WALL STREET** a rebondi, mardi, grâce à un plongeon des taux d'intérêt sur le marché obligataire. Le Dow Jones a terminé sur un bond de 174,78 points (2,26 %), à 7 895,92.

■ **SUR LE MARCHÉ OBLIGATAIRE** américain, le rendement moyen sur les émissions du Trésor à 30 ans, qui évolue à l'inverse des prix, a plongé mardi à 6,40 %, contre 6,57 % lundi.

■ **DANS SON RAPPORT MENSUEL** du mois de septembre, la Bundesbank indique qu'elle va *« observer très soigneusement l'évolution prochaine des taux d'inflation ».*

■ **LE DOLLAR** évoluait de manière contrastée, mercredi matin à Tokyo, en baisse face à la devise japonaise, à 120,70 yens et en hausse face à la monnaie allemande, à 1,7714 mark.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois

NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

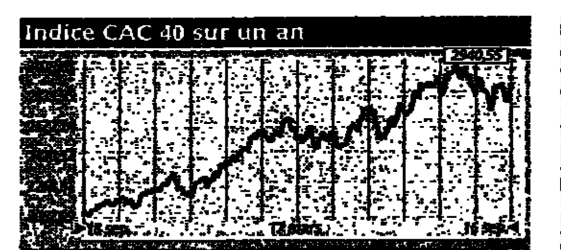
Progression à Paris

LA BOURSE DE PARIS était orientée à la hausse, mercredi 17 septembre, en fin de matinée, soutenue par les gains enregistrés la veille à Wall Street et par les bons résultats publiés par les sociétés françaises. A douze heures, l'indice CAC 40 gagnait 0,62 % à 2 960,98 points. Il avait ouvert sur une progression de 0,82 %.

Le marché était actif avec un chiffre d'affaires de près de 4 milliards de francs sur le réglement mensuel.

La bourse new-yorkaise a rebondi mardi grâce à un fort recul des taux d'intérêt après l'annonce d'une inflation inférieure aux prévisions aux Etats-Unis en août. La fermeté du franc face au mark et la stabilisation du dollar soutiennent également la tendance à Paris.

Au lendemain de son rachat par Adidas pour 8 milliards de francs (521,50 francs par action), Salomon affiche la plus forte hausse (+17,45 % à 515 francs). Le titre avait été réservé à la hausse à l'ouverture, à la reprise des cotations.

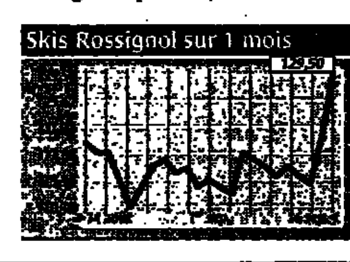


CAC 40 5 jours

Son concurrent, Skis Rossignol, gagne 3,09 % à 133,50 francs. *« Le marché applique à Rossignol les mêmes ratios de valorisation que pour Salomon et conclut que le titre est très sous-évalué, ce qui fait monter l'action »*, explique un opérateur. *« On spécule également sur les appétits de groupes étrangers, tels Nike .»*

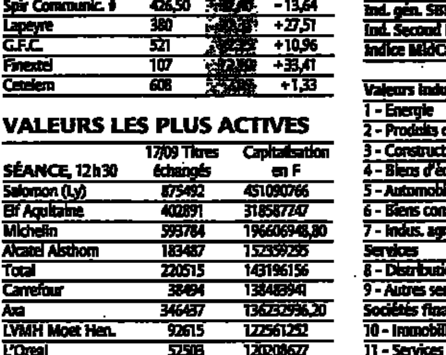
Rossignol, valeur du jour

L'OPA lancée par Adidas sur Salomon a provoqué une véritable ruée, mardi 16 septembre, à la Bourse de Paris, sur le titre Rossignol. La rumeur récurrente annonçant l'achat de Rossignol par Nike est repartie de plus belle, et la valeur a gagné 7,9 %, à 129,50 francs, dans un marché important de 622 000 actions. Rossignol va devoir réviser sa stratégie commerciale et devrait, le 25 septembre, lors de l'assemblée générale des actionnaires, modifier ses statuts pour devenir une société avec directoire et conseil de surveillance. Depuis le début de l'année, le titre Rossignol a perdu 9,9 %.



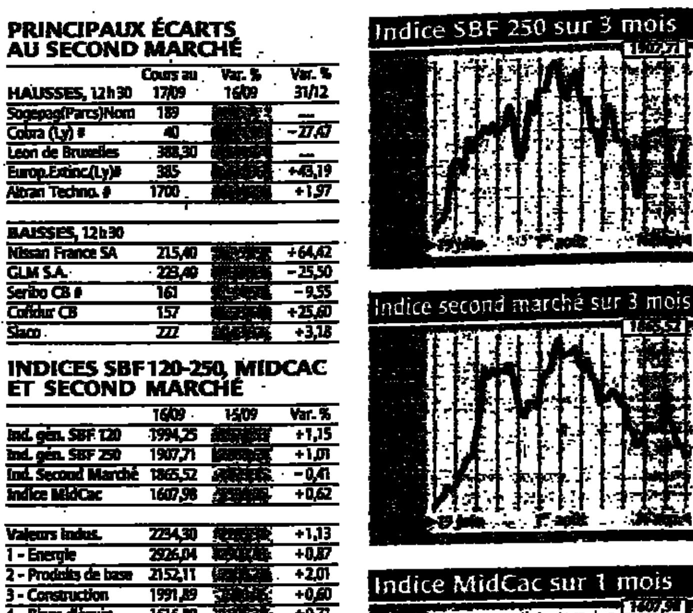
PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 17/09	Var. % 16/09	Var. % 31/12
Salomon (Ly)	515	[redacted]	+15,73
Bertrand Faure	354	[redacted]	+75,16
Sidel	366,90	[redacted]	+2,77
Metaleurop	83	[redacted]	+96,91
Plastic-Omn.(Ly)	481	[redacted]	+14,52
Bull#	57,60	[redacted]	+80,28
Christian Dior	848	[redacted]	+1,31
Skis Rossignol	133,50	[redacted]	−7,09
BIC	433	[redacted]	+11,31
Promodes	2196	[redacted]	+49,89
BAISSES, 12h30			
Damart	3865	[redacted]	−6,86
Comptoir Entrep.	12,10	[redacted]	+26,04
Pernod-Ricard	303,50	[redacted]	+5,74
Immeubl.France	335,20	[redacted]	+9,54
SEITA	175,20	[redacted]	−19,26
Spir Communic. #	426,50	[redacted]	−13,64
Lapeyre	380	[redacted]	+27,51
G.F.C.	521	[redacted]	+10,96
Finextel	107	[redacted]	+33,41
Cetelem	608	[redacted]	+1,33



VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	17/09 Titres échangés	Capitalisation en F
Salomon (Ly)	875492	451090766
Elf Aquitaine	402891	318587747
Michelin	593784	196606948,80
Alcatel Alsthom	183487	152359295
Total	220515	143196156
Carrefour	38494	138483941
Axa	346437	136232936,20
LVMH Moet Hen.	92615	122561252
L'Oreal	52503	120208627
Bertrand Faure	319743	113162814,10



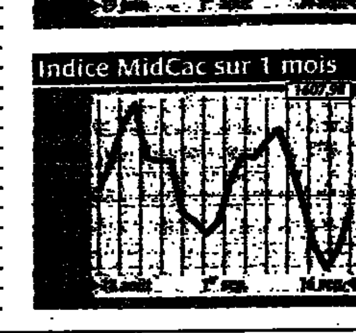
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12h30	Cours au 17/09	Var. % 16/09	Var. % 31/12
Sogepag(Parcs)Nom	189	[redacted]	—
Cobra (Ly) #	40	[redacted]	−27,47
Leon de Bruxelles	388,30	[redacted]	—
Europ.Extinc.(Ly)#	385	[redacted]	+43,19
Altran Techno. #	1700	[redacted]	+1,97
BAISSES, 12h30			
Nissan France SA	215,40	[redacted]	+64,42
GLM S.A.	223,40	[redacted]	−25,50
Seribo CB #	161	[redacted]	−9,55
Cofidur CB	157	[redacted]	+25,60
Siaco	227	[redacted]	+3,18

Indice second marché sur 3 mois

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	16/09	15/09	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1994,25	[redacted]	+1,15
Ind. gén. SBF 250	1907,71	[redacted]	+1,01
Ind. Second Marché	1865,52	[redacted]	−0,41
Indice MidCac	1607,98	[redacted]	+0,62
Valeurs indus.	2234,30	[redacted]	+1,13
1 - Energie	2926,04	[redacted]	+0,87
2 - Produits de base	2152,11	[redacted]	+2,01
3 - Construction	1991,89	[redacted]	+0,60
4 - Biens d'équip.	1616,80	[redacted]	+0,71
5 - Automobile	2342,96	[redacted]	−0,96
6 - Biens consom.	3493,19	[redacted]	+2,13
7 - Indus. agro-alim.	1584,24	[redacted]	+1,83
Services	2036,60	[redacted]	+0,98
8 - Distribution	3898,93	[redacted]	+1,74
9 - Autres services	1306,66	[redacted]	+0,46
Sociétés financières	1383,91	[redacted]	+0,72
10 - Immobilier	776,27	[redacted]	−0,21
11 - Services financ.	1392,01	[redacted]	+0,94
12 - Sociétés invest.	1801,19	[redacted]	+0,34



Nouvelle baisse de Tokyo

LA BOURSE de Tokyo a chuté de 1,62 %, mercredi 17 septembre, affectée par de nouvelles craintes sur la santé de l'économie. Le marché avait progressé le matin, encouragé par la hausse de Wall Street, avant de trébucher l'après-midi à l'annonce d'une révision en nette baisse, par le FMI, de sa prévision de croissance du Japon en 1997. L'arrestation de cinq dirigeants de la société de Bourse Yamaichi Securities, soupçonnés d'avoir versé des pots-de-vin, a aussi pesé sur la tendance. L'indice Nikkei a fini en repli de 291,23 points, à 17 683,27.

Wall Street a rebondi nettement, mardi 16 septembre, grâce à une baisse des taux d'intérêt après la publication de chiffres d'inflation inférieurs aux prévisions. L'indice Dow Jones a terminé sur un bond de 174,78 points (2,26 %), à 7 895,92. Sur le marché obligataire, le rendement moyen sur les émissions du Trésor à 30 ans, qui évolue à l'inverse des prix, a plongé à 6,40 %, contre 6,57 % lundi. Ce marché s'est détendu après l'annonce d'une progression de 0,2 % de l'indice des prix à la consommation en août, contre 0,3 % attendu.

INDICES MONDIAUX

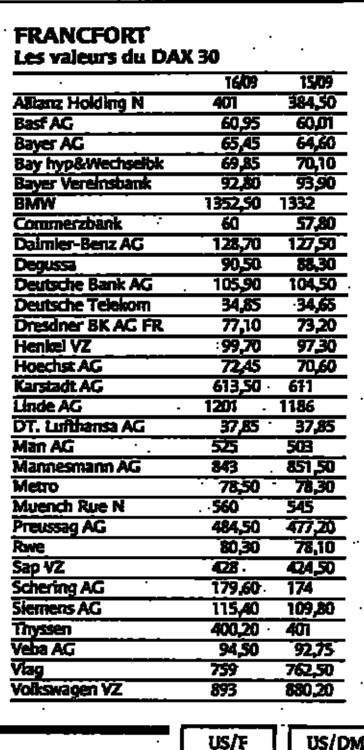
	Cours au 16/09	Cours au 15/09	Var. en %
Paris CAC 40	2940,55	2898,62	+1,43
New-York/DJ indus.	7792,05	7721,34	+0,91
Tokyo/Nikkei	17974,50	17965,80	+0,05
Londres/FT100	4977,10	4902,90	+1,49
Francfort/Dax 30	3898,95	3820,13	+2,02
Frankfort/Commer.	1297,97	1283,58	+1,08
Bruxelles/Bel 20	2902,46	[illegible]	+1,43
Bruxelles/Général	2375,43	2340,50	+1,43
Milan/MIB 30	1147	1147	—
Amsterdam/Gé. Cbs	608,50	600	+1,40
Madrid/Ibex 35	593,99	592,39	+0,27
Stockholm/Affarsal	2489,64	2489,64	—
Londres FT30	3201,20	[illegible]	+1,54
Hong Kong/Hang S.	14411,20	14690,70	−1,52
Singapour/Strait t	1920,60	1932,10	−0,60

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	16/09	15/09
Alcoa	82,37	80,12
Allied Signal	43,56	42,75
American Express	80,75	76,87
AT & T	44,87	44,12
Boeing Co	52	51,50
Caterpillar Inc.	55,68	53,50
Chevron Corp.	87,06	82,56
Coca-Cola Co	59,37	57,56
Disney Corp.	79,25	77,18
Du Pont Nemours&Co	62,37	62,06
Eastman Kodak Co	57	64,62
Exxon Corp.	64,75	62,81
Gén. Motors Corp.H	68,87	68
Gén. Electric Co	68,68	66,31
Goodyear T & Rubbe	65,56	64,56
Hewlett-Packard	67,81	65,25
IBM	99,68	96,12
Intl Paper	53,06	52,37
J.P. Morgan Co	112,37	110,75
Johnson & Johnson	58,81	57,81
Mc Donalds Corp.	47	46,06
Merck & Co.Inc.	96,93	93,68
Minnesota Mng.&Mfg	88,50	89,25
Philip Moris	42,12	41,18
Procter & Gamble C	143,12	135,31
Sears Roebuck & Co	56,62	56,68
Travelers	70,25	66,31
Union Carb.	53,37	52,68
Utd Technol	80,62	78,43
Wal-Mart Stores	38,37	38,25

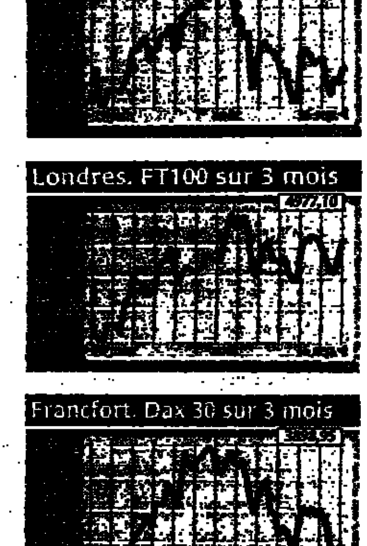
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	16/09	15/09
Allied Lyons	4,79	4,71
Barclays Bank	14,87	14,46
B.A.T. Industries	5,19	5,19
British Aerospace	16,51	15,69
British Airways	7,02	6,86
British Petroleum	8,86	8,69
British Telecom	3,95	3,92
B.T.R.	2,37	2,35
Cadbury Schweppes	5,70	5,69
Eurotunnel	0,69	0,68
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	13,02	12,76
Granada Group Plc	8,08	8
Grand Metropolitan	5,87	5,79
Guinness	5,62	5,57
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	6,62	6,54
H.S.B.C.	18,66	18,51
Impérial Chemical	10,17	10,03
Legal & Gen. Grp	4,54	4,47
Lloyds TSB	7,50	7,29
Marks and Spencer	5,93	5,86
National Westminst	8,75	8,51
Peninsular Orienta	6,84	6,81
Reuters	6,82	6,73
Saatchi and Saatch	1,19	1,19
Shell Transport	4,54	4,38
Tate and Lyle	4,05	4,03
Univeler Ltd	17,45	17,23
Zeneca	19,20	18,71



FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	16/09	15/09
Allianz Holding N	401	384,50
Basf AG	60,95	60,01
Bayer AG	65,45	64,60
Bay hyp&Wechselbk	69,85	70,10
Bayer Vereinsbank	92,80	93,90
BMW	1352,50	1332
Commerzbank	60	57,80
Daimler-Benz AG	128,70	127,50
Degussa	90,50	88,30
Deutsche Bank AG	105,90	104,50
Deutsche Telekom	34,85	34,65
Dresdner BK AG FR	77,10	73,20
Henkel VZ	99,70	97,30
Hoechst AG	72,45	70,60
Karstadt AG	613,50	611
Linde AG	1201	1186
DT. Lufthansa AG	37,85	37,85
Man AG	525	503
Mannesmann AG	843	851,50
Metro	78,50	78,30
Muench Rue N	560	545
Preussag AG	484,50	477,20
Rwe	80,30	78,10
Sap VZ	428	424,50
Schering AG	179,60	174
Siemens AG	115,40	109,80
Thyssen	400,20	401
Veba AG	94,50	92,75
Viag	759	762,50
Volkswagen VZ	893	880,20



LES TAUX

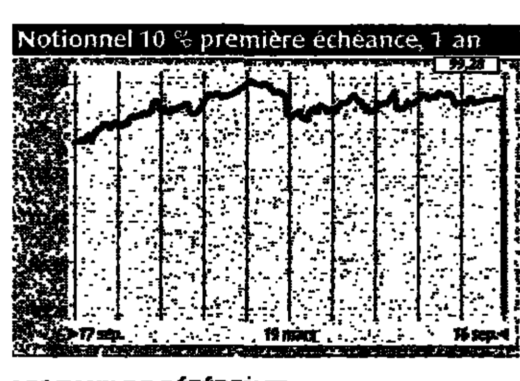
PARIS ↗ Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↗ Jour le jour | FRANCFORT → Bunds 10 ans

Hausse du Matif

LE MARCHÉ OBLIGATAIRE FRANÇAIS a ouvert en nette hausse, mercredi 17 septembre. Après quelques minutes de transactions, le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, gagnait 30 centièmes, à 99,56 points.

Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,47 %, soit 0,09 % au-dessous du rendement du titre allemand de même échéance. La veille, les obligations américaines avaient terminé la séance sur une forte progression, les investisseurs ayant été rassurés par l'annonce d'une hausse moins forte que prévu de l'indice des prix à la consommation au mois d'août. Le rendement de l'emprunt à 30 ans était revenu de 6,57 % à 6,41 %.

La Banque de France a laissé inchangé, mercredi matin, à 3,19 %, le taux de l'argent au jour le jour.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 16/09	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,13	5,55	6,21	1,20
Allemagne	3,03	5,63	6,29	1,80
Grande-Bretagne	7	6,86	NC	2,80
Italie	6,81	6,37	7,02	2,60
Japon	0,48	2,21	NC	0,50
États-Unis	5,84	6,28	6,57	3,30

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 16/09	Taux au 15/09	Indice (base 100 fin 96)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,22	4,21	98,50
Fonds d'État 5 à 7 ans	5	4,96	100,09
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,47	5,42	101,48
Fonds d'État 10 à 15 ans	5,81	5,77	101,20
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,39	6,35	102,67
Obligations françaises	5,76	5,73	101,02
Fonds d'État à TME	−1,95	−1,96	98,28
Fonds d'État à TRE	−2,18	−2,15	98,86
Obligat. franç. à TME	−2,20	−2,09	99,14
Obligat. franç. à TRE	+0,07	+0,07	100,14

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 16/09	Vente 16/09	Achat 15/09	Vente 15/09
Jour le jour	3,1875	—	3,1875	—
1 mois	3,22	3,32	3,17	3,29
3 mois	3,30	3,38	3,30	3,38
6 mois	3,43	3,53	3,38	3,48
1 an	3,64	3,74	3,60	3,72
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,3281	—	3,3487	—
Pibor Francs 3 mois	3,4140	—	3,3985	—
Pibor Francs 6 mois	3,5020	—	3,4727	—
Pibor Francs 9 mois	3,6211	—	3,5703	—
Pibor Francs 12 mois	3,7188	—	3,6895	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,3490	—	4,3438	—
Pibor Ecu 6 mois	4,4219	—	4,4325	—
Pibor Ecu 12 mois	4,5208	—	4,5208	—

MATIF

Échéances 16/09	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 97	122531	99,28	99,36	99,08	99,20
Mars 98	52	98,40	98,60	98,40	98,60
Juin 98	2	98,30	98,30	98,30	98,30
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 97	19311	96,43	96,45	96,42	96,43
Mars 98	12121	96,22	96,26	96,20	96,25
Juin 98	12348	96,02	96,07	[illegible]	96,06
Sept. 98	7187	95,83	95,89	95,83	95,89
ÉCU LONG TERME					
Déc. 97	2262	97,42	97,56	97,12	97,12
Mars 98	—	—	—	—	0,44

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 16/09	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Sept. 97	21544	2949	2956	2886	2897
Oct. 97	3327	2956	2961	2894,50	2904,50
Nov. 97	—	—	—	—	—
Déc. 97	1297	2970	2975	2914	2919,50

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,9605 | US/DM ↗ 1,7694 | US/¥ ↗ 121,1600 | DM/F ↘ 3,3590 | £/F ↗ 9,4990

Stabilité du dollar

LE DOLLAR ÉTAIT STABLE, mercredi matin 17 septembre, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'inscrivait à 1,7680 mark et 5,94 francs.

Dans son rapport mensuel, la Bundesbank estime que *« les risques dans le domaine de l'inflation, liés à l'évolution des taux de change, devront être attentivement surveillés. »* Interrogé sur la place qu'occupera l'évolution des changes lors de la réunion du FMI à Hongkong, la semaine prochaine, le secrétaire américain au Trésor Robert Rubin a répondu mardi : *« C'est toujours une question qui présente de l'intérêt, et la crise monétaire qui a secoué l'Asie du Sud-Est renforce cet intérêt ».*

Le franc était très ferme, mercredi matin, face à la monnaie allemande, à 3,3590 francs pour 1 mark.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 16/09	% 15/09	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	335,9000	[redacted]	325	[redacted]
Ecu	6,5785	[redacted]	—	[redacted]
Etats-Unis (1 usd)	5,9605	[redacted]	5,6400	[redacted]
Belgique (100 F)	16,2790	[redacted]	15,7300	[redacted]
Pays-Bas (100 fl)	298,3100	[redacted]	—	[redacted]
Italie (1000 lir.)	3,4445	[redacted]	3,2000	[redacted]
Danemark (100 krd)	88,2300	[redacted]	82	[redacted]
Irlande (1 iep)	8,9090	[redacted]	8,4900	[redacted]
Gde-Bretagne (1 L)	9,4990	[redacted]	9,0300	[redacted]
Grèce (100 drach.)	2,1275	[redacted]	1,9200	[redacted]
Suède (100 krs)	77,6000	[redacted]	71,5000	[redacted]
Suisse (100 F)	409,3200	[redacted]	396	[redacted]
Norvège (100 k)	81,2500	[redacted]	76,5000	[redacted]
Autriche (100 sch)	47,7260	[redacted]	46,3500	[redacted]
Espagne (100 pes.)	3,9800	[redacted]	3,6900	[redacted]
Portugal (100 esc.	3,3050	[redacted]	2,9500	[redacted]
Canada 1 dollar ca	4,2801	[redacted]	3,9700	[redacted]
Japon (100 yens)	4,9432	[redacted]	4,7300	[redacted]
Finlande (mark)	112,1160	[redacted]	105,5000	[redacted]

PARITES DU DOLLAR	17/09	16/09	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,7694	[redacted]	+0,49
TOKYO : USD/Yens	121,1600	[redacted]	+0,78

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,9322	[redacted]	5,9760	[redacted]
Yen (100)	4,9183	[redacted]	4,9597	[redacted]
Deutschemark	3,3597	[redacted]	3,3636	[redacted]
Franc Suisse	4,0920	[redacted]	4,0730	[redacted]
Lire ital. (1000)	3,4477	[redacted]	3,4450	[redacted]
Livre sterling	9,4632	[redacted]	9,5687	[redacted]
Peseta (100)	3,9876	[redacted]	3,9839	[redacted]
Franc Belge (100)	16,293	[redacted]	16,306	[redacted]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,19	[redacted]	3,45
Eurodollar	5,58	[redacted]	5,75
Eurolivre	7,14	[redacted]	7,40
Eurodeutschemark	3,12	[redacted]	3,50

L'OR

	cours 16/09	cours 15/09
Or fin (k. barre)	61300	61300
Or fin (en lingot)	62350	62000
Once d'Or Londres	322,30	—
Pièce française(20f)	357	356
Pièce suisse (20f)	357	356
Pièce Union lat(20f)	359	356
Pièce 20 dollars us	2375	2575
Pièce 10 dollars us	1370	1350
Pièce 50 pesos mex.	2300	2290

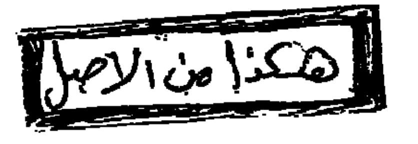
LE PÉTROLE

En dollars	cours 17/09	cours 16/09
Brent (Londres)	18,23	—
WTI (New York)	19,31	19,43
Light Sweet Crude	19,25	19,60

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	17/09	16/09
Dow-Jones comptant	145,77	[redacted]
Dow-Jones à terme	148,01	[redacted]
CRB	241,18	[redacted]
METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2073,50	[redacted]
Cuivre à 3 mois	2115,50	[redacted]
Aluminium comptant	1591,25	[redacted]
Aluminium à 3 mois	1616	[redacted]
Plomb comptant	632,50	[redacted]
Plomb à 3 mois	644	[redacted]
Etain comptant	5436	[redacted]
Etain à 3 mois	5505	[redacted]
Zinc comptant	1561	[redacted]
Zinc à 3 mois	1412,50	[redacted]
Nickel comptant	6389,50	[redacted]
Nickel à 3 mois	6495	[redacted]

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	470,50	[redacted]
Platine à terme	—	[redacted]
Palladium	192,50	[redacted]
GRAINES, DENREES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	356	[redacted]
Maïs (Chicago)	267	[redacted]
Grain. soja (Chicago)	734,50	[redacted]
Tourt. soja (Chicago)	268	[redacted]
GRAINES, DENREES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	—	[redacted]
Orge (Londres)	80,60	[redacted]
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1651	[redacted]
Café (Londres)	1517	[redacted]
Sucre blanc (Paris)	310	[redacted]
OLEAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	73,18	[redacted]
Jus d'orange (New-York)	69,45	[redacted]



ÈGLEMENT MENSUEL
OMPTANT
ECOND MARCHÉ
ICAV et FCP

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 17 SEPTEMBRE
Liquidation : 23 septembre
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS +0,87 %
CAC 40 : 2966,27

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P. (T.P)	987,10	[illegible]	+ 0,59	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	965	950	− 1,55	[illegible]
Renault (T.P.)	1850	[illegible]	+ 0,05	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	2280	2267	− 0,57	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1303	[illegible]	+ 0,03	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	974	974	—	[illegible]
Accor	973	[illegible]	+ 0,61	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	237,50	[illegible]	+ 0,63	[illegible]
Air Liquide	933	[illegible]	+ 0,21	[illegible]
Alcatel Alsthom	823	[illegible]	+ 0,85	[illegible]
Atos (ex.Axime) CA	667	[illegible]	+ 0,14	[illegible]
Axa	392,30	[illegible]	+ 0,33	[illegible]
Bail Investis.	769	[illegible]	− 1,17	[illegible]
Bancaire (Cie)	699	[illegible]	+ 1,57	[illegible]
Bazar Hot. Ville	555	[illegible]	—	[illegible]
Bertrand Faure	331	[illegible]	+ 6,94	[illegible]
BIC	420,20	[illegible]	+ 3,04	[illegible]
BIS	509	[illegible]	− 1,76	[illegible]
B.N.P.	290,30	[illegible]	+ 0,58	[illegible]
Bollore Techno.	771	[illegible]	+ 0,38	[illegible]
Bongrain	2075	[illegible]	− 0,72	[illegible]
Bouygues	560	562	+ 0,35	[illegible]
Bouygues Offs.	272,50	[illegible]	+ 0,55	[illegible]
Bull#	55,75	57,80	+ 3,31	[illegible]
Canal +	1059	[illegible]	+ 1,79	[illegible]
Cap Gemini	386	[illegible]	+ 0,80	[illegible]
Carbone Lorraine	1675	[illegible]	+ 1,01	[illegible]
Carrefour	3569	[illegible]	+ 0,56	[illegible]
Casino Guichard	332,10	[illegible]	—	[illegible]
Casino Guich.ADP	259,40	[illegible]	—	[illegible]
Castorama Dub.(Li)	630	[illegible]	—	[illegible]
C.C.F.	327,60	[illegible]	− 0,18	[illegible]
Cegid (Ly)	600	[illegible]	− 0,33	[illegible]
Cerus Europ.Reun.	34,50	[illegible]	− 0,57	[illegible]
Cetelem	621	[illegible]	− 2,09	[illegible]
CGIP	1715	[illegible]	+ 1,16	[illegible]
Chargeurs	411,80	[illegible]	+ 0,29	[illegible]
Christian Dalloz	2420	[illegible]	− 1,73	[illegible]
Christian Dior	821	[illegible]	+ 3,28	[illegible]
Ciments Francais	243	[illegible]	− 0,41	[illegible]
Cipe France Ly #	749	[illegible]	+ 0,13	[illegible]
Clarins	629	[illegible]	+ 0,79	[illegible]
Club Mediterranee	473,50	[illegible]	− 1,05	[illegible]
Coflexip	636	[illegible]	+ 1,41	[illegible]
Colas	840	[illegible]	+ 0,83	[illegible]
Comptoir Entrep.	12,65	12,10	− 4,34	[illegible]
Comptoirs Mod.	2620	[illegible]	+ 1,14	[illegible]
CPR	446	[illegible]	+ 0,56	[illegible]
Cred.Fon.France	66,10	[illegible]	+ 0,30	[illegible]
Credit Lyonnais CI	398	[illegible]	− 1,13	[illegible]
Cred.Nat.Natexis	378	[illegible]	+ 0,87	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	203	[illegible]	+ 0,49	[illegible]
Damart	4280	[illegible]	− 9,69	[illegible]
Danone	858	[illegible]	+ 0,11	[illegible]
Dassault-Aviation	1336	[illegible]	+ 1,34	[illegible]
Dassault Electro	525	[illegible]	+ 1,90	[illegible]
Dassault Systemes	359,90	[illegible]	+ 1,44	[illegible]
De Dietrich	244,80	[illegible]	+ 0,04	[illegible]
Degremont	419,20	[illegible]	—	[illegible]
Deveaux(Ly)#	645	[illegible]	+ 0,15	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	42,80	[illegible]	− 0,11	[illegible]
Dexia France	551	[illegible]	+ 1,08	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	99,90	[illegible]	+ 1,10	[illegible]
Dynaction	147	[illegible]	− 0,68	[illegible]
Eaux (Cie des)	725	[illegible]	− 0,27	[illegible]
Eiffage	300	[illegible]	− 0,66	[illegible]
Elf Aquitaine	786	[illegible]	+ 0,38	[illegible]
Eramet	292	[illegible]	− 0,68	[illegible]
Eridania Beghin	814	[illegible]	+ 1,35	[illegible]
Essilor Intl	1444	[illegible]	+ 0,90	[illegible]
Essilor Intl.ADP	1410	[illegible]	− 0,70	[illegible]
Esso	549	[illegible]	− 1,63	[illegible]
Eurafrance	2378	[illegible]	− 0,12	[illegible]
Euro Disney	8,10	[illegible]	− 0,61	[illegible]
Europe 1	1300	[illegible]	− 0,69	[illegible]
Eurotunnel	6,40	[illegible]	—	[illegible]
Fimalac SA	512	[illegible]	+ 0,19	[illegible]
Finextel	109,30	[illegible]	− 2,10	[illegible]
Fives-Lille	410	[illegible]	+ 0,24	[illegible]
Fromageries Bel	4148	[illegible]	− 0,91	[illegible]
Galeries Lafayette	2490	[illegible]	+ 1,20	[illegible]
GAN	146,90	[illegible]	+ 0,06	[illegible]
Gascogne (B)	549	[illegible]	− 0,36	[illegible]
Gaumont #	425	[illegible]	+ 0,23	[illegible]
Gaz et Eaux	2340	[illegible]	− 0,21	[illegible]
Geophysique	805	[illegible]	− 1,61	[illegible]
G.F.C.	533	[illegible]	− 2,25	[illegible]
Groupe Andre S.A.	563	[illegible]	− 1,77	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	141,40	[illegible]	− 1,34	[illegible]
GTM-Entrepose	395	[illegible]	+ 1,26	[illegible]
Guilbert	765	[illegible]	+ 0,26	[illegible]
Guyenne Gascogne	2002	[illegible]	+ 0,14	[illegible]
Hachette Fill.Med.	1220	[illegible]	− 0,81	[illegible]
Havas	399,40	[illegible]	+ 0,35	[illegible]
Havas Advertising	675	[illegible]	− 0,14	[illegible]
Imetal	867	[illegible]	+ 0,11	[illegible]
Immeubl.France	344,50	[illegible]	− 2,69	[illegible]
Infogrames Enter.	770	[illegible]	+ 1,16	[illegible]
Ingenico	150	[illegible]	− 1,33	[illegible]
Interbail	154,40	[illegible]	− 1,48	[illegible]
Intertechnique	1402	[illegible]	—	[illegible]
Jean Lefebvre	328	[illegible]	+ 2,07	[illegible]
Klepierre	815	[illegible]	− 1,84	[illegible]
Labinal	1587	[illegible]	+ 1,13	[illegible]
Lafarge	437	[illegible]	+ 1,12	[illegible]
Lagardere	179,90	[illegible]	+ 0,05	[illegible]
Lapeyre	389	[illegible]	− 2,31	[illegible]
Lebon	215,50	[illegible]	− 0,18	[illegible]
Legrand	1212	[illegible]	+ 1,73	[illegible]
Legrand ADP	800	[illegible]	+ 2,25	[illegible]
Legris Indust.	237	[illegible]	+ 1,26	[illegible]
Locindus	799	[illegible]	− 0,50	[illegible]
L'Oreal	2247	[illegible]	+ 2,67	[illegible]
LVMH Moet Hen.	1298	[illegible]	+ 2,92	[illegible]
Marine Wendel	618	[illegible]	+ 0,32	[illegible]
Metaleurop	80	[illegible]	+ 3,75	[illegible]
Metrologie Inter.	14,80	[illegible]	+ 1,35	[illegible]
Michelin	326,90	[illegible]	+ 1,37	[illegible]
Moulinex #	138	[illegible]	− 0,07	[illegible]
Nord-Est	119,80	[illegible]	− 0,08	[illegible]
Nordon (Ny)	382,20	[illegible]	—	[illegible]
NRJ #	816	[illegible]	—	[illegible]
Olipar	72,05	[illegible]	—	[illegible]
Paribas	415	[illegible]	+ 1,08	[illegible]
Pathe	1166	[illegible]	− 0,42	[illegible]
Pechiney	286,10	[illegible]	+ 2,55	[illegible]
Pernod-Ricard	313,10	[illegible]	− 3,06	[illegible]
Peugeot	776	[illegible]	+ 0,12	[illegible]
Pinault-Print.Red.	2618	[illegible]	+ 0,91	[illegible]
Plastic-Omn.(Ly)	465	[illegible]	+ 3,44	[illegible]
Primagaz	463	[illegible]	—	[illegible]
Promodes	2133	[illegible]	+ 2,95	[illegible]
Publicis #	540	[illegible]	+ 1,48	[illegible]
Remy Cointreau	122,20	[illegible]	− 1,71	[illegible]
Renault	175,50	[illegible]	− 0,85	[illegible]
Rexel	1643	[illegible]	− 2	[illegible]
Rhone Poulenc A	237	[illegible]	+ 1,85	[illegible]
Rochette (La)	26,90	[illegible]	+ 0,37	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	5410	[illegible]	+ 0,18	[illegible]
Sade (Ny)	189	[illegible]	− 0,52	[illegible]
Sagem SA	3000	[illegible]	− 0,33	[illegible]
Saint-Gobain	922	[illegible]	+ 0,54	[illegible]
Salomon (Ly)	438,50	[illegible]	+ 17,44	[illegible]
Salvepar (Ny)	459	[illegible]	− 0,28	[illegible]
Sanofi	595	[illegible]	+ 2,01	[illegible]
Sat	1510	[illegible]	—	[illegible]
Saupiquet (Ns)	618	[illegible]	− 1,29	[illegible]
Schneider SA	350,90	[illegible]	+ 1,16	[illegible]
SCOR	241	[illegible]	+ 1,70	[illegible]
S.E.B.	822	[illegible]	+ 1,45	[illegible]
Sefimeg CA	374,50	[illegible]	− 0,66	[illegible]
SEITA	179,90	[illegible]	− 2,61	[illegible]
Selectibanque	64,60	64,30	− 0,46	[illegible]
SFIM	931	[illegible]	− 0,10	[illegible]
SGE	142,40	[illegible]	− 0,98	[illegible]
Sidel	352	[illegible]	+ 4,23	[illegible]
Silic CA	830	[illegible]	− 0,48	[illegible]
Simco	456	[illegible]	− 1,31	[illegible]
S.I.T.A.	1150	[illegible]	+ 2	[illegible]
Skis Rossignol	129,50	[illegible]	+ 3,08	[illegible]
Societe Generale	831	[illegible]	− 1,20	[illegible]
Sodexho Alliance	2625	[illegible]	+ 1,71	[illegible]
Sommer-Allibert	217,80	[illegible]	+ 0,09	[illegible]
Sophia	218,50	[illegible]	+ 1,18	[illegible]
Spir Communic. #	437	[illegible]	− 2,40	[illegible]
Strafor Facom	385,70	[illegible]	+ 2,92	[illegible]
Suez Lyon.des Eaux	652	[illegible]	+ 0,92	[illegible]
Synthelabo	715	[illegible]	+ 1,53	[illegible]
Technip	770	[illegible]	+ 0,51	[illegible]
Thomson-CSF	174,70	[illegible]	− 0,62	[illegible]
Total	645	[illegible]	+ 0,77	[illegible]
UFB Locabail	600	[illegible]	—	[illegible]
UIF	437	[illegible]	− 1,14	[illegible]
UIS	202,50	[illegible]	+ 0,24	[illegible]
Unibail porteur	574	[illegible]	− 0,87	[illegible]
Union Assur.Fdal	624	626	+ 0,32	16/06/97
Usinor	109,50	[illegible]	− 0,45	[illegible]
Valeo	359,80	[illegible]	+ 2,39	02/07/97
Vallourec	385	[illegible]	+ 0,80	03/07/97
Via Banque	165	[illegible]	—	[illegible]
Worms & Cie	382	[illegible]	− 1,43	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1333	[illegible]	+ 2,40	[illegible]
Elf Gabon	1287	[illegible]	+ 0,07	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
ABN Amro Hol.#	118,90	119,80	+ 0,75	[illegible]
Adecco S.A.	2188	2250	+ 2,83	[illegible]
Adidas AG #	745	771	+ 3,48	30/05/97
American Express	465,90	[illegible]	+ 2,61	[illegible]
Anglo American #	305,10	306,10	+ 0,32	28/07/97
Amgold #	306	309	+ 0,98	[illegible]
Arjo Wiggins App.	18	18	—	[illegible]
A.T.T. #	265,90	265,50	− 0,15	[illegible]
Banco Santander #	180	182,90	+ 1,61	31/07/97
Barrick Gold #	126	125,10	− 0,71	16/06/97
B.A.S.F. #	209	205,90	− 1,48	16/05/97
Bayer #	225	223,10	− 0,84	02/05/97
Cordiant PLC	11,35	11,25	− 0,88	01/07/97
Crown Cork ord.#	279	[illegible]	+ 0,32	28/08/97
Crown Cork PF CV#	260	—	—	[illegible]
Daimler Benz #	435	441,10	+ 1,40	30/05/97
De Beers #	175,20	[illegible]	+ 2,05	[illegible]
Deutsche Bank #	360	365,60	+ 1,55	23/05/97
Dresdner Bank	258	263	+ 1,93	27/05/97
Driefontein #	40,20	39,20	− 2,48	06/08/97
Du Pont Nemours #	374	372	− 0,53	[illegible]
Eastman Kodak #	335	341,50	+ 1,94	01/10/97
East Rand #	1,48	1,46	− 1,35	15/08/94
Echo Bay Mines #	28,50	28,15	− 1,22	31/12/96
Electrolux #	449,50	—	—	13/05/97
Ericsson #	262,80	266	+ 1,21	[illegible]
Ford Motor #	259,90	263,10	+ 1,23	02/09/97
Freegold #	31,30	[illegible]	− 0,79	14/03/97
Gencor act.regr.	14,85	14,35	− 3,36	[illegible]
General Elect. #	396,90	407,30	+ 2,62	25/07/97
General Motors #	410	410	—	10/09/97
Cie Belgique #	513	—	—	28/05/97
Grd Metropolitan	56,80	55,45	− 2,37	07/04/97
Guinness Plc #	52,75	53,20	+ 0,85	28/08/97
Hanson PLC reg.	29	29,05	+ 0,17	[illegible]
Harmony Gold #	22,35	[illegible]	− 5,59	[illegible]
Hitachi #	50,60	[illegible]	− 0,19	31/12/99
Hoechst #	245	246,70	+ 0,69	[illegible]
I.B.M #	577	594	+ 2,94	10/09/97
I.C.I #	94,30	95,80	+ 1,59	[illegible]
Ito Yokado #	302	294	− 2,64	31/12/99
Kingfisher plc #	73	75	+ 2,73	01/07/97
Matsushita #	103,10	102,80	− 0,29	27/03/97
Mc Donald's #	273,80	278,50	+ 1,71	12/09/97
Merck and Co #	567	576	+ 1,58	03/10/97
Mitsubishi Corp #	52,10	51,70	− 0,76	30/06/97
Mobil Corporat.#	455,90	458,50	+ 0,57	10/09/97
Morgan J.P. #	670	670	—	15/07/97
Nestle SA Nom. #	7460	7600	+ 1,87	11/06/97
Nipp. MeatPacker #	75,60	[illegible]	—	01/04/97
Nokia A	491	500	+ 1,83	08/04/97
Norsk Hydro #	346,70	356,90	+ 2,94	22/05/97
Petrofina #	2245	2255	+ 0,44	28/05/97
Philip Morris #	246,70	249	+ 0,93	10/10/97
Philips N.V #	440,40	455	+ 3,31	08/04/97
Placer Dome Inc #	91	90,40	− 0,65	25/06/97
Procter Gamble #	825	848	+ 2,78	15/08/97
Quilvest	306	310	+ 1,30	16/07/97
Randfontein #	10,45	10,55	+ 0,95	[illegible]
Rhone Poul.Rorer #	572	574	+ 0,34	29/08/97
Rio Tinto PLC #	91	93,50	+ 2,74	21/04/97
Royal Dutch #	322	326,90	+ 1,52	23/09/97
Sega Enterprises	181,90	—	—	31/12/99
Saint-Helena #	23,45	22,50	− 4,05	12/09/97
Schlumberger #	482,40	486	+ 0,74	10/10/97
SGS Thomson Micro.	500	523	+ 4,60	[illegible]
Shell Transport #	41,70	42,90	+ 2,87	21/05/97
Siemens #	389,70	389	− 0,17	18/02/97
Sony Corp. #	527	531	+ 0,75	30/06/97
Sumitomo Bank #	84,40	84	− 0,47	30/09/97
T.D.K #	479,30	480,30	+ 0,20	30/06/97
Telefonica #	172,90	175	+ 1,21	03/06/97
Toshiba #	32	31,65	− 1,09	30/06/97
Unilever #	1240	1256	+ 1,29	23/05/97
United Technol. #	467	477,80	+ 2,31	10/09/97
Vaal Reefs #	281	277	− 1,42	14/03/97
Volkswagen A.G #	3995	3911	− 2,10	20/06/97
Volvo (act.B) #	157,50	161,30	+ 2,41	28/04/97
Western Deep #	132	130	− 1,51	14/03/97
Yamanouchi #	145	145	—	30/06/97
Zambia Copper	14,70	14,05	− 4,42	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 17 SEPTEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	—	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	108,79	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	—	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	122,38	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	—	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	106,14	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	100	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	116,85	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	111,17	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	101,87	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	123,46	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	117,08	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	—	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	109,61	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	118,80	[illegible]
Finansder 9%91-06#	124,40	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	114,87	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	109,68	[illegible]
OAT 88-98 TME CA#	—	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	—	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	104,30	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,94	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	106,61	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	—	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	103,90	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	114,17	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	—	[illegible]
OAT 10% 90-01 ecu	115,88	[illegible]
OAT 7,5%7/86-01CA#	110,56	[illegible]
OAT 8,5% 91-02 ecu	112,90	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	116,63	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	130,02	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	130,94	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	106,10	[illegible]
Suez Lyon.Eaux 90	972	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES		Cours précéd.	Derniers cours
Arbel		84	84
Baccarat (Ny)	◆	630	[illegible]
Bains C.Monaco	◆	670	[illegible]
Bque Transatlantl.		184	185
B.N.P.Intercont.	◆	860	860
Bidermann Intl	◆	110	110
B T P (la cie)	◆	7,60	7,80
Centenaire Blanzy	◆	452,10	452,10
Champex (Ny)	◆	29	29
CIC Un.Euro.CIP		424	425,50
C.I.T.R.A.M. (B)	◆	2287	2287
Concorde-Ass Risq		1236	[illegible]
Continental Ass.Ly.		555	[illegible]
Darblay		584	[illegible]
Didot Bottin		744	744
Eaux Bassin Vichy		3510	3511
Ecia		963	[illegible]
Ent.Mag. Paris		1300	1310
Fichet Bauche		55	55
Fidei		32	33,50
Finalens		311,50	309,50
F.I.P.P.	◆	349	349
Fonciere (Cie)	◆	589	589
Fonc. Lyonnaise #		721	721
Foncina #	◆	465	[illegible]
Francarep		283	283
France S.A.	◆	1235	1235
From. Paul-Renard	◆	2050	2050
Gevelot	◆	1254	1254
G.T.I (Transport)		193	192,50
Immobail		145	145,10
Immobanque		652	660
Locamion (Ly)	◆	463	463
Lucia	◆	60,50	60,50
Monoprix		285	280
Metal Deploye	◆	381	381
Mors		6,70	6,90
Navigation (Nle)		105	101,60
Optorg	◆	337	337
Paluel-Marmont		300	300,30
Exa.Clairefont(Ny)	◆	892	892
Parfinance	◆	271	271
Paris Orleans	◆	269,10	269,10
Promodes (CI)		1799	[illegible]
PSB Industries Ly		479,90	479
Rougier #		363	364
Saga		90	93,20
S.I.P.H.	◆	300	300
Sofragi		4900	4940
Taittinger		3150	3200
Tour Eiffel	◆	262,10	262,10
Vicat		545	540
Caves Roquefort	◆	1900	1900
Elyo	◆	322	322
Finaxa		333	333
Gaillard (M)	◆	1600	1600
Givaudan-Lavirotte	◆	1291	1291
Grd Bazar Lyon(Ly)	◆	161,10	161,10
Gd Moul.Strasbourg	◆	1725	1725
Hotel Lutetia		321	324
Hotels Deauville	◆	550	550
Immeubl.Lyon(Ly)#	◆	540	540
L.Bouillet (Ly)	◆	307	302
Lloyd Continental	◆	8300	8300
Lordex (Ny)	◆	18	18
Matussiere Forest.		56,70	56,50
Moncey Financiere	◆	3100	3100
M.R.M. (Ly)		425,10	436
Part-Dieu(Fin)(Ly)		108,10	108
Pechiney Intl		140	144,20
Pollet		495	495
Sabeton (Ly)		800	801
Samse (Ly)	◆	862	862
Sechilienne (Ly)	◆	1130	1130
Sucr.Pithiviers		3389	3388
Tanneries Fce (Ny)	◆	255	255
Teleflex L. Dupont		115	115,10
Union Gle Nord(Li)		230,10	231

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	314	314
Commerzbank AG	197	200
Fiat Ord	19,15	19,70
Gevaert	504	495
Gold Fields South	107	107
Kubota Corp	22	22
Montedison act.ep.	9,60	9,60
Olympus Optical	40	40
Robeco	557	570
Rodamco N.V.	182,20	180,30
Rolinco	555	555
Sema Group Plc	139	144
Solvay SA	348	348

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 17 SEPTEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #		55,50	[illegible]
AFE #		477	[illegible]
Aigle #		288	[illegible]
Albert S.A (Ns)	◆	166	[illegible]
Altran Techno. #		1630	[illegible]
Arkopharma#		295	[illegible]
Montaignes P.Gest.	◆	3050	[illegible]
Assystem #		307,30	[illegible]
Bque Picardie (Li)	◆	717	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#		352	[illegible]
Bque Vernes		156	[illegible]
Beneteau #		850	[illegible]
B I M P		109	[illegible]
Boiron (Ly) #		324	[illegible]
Boisset (Ly) #		700	[illegible]
But S.A.		288	[illegible]
Cardif SA	◆	758	[illegible]
C.E.E #		131,10	[illegible]
CFPI #	◆	420	[illegible]
Change Bourse (M)		221,50	[illegible]
CNIM CA#		214,40	[illegible]
Codetour		360	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET		424,70	[illegible]
Confiandey #		307	[illegible]
C.A. Hte Normandie		315,40	[illegible]
C.A. Paris IDF		770	[illegible]
C.A.Ille & Vilaine		315,90	[illegible]
C.A.Loire Atl.Ns #		289	[illegible]
C.A.Morbihan (Ns)		322,40	[illegible]
C.A.Pas de Calais		536	[illegible]
C.A.du Nord (Li)		543	[illegible]
C.A. Oise CCI		322	[illegible]
C.A. Somme CCI		326	[illegible]
C.A.Toulouse (B)		420	[illegible]
Devanlay		595	[illegible]
Devernois (Ly)		570	[illegible]
Ducros Serv.Rapide	◆	63	[illegible]
Emin-Leydier (Ly)#		418,50	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)#		368,90	[illegible]
Expand s.a.		565	[illegible]
Factorem		700	[illegible]
Faiveley #		230	230
Finacor		66,50	[illegible]
Finindo		700	[illegible]
Fructivie		638	639
Gautier France #		249,90	[illegible]
Gel 2000		43,50	[illegible]
GFI Industries #		964	970
Girodet (Ly) #	◆	34,90	[illegible]
GLM S.A.		235	[illegible]
Grandoptic.Photo #		1070	1066
Gpe Guillin # Ly		215,20	215,20
Kindy #		181	[illegible]
Guerbet		231	[illegible]
Hermes internat.1#		475	[illegible]
Hurel Dubois		697	[illegible]
ICBT Groupe #		238	[illegible]
I.C.C.		133,90	133,90
ICOM Informatique		516	[illegible]
Idianova	◆	74,60	[illegible]
Int. Computer #	◆	83	83
IPBM	◆	74	[illegible]
M6-Metropole TV		606	[illegible]
Manitou #		750	[illegible]
Manutan		418	418
Marie Brizard #		610	[illegible]
Maxi-Livres/Profr#		45,10	45,20
Mecelec (Ly)		59,15	[illegible]
MGI Coutier #		290	[illegible]
Monneret Jouet Ly#		150	[illegible]
Naf-Naf #		73,50	[illegible]
Norbert Dentres.#		772	[illegible]
NSC Groupe Ny		800	805
Onet #		990	996
Paul Predault #		165	165
P.C.W.	◆	19	19
Petit Boy #		90,65	90
Phyto-Lierac #		285,90	[illegible]
Pochet	◆	770	770
Poujoulat Ets (Ns)	◆	250	250
Radiall #		693	695
Robertet #		1130	1120
Rouleau-Guichard		320	338
Securidev #		116,50	115
Smoby (Ly)#		650	650
Sofco (Ly)	◆	21	21
Softbus	◆	297	297
Sogeparc (Fin)		375	375
Sopra #		590	598
Steph.Kelian #	◆	94,95	94,95
Sylea		525	535
Teisseire-France		162	162
TF1		495	495
Thermador Hol. #		297	296,50
Trouvay Cauvin #		107,10	105
Unilog		818	820
Union Fin.France		599	596
Viel et Cie #		130	[illegible]
Vilmorin et Cie #		453,10	453
Virbac		530	535

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 17 SEPTEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	◆	44	44
Belvedere		860	860
BVRP		195	195
Coil		235	234
Electronique D2		899	901
FDM Pharma n.		232	230
Genset	◆	325,90	325,90
Guyanor action B	◆	11,70	11,70
High Co.	◆	140	140
Infonie		91,50	91,50
Jolliez-Regol	◆	74	74
Mille Amis		59	64,90
Naturex	◆	63	83
Olitec		1315	1320
Picogiga	◆	234,50	234,50
Proxidis		21,60	21,70
R21 Santé		420	419,90
Stelax		8,15	8

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 17 SEPTEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI.	◆	751	751
Crédit Gén.Ind.	◆	9,50	9,50
Générale Occidentale	◆	178	178
Sté lecteurs du Monde	◆	164	164
Via Crédit (Banque)	◆	25,30	25,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 16 septembre

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI			
Agipi Ambition (Axa)		143,87	[illegible]
Agipi Actions (Axa)		118,74	[illegible]
BANQUES POPULAIRES			
Valorg		2450,44	[illegible]
BNP — 3615 BNP			
Natio Court Terme		14282	[illegible]
Natio Epargne		2228,34	[illegible]
Natio Ep. Capital C/D		17194,47	[illegible]
Natio Ep. Croissance		3231,67	[illegible]
Natio Ep. Patrimoine		141,13	[illegible]
Natio Epargne Retraite		160,52	[illegible]
Natio Epargne Tresor		11312,14	[illegible]
Natio Euro Valeurs		1064,82	[illegible]
Natio Euro Oblig.		1027,32	[illegible]
Natio Euro Opport.		1098,51	[illegible]
Natio Inter		1098,09	[illegible]
Natio Opportunités		197,40	[illegible]
Natio Revenus		1114,35	[illegible]
Natio Sécurité		11499,72	[illegible]
Natio Valeurs		1384,66	[illegible]
BRED BANQUE POPULAIRE			
Moneden		92935,08	[illegible]
Oblig. très caté.		271,65	[illegible]
CDC-GESTION			
Livret Bourse Inv. D	◆	842,48	[illegible]
Nord Sud Dévelop. C	◆	2638,36	[illegible]
Nord Sud Dévelop. D	◆	2492,96	[illegible]
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC			
Patrimoine Retraite C		314,07	[illegible]
Patrimoine Retraite D		304,56	[illegible]
Sicav Associations C	◆	2433,29	[illegible]
CDC TRÉSOR			
Fonsicav C		19768,69	19768,69
Mutual. dépôts Sicav C		19419,46	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE			
Écur. Act. Futur D PEA		286,85	[illegible]
Écur. Capitalisation C		253,90	253,90
Écur. Expansion C		83367,37	83367,37
Écur. Géovaleurs C		3658,70	[illegible]
Écur. Investis. D PEA		230,83	[illegible]
Écur. Monépremière		11394,75	11394,75
Écur. Monétaire C		13101,86	13101,86
Écur. Monétaire D		12477,86	12477,86
Écur. Trésorerie C		321,67	321,67
Écur. Trésorerie D		309,18	309,18
Écur. Trimestriel D		2008,58	2008,58
Eparcourt-Sicav D		193,38	193,38
Géoptim C		12870,07	12679,87
Géoptim D		11821,67	11646,97
Horizon C		2301,09	2255,92
Prévoyance Ecur. D		105,50	[illegible]
Sensipremière C		13254,47	[illegible]
Fonds communs de placements			
Écur. Capipremière C		12075,14	[illegible]
Écur. Sécuripremière C		12038,83	[illegible]
INDOCAM — CNCA			
Amplia	◇	120357,34	[illegible]
Atout Amérique		200	[illegible]
Atout Asie		108,25	[illegible]
Atout Futur C		821,05	[illegible]
Atout Futur D		772,91	[illegible]
Coexis		1965,13	[illegible]
Dieze		2193,30	[illegible]
Elicash	◇	955403,20	[illegible]
Epargne-Unie		213,43	[illegible]
Eurodyn		2629,08	[illegible]
Indicia	◆	1781,97	[illegible]
Moné.JC	◇	12014,64	[illegible]
Moné.JD	◇	11632,69	[illegible]
Oblifutur C		550,70	[illegible]
Oblifutur D		527,69	[illegible]
Oraction		1738,47	[illegible]
Revenu-Vert		1208,68	[illegible]
Sévéa	◆	118,14	[illegible]
Synthésis		18293,89	[illegible]
Uni Association	◇	121,36	[illegible]
Uni Foncier		1445,88	[illegible]
Uni France		877,71	[illegible]
Uni Garantie C		1906,76	[illegible]
Uni Garantie D		1458,38	[illegible]
Uni Régions		1785,52	1741,97
Univar C	◇	311,33	[illegible]
Univar D	◇	298,36	298,36
Univers Actions		251,83	[illegible]
Univers-Obligations		250,43	246,24
CIC BANQUES			
Francic		755,12	[illegible]
Francic Pierre		141,19	[illegible]
Francic Régions		1961,14	[illegible]
CIC PARIS			
Associc		1126,20	1126,20
Cicamonde		1599,16	1562,38
Converticic		406,09	[illegible]
Ecocic		1755,82	[illegible]
Mensuelcic		10145,56	[illegible]
Oblicic Mondial		3960,78	[illegible]
Oblicic Régions		1178,69	[illegible]
Rentacic		165,22	162,78
CRÉDIT LYONNAIS			
Eurco Solidarité		1394,41	[illegible]
Lion 20000 C		17249,73	17249,73
Lion 20000 D		16547,09	[illegible]
Lion Associations C		11127	11127
Lion Associations D		11127	11127
Lion Court Terme C		26567,01	26567,01
Lion Court Terme D		24089,29	24089,29
Lion Plus C		1582,11	[illegible]
Lion Plus D		1509,18	[illegible]
Lion Trésor		2460,62	[illegible]
Oblilion		2161,73	2140,33
Sicav 5000		744,90	730,29
Slivafrance		1245,48	1221,06
Slivam		592,42	580,80
Slivarente		246,38	241,55
Slivinter		806,82	791
Trilion		5225,46	5158,40
CRÉDIT MUTUEL FINANCE			
Avenir Alizes		2370,11	2323,64
CM Option Dynamique		134,95	133,12
CM Option Equilibre		264,26	261,32
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.		162,70	158,35
Créd.Mut.Ep.Cour.T.		925,98	925,98
Créd.Mut.Ep.Ind. C		145,74	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J		23062,56	23062,56
Créd.Mut.Ep.Monde		1673	1628,22
Créd.Mut.Ep.Oblig.		1888	1850,98
Créd.Mut.Ep.Quatre		1094,34	1072,88
Fonds communs de placements			
CM Option Modération		102,22	101,21
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE			
Asie 2000		854,17	817,39
Saint-Honoré Capital		20067,77	19482,27
St-Honoré March. Emer.		939,11	898,67
St-Honoré Pacifique		754,52	722,03
LEGAL & GENERAL BANK			
Sécuritaux		1841,17	1841,17
Stratégie Actions		1159,60	1115
Stratégie Rendement		1994,20	1931,43
LA POSTE			
Amplitude Amérique		119,50	116,88
Amplitude Europe C		164,05	160,05
Amplitude Europe D		161,30	157,37
Amplitude Monde C		1056,87	1031,09
Amplitude Monde D		1008,26	983,67
Amplitude Pacifique		107,65	105,02
Elanciel D PEA		186,06	181,52
Émergence Poste D PEA		153,98	150,22
Géobilys C		667,11	657,25
Géobilys D		631,18	621,85
Kaleis Dynamisme		1111,12	1089,33
Kaleis Équilibre		1077,20	1056,08
Kaleis Sérénité		1044,77	1034,43
Latitude C		149,27	149,27
Latitude D		136	136
Oblitys D		624,85	615,62
Plénitude D PEA		210,15	205,02
Poste Gestion C		14949,59	14949,59
Revenus Trimestr. D		5243,16	5191,25
Solstice D		2373,06	2367,14
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT			
Actimonétaire C		38200,89	38200,89
Actimonétaire D		31106,03	31106,03
Cadence 1 D		1075,19	1064,54
Cadence 2 D		1064,96	1054,42
Cadence 3 D		1052,52	1042,10
Capimonétaire C		412,81	412,40
Capimonétaire D		372,47	372,10
Sogeoblig C/D		9325,41	9233,08
Interoblig C		7514,52	7440,12
Intersélection France D		738,01	723,54
S.G. France opport. C		2068,90	2028,33
S.G. France opport. D		1975,03	1936,30
Sogenfrance C		1933,55	1895,64
Sogenfrance D		1767,36	1732,71
Sogépargne D		315,11	311,99
Soginter C		2506,41	2457,26
Fonds communs de placements			
Favor D		1482,63	1453,56
Sogeliance D		1699,11	1682,29
Sogenfrance Tempo D		217,81	213,54

SYMBOLES
: cours du jour; ◆ cours précédent.

DISPARITIONS

■ **LE PRINCE CONSTANTIN ANDRONIKOF** est mort vendredi 12 septembre à Paris, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Il était né à Petrograd en 1917, d'où sa mère eut juste le temps de partir avant la révolution bolchevique. Son père fut emprisonné au goulag de Solovki et fusillé en 1937. Interprète des présidents de Gaulle, Pompidou et Giscard d'Estaing, devenu ministre plénipotentiaire, il a participé aux voyages et négociations franco-soviétiques de 1945 à 1975, refusant un jour d'accompagner Valéry Giscard d'Estaing au mausolée de Lénine ! Constantin Andronikof a créé l'Ecole supérieure d'interprètes et de traducteurs (ESIT) et l'Association internationale des interprètes de conférence (AIIC). Professeur, puis doyen à l'Institut Saint-Serge à Paris, sous-diacre de la cathédrale russe de la rue Daru, il a traduit en France des œuvres majeures de la théologie et de la philosophie russes, contribuant notamment à la diffusion du Père Serge Bulgakov. Lui-même écrivait, et deux ouvrages sont encore à paraître : *Des sacrements* et *La Montée au sycomore*. Les obsèques du prince Andronikof ont été célébrées mardi 16 septembre par Mgr Serge, en présence de représentants des familles princières russes, de l'Elysée et du Quai d'Orsay.

■ **MGR LOUIS BOFFET**, ancien évêque de Montpellier, est décédé jeudi 11 septembre à Lyon, à l'âge de soixante-seize ans. Originaire de Saône-et-Loire, il avait été ordonné prêtre à Autun en 1947. Evêque auxiliaire du cardinal Renard à Lyon en 1970, Louis Boffet était devenu évêque de Montpellier en 1976 et s'était retiré, il y a un an.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 13 septembre sont publiés :

● **Fonction publique** : un décret relatif à l'accès des ressortissants des Etats-membres de la Communauté économique européenne autres que la France à certains corps de la fonction publique hospitalière.

● **ENA** : un arrêté portant nomination de correcteurs et d'examinateurs spéciaux des concours d'entrée à l'Ecole nationale d'administration.

● **Préfet** : un décret portant nomination d'un préfet : Gilles Ménage, préfet en service détaché à EDF, est nommé préfet hors cadre. Au lieu d'être rémunéré par l'établissement public, comme c'était le cas bien qu'il eût donné sa démission en 1995, il sera rémunéré par le ministère de l'intérieur (*Le Monde* du 11 septembre).

● **Camargue** : un décret relatif à l'appellation d'origine contrôlée « taureau de Camargue ».

● **Cinéma** : un arrêté relatif au soutien financier à la distribution d'œuvres cinématographiques de longue durée de qualité, d'origine française ou étrangère.

● **Assurance-vieillesse** : un décret relatif à la composition et aux élections des conseils d'administration des caisses de base, professionnelles et interprofessionnelles, relevant de l'organisation autonome d'assurance-vieillesse des travailleurs non salariés des professions industrielles et commerciales et de l'organisation autonome d'assurance-vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales.

Au *Journal officiel* du dimanche 14 septembre sont publiés :

● **Jussieu** : un arrêté relatif à la composition du comité consultatif de l'établissement public du campus de Jussieu.

● **Vercors** : un décret portant renouvellement de classement du parc naturel régional du Vercors (Rhône-Alpes).

● **Transports** : un arrêté portant désignation des membres du comité médical central des transports.

● **Trésor** : la situation résumée des opérations du Trésor au 31 juillet 1997.

Au *Journal officiel* daté lundi 15-mardi 16 septembre sont publiés :

● **Recherche** : un arrêté relatif aux allocations de recherche et un arrêté relatif aux bourses d'information scientifique et technique des allocataires de recherche. Pour l'année 1996-1997, le nombre de ces dernières est fixé à 3 860, et leur montant à 2 070 francs.

● **Formation** : un arrêté portant approbation d'une convention constitutive d'un groupement d'intérêt public dénommé Institut de formation aux carrières administratives, sanitaires et sociales, constitué entre l'Etat et la ville de Dieppe, le centre hospitalier de Dieppe, et l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer.

● **Armes chimiques** : un arrêté relatif au contrôle à l'exportation des biens à double usage relevant de la lutte contre les proliférations chimique et biologique ; un arrêté relatif à l'exportation des biens à double usage relevant de la convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

● **Ecoutes** : un décret portant nomination du président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité : il s'agit de Dieudonné Mandelkern, président de section au Conseil d'Etat.

● **Electricité** : un arrêté portant nomination au conseil du fonds de péréquation de l'électricité.

● **Marine marchande** : plusieurs arrêtés portant nomination au conseil supérieur de la marine marchande.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Jeanne BALIBAR
et
Mathieu AMALRIC
sont heureux d'annoncer la naissance de

Antoine,
le matin du 9 septembre 1997, à Paris.

Raphaël,
Isabelle CLAIRAC
et
Jérôme FENOGLIO
sont heureux d'annoncer la naissance de

Mathis,

le 11 septembre, à Paris.

Jäckel Erwan Alec Loïk Swein André Gérard DREANO

a le plaisir d'annoncer la naissance de son frère.

Sören Aylwin Lowik Teofan Galien Pierre Frédéric DREANO,

le 11 septembre 1997, à Vincennes.

Adoptions

Anne et François RIEGERT
ont la joie de faire part de l'arrivée de

Isabelle,

née le 4 mars 1997, à Antananarivo.

6, rue des Haudriettes,
75003 Paris.
Bosdallaan 13,
1950 Kraainem, Belgique.

Fiançailles

– Mme René FOURNAND, née Michelle SIBILLE,
M. André SALMON et Mme, née Béatrice ROBARD,
sont heureux d'annoncer les fiançailles de leurs enfants,

Estelle et Eric.

8, rue de Castellane,
75008 Paris.
11, rue J.-Dulud,
92200 Neuilly.

Noces d'or

– 17 septembre 1947, Sfax.
17 septembre 1997, Paris.

Suzanne et Sion LOUZOUN

restent unis pour le meilleur et pour le pire.

Leurs enfants,
Leurs belles-filles et gendres,
Leurs petits-enfants,
profitent de ce jour de joie pour leur exprimer leur amour.

Décès

– Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Marc ALBINOLA,
officier dans l'ordre
des Arts et des Lettres,

survenu le 16 septembre 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 18 septembre, en l'église de Ville-d'Avray (Hauts-de-Seine).

231, rue de Versailles,
92410 Ville-d'Avray.

– Mary Bergé,
son épouse,
Jill Bergé,
Jacques et Gaëlle Bergé,
Anne et Pierre Dubrulle-Bergé,
ses enfants,
Dominique, Sylvie, Xavier, Emmanuel,
ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès du

général Georges BERGÉ,
compagnon de la Libération,
commandeur de la Légion d'honneur,

survenu à Mimizan (Landes), dans sa quatre-vingt-huitième année, le 15 septembre 1997.

Son ultime désir de servir l'a amené à donner son corps à la science.

Une messe sera dite à son intention en l'église de Mimizan-Plage (Landes), le vendredi 19 septembre, à 18 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Des dons peuvent être adressés à la Ligue contre le cancer, CCP Bordeaux 0000239D022.

13, rue des Tourterelles,
40200 Mimizan-Plage.

– Michel Alexandre,
Pierre Alexandre,
France Alexandre,
Joëlle Prevost,
ses enfants,
M. Charles Hazan,
Leurs conjoints,
Ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Renée BUMSEL,

survenu le 14 septembre 1997.

Les obsèques auront lieu le jeudi 18 septembre, à 16 h 15, au cimetière israélite de Bayonne.

Ni fleurs ni couronnes, selon sa volonté.

62, rue Gambetta, bâtiment F,
92150 Suresnes.

– Ses amis et collègues du Centre scientifique et de l'ECAM IBM,
Ainsi que ceux de l'Institut Galilée de l'université Paris-Nord,
ont le regret de faire part du décès de

Jean FARGUES,
docteur ès sciences,

survenu le jeudi 11 septembre, dans sa quarante-sixième année,

et s'associent à la douleur de sa femme Yukiko, et de sa famille.

– Anne-Marie Foltz,
Christiane Faure,
Blaise et Dominique Foltz,
Marc Foltz et Elisabeth Gaveau,
Béatrice et Pierre Foltz,
ses enfants, leur compagne ou leur compagnon,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Dorothée FOLTZ,
née TRAUTMANN,

le 11 septembre 1997.

Un service religieux a été célébré à la Maison Cauzid, à Livron-sur-Drôme, le samedi 13 septembre.

– *Le président,*
Et les membres du Conseil constitutionnel,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Roger FREY,
ancien président
du Conseil constitutionnel,
ancien ministre d'Etat,
grand officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la France libre,
médaille du combattant volontaire
de la Résistance,

survenu à Paris, le 13 septembre 1997.

(Le Monde *du 16 septembre*.)

– M. Pierre Grison,
Anne-Marie,
sa fille,
La famille,
Parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marie-Antoinette GRISON,
née ANTOMARCHI,

survenu à Suresnes, le 10 septembre 1997.

La cérémonie religieuse a eu lieu le lundi 15 septembre, en l'église Notre-Dame-de-la-Salette, à Suresnes, dans l'intimité familiale.
L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité, le mardi 16 septembre, au cimetière de Venzolasca (Haute-Corse), dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Ni fleurs ni couronnes.

– La Riche. Toulouse. Mens.

Ariane Lavandier,
son épouse,
Anne, Magali, Catherine, Florence,
ses filles,
Les familles Lavandier et Richard,
ont la tristesse de faire part du décès de

Michel LAVANDIER,

survenu accidentellement à Mens, le 11 septembre 1997.

38, rue de la Mairie,
37520 La Riche.

– nous l'aimons à jamais,

Dimitri LITVINE,
1er février 1960 - 14 septembre 1997.

Laura et Alexis Litvine,
ses enfants,
Agnès Bryn,
leur maman,
Simonne et Georges Litvine,
ses parents,
Nathalie et Serge Litvine,
Vincent Besin,
ses sœur et frères
et leurs familles.

crémation au Père-Lachaise, vendredi 19 septembre, à 9 heures.

les dons à la Ligue contre le cancer honoreront sa mémoire.

– Bucarest, New York, Andorre, Marseille, Londres, Paris.

Le docteur Paul Samuel,
Louly et Roger Paumier,
Maryse et Christian Rivoire,
Madeleine et Lionel Bender,
Jean-Claude Delarue,
ses enfants et gendres,

Florence, Didier et Evelyne Ray,
Jean-Luc et Philippe Delarue, David et Thomas Rivoire,
Etienne et Pierre Bender,
Robert-Marc et Adrianne Samuel,
ses petits-enfants,

Cléoline Schumann,
Benjamin et Marine Ray,
ses arrière-petits-enfants,

Andrée et Jean Villepelet,
sa sœur et son beau-frère,
ont la tristesse de faire part du décès de

Renée SAMUEL,

survenu à son domicile le 14 septembre 1997, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

« Ce que nous demandent nos morts,
ce n'est pas de les plaindre
mais de les continuer.
Ce qu'ils attendent de nous,
ce n'est pas un sanglot mais un élan. »

Avec tout notre amour.

Ceux qui l'ont connue et aimée sont invités à nous rejoindre à l'église Saint-Jacques-le-Majeur, 39, rue Gabriel-Péri, à Montrouge (Hauts-de-Seine), le vendredi 19 septembre, à 14 h 15. Elle sera enterrée auprès de son mari Ady Samuel le même jour, à 15 h 15, au cimetière juif de Bagneux, 43, rue Marx-Dormoy, à Bagneux (Hauts-de-Seine).

Cet avis tient lieu de faire-part.

59, rue Gabriel-Péri,
92120 Montrouge.

– Alain, Yves et Etienne Schwob,
ses fils,
Leurs épouses,
Leurs enfants et petits-enfants,
Lucienne Gabon,
sa sœur,
Ses beaux-frères et belles-sœurs,
Paul Masse et son épouse,
Françoise Madie,
Antoinette Schwob,
Sa fidèle Malika,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Roger SCHWOB,
ingénieur général de l'armement,
commandeur de la Légion d'honneur,
médaillé de la Résistance
avec rosette,

survenu à son domicile, le 14 septembre 1997, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

L'enterrement a eu lieu dans la plus stricte intimité.

Anniversaires de décès

– Le 18 septembre 1996, il y a un an,

Jacques BOUCHAUD

nous quittait.
Tu nous manques, nous t'aimons.

Sa femme,
Ses enfants.

– Il y a un an, notre frère,

Dino DI MEO,
nous quittait.

Une messe sera célébrée en sa mémoire le jeudi 25 septembre 1997, à 15 heures, en l'église Saint-Sulpice, chapelle de l'Assomption.

Colloques

– Les 20 et 21 septembre 1997, un colloque organisé par la Fondation Européenne pour la Psychanalyse se déroulera dans les salons de l'Unesco, sur le thème : **« Les valeurs humanitaires au risque de la guerre fratricide »**, qui réunira des psychanalystes, des sociologues, des journalistes, des écrivains, des philosophes.
On peut s'inscrire sur place, au 125, avenue de Suffren, Paris-7e, ou par téléphone, au 01-43-57-25-60.

ACADÉMIE DIPLOMATIQUE INTERNATIONALE
Organisation internationale
intergouvernementale
fondée en 1926

CYCLES D'ÉTUDES
Année 1997-1998

– Hautes études de politique internationale.
– Perfectionnement au protocole.

Renseignements et inscriptions à l'ADI, 4 *bis*, avenue Hoche, Paris-8e. Tél. : 01-42-27-66-18. Fax : 01-46-22-09-18.

Communications diverses

– **Rentrée au CBL**, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, ce jeudi 18 septembre 1997, à 20 h 30, sous la présidence de M. H. Bulawko : « Situation politique en France et en Israël ».

FOOTBALL Les sept clubs français engagés en Coupe de l'UEFA ont fait bonne figure, mardi 16 septembre, lors du premier tour aller de la compétition. ● LES GIRONDINS DE BORDEAUX, dont l'effectif et le système de jeu ont été bouleversés à l'intersaison, n'ont pas su s'imposer, sur la pelouse, face aux Anglais d'Aston Villa (0-0). ● L'AJ AUXERRE a, en revanche, obtenu un excellent résultat, en allant gagner en Espagne, à La Corogne (2-1). ● LYON, vainqueur de Bröndby (4-1), Metz, dominateur à Mouscron (2-0), et Nantes, qui a obtenu le match nul (2-2) face à Aarhus, sont bien partis ; tandis que les courtes victoires de Bastia (1-0, devant Benfica) et de Strasbourg (2-1, face aux Glasgow Rangers) risquent de ne pas suffire à assurer la qualification. ● SURPRISE avec la victoire de l'Athletic Bilbao de Luis Fernandez (2-1), à Gênes, face à la Sampdoria.

Bordeaux peine à trouver ses nouvelles marques

Les Girondins ont concédé le match nul (0-0) contre les Anglais d'Aston Villa, le club de Birmingham, en trente-deuxièmes de finale de la Coupe de l'UEFA. Ils ont laissé à leur public un sentiment mitigé

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

C'est le principe du verre à moitié vide ou à moitié plein. Il est deux façons de voir un 0-0 dans un match aller de Coupe d'Europe. Il y a le soulagement du but qu'on n'a pas pris et le regret de celui qu'on a pas marqué.

A la fin de la rencontre qui opposait Bordeaux à Aston Villa, mardi 16 septembre, les joueurs girondins ne voulaient voir que le bon côté du score. Le public du Parc Lescure qui a sifflé son équipe à son retour aux vestiaires n'a voulu garder que le mauvais.

Il est, paraît-il, de bons 0-0 et de mauvais 0-0. Ce trente-deuxième de finale de la coupe UEFA a échappé à l'une et l'autre classification. Ce fut un match cuisiné à l'eau tiède, un consommé de tous les jours, sans saveur ni arrière-goût. Quand elles se vendent par pack de dix, il ne faut pas s'étonner que les rencontres de coupe d'Europe se banalisent. Rien dans l'engagement physique des deux équipes ne disait, mardi, que se vivait un instant important d'une saison.

Au vu de ces quatre-vingt-dix minutes inclassables, se comprend mieux la frustration des spectateurs bordelais et de Guy Stephan, l'entraîneur, depuis le début de la saison

Leur équipe laisse entrevoir d'énormes possibilités mais ne les exprime jamais jusqu'au bout. Elle *fait étalage de sa classe comme* une effeuilleuse, montre un bout d'épaule puis remballe le tout quand le chaland est appâté. Elle exhibe les qualités intrinsèques de ses nombreuses individualités, mais tarde à se trouver une cohésion. Avec un effectif presque entièrement renouvelé à l'intersaison, il pouvait difficilement en être autrement.

L'entraîneur Guy Stephan, qui a succédé à Rolland Courbis, a esquissé de multiples configurations depuis la reprise sans pouvoir encore crier « Eurêka ». Ce premier tour de piste européen intervenait donc en pleine période de remaniement.

Il s'est trouvé que le chantier n'est guère plus avancé à Aston Villa. Après quatre défaites lors de ses quatre premiers matches, l'équipe de Birmingham a connu un début de saison calamiteux et son attaquant vedette, Stan Collymore, tarde à justifier les 70 millions de francs de son transfert.

RUDE MORCEAU

Mais une équipe anglaise même en rôdage est forcément un rude morceau à avaler, les statistiques internationales l'attestent. Ce sont toujours des gens « gaillards », pour emprunter une expression du rugby limitrophe. L'excellente première mi-temps des Girondins n'en a pris que plus de relief.

A l'avant, Lilian Laslandes et Jean-Pierre Papin secouaient les solides arrières saxons, ouvraient des brèches avec des d'appels en profondeur ou des redoublements de passes. Sur les côtés, François Grenet et surtout Sylvain Wiltord, dont c'était les débuts européens, jouaient des faux ailiers plus vrais que nature. La balle remontait bien le terrain et venait régulièrement taquiner Mark Bosnich, le gardien australien d'Aston Villa. Au quart d'heure de jeu, c'est d'ailleurs à la suite d'un remarquable mouvement collectif que Lilian Laslandes prolongeait une passe en profondeur qui atterrissait sur le poteau.

La seconde mi-temps n'allait malheureusement pas confirmer les promesses de la première. Les Girondins s'éteignirent brusquement, comme victimes de langueur. Le jeu se délita, se résumant à des tentatives d'infiltrations individuelles. Ses attaques isolées devenaient plus faciles à conjurer pour les défenseurs.

Apparut alors la faiblesse du système bordelais, qui tourne entièrement autour du Néerlandais d'origine zaïroise Kiki Musampa. Inspiré avant l'entracte, ce dernier donna de l'allégresse à ses coéquipiers. Emprunté ensuite, il tétanisa ses partenaires. Hormis une frappe sur la barre à l'entrée de la seconde mi-temps, le meneur de jeu a lâché les siens en cours de rencontre.

Lilian Laslandes s'est alors lassé de courir sans que lui soit accordée l'aumône d'un ballon. Sylvain Wiltord, faute de trouver un remiseur, s'est engouffré balle au pied jusqu'à ce qu'interception s'ensuive. Tout cela fleurait un peu la cour d'école. Jean-Pierre Papin tentait bien d'entretenir la flamme en capitaine courageux : une frappe qui frôlait la balle transversale, une autre qui échouait sur le gardien de but, une autre encore, franchement ratée celle-là.

Sa sortie à dix minutes de la fin se fit sous l'ovation due à qui s'est bien battu. « *Nous avons fait notre meilleur match depuis le début de la saison*, expliquait le joueur dans les vestiaires. *Nous avons simplement manqué de réussite.* » Guy Stephan tenait peu ou prou le même langage. « *Nous avons vu des choses intéressantes*, analysait-il. *Ce match doit nous apporter un regain de confiance. Il ne manque plus grand-chose.* »

Il y avait un peu de la méthode Coué dans ce discours. L'entraîneur sait l'actuelle quatrième place de son équipe en championnat extrêmement flatteuse au regard du jeu délivré. Il demande encore un peu de temps mais la saison a déjà lancé sa folle cavalcade. Voilà que Strasbourg et Marseille s'annoncent en championnat. Puis ce sera déjà la partie retour de la Coupe UEFA, le 30 septembre, devant les supporteurs du Villa Park. A Bordeaux, pendant les travaux, les matches continuent.

Benoît Hopquin

La Coupe d'Europe réveille l'AJ Auxerre

L'AJ AUXERRE a parfaitement négocié son déplacement en Espagne, à La Corogne, en battant, mardi 16 septembre, le Deportivo (2-1) en 32e de finale aller de la Coupe de l'UEFA.

L'équipe française s'est trouvée à la peine en première période face à un adversaire séduisant jusqu'à l'entrée de la surface de réparation, mais sans efficacité ensuite. Elle a mieux géré la seconde partie de la rencontre, en jouant plus haut pour gêner les joueurs du milieu de terrain adverse.

La formation de Guy Roux, enhardie par l'imprécision du Deportivo dans la surface du gardien Fabien Cool, a ouvert le score par Bernard Diomède (72e), à la conclusion d'un contre mené par Stéphane Guivarc'h qui avait échoué une première fois face au gardien camerounais de l'équipe espagnole, Jacques Songo'o, pas vraiment aidé par sa défense.

Puis c'était au tour de Bernard Diomède de faciliter le travail de Stéphane Guivarc'h. Ce dernier, décalé sur le flanc gauche, alors que les défenseurs de La Corogne croyaient au hors-jeu, a trompé Jacques Songo'o (84e) d'une frappe décochée depuis l'angle de la surface pour permettre aux homme de Guy Roux de réussir le joli coup qu'ils espéraient sans trop y croire.

Le Brésilien Djalminha, époustouflant dribbleur, est parvenu à réduire le score (87e), alliant finalement virtuosité et efficacité. Cette marque, que les Auxerrois auraient pu aggraver dans les dernières minutes, laisse à l'équipe française de grandes chances de qualification lors du match retour.

« AVEC BEAUCOUP DE CŒUR »

Guy Roux le savait bien, même si, dans les vestiaires, il ne se départait pas de sa légendaire prudence : « *Le match du Deportivo à Barcelone samedi a été très instructif pour nous. Au niveau défensif, cela s'est passé comme prévu. Nous avons défendu avec beaucoup de cœur. Mais, évidemment, avec la qualité de nos adversaires, rien n'est encore joué, même si notre avantage est intéressant.* »

Décevants en championnat de France – ils sont 9es avec 3 victoires pour 4 défaites, à 9 points du leader messin –, où leur défense (ils ont déjà encaissé 11 buts) gomme les mérites de leur attaque (troisième derrière celle du Paris SG et de Metz, avec 13 buts en 7 matches), ils semblent revigorés en Coupe d'Europe, une épreuve dont ils possèdent maintenant une grande expérience : c'est leur septième participation consécutive, une constance encore plus impressionnante que celle du Paris-Saint-Germain.

Le Brésilien de La Corogne, Mauro Silva, résumait assez bien la situation : « *On a bien contrôlé le match la plupart du temps et on s'est créé quelques occasions. Ça n'a pas suffi. Auxerre a très bien défendu et très bien joué le contre, voilà.* »

Quant à Corentin Martins, l'ancien meneur de jeu de l'AJA, assez discret pendant le match, il l'a été encore plus après. Un échange de sourires avec Guy Roux a montré qu'il n'avait pas tout oublié d'Auxerre. Et si, toujours diminué par une blessure, il n'a pas pu répondre aux attentes de Carlo Alberto Silva, son nouvel entraîneur, mardi, à La Corogne, il espère sans doute réussir à faire la différence, le 30 septembre, sur la pelouse du stade de l'Abbé-Deschamps.

Surdoué du VTT, Miguel Martinez est forcé de rester un espoir

MIGUEL MARTINEZ est né il y a vingt et un ans dans la Nièvre. Au regard des règlements de la Fédération internationale de cyclisme, il n'est pas assez âgé pour prétendre disputer les championnats du monde seniors de VTT dans une discipline dont il est pourtant le numéro un mondial. Mercredi 17 septembre à Château-d'Œx (Suisse), il devait donc tenter de s'adjuger le titre mondial espoirs, une catégorie d'âge dans laquelle ce vainqueur obsessionnel n'a plus rien à prouver.

Médaillé de bronze des Jeux olympiques d'Atlanta, Miguel est le fils de Mariano, qui fut le meilleur grimpeur du Tour de France 1978. Une lourde hérédité pour le gamin de Fourchambault (Nièvre). Avant de choisir définitivement le VTT – « *un peu par hasard* » – en 1993, il avait déjà obtenu plus de 250 victoires sur la route (81 victoires en juniors et 12 en seniors), et en cyclo-cross (champion de France juniors et espoirs, champion du monde espoirs). De son père, le récent vainqueur de la Coupe du monde VTT a finalement reçu une solide éducation sportive et des mollets d'acier. Mais le patrimoine génétique n'explique pas tout.

En 1994, à Vail (Colorado), à la veille des championnats du monde juniors de VTT « *Miguel se réfugie dans sa chambre en catamini* », raconte l'entraîneur national, Yvon Vauchez. « *Au bout d'un petit moment, il m'appelle et me montre fièrement un cintre. Sur celui-ci, Miguel avait collé une demi-douzaine de feuilles de papier sur lesquelles il avait dessiné le maillot arc-en-ciel de champion du monde. Il m'a alors demandé :* « Tu trouves pas qu'il m'irait bien ? » Dans cet acte un peu puéril, se cristallisent déjà les rêves du champion. Le lendemain, Miguel enfilera comme prévu le maillot irisé. Il a tout juste dix-huit ans.

Champion du monde juniors de VTT en 1994, puis vice-champion du monde espoirs en 1996, médaillé de bronze à Atlanta, vainqueur de la Coupe du monde, champion d'Europe espoirs cette année, le chef de file de l'équipe professionnelle « Sunn-Nike » trace sa route avec une régularité et une abnégation qui forcent le respect.

« *Avant d'être un gagneur, c'est d'abord un coureur méthodique. Il se connaît très bien et ne laisse rien au hasard. Sa technique, son alimentation, sa concentration ; il prévoit tout d'une façon presque obsessionnelle. Par exemple, s'il a décidé de manger des bananes sept heures avant une compétition, il est prêt à se lever à 3 heures du matin pour en avaler trois ou quatre...* », ironise gentiment Yvon Vauchez. Superstition ou rigueur ? Peu importe, la méthode paie. Ainsi rien ne semble freiner l'ascension du jeune Nivernais à la silhouette de jockey.

« *Je vise évidemment la médaille d'or du championnat du monde espoirs à Château d'Œx... ou un podium si je vois que je ne suis plus dans le coup au bout des quinze premières minutes. On sent tout de suite ce genre de chose.* » Discours d'une assurance étonnante pour un jeune homme d'allure insouciante. La saison dernière, Miguel avait rapidement senti qu'il ne pourrait rafler la mise lors de la finale de la Coupe du monde à Hawaï. « *Le Tour de France VTT se terminait un jeudi et la finale hawaïenne se déroulait le dimanche de la même semaine. J'étais au bout du rouleau à cause du décalage horaire, et j'ai même dû abandonner à mi-course en laissant filer la victoire.* »

Cette contre-performance sera décisive pour ce garçon qui ne conçoit pas la défaite. Rigoriste, spartiate, il s'entraîne comme un forcené et se découvre des ressources insoupçonnées. Résolu, il décrète que 1997 sera l'année de sa revanche. Résultat : il devient aussitôt champion d'Europe espoirs et remporte la Coupe du monde seniors. A vingt et un ans, devenu numéro un mondial, il prouve déjà que la régularité n'est pas la moindre de ses qualités.

Paul Miquel

Un sport, deux disciplines

● Né à la fin des années 80 dans l'Etat américain du Colorado, le *mountain bike*, devenu en France le VTT (pour vélo tout terrain), s'impose rapidement en France au travers de ses deux disciplines phares : la descente et le cross-country. D'abord sport de loisir, le VTT se personnalise d'une façon générale à partir de 1990 grâce à la création d'un premier championnat du monde officiel. Apparaîtront ensuite une Coupe du monde en 1991 et le Tour de France VTT en 1995, organisé par la Société du Tour de France.

● Reconnu pour la première *fois discipline olympique pour* les Jeux d'Atlanta, en 1996, le cross-country se différencie également de la descente par d'autres aspects.

La descente se rapproche en effet de la discipline homonyme du ski alpin. Le départ reste individuel et les cyclistes *doivent « dévaler » le plus* rapidement possible une piste tracée en milieu naturel.

En cross-country le départ s'effectue en peloton groupé, sur un parcours de 45 à 65 kilomètres avec un « dénivelé » (total des ascensions) positif oscillant entre 1 200 et 2 000 mètres.

● La France compte aujourd'hui 15 500 licenciés au secteur VTT de la Fédération française de cyclisme et près de 1 250 ompétitions ont été organisées en 1996.

DÉPÊCHE

■ *DOPAGE* : l'athlète américaine Mary Decker-Slaney (38 ans), qui avait été suspendue pour dopage en mai 1997 par la *Fédération internationale* d'athlétisme (IAAF), a été lavée de tout soupçon par la Fédération américaine (USTT), qui n'a pas indiqué si les cas de Sandra Farmer-Patrick et de Stephen Flenoy, deux spécialistes du 400 m haies, également suspendus par l'IAAF, avaient été aussi évoqués. Excédée par les lenteurs de la procédure suivie par les Américains dans les cas de dopage, l'IAAF avait décidé de suspendre les trois athlètes après plusieurs mois de rumeurs faisant état, dans le cas de Decker-Slaney, d'un contrôle positif avant les sélections olympiques américaines, en juin 1996.

COUPE DE L'UEFA

TRENTE-DEUXIÈMES DE FINALE ALLER

■ **Mouscron (Bel.)-Metz : 0-2.** Les Messins se sont imposés sans difficulté sur le terrain de la petite équipe de l'Excelsior Mouscron (Belgique), dans un stade archi-comble (6 700 spectateurs). Privés de l'international Robert Pirès, les leaders du championnat de France ont conservé leur invincibilité de ce début de saison grâce à deux buts inscrits en première mi-temps par Frédéric Meyrieu (22e) et Bruno Rodriguez (26e). Forts de cet avantage, les joueurs du FC Metz ont continué à pousser devant la cage belge. Trop, au goût de leur entraîneur, Joël Muller : « *Metz est une équipe qu'on a du mal à freiner quand elle a envie d'aller de l'avant. Il va falloir remédier à ces relâchements offensifs.* »

■ **Strasbourg-Glasgow Rangers (Eco.) : 2-1.** Après une mauvaise série de cinq matchs sans victoires en championnat de France, les Strasbourgeois ont remporté un court succès au stade de la Meinau contre les Glasgow Rangers de Paul Gascoigne. La rencontre a été hachée par une série d'incidents (coupable d'un mauvais geste sur son défenseur, l'avant-centre du RC Strasbourg, Pascal Nouma, a été expulsé en fin de match), et les Alsaciens ne doivent leur salut qu'à une étonnante série de pénalties. L'arbitre italien a en effet accordé trois coups de pied de réparation, deux à l'avantage de Strasbourg, transformés par Baticle (45e et 61e), et un en faveur de Glasgow, réussi par Albertz (48e).

■ **Lyon-Bröndby (Dan.) : 4-1.** Les joueurs de l'Olympique lyonnais ont pris une bonne option pour la qualification en disposant aisément des champions du Danemark. Les Lyonnais, maladroits sur leur pelouse de Gerland en championnat de France, l'ont emporté grâce à une deuxième mi-temps très offensive. Avant la pause, le jeune Frédéric Kanoute avait ouvert la marque (19e), avant que le Danois Daugaard n'égalise sur pénalty (34e). À la reprise, les Lyonnais ont assommé leurs adversaires en inscrivant trois nouveaux buts par David Linarès (50e), Patrice Carteron (58e) et Ludovic Giuly (76e).

■ **Bastia-Benfica Lisbonne (Por.) : 1-0.** Les Bastiais ont effectué un retour gagnant en Coupe d'Europe, vingt ans après les exploits du Sporting, finaliste en 1978. Devant un public fervent mais calme, les Corses avaient mal débuté la partie : « *On a vu ce que c'était que la Coupe d'Europe, on savait qu'il ne serait pas facile de se hisser à ce niveau* », a constaté Pierre-Yves André, le buteur bastiais. Rentré en jeu depuis une quinzaine de minutes, ce dernier a marqué de la tête (80e), quelques instants après l'expulsion du milieu de terrain portugais Jordao.

■ **Aarhus (Dan.)-Nantes : 2-2.** Auteur d'un match nul en terre danoise, les joueurs du FC Nantes sont rentrés déçus de leur voyage à Aarhus. Dominateurs en début de rencontre, les Nantais se sont en effet fait rejoindre à deux reprises. Jocelyn Gourvennec avait ouvert la marque d'un lob (12e), mais Piechnik avait répliqué cinq minutes plus tard d'un tir tendu. Bien appliqués pendant la première mi-temps, les Nantais n'ont pas tardé à reprendre l'avantage grâce à Samba N'Diaye (23e). En revanche, de coupables relâchements nantais en fin de match ont permis aux Danois de revenir encore au score par un but de Hallum, seul devant le gardien Mickaël Landreau (72e).

■ **Bordeaux-Aston Villa (Ang.) : 0-0.** *Lire ci-dessus.*

■ **Deportivo La Corogne (Esp.)-Auxerre : 1-2.** *Lire ci-contre.*

■ **LES AUTRES RÉSULTATS**

Casino Salzbourg (Aut.)-Anderlecht (Bel.)	4-3
PAOK Salonique (Grè.)-Arsenal (Ang.)	1-0
Widzew Lodz (Pol.)-Udinese (Ita.)	1-0
Maribor Teatanic (Slové.)-Ajax Amsterdam (PB)	1-1
MPKC Mozyr (Biél.)-Dinamo Tbilissi (Géo.)	1-1
Valladolid (Esp.)-Skonto Riga (Let.)	2-0
MTK Budapest (Hon.)-Alania Vladikavkaz (Rus.)	3-0
Schalke 04 (All.)-Hajduk Split (Cro.)	2-0
FC Sion (Sui.)-Spartak Moscou (Rus.)	0-1
OFI Crète (Grè.)-Ferencvaros (Hon.)	3-0
Sampdoria Gênes (Ita.)-Athletic Bilbao (Esp.)	1-2
Steaua Bucarest (Rou.)-Fenerbahce (Tur.)	0-0
Rotor Volgograd (Rus.)-Obrero (Suè.)	2-0
FC Jazz Pori (Fin.)-Munich 1860 (All.)	0-1
Trabzonspor (Tur.)-Bochum (All.)	2-1
Croatia Zagreb (Cro.)-Grasshopper Zurich (Sui.)	4-4
Vitesse Arnheim (PB)-Braga (Por.)	2-1
Rapid Vienne (Aut.)-Hapoël Petah-Tikva (Isr.)	1-0
Inter Milan (Ita.)-Neuchâtel Xamax (Sui.)	2-0
Celtic Glasgow (Eco.)-Liverpool (Ang.)	2-2
FC Twente (PB)-Lillestrōm (Nor.)	0-1
Betar Jerusalem (Isr.)-FC Bruges (Bel.)	2-1
Atletico Madrid (Esp.)-Leicester (Ang.)	2-1
Karlsruhe SC (All.)-Famagouste (Chy.)	2-1
Vitoria Guimaraes (Por.)-Lazio Rome (Ita.)	0-4

Les matchs retour auront lieu le 30 septembre.

A la découverte des parcs naturels

Régions vivantes et préservées, trente-deux territoires qui s'ouvrent au marcheur et au randonneur

LES PARCS naturels régionaux ont trente ans et c'est à Lurs-en-Provence, dans le Lubéron, qu'a été fêté en juin dernier l'anniversaire du décret du 1er mars 1967. On compte 32 parcs naturels régionaux (à ne pas confondre avec les 7 parcs nationaux, dont le statut est très différent), qui rassemblent en moyenne chacun 80 communes rurales. Au total, près de 2,3 millions d'habitants sont concernés et leur superficie représente un dixième de l'Hexagone.

Mosaïque illustrant la diversité de la France du littoral, des campagnes et de la montagne, et même de l'outre-mer avec la Martinique, les parcs régionaux ne veulent pas pour autant devenir des parcs d'attractions. Nés d'une initiative locale, gérés par les communes avec des participations financières du département, de la région et de l'Etat, ils ont plutôt vocation à défendre l'identité d'un espace rural homogène, à revitaliser un patrimoine naturel et culturel, sans ignorer les enjeux socio-économiques.

Leurs missions premières : instaurer une réserve naturelle (bien que ce ne soit pas obligatoire !) ou un écomusée sur les métiers de tradition par exemple, développer des filières plutôt écologiques (l'élevage pastoral, l'énergie-bois...), réhabiliter l'architecture traditionnelle, maîtriser des projets d'aménagement de sites, valoriser l'accueil et les hébergements touristiques de qualité. Les parcs régionaux, se proposant comme nouvelle destination d'un « tourisme doux », transforment un terroir de caractère en territoire de rencontres et de découvertes.

Au gré de son humeur ou sur les traces d'un accompagnateur diplômé organisant une semaine « tout compris », voici donc quelques randonnées pour un tour de France « au naturel », sachant que l'on trouve autour de Paris les parcs régionaux trop méconnus du Vexin français et de la haute vallée de Chevreuse ou, un peu plus loin, ceux de la forêt d'Orient et de la montagne de Reims.

RANDONNER À PIED

– En Armorique (tél. : 02-98-21-90-69) : des mystérieux monts d'Arrée aux archipels du *« début du monde »* de la mer d'Iroise, un périple pour les randonneurs qui ont le pied marin, passant par les fameux enclos paroissiaux de presque chaque village du Finistère, avec embarquement pour les îles de Molène et d'Ouessant.

– Sur les ballons des Vosges (tél. : 03-89-77-90-20) : au départ de Munster, versant alsacien. Une escapade qui passe par les hautes chaumes (prairies sauvages et ventées) perchées sur la ligne de crêtes, fait le gros dos au sommet du Hohneck, ou vers un petit lac au nom imprononçable (le Schiessrothried) sans oublier le repas vosgien, à base de fromage et de lait, dans une ferme-auberge.

– Dans les landes de Gascogne (tél. : 05-56-88-06-06) : au sud du bassin d'Arcachon. Une fugue en pleine forêt de pins et peut-être l'occasion de marcher avec des échasses (il existe des stages d'initiation !).

– Dans le massif de la Chartreuse (tél. : 04-76-88-75-20) : une montagne « citadelle » tout en contrastes, près de Grenoble. Sentiers audacieux (sans risque si l'on a le pied sûr) et passages vertigineux, sur le rebord des falaises qui protègent un célèbre monastère et sa liqueur, ainsi qu'une faune précieuse.

– Sur les chemins du Queyras (tél. : 04-92-45-06-23) : un parcours entre alpages généreux et pics rocailleux, cimes altières et forêts de mélèzes ou de pins cembro, la matière première des ébénistes et sculpteurs, qui témoignent d'une tradition bien vivace.

RANDONNER AUTREMENT

– Une promenade en barque dans les marais de Brière (tél. : 02-40-66-85-01) au sud du Morbihan. Une approche feutrée pour observer patiemment les oiseaux d'eau et se souvenir d'une époque où les paysans excellaient dans la vannerie (Maison des traditions à Mayum).

– Une balade à vélo tout-terrain dans la forêt de Brotonne (tél. : 02-35-37-23-16) : à quelques encâblures du Havre et de Rouen, partir en roue libre dans les boucles de la Seine puis fureter autour du marais Vernier et parmi les vergers, visiter enfin la Maison de la pomme pour savourer le cidre normand.

– Une excursion en deux-roues dans les recoins du Nord-Pas de Calais (tél. : 02-20-12-89-12) : un parc scindé en trois parties, le Boulonnais (Côte d'Opale), l'Audomarois et la plaine de l'Escaut. La visite peut passer par les falaises du cap Gris-Nez ou les chemins de halage de la Scarpe (abbaye de Marchiennes).

– Un itinéraire de cyclotourisme dans le Lubéron (tél. : 04-90-04-42-00). Entre Avignonnet et Aix-en-Provence, un tout nouveau parcours, très bien fléché, suit les petites routes rurales pendant 100 km (aller simple). Il promet quelques raidillons en ralliant les plus beaux *« vieux villages de pierres »* de la Provence vauclusienne.

– Une randonnée à cheval dans le Livradois-Forez (tél. : 04-73-95-57-57) : sur un versant discret de l'Auvergne, une manière d'évoquer l'épopée de la coutellerie à Thiers et des premiers papetiers d'Ambert, avec notamment le moulin-musée Richard-de-Bas, qui fabrique toujours du papier à partir de chiffons !

Philippe Bardiau



DESSIN LIONEL PORTIER

Pratique

● **Lire.** Le Guide de la randonnée dans les parcs régionaux (en kiosque, 35 F) : 130 pages de bonnes idées et 66 balades faciles à la journée décrites par le menu. Le Guide des parcs régionaux (Gallimard, en librairie, 145 F) : une formule qui a fait ses preuves. L'éditeur annonce une collection complète : un guide pour chaque parc (déjà parus : *Le Lubéron* et *Le Morvan*).

● **Par Minitel :** 3615 Parcs naturels : des informations générales et la liste des 177 gîtes Panda situés dans les parcs ; le label est spécialement décerné par le WWF (Wild World Fund).

● **Se renseigner.** Fédération française des parcs naturels régionaux de France (4, rue de Stockholm, 75008 Paris. Tél. : 01-44-90-86-20). Voyages au naturel (brochure auprès de la Fédération des parcs) : des randonnées-découverte accompagnées, version « week-end » (à partir de 650 F) ou « semaine » (à partir de 2 500 F).

Quand le Club met les voiles

En février, Philippe Bourguignon, patron d'Euro Disney, succédait à Serge Trigano à la barre du Club Méditerranée, soit une centaine de villages de vacances répartis sur les cinq continents et, côté mer, « les deux plus grands cinq-mâts du monde ». Dont un qui, en avril 1998, sera cédé à Windstar Cruises, filiale du géant américain Carnival, le Club ayant décidé de se désengager progressivement de l'activité croisière.

Le bilan, il est vrai, était décevant. Certes le *Club-Med-1* (il croise l'été en Méditerranée, l'hiver aux Caraïbes) affiche un remplissage satisfaisant (62 % en moyenne), avec surtout des Européens. Mais le *Club-Med-2*, positionné – pour des raisons fiscales – dans le Pacifique, n'a pas réussi à attirer une clientèle suffisante vers ces paradis lointains donc coûteux. Résultat : le *Club-Med-1* (1989) sera vendu tandis que le *Club-Med-2* (1992), plus fringant, lui succédera sur des mers plus lucratives.

Le passage de relais se traduit par un festival de propositions qui sont l'occasion de découvrir les attraits de ces paquebots-yachts où se conjuguent tradition, confort et technologie : faible tirant d'eau (5 mètres), dimension humaine (respectivement 399 et 439 passagers), cabines spacieuses (18 m²) et un service omniprésent et souriant. Clef du succès : un judicieux cocktail mêlant les traditionnels points forts du Club (restauration, animation et sports nautiques à volonté, depuis une marina déployée à la poupe des navires) et une convivialité plus souple que dans les villages. A bord, on vit sans les contraintes propres aux croisières classiques : on prend le petit déjeuner au lit ou sur le pont, on déjeune où l'on veut, on dîne à l'heure, à la table et au restaurant de son choix. De plus, les pourboires sont interdits.

Avant de tourner la page, le *Club-Med-1* effectuera exceptionnellement, du 13 au 21 octobre, depuis Cannes, des mini-croisières de 3 ou 4 nuits (à partir de 1 000 F par personne et par nuit) vers la Corse et Portofino. Il s'élancera ensuite pour une transatlantique de Toulon à Fort-de-France via Barcelone, Lisbonne et Tenerife (17 nuits, à partir de 8 950 F). Il sillonnera ensuite les Caraïbes, du 16 novembre au 28 février 1998 (7 nuits autour de 10 000 F) avant de regagner Le Havre au terme d'une dernière traversée de 15 nuits (à partir de 7 500 F), du 28 février au 15 mars.

Le *Club-Med-2*, lui, croisera en Polynésie du 6 septembre au 13 décembre (circuits de 3, 4 ou 7 nuits, à partir de 4 950 F) avant d'entreprendre, le 21 décembre, une exceptionnelle croisière de deux mois pour rejoindre Fort-de-France via l'île de Pâques, Valparaiso, le cap Horn (le 16 janvier 1998), Ushuaïa, Buenos Aires, Rio de Janeiro, Salvador de Bahia et Belem. Une croisière de 61 nuits (à partir de 46 560 F et 1 F pour le vol Paris-Papeete/ Fort-de-France-Paris si on s'inscrit avant le 31 octobre), qui sera également commercialisée par tronçons de 7, 16 et 19 nuits. Enfin, du 27 février au 17 avril, le bateau explorera les rivages cubains pour des croisières de 7 nuits (à partir de 10 640 F).

Les prix (en cabine double et pension complète) varient en fonction du pont choisi et ne comprennent ni l'acheminement aérien (des vols sont proposés) ni les excursions, facultatives. Renseignements dans les agences Club Med, Havas Voyages, Forum Voyages et par téléphone au 01-55-26-26-26.

Patrick Francès

PARTIR

Vendanges à l'ancienne en « petite Champagne » charentaise

AU SUD D'ANGOULÊME, près de Barbezieux, le vignoble du Sud charentais est ponctué de petits villages blottis autour de leur église romane. Ici, en « Petite Champagne », on travaille la vigne depuis des siècles. A l'occasion des vendanges, un parcours a été mis en place pour permettre aux visiteurs de découvrir, sous la conduite d'un guide, les vendanges à la main, les outils d'autrefois, le fonctionnement du pressoir et les secrets de fabrication du cognac et du pineau. Dans l'obscurité du chai, on dégustera le « brûlot charentais », vieille recette de vignerons mêlant café et cognac. Deux jours/deux nuits en chambre d'hôtes (3 épis) et pension complète pour 690 F par personne en chambre double, le week-end des 26, 27 et 28 septembre. Egalement au programme, la découverte du Maine Giraud, ancienne demeure d'Alfred de Vigny, dont on visite les chais et la distillerie. Indispensables : un véhicule personnel, des bottes et un imperméable.

★ Renseignements Loisirs Accueil Charente, tél. : 05-45-69-79-19.

Bruxelles célèbre Tarzan

APRÈS l'exposition consacrée à Dracula, le Centre belge de la bande dessinée (CBDD) poursuit avec Tarzan son exploration des grands mythes de la culture populaire du XXe siècle. Tarzan, le bon sauvage de Jean-Jacques Rousseau, le très darwinien homme-singe, le petit frère de Mowgli, l'*Homo ecologicus* parfait, y occupe en effet une place centrale depuis son apparition, en 1912, dans les œuvres du romancier américain Edgar Rice Burroughs. Peu de personnages de fiction auront inspiré autant de formes artistiques différentes : littérature, cinéma, théâtre, musique, arts graphiques, BD. Autant de facettes exposées, jusqu'au 28 septembre, au Cébébédé, des oeuvres légitimes (premières éditions ou éditions rares des romans et des albums de BD, planches originales réalisées par les grands Américains, photos et affichettes de films) aux pastiches, parodies et inspirations diverses, en passant par les « pirates » et le *merchandising*.

★ Du mardi au dimanche, de 10 heures à 17 heures. CBBD, 20, rue des Sables, 1000 Bruxelles, tél. : 00-2-219-19-80.

Saint-Tropez sans la foule

DÉSERTÉ par la foule estivale, le petit port de Saint-Tropez n'en a que plus de charme. La lumière d'automne y est encore plus belle, les plages sont accueillantes, les Tropéziens souriants, et il fait bon flâner sur le port et dans les ruelles silencieuses du vieux village. De quoi y justifier une escapade. D'autant que les prix fondent au soleil de l'arrière-saison. Par exemple au Libertel Lou Pinet, un mas provençal de vingt-neuf chambres au cœur d'un parc fleuri, à égale distance de la place des Lices, du cap des Salins et des plages de Pampelone et de la baie des Canonbiers. Une vaste piscine et une terrasse où, à l'ombre des palmiers, des oliviers et des pins parasols, on déguste un croustillant de rougets au coulis d'étrilles ou une cuisse de canard aux olives et romarin, avant d'aller découvrir l'exposition Robert Delaunay à l'Annonciade. Jusqu'au 3 octobre, le forfait demi-pension (chambre + petit déjeuner + un repas) est proposé à 545 F par personne en chambre double.

★ Tél. : 04-94-97-04-37. Centrale de réservations au 08-00-06-12-12 (nº vert).

Trésors de Macédoine

SOUVENT MÉCONNUE en dépit de ses quatre mille ans d'histoire et de civilisation grecque, la Macédoine recèle des sites majeurs datant, pour la plupart, des époques hellénistique et romaine. Parmi ces derniers, le célèbre site de Vergina avec son palais, son théâtre et la Grande Toumba, gigantesque tertre où ont été mises au jour plusieurs tombes royales dont les riches mobiliers funéraires sont exposés au musée archéologique de Thessalonique, capitale de la Grèce du Nord et capitale culturelle de l'Europe en 1997. C'est à partir de cette ville riche en églises et en monastères byzantins que le voyagiste Destination Grèce propose, du 16 au 19 octobre et du 30 octobre au 2 novembre, un week-end de découverte des trésors de la Macédoine ancienne. L'occasion de visiter l'exposition temporaire présentée au nouveau Musée de la civilisation byzantine et consacrée aux « Trésors du Mont Athos », témoignages uniques de la vie monastique orthodoxe. Le forfait de 4 jours/3 nuits (4 850 F) comprend l'avion depuis Paris, les transferts en autocar, l'hébergement en chambre double et pension complète, les visites, un guide et un accompagnateur.

★ Renseignements au 01-40-06-88-77 et dans les agences de voyages FNAC.

De la forêt à la cuisine, des week-ends mycologiques

AVEC le retour de l'automne, certains Relais du Silence (une chaîne volontaire d'hôteliers indépendants) proposent, jusqu'à la mi-novembre, des week-ends à la gloire des champignons avec séjour dans une maison de caractère, balade avec un mycologue au cœur des forêts flamboyantes et préparation des champignons en compagnie d'un chef. Situés dans un environnement privilégiant la nature et le calme, ces établissements de type familial et de petite capacité (vingt-cinq chambres en moyenne) offrent une table de qualité à base de produits du terroir. Citons le Grand Hôtel de la Muse et du Rozier, à Peylereau (Midi-Pyrénées), et les Jardins du Lac, à Trizay (Charente), où il en coûtera 1 200F par personne pour 2 jours/2 nuits (du vendredi soir au dimanche après-midi) en chambre double et pension complète. Compter 1 550 F pour les mêmes prestations au Pré Bossu, en Haute-Loire, ou au Manoir du Lys, à la lisière de Bagnoles-de-l'Orne, en Normandie.

★ Renseignements et réservations au 01-44-49-79-00.

Encore beaucoup de soleil

UN ANTICYCLONE centré de l'Islande aux îles Britanniques se prolonge vers la France, maintenant un temps sec et ensoleillé. Le passage d'un front froid de la mer du Nord à l'Allemagne donnera, jeudi, quelques passages nuageux sur l'extrême nord du pays. Les brouillards matinaux seront fréquents, surtout au nord.

Bretagne, Pays de Loire, Basse-Normandie. – Après dissipation des brouillards matinaux, la journée sera bien ensoleillée. Le vent d'est restera faible près des côtes de la Manche. La température maximale avoisinera 21 à 24 degrés.

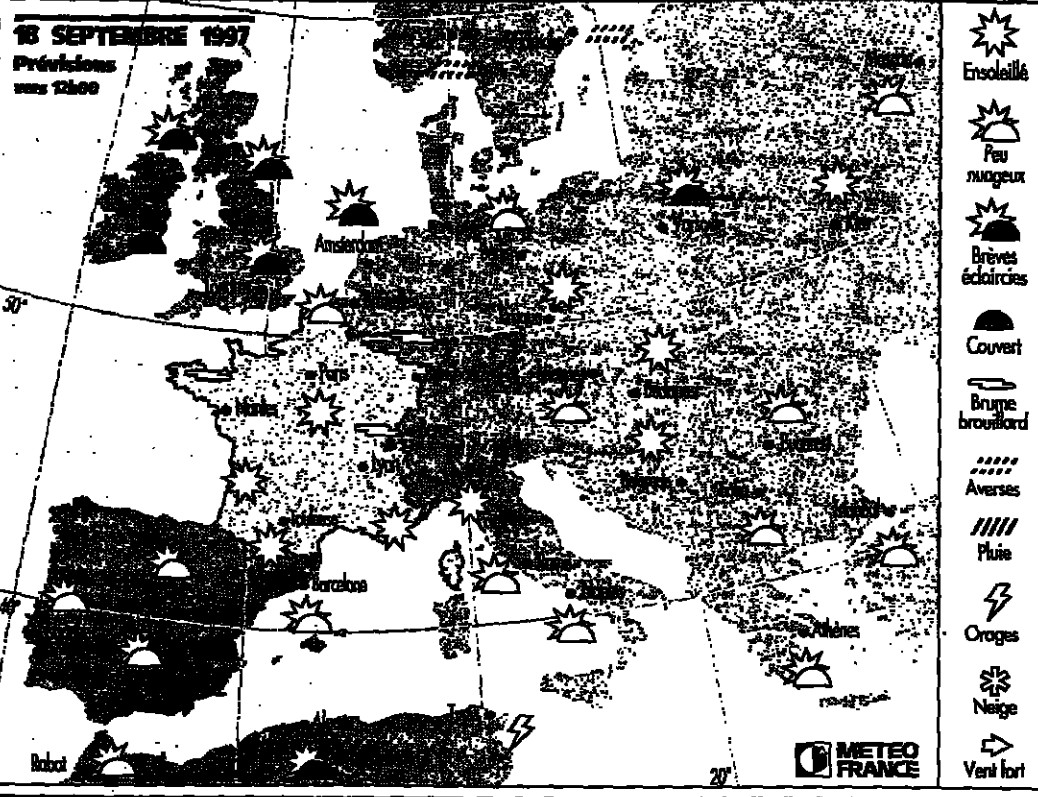
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Sur Nord-Picardie et les Ardennes, les nuages seront nombreux le matin, puis le soleil fera de belles apparitions l'après-midi. Ailleurs, les brouillards matinaux seront parfois tenaces, mais le soleil reviendra l'après-midi. Il fera de 23 à 25 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les nappes de brouillard, fréquentes au lever du jour, se dissiperont en cours de matinée. L'après-midi, le soleil se montrera généreux sur l'ensemble des régions. Le thermomètre marquera 22 à 24 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Les brumes ou brouillards du petit matin n'offriront pas une grande résistance au soleil, qui brillera largement toute la journée. Il fera de 26 à 28 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Il faudra se méfier des brumes ou des brouillards locaux, formés au lever du jour. Ils se dissiperont rapidement pour laisser place à une journée ensoleillée. Les températures maximales seront proches de 24 à 27 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le soleil régnera en maître sur l'ensemble des régions toute la journée. Le vent restera faible près des côtes. Il fera de 24 à 28 degrés.



PRÉVISIONS POUR LE 18 SEPTEMBRE 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	22/28 N	KIEV	9/20 S	VENISE	14/24 N	LE CAIRE	22/31 S
				POINTE-A-PIT.	26/32 S	LISBONNE	19/30 N	VIENNE	11/23 N	MARRAKECH	22/33 S
				ST-DENIS-RÉ.	20/25 C	LIVERPOOL	14/20 N	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	12/25 S
				EUROPE		LONDRES	15/21 N	BRASILIA	21/31 N	PRETORIA	12/22 S
				AMSTERDAM	13/19 N	LUXEMBOURG	14/23 C	BUENOS AIR.	6/15 S	RABAT	20/27 S
FRANCE métropole		NANCY	11/24 S	ATHENES	19/25 S	MADRID	11/28 N	CARACAS	26/30 P	TUNIS	21/28 P
AJACCIO	16/27 S	NANTES	14/25 S	BARCELONE	18/25 N	MILAN	16/26 S	CHICAGO	12/25 S	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	16/27 S	NICE	18/25 S	BELFAST	10/13 N	MOSCOU	9/17 S	LIMA	20/24 C	BANGKOK	27/31 P
BORDEAUX	16/28 S	PARIS	15/25 S	BELGRADE	11/23 S	MUNICH	10/22 C	LOS ANGELES	17/23 S	BOMBAY	26/30 P
BOURGES	14/26 S	PAU	13/28 S	BERLIN	13/18 N	NAPLES	18/27 S	MEXICO	13/20 P	DJAKARTA	25/31 N
BREST	14/23 N	PERPIGNAN	16/25 S	BERNE	11/23 C	OSLO	3/12 P	MONTREAL	13/20 S	DUBAI	28/37 S
CAEN	12/25 S	RENNES	13/26 C	BRUXELLES	13/23 S	PALMA DE M.	19/29 N	NEW YORK	21/26 C	HANOI	26/29 P
CHERBOURG	16/23 S	ST-ETIENNE	14/25 S	BUCAREST	9/21 N	PRAGUE	11/21 S	SAN FRANCIS.	15/21 S	HONGKONG	26/30 N
CLERMONT-F.	12/25 S	STRASBOURG	12/24 C	BUDAPEST	12/23 S	ROME	16/27 N	SANTIAGO/CHI	10/24 P	JERUSALEM	21/30 N
DIJON	13/24 S	TOULOUSE	14/27 S	COPENHAGUE	10/14 S	SEVILLE	21/31 S	TORONTO	12/21 S	NEW DEHLI	26/34 S
GRENOBLE	15/26 S	TOURS	15/27 S	DUBLIN	10/14 C	SOFIA	9/18 S	WASHINGTON	21/30 C	PEKIN	7/22 S
LILLE	13/24 S	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	13/24 S	ST-PETERSB.	8/13 P	**AFRIQUE**		SEOUL	17/24 S
LIMOGES	15/23 S	CAYENNE	23/33 S	GENEVE	12/23 C	STOCKHOLM	6/13 P	ALGER	19/30 N	SINGAPOUR	27/32 S
LYON	16/26 S	FORT-DE-FR.	26/31 N	HELSINKI	5/11 S	TENERIFE	18/25 S	DAKAR	27/31 N	SYDNEY	10/15 C
MARSEILLE	18/26 S	NOUMEA	18/23 S	ISTANBUL	16/21 N	VARSOVIE	10/19 N	KINSHASA	23/30 P	TOKYO	23/28 N

Situation le 17 septembre à 0 heure TU

Prévisions pour le 19 septembre à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **GUYANE.** Air France suspend jusqu'à nouvel ordre ses vols au départ et à destination de Cayenne en l'absence de sécurité à l'aéroport de Cayenne-Rochambeau. Des grévistes de la société de restauration aérienne Servair-Sogri empêchent l'enregistrement des passagers et des bagages, ce qui a entraîné des bagarres entre grévistes et passagers. – *(AFP.)*

■ **MADAGASCAR.** Air Madagascar a acheté trois ATR-42 d'occasion à Aero International. Ces appareils de 50 places seront mis en service dès le mois d'octobre sur le réseau intérieur malgache. Air Madagascar exploite actuellement une flotte de dix appareils desservant une cinquantaine de destinations dans dix pays.

■ ***THAÏLANDE.*** Les vols de la Thai seront entièrement non fumeurs entre Paris et Bangkok, pour une durée expérimentale de trois mois.

JARDINAGE

Mémento pour la taille des haies

SI LES MOIS « en r » sont réputés bon pour les huîtres, ils le sont également pour la taille des haies. En septembre, en octobre, en novembre, en décembre, il fait bon sortir cisailles, sécateurs et taille-haies. En septembre, il faudra ramener à de justes proportions les haies de conifères – thuyas, cyprès, ifs... – et d'une façon générale toutes celles qui sont plantées de persistants : buis, lauriers palmes et lauriers du Portugal, eleagnus, lonicera nitida, berberis. Mais l'on ne traitera pas tous ces arbustes de la même façon.

Si les conifères et les persistants à petites feuilles, notamment le buis et le lonicera, s'accommodent très bien de la cisaille à mains, électrique ou à essence, les arbustes persistants à grandes feuilles l'apprécient beaucoup moins. Les longues lames des ciseaux à haies mutilent les grandes feuilles en les coupant n'importe où, ce qui provoque de vilaines cicatrices qui entraînent la nécrose des feuilles qui finissent par se dessécher et une moindre résistance au froid. Or ce sont les branches et non les feuilles que l'on doit couper pour réduire en hauteur et en largeur les haies qui ont poussé pendant tout l'été.

Pour tailler une haie de persistants à grandes feuilles, il n'y a pas d'autre solution que de sortir le sécateur et de couper juste au-dessus de leur point de naissance les pousses de l'année, ce qui est un travail fastidieux, n'en disconvenons pas. En fait, il vaudrait mieux ne jamais planter de longues haies constituées de persistants à grandes feuilles, surtout en lauriers palmes. Mais les producteurs de plantes ayant décidé du contraire, cet arbuste est l'un de ceux qui sont le plus souvent vendus à cet usage... pour lequel il n'est vraiment pas fait.

PENSER AU GEL

Planté en isolé, cet arbuste atteint facilement 6 mètres de hauteur sur autant de diamètre : le maintenir à 2,5 mètres de hauteur et 60 centimètres de largeur est d'autant plus illusoire qu'il n'est pas rare que le gel anéantisse les haies de lauriers palmes (danger à partir de – 15 degrés) quand ceux qui sont plantés en isolés tiennent le coup. C'est que la plantation en haie et les tailles répétées fragilisent les arbustes. Un tuya de plein vent sera rarement attaqué par les araignées rouges qui, en période de sécheresse, font roussir en quelques jours ceux qui poussent en haie.

Ne pas tailler maintenant en revanche les persistants à floraison printanière comme le laurier-tin qui, cette année, est déjà en pleine floraison. Bizarre, bien que cet arbuste méditerranéen n'ait jamais été un modèle de ponctualité puisqu'il fleurit entre novembre et avril dès qu'il y a redoux. Nous ne l'avions, en revanche, jamais vu recouvert de fleurs dès la fin du mois d'août.

Est-ce l'alternance froid/humide, chaud/sec de ce printemps et de cet été qui l'aura déboussolé ? Ne pas tailler non plus les haies de pyracanthas. Les oiseaux seraient privés de leur fructification hivernale.

Les haies caduques pourront aussi être taillées maintenant, encore que si l'on attend que leurs feuilles soient tombées, le volume de déchets à brûler ou à évacuer sera bien moindre. Là encore bien faire attention à ne pas tailler les arbustes à floraison printanière : groseilliers à fleurs, corètes du Japon, seringats, deutzias, etc.

Les haies naturelles sont évidemment beaucoup plus... naturelles d'aspect que celles qui sont taillées au cordeau, mais il serait illusoire de penser qu'elles donnent moins de travail.

LES DANGERS DE LA LIBERTÉ

Les laisser libres de croître comme elles l'entendent n'est pas souhaitable, car il est rare que les arbustes utilisés dans cette configuration aient tous le même port et poussent à la même vitesse. Laissée totalement libre, une haie devient franchement moche une dizaine d'années après sa plantation. Il faut donc s'en occuper tous les ans, couper la branche qui dépasse trop, celle qui part de travers et gène la plante voisine, celle qui avance trop vers l'avant. L'œil sera le bon guide. En fait ces haies ne sont jamais aussi décoratives que lorsque chacun des arbustes qui les composent prendra le port harmonieux que le sécateur, et seulement lui, leur donnera.

Ces haies-là doivent être taillées franchement : les branches disgracieuses seront supprimées depuis la base de l'arbuste et surtout pas seulement épointées – elles se ramifieraient et le mal serait aggravé. Leur grand avantage de ces haies est qu'elles sont facilement récupérables si elles n'ont pas été entretenues durant de nombreuses années – souvent le cas d'une maison de campagne un peu délaissée. Dans le même cas, une haie de conifères serait fichue : ces arbres ne supportent pas d'être rabattus.

Les haies naturelles, les haies vives (plantées d'arbustes de la région) rabattues à 30 centimètres du sol en hiver repartent sans aucune difficulté et poussent alors très vite. Et si vous préférez profiter du beau temps qui reste avant l'arrivée du froid... février, mars et avril sont encore des mois en « r ».

Alain Lompech

Comment planter

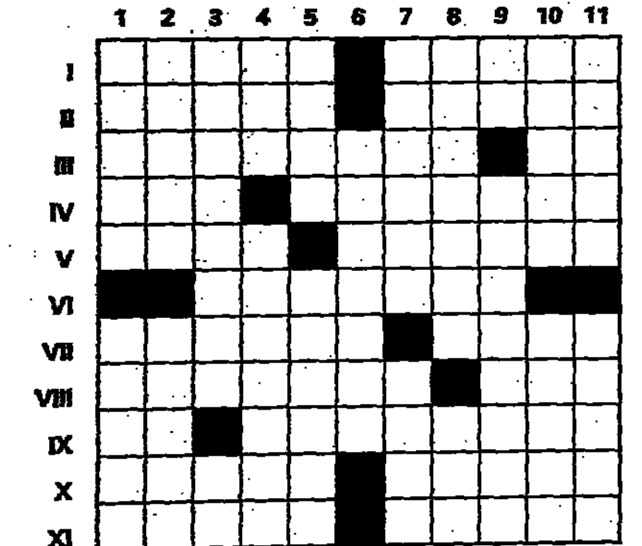
L'une des fautes les plus souvent commises est de planter trop serrés les arbustes à haie – et d'une façon générale les arbres dans les jardins. Les professionnels ne font souvent rien pour contrarier cette tendance : ça leur fait vendre davantage de plantes. La plupart des arbustes constituant des haies naturelles ou vives devront être *espacés d'environ 80 centimètres et d'environ 1 mètre s'ils le sont en* quinconce sur deux rangs. Les tuyas et autres conifères seront espacés de 1 mètre et toujours plantés sur un seul rang.

Si le corète du Japon fait de belles fleurs jaune-orangé et des feuilles d'un joli vert, cet arbuste nécessite quelques attentions pour être beau. *Tous les ans, à la rigueur tous les deux ans, il faut supprimer* toutes les branches ayant fleuri à la base... sans quoi il devient franchement laid par accumulation de branches mortes au milieu de celles qui sont en pleine croissance. Cet arbuste est si commun qu'on ne lui accorde généralement pas les égards qui lui sont dus. C'est bien dommage.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97203

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. Salle d'attente et antichambre de la mort. Aire de jeux. – II. Une source pour La Fontaine. Travail de couturière. – III. Ranimes la flamme. Voyelles. – IV. Célèbre les grands événements. Frappent d'un seul côté. – V. Sans bavure. Passe de l'écrit à l'oral. – VI. Se mettent à deux pour faire leur cinéma. – VII. Ont besoin d'un maître. Pointe sur le pommier. – VIII. Calment nos nuits. Lettres d'Issoire. – IX. Mieux que moyen. Crapaud de mer. – X. Ebranle la demeure. Sont tout bon ou tout mauvais. – XI. Fait l'ouverture. Idéal pour se retirer.

VERTICALEMENT

1. Sein familier. Lieu de repos. – 2. Glucide. Donne libre cours à la montée de la sève. – 3. Mettent les revers en valeur. Participe. – 4. Au centre de Tripoli. Une couronne pour le dessert. – 5. Dur à la détente. D'une espèce amateur d'espèces. – 6. Souvent dures à la détente. – 7. Nous guide au jour le jour. Des paroles sans propos. – 8. Académiciens de père en fils. Coule dans les pubs. – 9. Bout d'édam. Juste avant les blés d'or. – 10. Grand vide. Manifeste une petite gêne. – 11. Raccourci. Signe d'altération.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97202

HORIZONTALEMENT

I. Gland. Porcs. – II. Litière. IUT. – III. Arpéger. Pro. – IV. Dé. Logiciel. – V. Glui. Loto. – VI. Adret. Nanan. – VII. Taie. Sous. – VIII. Ecossais. If. – IX. UHT. Austère. – X. Rat. Alerter. – XI. Sueur. Sasse.

VERTICALEMENT

1. Gladiateurs. – 2. Lire. Dachau. – 3. ATP. Griotte. – 4. Niellées. – 5. Dégoût. Saar (rasa). – 6. Régi. Saül. – 7. Péri. Noises. – 8. Claustra. – 9. Ripions. Ets. – 10. Cureta. Ires. – 11. Stolonifère.



BRIDGE

PROBLÈME N° 1754

LES FRANÇAIS À MONTECATINI

Cette donne, jouée aux championnats d'Europe à Montecatini en juin de cette année dans le match France-Suède, a été gagnée par nos joueurs (21 à 9). Mais ils n'ont terminé que cinquièmes. Cela leur permet tout de même de disputer la Bermuda Bowl à Hammamet, en Tunisie, au mois d'octobre.

Nord : ♠ R 8 5 4 ♡ 8 6 ◇ V 10 7 ♣ V 10 8 3
Ouest : ♠ D 10 9 3 2 ♡ D V 10 4 2 ◇ 6 3 ♣ 9
Est : ♠ 6 ♡ 9 3 ◇ A R 9 8 2 ♣ D 7 6 4 2
Sud : ♠ A V 7 ♡ A R 7 5 ◇ D 5 4 ♣ A R 5

Ann. : O. don. N.-S. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
Fallen.	Lévy	Nilsland	Mari
passe	passe	2 SA	contre
3 ◇	passe	passe	3 SA...

Fallenius, en Ouest, a entamé le 6 de Carreau pour le Valet du mort et Est a laissé passer. *Comment Christian Mari, en Sud,* a-t-il gagné ce contrat de TROIS SANS ATOUT contre toute défense ?

Réponse

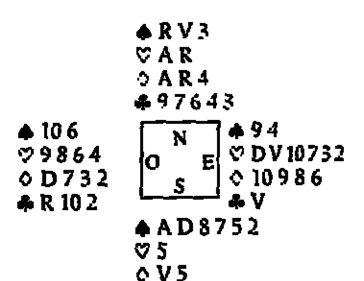
Après être resté maître en Nord avec le Valet de Carreau, Mari a joué ensuite le Valet de Trèfle qu'il a laissé courir. Celui-ci ayant fait la levée, il a rejoué lui-même Carreau du mort ! Nilsland, en Est, a pris et tiré deux autres tours à Carreau en se gardant de jouer son dernier Carreau de crainte de squeezer son partenaire en Ouest. Mais ce n'était que reculer pour mieux sauter, et Mari a pris le retour à Cœur avec son As et rejoué le Roi de Cœur, puis As et Roi de Trèfle pour arriver à la position suivante :

♠ D 10 9 ♡ D — Nord : ♠ R 8 5 4 / Sud : ♠ A V 7 ♡ 7

Sud a joué le 7 de Cœur, et Ouest a dû revenir sous sa Dame de Pique dans la fourchette du déclarant, donnant à Sud sa neuvième levée.

ASSURANCE TOUS RISQUES

Ce chelem a été réussi dans l'Open par paires d'un Festival des jeux de l'esprit à Cannes en 1991. Mettez-vous en Sud à la place d'Allavena, qui jouait avec Hassan, et cachez les mains adverses.



Nord : ♠ R V 3 ♡ A R ◇ A R 4 ♣ 9 7 6 4 3
Ouest : ♠ 10 6 ♡ 9 8 6 4 ◇ D 7 3 2 ♣ R 10 2
Est : ♠ 9 4 ♡ D V 10 7 3 2 ◇ 10 9 8 6 ♣ V
Sud : ♠ A D 8 7 5 2 ♡ 5 ◇ V 5 ♣ A D 8 5

Ann. : O. don. N.-S. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
Hélène	Hassan	Nadine	Allav.
passe	1 SA	3 ♡	3 ♠
4 ♡	4 ♠	passe	5 ♣
passe	6 ♠	passe	passe...

Ouest ayant entamé le 6 de Cœur, *comment Sud a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM À PIQUE contre toute défense, les atouts étant répartis 2-2 ?

Note sur les enchères

Roger Hassan a expliqué qu'il était un peu beau pour ouvrir de « 1 SA », mais qu'il avait voulu simplifier les enchères et, quand son partenaire a dit « 5 Trèfles », il n'a pas hésité à déclarer le chelem.

D'autre part, le dynamisme de Nadine Cohen et d'Hélène Zuccarelli n'a pas fait peur à Nord-Sud.

Philippe Brugnon

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26
PRINTED IN FRANCE

CINÉMA Peu de films inoubliables pour une semaine qui offre un saisissant contraste avec la précédente. ● « CONTACT », de Robert Zemeckis, ne parvient pas à renouveler le genre de la





D.R.

science-fiction. L'intérêt principal du film est la présence de Jodie Foster. Dans un entretien au *Monde*, l'ex-enfant prodige du cinéma américain s'explique sur le choix de ses rôles et exprime un point de vue critique sur Hollywood. ● FILM TCHÈQUE, *Kolya*, qui décrit l'amitié entre un vieil anarchiste et un gamin, semble conçu pour satisfaire tous les publics.

Jodie Foster continue de se sentir « différente des autres »

Dans un entretien au « Monde », l'actrice américaine retrace son parcours, d'enfant star dès l'âge de dix ans à son passage derrière la caméra. Elle défend le rôle de l'interprète auprès du metteur en scène dans l'écriture du scénario

JODIE FOSTER constitue l'un des rares exemples, avec Natalie Wood et Elizabeth Taylor, d'une actrice enfant qui aura su négocier avec beaucoup de maîtrise le passage à l'âge adulte, au point d'être aujourd'hui l'une des seules vedettes féminines d'Hollywood à pouvoir monter un projet autour de son nom. Si ce passage aura été à ce point réussi, c'est grâce à sa capacité à donner une tonalité autobiographique à tous ses projets récents – du *Silence des agneaux*, de Jonathan Demme, à *Contact*, de Robert Zemeckis, où son apport d'actrice se fait clairement sentir – et à une volonté de diversifier son talent, en menant de paire une carrière de réalisatrice et une de productrice.



ENTRETIEN CINÉMA

« Voyez-vous des points communs entre votre rôle dans *Contact* – une jeune scientifique marquée, adolescente, par la mort de son père – et vos films précédents comme *Nell*, *Le Silence des agneaux* ou *Le Petit Homme* ?

– Je dis souvent que je fais le même film. Il y a le thème du prodige qui revient, la personne qui est à part à cause de son excellence, et qui est orpheline des deux parents, avec une relation particulièrement significative avec le père. Je suis donc au courant de tous ces aspects. C'est aussi une convention mythique, le personnage qui a perdu ses parents et qui, lors de circonstances particulières, fait un voyage interne.

– Pourquoi vous intéressez-vous presque toujours au même personnage ?

– Je dois sans doute rechercher à l'écran ce que je n'ai pas obtenu dans la vie. Je n'ai pas eu de père, alors que je les ai multipliés à l'écran. J'interprète souvent des êtres humains compliqués, et j'aime bien expliquer leurs motivations par l'enfance. Je développe aussi d'autres aspects, l'idée qu'il y a dans toute existence un moment qui ne peut être décrit ou documenté, et que l'on vit seul sans être en mesure de le partager. Cela revient dans *Contact*, avec le voyage d'Ellie sur la planète Vega, et dans *Un week-end en famille*, le deuxième film que j'avais mis en scène. De toute façon, je privilégie énormément le contact avec le réalisateur avec qui je vais travailler. Il est capital qu'il me laisse collaborer avec lui. La tâche d'un acteur est d'apporter à un metteur en scène le plus de perspectives possible à un scénario.

– Comment avez-vous vécu le fait d'être une enfant prodige, qui a commencé à travailler à l'âge de trois ans, avant de devenir une star de cinéma vers dix ans ?

– J'ai intégré très tôt le fait que j'étais différente. Mais j'aurais pu l'être d'autres manières. En étant la fille d'un ambassadeur en Chine ou d'un milicien en ex-Yougoslavie. Actrice est un choix parmi d'autres, et qui vous aliène forcément, comme n'importe quel autre choix. Le fait qu'Ellie Harroway, dans *Contact*, se sente seule ne signifie pas pour autant qu'elle soit perdue ou névrosée. On peut en dire, je l'espère, la même chose de moi.

NAOMI KALTMAN/OUTLINE/ACTES 2

– La plupart des enfants devenus stars de cinéma voient leur carrière interrompue vers quinze ou seize ans. Comment avez-vous pu passer ce cap ?

– On demande souvent aux enfants des performances à l'écran différentes de celles des adultes. Cette transition est la plus difficile à effectuer. On peut être un enfant acteur très doué et ne pas être en mesure de mener une carrière d'adulte. Lorsque vous êtes jeune, vous arrivez facilement à vous libérer, mais c'est plus difficile une fois adulte. Je ne sais vraiment pas comment j'ai réussi à effectuer une telle transition.

» Adolescente, je n'avais pas un jeu d'actrice que l'on pourrait qualifier d'immature, je ressemblais plus à quelqu'un de vingt ans. Ma mère a su également gérer intelligemment ma carrière, en me choisissant des rôles complexes qui cassaient mon image de poupée. Elle a décidé qu'à partir de l'âge de sept ans je ne ferais plus de publicité ; et à onze ans je ne tournais plus de séries télévisées. Ce choix n'était pas si évident puisque je passais de longs mois sans tourner.

– Faisiez-vous à l'époque une différence entre les mauvais films que vous tourniez : *Napoléon et Samantha*, *Un vendredi, dingue, dingue, dingue*, et les meilleurs comme *Alice n'habite plus ici* ou *Taxi Driver* ?

– Complètement. Dans le cas de la jeune prostituée de *Taxi Driver*, je comprenais bien que ce personnage n'était pas moi, il avait des gestes et un passé différents. C'était la première fois qu'on me demandait une chose pareille, alors qu'il fallait me contenter auparavant d'être naturelle. Autant dire qu'on n'exigeait auparavant rien de moi.

» Je me demande aussi ce que je serais devenue si je n'avais pas pris la décision d'aller à l'université et d'interrompre ma carrière. Tout ce que vous faites entre dix-sept et vingt et un ans est très important. Je me suis retrouvée dans un endroit où il fallait approfondir les choses et ne jamais rester à la surface.

– Qu'avez-vous retenu du passage à vide que vous avez traversé durant les années 80, où vous aligniez les mauvais films ?

– Il y avait dans le lot quelques bons films, mais qui n'ont pas rapporté un centime. J'aime beaucoup *Hotel New Hampshire*, de Tony Richardson, et un autre, *Five Corners*, de Tony Bill, qui marquait la première apparition de John Turturro à l'écran. Quand vous êtes jeune, et encore relativement inconnu, vous pouvez vous permettre d'aligner comme ça trois ou quatre échecs. Ce ne serait plus le cas aujourd'hui.

– Vous tournez au rythme d'un film par an, ce qui est très peu comparé à d'autres actrices. A quoi consacrez-vous le reste de votre temps ?

– A vivre, faire la cuisine, aller à la poste, faire du yoga, et lire... Travailler plus d'une fois par an me semble néfaste pour la bonne marche de mon existence. Je trouve que les comédiens qui tournent plusieurs fois par an n'ont rien à dire, ils passent d'un avion à la salle de maquillage, puis de la salle de maquillage à la cantine. Si je ne vis pas, je me mets à détester le cinéma. Il n'y a rien à faire, je me sens toujours différente des autres, c'est mon romantisme absurde.

» Je fréquente assez peu les soirées et les meetings hollywoodiens, ce qui n'est pas forcément une bonne chose, mais lorsqu'il est 20 heures j'ai envie de rentrer chez moi. La simple idée de devoir aller à une première, de m'habiller, de passer une heure avec un maquilleur puis avec les photographes me rend malade, j'ai encore l'impression d'être au travail. Or je ne travaille que de 9 heures du matin à 6 heures du soir. La plupart des gens qui travaillent à Hollywood ne sortent qu'entre eux. Cela me choque. J'aurais, à leur place, l'impression d'être dans un tunnel.

– Comment percevez-vous l'évolution d'Hollywood ?

– Il y a de bonnes et de mauvaises choses. Nous traversons une époque bizarre : l'économie du cinéma s'est globalisée, et on sort tellement de films qu'il est impossible de maintenir un niveau de qualité moyen. Or nous exportons tout. Sur les dix films qui sortent chaque semaine, il y en a peut-être un de bon, et je crois que le public commence à se lasser de l'*entertainment*. Cela dit, les acteurs et les réalisateurs ont beaucoup plus d'indépendance qu'auparavant. Certains films produits par les « majors » deviennent du coup plus intéressants.

– Cette faiblesse du système explique-t-elle qu'on vous offre aussi peu de rôles intéressants ?

– Je ne crois pas. Je suis actuellement dans une position où je peux faire ce que je veux. En ne travaillant qu'une fois par an, je m'offre le luxe d'assumer entièrement mes rôles. Il y avait beaucoup moins de rôles féminins il y a dix ans. Lorsque j'étais gamine, j'étais frappée de croiser aussi peu de femmes sur les plateaux. Il y avait quelqu'un qui jouait ma mère et une maquilleuse, c'est tout.

> « Je suis actuellement dans une position où je peux faire ce que je veux. En ne travaillant qu'une fois par an, je m'offre le luxe d'assumer entièrement mes rôles »

– Vous avez créé une compagnie de production, Egg Pictures. Quels sont vos objectifs ?

– Je ne suis pas très ambitieuse. Je veux produire très peu de films, mais avec un contenu très fort et un certain potentiel commercial. Je ne cherche pas à devenir une productrice fêtée de tous, je veux aider de jeunes réalisateurs à mener à bien leur projet dans un environnement qui n'est pas hostile. Je peux aussi produire mes propres films, ce qui permet de gagner du temps et ce qui se révèle être, paradoxalement, une garantie d'exigence. »

Propos recueillis par Samuel Blumenfeld

Actrice et réalisatrice

● **1962.** Naissance à Los Angeles d'Alicia Christian Foster.
● **1965.** Débuts devant la caméra dans une quarantaine de spots publicitaires.
● **1969.** Tient son premier rôle dramatique dans la série *Mayberry R.F.D.* On la retrouvera ensuite dans plusieurs autres séries télévisées, dont *L'Homme de fer*, *Bonanza* et *Kung Fu*.
● **1972.** Elle débute à l'écran en compagnie de Michael Douglas dans une production Disney Napoleon et Samantha, puis interprète la fille de Raquel Welch dans *Kansas City Bomber*.
● **1974.** *Alice n'est plus ici*, de Martin Scorsese.
● **1975.** *Taxi Driver*, de Martin Scorsese, *Bugsy Malone*, d'Alan Parker.
● **1984.** *Le Sang des autres*, de Claude Chabrol.
● **1988.** Remporte son premier Oscar avec *Les Accusés*, de Jonathan Kaplan, où elle interprète une jeune fille violée qui poursuit ses agresseurs en justice.
● **1991.** Réalise son premier film, *Le Petit Homme*, où elle tient l'un des rôles principaux. Elle remporte également son premier grand succès commercial avec le rôle de l'agent spécial Starling dans *Le Silence des agneaux*, de Jonathan Demme.
● **1992.** *Ombres et brouillard*, de Woody Allen
● **1993.** *Sommersby*, de Jon Amiel
● **1994.** *Maverick*, de Richard Donner
● **1995.** Réalise et produit *Un week-end en famille*, son deuxième film.

Entre new age et paranoïa

Contact. Inspirée d'un roman de Carl Sagan et de la série « X-Files », une histoire d'astronomes qui captent « le » message

Film américain de Robert Zemeckis. Avec Jodie Foster, Matthew McConanghey, James Woods, Tom Skerritt, Angela Bassett (2 h 30).

La frontière entre science et scientisme reste infime dans *Contact*, mais elle est suffisamment nette pour faire pencher le dernier film de Robert Zemeckis du mauvais côté. Le roman de Carl Sagan (Presses-Pocket), dont Zemeckis respecte scrupuleusement les principales articulations, affichait un parti pris, dont il était facile de voir tout ce qu'un cinéaste pouvait en tirer. Ellie Arroway, une jeune astronome, fait partie d'un groupe de savants installés au Nouveau-Mexique pour mener à bien un projet qui a pour objet l'écoute des étoiles. Alors qu'ils sont sur le point d'abandonner, ils captent un message provenant de Vega, une étoile lointaine. Après avoir péniblement déchiffré les messages adressés, ils reçoivent les plans d'un astronef qui doit permettre à un humain de se rendre sur Vega. Mélange de foi et de scepticisme en la croyance d'une vie extraterrestre, *Contact*, le roman de Sagan, décrivait les diverses manières dont un groupe d'humains se met à l'écoute des extraterrestres, plutôt que de chercher à deviner leur apparence supposée.

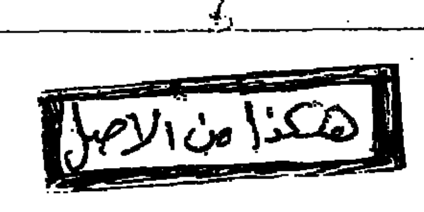
Robert Zemeckis s'est débarrassé de tout les aspects scientifiques du roman. Il y a bien sûr des moments très réussis dans *Contact*, cette scène efficace où les habitants de Vega commencent à envoyer leurs premiers signaux à la jeune Ellie, une autre scène où les plans de l'astronef, d'abord incompréhensibles, deviennent ensuite aussi simples à monter qu'un jeu de Lego.

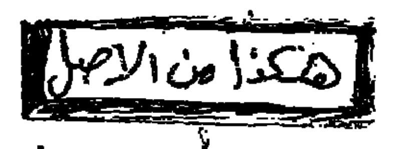
L'AIR DU TEMPS

Malheureusement, Zemeckis ne se préoccupe pas tellement de cinéma, et cherche davantage à coller à l'air du temps. Il oscille entre une idéologie new age bon ton (L'homme est-il bon ou mauvais ? Méritons-nous qu'une race plus évoluée daigne poser son regard sur nous ?) et une paranoïa en vogue, copiée sur le modèle de la série télévisée *X-Files* : il y aurait bien une vie en dehors de la Terre, mais le gouvernement américain fait tout pour nous la dissimuler. Cette idée est vulgaire, car elle correspond précisément à ce que le public américain a envie d'entendre aujourd'hui, elle le rassure bien plus qu'elle ne l'inquiète. Dieu existe comme les petits hommes verts, nous est-il expliqué en substance. On ne peut bien sûr pas prouver leur existence, mais ils sont là parmi nous sans doute possible.

Arrivée à destination sur la planète, la jeune astronome Ellie Arroway, jouée avec énormément de conviction par Jodie Foster, qui arrive à donner une crédibilité inespérée à ce film, rencontre un des habitants de Vega, personnifié pour l'occasion par le père décédé d'Ellie – les habitants de cette planète ont le pouvoir de déchiffrer nos pensées, et de prendre, comme dans l'une des nouvelles des *Chroniques martiennes*, de Ray Bradbury, l'apparence de nos parents décédés. Ce final, qui devait être le point d'orgue du film, est d'une pauvreté étonnante. Non que Zemeckis soit à ce point dénué d'imagination, mais l'imaginaire n'est justement pas son problème. Sur cette planète, le ciel est plus bleu qu'à l'accoutumée, les étoiles plus scintillantes, et les rares pierres semblent avoir été recouvertes de brillantine. On n'est pas sur Vega, mais à l'intérieur d'une attraction destinée à un parc d'amusement.

S. Bd.





Né à Prague pour gagner partout

Kolya. Le vieil anar et le petit garçon

Film tchèque de Jan Sverak. Avec Zdenek Sverak, Anfrej Challmon, Libuse Safrankova, Ondrej Vetchy. (1 h 52.)

S'il y a une justice, ou plutôt une logique (la justice n'a guère à voir ici), ce *Kolya*-là va faire un tabac. Voilà en tout cas un objet impeccablement manufacturé pour obtenir tous les suffrages, et qui a d'ailleurs déjà recueilli ceux de l'oscar du meilleur film étranger. « Irrésistible », comme on dit, le duo du vieil anar bon vivant, musicien bohème (*c'est le cas de le dire*) se retrouvant par inadvertance père adoptif d'un facétieux bambin. Pour jouer toute la lyre, le bonhomme est tchèque et le gamin est russe, on est à la veille de la « révolution de velours », d'où clins d'œil géopolitiques et métaphores diverses.

Voilà un objet impeccablement manufacturé pour obtenir tous les suffrages

C'est filmé comme la publicité des nouvelles voitures à quintuple airbag, la publicité du parfum qui sent encore plus chic que celui d'avant, la publicité de la compagnie aérienne qui vole plus délicatement que les autres. Pas comme la publicité pour la lessive, la litière des chiens et autres trivialités : tout en lumières mordorées et délicats ralentis, envols de pigeons et cartes postales de Prague, si photogénique, touches délicates d'un humour pour plaire aux petits comme aux grands.

Dans les rôles principaux, le petit garçon cabotine comme les réalisateurs habiles savent faire cabotiner les petits garçons à l'écran. Le gamin est néanmoins battu à plates coutures par son père qui occupe sans vergogne le centre de l'écran et en fait des tonnes dans le registre mauvaise-tête-bon-cœur auquel nulle jolie demoiselle ayant le tiers de son âge ne reste indifférente.

Le comédien, Zdenek Sverak, y est, c'est vrai, grandement aidé par le scénario. Normal, c'est lui qui l'a écrit, frisant le risque d'inculpation pour ABS (abus de biens scénaristiques). Mieux, il est également – n'est-ce point charmant ? – le véritable père du réalisateur. Celui-ci a reçu le titre de chef de file de la « nouvelle vague » tchèque grâce à quatre films (*Kolya* compris) qui ont apporté la preuve manifeste de son savoir-faire. Il offre ici au cinéma de son pays le plus gros succès qu'un film tchèque ait obtenu à domicile depuis bien longtemps et une considération à l'étranger.

A défaut de « nouvelle vague » – pour autant que cette expression corresponde à une quelconque exigence esthétique –, Jan Sverak est peut-être le sauveur économique du cinéma tchèque, ce dont nul ne saurait lui faire grief – à cela près qu'il tourne en ce moment son premier film en anglais ; est-ce le prélude à une tentative de carrière à Hollywood ?

Toutes les fées se sont donc penchées sur le berceau de *Kolya*, qui paraît sur nos écrans serti d'avantages qui évoquent *Le Facteur* et lui promettent, a priori, un triomphe similaire. En espérant qu'il restera un peu de place pour murmurer que tout cela est d'un académisme exténuant, camouflé par une réelle adresse de marketing. Ce talent-là a-t-il à voir avec le *cinéma* ?

J.-M. F.

A Strasbourg, Catherine Trautmann plaide en faveur de la production européenne

Pour sa deuxième édition, le deuxième Forum du cinéma européen a doublé sa fréquentation

CRÉÉE en 1996 par Catherine Trautmann, alors maire de Strasbourg et présidente de l'intergroupe cinéma au Parlement européen, cette manifestation duelle – organisée en collaboration avec la SACD – a connu sa deuxième édition du 11 au 16 septembre. Le Forum du cinéma européen comporte un volet « festival », principalement destiné au public strasbourgeois, et un volet « ateliers », réunissant professionnels, institutionnels et élus. La nouveauté est évidemment que Mme Trautmann est devenue ministre de la culture, et c'est à ce titre qu'elle a clos les travaux du Forum devant le Parlement européen après avoir pris connaissance des conclusions des différents ateliers.

L'année de sa création l'an dernier, le « festival » avait été « *un échec* », de l'avis même de Pierre-Henri Deleau, son délégué général, qui revendique cette fois le succès. L'avancement des dates, le temps clément, une programmation plus diversifiée et l'implantation plus centrale de la manifestation autour d'un chapiteau ouvert à tous, place Kléber, à deux pas des cinq salles projetant les films sélectionnés, ont permis de doubler la fréquentation.

Le « chantier », c'est moins le renouveau des cinématographies que la circulation dans toute l'Europe des films de toute l'Europe

Les œuvres présentées comprenaient une sélection de trésors des cinémathèques européennes, un florilège de films contemporains inédits, et les travaux des élèves des écoles de cinéma du Vieux Continent.

Hommage a été rendu au producteur Paolo Branco, insatiable tête chercheuse de nouveaux talents, compagnon de route de grands cinéastes (Oliveira, Ruiz, Tanner...) et exemple rare de professionnel authentiquement européen.

Plusieurs axes de travail avaient été retenus pour les ateliers. Parmi eux, la mise en place d'outils statistiques à l'échelle continentale. En ce domaine, les informations diffusées par l'Observatoire européen de l'audiovisuel (OEA) montraient la nature du « chantier » : moins le renouveau des cinématographies *nationales*, qui ont connu récemment une nette amélioration, que la circulation dans toute l'Europe des films de toute l'Europe.

Les données de l'OEA établissent la liste des plus grands succès commerciaux dans l'ensemble de l'Union en 1996 : les vingt premiers sont américains, excepté *Trainspotting* au 13e rang avec 7,95 millions d'entrées (le premier, *Independance Day*, en totalise 35,13). Viennent au 21e rang une comédie allemande (*Werner, Das Muss Kesseln !*), suivie d'une comédie italienne (*Il Ciclone*) et d'une comédie française (*Les Trois Frères*), dont la quasi-totalité du succès vient de leur pays d'origine.

Le thème de la circulation des films, comme ceux concernant la situation du cinéma dans le cadre des négociations commerciales internationales, et son statut au sein de l'audiovisuel au sens large, a été repris par la ministre de la culture dans son discours de clôture. Mais Catherine Trautmann a surtout insisté sur la situation générale de la production et de la circulation des images et sur l'importance « positive » de la télévision, discours qui ne va pas de soi devant une assemblée de professionnels du cinéma.

Réaffirmant les positions françaises de défense du principe de l'« exception culturelle », qui passe notamment par la définition de règles de diffusion (l'aide à la distribution pour le grand écran, les quotas pour la télévision), elle a néanmoins mis l'accent sur une démarche moins défensive, consistant à privilégier l'effort en faveur de la production, appelant de ses vœux la création (jusqu'à présent bloquée par les Allemands) d'un fonds de garantie.

Réaffirmant la responsabilité des Etats face aux logiques du marché, la ministre de la culture est montée au créneau des nouvelles technologies, susceptible d'ouvrir une brèche dans la défense des auteurs. Cette première déclaration publique de la ministre dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel à l'échelon européen laisse néanmoins ouverte une question stratégique : l'état de la mobilisation des autres responsables politiques sur ces dossiers, mobilisation qui avait seule, par le passé, permis de faire aboutir les thèses dont Catherine Trautmann s'est faite l'avocate.

Jean-Michel Frodon avec Marcel Scotto à Strasbourg

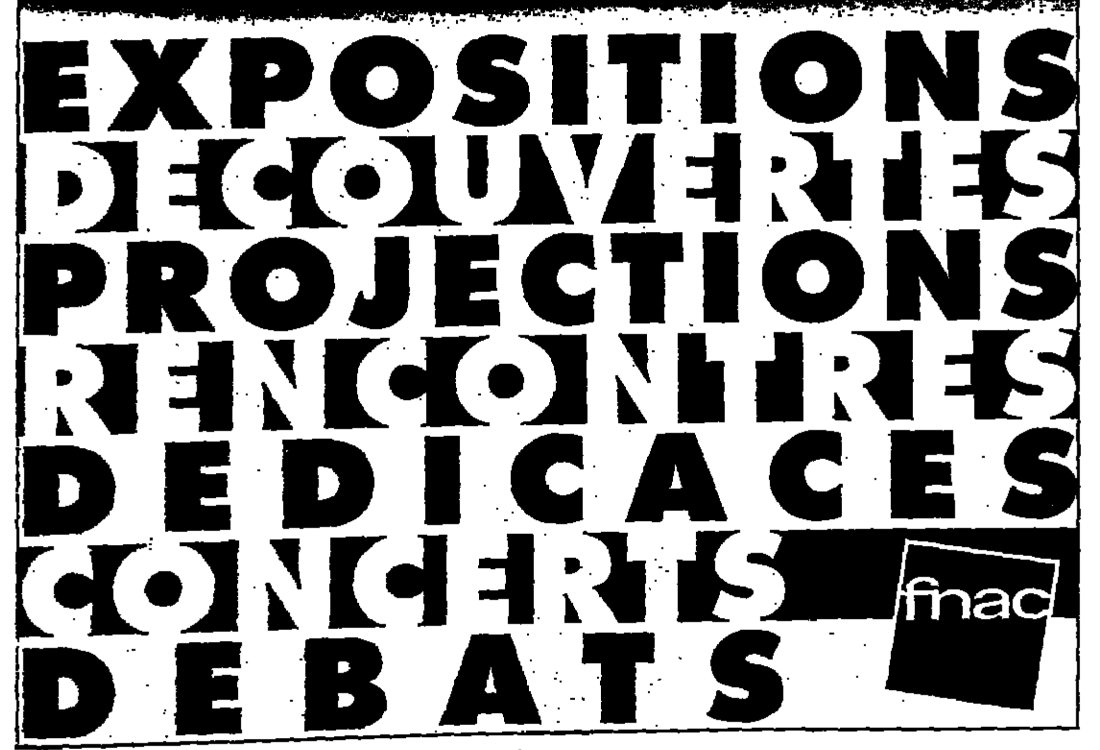
« La liberté des Etats de définir une politique culturelle »

CATHERINE TRAUTMANN, dans son discours devant le Parlement européen, a défendu le principe de l'« exception culturelle », mis en cause dans les arènes internationales sous la pression des nouvelles technologies.


VERBATIM

« Je voudrais évoquer le caractère irréductible de la spécificité audiovisuelle. L'audiovisuel est traversé, de manière plus ou moins explicite, par ce qui fait l'essence d'une culture. Les Américains l'ont compris très tôt en prenant la mesure de leur importance comme vecteur culturel. Aujourd'hui, ne pas se battre pour l'existence d'un secteur audiovisuel européen équivaudrait à ne pas se donner les moyens de véhiculer auprès de chacun des citoyens l'essence même de notre culture. La convergence entre l'audiovisuel et les télécommunications fait l'objet de nombreux débats dans les instances nationales et internationales. (...)

» Ces évolutions techniques et la mondialisation des réseaux informatiques servent de prétexte à certains Etats pour demander la suppression de toute réglementation sur les contenus, voire pour attaquer les obligations de diffusion et d'investissement sur les réseaux traditionnels de diffusion. Soyez assurés que le gouvernement français veillera à ce que la déréglementation en cours des infrastructures n'entraîne toutefois pas celle, incontrôlée, des contenus. Nous n'accepterons pas de remise en cause de notre dispositif de soutien à la production. Nous défendrons également dans les négociations internationales l'indispensable liberté des Etats de définir des politiques culturelles et sociales ambitieuses. »



Toronto a reçu les cinémas des Balkans d'après la guerre

LIMITANT sa sélection à 281 films (!), le 22e Festival international du film de Toronto (Canada) s'est achevé le 14 septembre par la proclamation d'un palmarès réunissant dans un même élan le public, la critique et une poignée de stars comme Mark Wahlberg, ex-Marky Mark, pour *Boogie Nights*, ou Brad Pitt et Jean-Jacques Annaud pour la première mondiale de *Sept ans au Tibet* (*Le Monde* du 17 septembre). Comme chaque année, parallèlement aux sections permanentes – « Planète Afrique », « Cinéma canadien » –, le festival a donné un coup de projecteur sur une cinématographie en principe nationale. Légère entorse à la règle, le délégué général du festival, Piers Handling, a justement consacré ce gros plan au cinéma des Balkans.

Dix-neuf films ont été montrés, venus de Bosnie, de Croatie, de Slovénie, de Macédoine, mais aussi de Roumanie, de Hongrie et de Bulgarie. Des films inédits (*Joli village, jolie flamme*, de Srdjan Dragojevic) ou récents, et parfois déjà présentés à Cannes – *Underground*, d'Emir Kusturica, *Le Cercle parfait*, d'Ademir Kenovic –, ont côtoyé des films plus anciens comme *Qui chante là-bas ?*, de Slobodan Sijan (Yougoslavie, 1980), et *Les Mystères de l'organisme*, de Dusan Makavejev (Yougoslavie, 1971). La cinématographie yougoslave s'est effondrée : six films ont été produits en 1996 contre une centaine en 1991. « *Presque tous nos fonds ayant été affectés à la guerre, il n'en reste guère à consacrer à la production de films* », explique le producteur Moma Mrdakovic. Il a pourtant réuni un budget de 12 millions de francs pour *Joli village, jolie flamme*, de Srdjan Dragojevic. Mêlant ironie, réalisme, humour et rage, ce film est le reflet virulent de la guerre en Bosnie-Herzégovine : amis d'enfance et de beuverie devenus ennemis, parents assassinés, villages incendiés... Parmi eux, une journaliste américaine qui sera amenée à réviser sa vision trop simpliste de la guerre. L'exemple même d'une œuvre de qualité née de l'adversité.

Il a beaucoup été question d'argent au cours d'un symposium réunissant réalisateurs, producteurs et journalistes des Balkans : viabilité commerciale des cinémas locaux ; traités de coproduction avec la France, le Canada, l'Italie ; santé des marchés locaux ; coût de la production dans des économies ravagées ; risques de colonisation culturelle américaine. « *Nous avons un besoin urgent de vrais producteurs* », a soutenu une journaliste bulgare.

BESOIN DE TÉMOIGNER

« *Il est totalement provincial de penser que notre public est géographiquement circonscrit à notre quartier*, a dit en s'emportant Dusan Makavejev. *Nourris de cinémas de toutes origines, nos cinéastes sont parfaitement capables de produire des films qui parlent au reste du monde.* » Il a donc été question d'âme, d'intégrité, de la fonction du cinéaste. « *Nous ne sommes ni des politiciens ni des soldats*, déclarait Boro Draskovic, réalisateur de *Vukovar, poste restante*, coproduit par Chypre, l'Italie et les Etats-Unis. *Notre seule arme, c'est la caméra.* » Dans son film, il s'interroge sur la raison pour laquelle la guerre a éclaté dans cette ville jadis prospère où Serbes et Croates cohabitaient sans heurts.

Auteur d'*Awkward Age* (*L'Age ingrat*, 1994), Nenad Dizdarevic s'est lui aussi appuyé sur un financement étranger. En 1993, il quitte Sarajevo, emportant dans ses bagages son film non monté. Arrivé à Paris, il reçoit une aide du ministère de la culture, puis des réalisateurs français mettent à sa disposition des moyens techniques. Mais il faut que les cinéastes bosniaques persévèrent, s'empresse-t-il d'ajouter : « *Pendant la guerre, tous mes collègues ont tenté de témoigner. Lorsqu'on écrira l'histoire de la résistance de ma ville, le rôle des cinéastes se révélera crucial.* »

Contrairement aux Américains, qui ont mis plusieurs années à traiter au cinéma de la guerre du Vietnam (sans parler de la France vis-à-vis de l'Algérie), le cinéma des Balkans semble dévoré par le besoin de refléter immédiatement son époque. C'est un thème commun à tous les films présentés à Toronto. Le ton, aussi, est unique, par sa juxtaposition constante de la tragédie et de la comédie. Reste encore à convaincre les spectateurs serbes, croates, roumains, chypriotes d'aller voir les films réalisés par leurs voisins. Selon Makavejev, la Grèce aurait pris l'initiative : par la mise en place d'un réseau de distribution intra-balkanique, elle tenterait d'assurer à la région – et dans la région – une présence culturelle.

Henri Béhar

Le palmarès

- **Prix du meilleur long métrage canadien :** *The Hanging Garden*, de Thom Fitzgerald, et *De beaux lendemains*, d'Atom Egoyan (ex-aequo).
- **Prix du public :** *The Hanging Garden*.
- **Prix de la première œuvre canadienne :** *Cube*, de Vincenzo Natali.
- ***Prix de la critique :*** *Boogie Nights*, de Paul Thomas Anderson, et *L. A. Confidential*, de Curtis Hanson (ex-aequo).
- **Prix de la Fipresci** (*critique internationale*) : *Under the Skin*, de Carine Adler.

LES AUTRES NOUVEAUX FILMS

DEUX FILLES D'AUJOURD'HUI

Film britannique de Mike Leigh. Avec Katrin Cartlidge, Lynda Steadman, Mark Benton (1 h 27.)

■ A la fin des années 80, elles ont partagé le même appartement, le même statut d'étudiantes approximatives, le même mal de vivre – de vivre Mrs Thatcher *regnans*, et d'approcher de l'âge adulte, c'est beaucoup à la fois. Attifées de noir, un tout petit peu punk, elles ont partagé la même révolte, introvertie chez Annie, agressive chez Hannah, puis Annie est retournée vivre en province, pas bien, tandis que Hannah a frayé son chemin à Londres, un peu mieux mais pas vraiment. Elles se revoient pour la première fois. De ce mécanisme assez rigide, Mike Leigh tire le prétexte à deux numéros d'actrices (c'est le meilleur) le long d'une dérive menant du naturalisme à une sorte de conte où leurs connaissances de jadis réapparaissent comme par enchantement (c'est gratuit), au service d'un exercice d'introspection psycho-socio (c'est le pire). Au long de cet exercice moins désagréable que vain, on lit trop clairement l'importance du théâtre dans le travail d'un cinéaste dont tout indique qu'après sa Palme d'or à Cannes en 1996 pour *Secrets et mensonges*, il s'est (on l'a ?) un peu trop pressé de reprendre du service. *J.-M. F.*

ALLIANCE CHERCHE DOIGT

Film français de Jean-Pierre Mocky. Avec François Morel, Guillaume Depardieu, Carmen Maura, Florence Geanty (1 h 30.)

■ Jean-Pierre Mocky, auquel nous rendrons éternellement grâce d'innombrables et impertinents bonheurs, est à tous les sens du terme un cinéaste irrégulier. Lors de l'apparition de chaque nouvel opus mockyesque, il convient donc de recourir à la célèbre logique shadok, selon laquelle plus on a raté, plus il est probable qu'on finisse par réussir. Mocky ayant récemment beaucoup raté *(Bonsoir, Le Mari de Léon, Noir comme le souvenir)*, on guettait avec une gourmandise irisée d'espoir l'irruption de son plus ou moins trente-cinquième film. Mauvaise pioche. Cette pantalonnade autour d'une agence matrimoniale s'essouffle très vite. Malgré le plaisir communicatif des comédiens (point fort, toujours, de ce réalisateur), le va-et-vient entre François Morel, calamiteux chercheur d'épouse, et Guillaume Depardieu, improbable responsable du bonheur de ses contemporains alors qu'il sait si peu s'occuper du sien, se désarticule vite, ne se raccrochant plus qu'aux brindilles de mots d'auteur pas bien solides, puis de rebondissements navrants. Même s'il y a, jusqu'au bout, de beaux moments dans *Alliance cherche doigt* (comme la séquence d'onirisme burlesque et mélancolique autour de Garcimore) : Mocky a encore de bons tours dans son sac. *J.-M. F.*

POUR UNE NUIT

Film américain de Mike Figgis. Avec Wesley Snipes, Nastassja Kinski, Robert Downey Jr, Ming-Na Wen. (1 h 43.)

■ Mike Figgis fait partie de ces cinéastes anglais partis non pas faire carrière en Amérique, mais y accomplir leur vocation de clones hollywoodiens. Il y parvient avec cette comédie sentimentale où Max Carlyle (Wesley Snipes), jeune publicitaire dynamique de Los Angeles, marié et père de deux enfants, rencontre au cours d'un séjour à New York la somptueuse Karen (Nastassja Kinski). Avec elle, il vit une inoubliable nuit d'amour, filmée avec une « poésie » toute publicitaire. Rentré au bercail auprès de son épouse asiatique (melting-pot oblige), Max ne cesse de penser à Karen. Premier coup de « chance », il se trouve qu'un an plus tard, son meilleur ami est en train de mourir du sida à New York. Deuxième coup de chance, il se trouve qu'à son chevet il revoit Karen, qui n'est autre que la belle-sœur de l'agonisant. Troisième et ultime coup de chance, il se trouve que ce dernier, en apercevant le couple illégitime s'embrasser dans sa chambre, les bénit et meurt heureux. Ce qui fait que tout le monde est à peu près content, Mike Figgis de sa fausse audace, le public du happy end, et les malades du sida sacrifiés au panthéon hollywoodien pour la cause commune. *Jacques Mandelbaum*

L'HOMME IDÉAL

Film français de Xavier Gélin. Avec Pascal Legitimus, Christophe Malavoy, Daniel Russo, Amélie Pick, Zabou. (1 h 39.)

■ Si l'on en croit cette parodie de comédie, l'homme idéal aurait trois visages : celui d'un *musicos* passablement débile (Légitimus), d'un député un rien condescendant (Malavoy) et d'un directeur de galerie commerciale beauf jusqu'à la cravate (Russo). Tel est en tout cas le choix de Xavier Gélin, *via* son héroïne, Marie, livreuse de fleurs et volleyeuse, qui, faute de choisir l'un d'entre eux, les dégage en touche tous les trois en même temps. L'argument est original pour le début d'un film qui va naturellement pouvoir se consacrer à la manière dont ces hommes, d'abord chacun pour soi, puis comme les meilleurs amis du monde, entreprennent de renverser la vapeur. Hélas, quiproquos téléphonés, absence de rythme, indigence du scénario, platitude de la réalisation : il ne reste pas grand-chose d'autre qu'une succession de numéros laborieux. *J. M.*

LES ENTRÉES À PARIS

■ **Les flingues croisés de John Travolta et Nicolas Cage font le carton attendu…** mais pas davantage : à 158 000 entrées dans 53 salles, pour un film ayant bénéficié des feux non moins croisés d'une promotion marketing intense et d'un soutien critique enthousiaste, c'est un score honnête, sans plus. Néanmoins, comme il n'était rien sorti d'intéressant il y a un an, le feu d'artifices de John Woo tire à nouveau la fréquentation globale à un niveau supérieur à celui de la semaine correspondante de 1996.

■ **Un assortiment d'autres nouveautés** contribue à ce bon résultat global, avec des résultats dont aucun n'est mirifique (trop de films), mais dont l'addition finit par faire une rivière d'honnête dimension. *Artemisia* à 22 000 dans vingt et une salles, *En compagnie des hommes* à 10 000 dans six salles et *Le Cercle parfait* avec autant d'entrées, mais dans neuf salles, *Dans l'ombre de Manhattan* à 8 000 dans sept salles ou même *Ernesto Che Guevara* (900 entrées dans une seule salle) parviennent ainsi à frayer leur voie, ce qui n'est vraiment pas le cas de *The Arrival, Buud Yam, Clando, Malik le maudit, Marcello Mastroianni* ni *Territoire comanche*.

■ **Deux films** dominent toujours les débats, jusqu'à devenir des archétypes des cinématographies dont ils sont issus : champion incontesté, *Men in black* s'arroge 54 000 entrées en sixième semaine dans 45 salles (total : 912 000), tandis que le vaillant outsider *Western* entraîne dans son sillage 44 000 spectateurs en troisième semaine dans 34 salles (total : 168 000), prenant l'avantage sur son rival direct *Volcano* qui, dans le même nombre de salles et également en troisième semaine, n'attire plus que 22 000 amateurs. A noter, enfin, que *Scream* atteint pour sa neuvième semaine de présence les 400 000 entrées sur Paris-périphérie.

J.-M. F.

★ Chiffres : *Le Film français*

FESTIVALS

FESTIVAL EST-OUEST/LITUANIE-DIE (DRÔME)
Après la Moldavie, et avant la Géorgie, cette 9e édition lève le voile sur la Lituanie. La manifestation s'articule à la fois autour d'une programmation culturelle éclectique présentant un large éventail de la culture lituanienne (cinéma, musique, théâtre, art contemporain, artisanat), d'un colloque réunissant une cinquantaine de participants de toute l'Europe centrale et orientale sur les enjeux sociaux de la transition en Europe centrale et orientale (en collaboration avec *Le Monde diplomatique, La Nouvelle Alternative, Diagonales Est-Ouest*), et du 5e Salon du livre d'Europe centrale et orientale. Un accent particulier sera mis sur les documentaires (onze moyens et courts métrages de douze réalisateurs différents) et quatre longs métrages de fiction parmi lesquels *Few of us*, de Sharunas Bartas.
Du 18 au 28 septembre. Festival Est-Ouest, place de l'Evêché, 26150 Die. Tél. : 04-75-22-12-52.

CYCLE MIKKO NISKANEN
L'Institut finlandais présente un cycle consacré à Mikko Niskanen (1929-1990), cinéaste finlandais dont les films sont essentiellement consacrés à la jeunesse en recherche d'une identité, aux thèmes de la campagne, à la révolte face aux conflits entre les conventions de la société et la vie. Huit films sont au programme : *Les Fistons* (1962), *Amour libre* (1966), *Une jeune fille finlandaise* (1967), *Les Moutons d'asphalte* (1968), *Le Chant de la fleur écarlate* (1971), *Huit balles meurtrières* (1972), *Course forcée* (1982), *Mona* (1984).
Du 20 septembre au 20 novembre. Institut Finlandais, 60, rue des Ecoles, Paris 5e. Mo Cluny. Tél. : 01-40-51-89-09.

LES FILMS DU PATRIMOINE
Le Centre national de la cinématographie s'associe à la 14e édition des Journées du patrimoine, organisée par le ministère de la culture et de la communication, et présentent au Cinéma des cinéastes des films anciens restaurés (courts et longs métrages) par les Archives du film sur les thèmes du « Patrimoine fêtes et jeux » et « Patrimoine industriel ». Parmi les longs métrages présentés, *La Kermesse héroïque* (1935) de Jacques Feyder, *La Vie parisienne* (1935) de Robert Siodmak, *La Merveilleuse journée* (1932) de Yves Mirande et Robert Wyler, *Millionnaires d'un jour* (1949) de André Hunebelle.
Du 17 au 23 septembre. Cinéma des cinéastes, 7, avenue de Clichy, Paris 17e. Mo Place de Clichy. Tél. : 08-36-68-97-17 (2,23 F la minute) ou 01-53-42-40-20 (à partir de 13 heures).

CYCLE « L'AMOUR DU CINÉMA »
Comment échapper à l'exégèse, à l'hagiographie, comment résister à la fascination pour faire soi-même une œuvre ? En quoi réside l'exemplarité de ces auteurs élus par leurs pairs ? Afin d'illustrer les questions posées par ce nouveau cycle organisé par « Documentaire sur grand écran », une sélection de films rares : *Jacques Rivette, le veilleur* de Claire Denis ; *Vérités et songes* (film consacré au cinéaste iranien Abbas Kiarostami) et *Sept chapitres, 5 jours, deux pièces-cuisine* (film consacré à Alain Cavalier), de Jean-Pierre Limosin ; *L'Homme qui a vu l'homme qui a vu l'ours* d'André S. Labarthe (film consacré à Orson Welles) ; *Ce qui me meut* de Cédric Klapish ; *Citizen Langlois* d'Edgardo Cozarinsky ; *Un tournage à la campagne d'après Jean Renoir* d'Alain Fleischer ; *Louis Lumière* d'Eric Rohmer (Jean Renoir et Henri Langlois commentent les films des frères Lumière).
Chaque dimanche, du 21 septembre au 23 novembre. Cinéma des Cinéastes, 7, avenue de Clichy, Paris 17e. Mo Place-de-Clichy. Tél. : 08-36-68-97-17 (2,23 F la minute) ou 01-53-42-40-20 (à partir de 13 heures).

CARL THEODOR DREYER (v.o.), Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34). *Vampyr*, jeu. 12 h 10.

LES CENT JOURS DU CINÉMA JAPONAIS (v.o.), Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 +). *Le Roman de Genji*, mer. 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; *Le Château de l'araignée*, jeu. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *La Légende de Musashi*, ven. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

L'INTÉGRALE BERGMAN (v.o.), Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18). *Le Septième Sceau*, mer. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Au seuil de la vie*, jeu. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *La Source*, ven. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

JAMES STEWART, L'ACTEUR COMPLET (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60 +). *The Shop Around the Corner*, mer. 14 h 10, 16 h 10, 20 h ; *L'Homme de la plaine*, jeu. 14 h 10, 16 h 10, 20 h ; *La Vie est belle*, ven. 13 h 50, 16 h 10, 20 h 05.

MAN RAY CINÉASTE, INTÉGRALE DES FILMS RESTAURÉS, Centre Pompidou. Petite salle Jean-Renoir. Studio, 4e (01-44-78-12-33). *Les Mystères du château du Dé*, jeu. 18 h ; *Two Women*, ven. 19 h.

MODÈLES DU 7e ART : LA COMÉDIE (V.O.), Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34). *To be or not to be*, mer. 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50, 21 h 50 ; *Tueurs de dames*, jeu. 13 h 50, 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50, 21 h 50 ; *Noblesse oblige*, ven. 13 h 50, 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50, 21 h 50.

RAINER WERNER FASSBINDER (v.o.), Accatone, 5e (01-46-33-86-86). *La Troisième Génération*, jeu. 15 h 10.

STARS, LES INCONTOURNABLES (v.o.), Grand Action, 5e (01-43-29-44-40). *Le Portrait de Dorian Gray*, mer. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Mark Dixon détective*, jeu. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Le Troisième Homme*, ven. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

VOIR ET REVOIR GODARD, Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65). *Pierrot le fou*, mer. 15 h 55, 17 h 55, 19 h 55, 21 h 55 ; *Le Mépris*, jeu. 13 h 45, 15 h 45, 17 h 45, 19 h 45, 21 h 45 ; *Une femme est une femme*, ven. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h.

LA SÉLECTION DU « MONDE »

ARTEMISIA (français, 1 h 38) d'Agnès Merlet.
BUUD-YAM (burkinabé, 1 h 37) de Gaston Kaboré.
LE CERCLE PARFAIT (franco-bosniaque, 1 h 50) de Ademir Kenovic.
DANS L'OMBRE DE MANHATTAN (américain, 1 h 53) de Sidney Lumet.
FOOLS (sud-africain, 1 h 30) de Ramadan Suleman.
M.I.B. MEN IN BLACK (américain, 1 h 38) de Barry Sonnenfeld.
LA MÔME SINGE (américano-chinois, 1 h 35) de Xiao-Yen Wang.
POST-COÏTUM, ANIMAL TRISTE (français, 1 h 37) de Brigitte Rouän.
LA RIVIÈRE (taïwanais, 1 h 55) de Tsai Ming-liang.
SCREAM (**) (américain, 1 h 50) de Wes Craven.
SHE'S SO LOVELY (américain, 1 h 40) de Nick Cassavetes.
LE TEMPS DES MIRACLES (yougoslave, 1 h 38) de Goran Paskaljevic.
TRANSATLANTIQUE (français, 1 h 50) de Christine Laurent.
LA VIE DE JÉSUS (français, 1 h 36) de Bruno Dumont.
LE VILLAGE DE MES RÊVES (japonais, 1 h 52) de Yoichi Higashi.
LES VIRTUOSES (britannique, 1 h 47) de Mark Herman.
VOLTE/FACE (*) (américain, 2 h 19) de John Woo.
VOYAGE AU DÉBUT DU MONDE (portugais, 1 h 33) de Manoel de Oliveira.
WESTERN (français, 2 h 15) de Manuel Poirier.
WHEN WE WERE KINGS (américain, 1 h 28) de Leon Gast.

NOUVEAUX FILMS

ALLIANCE CHERCHE DOIGT
Film français de Jean-Pierre Mocky (1 h 30).
14-Juillet Beaubourg, 3e (+) ; Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (01-43-59-36-14) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 +) ; Les Cinq Caumartin, dolby, 9e (01-53-32-85-20) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+).

CONTACT
Film américain de Robert Zemeckis (2 h 30).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (+) ; UGC George-V, dolby, 8e ; Les Cinq Caumartin, dolby, 9e (01-53-32-85-20) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 +) ; Miramar, dolby, 14e (01-39-17-10-00 +) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (+) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (+) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 +) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+) ; 14-Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (+).

DEUX FILLES D'AUJOURD'HUI
Film britannique de Mike Leigh (1 h 27).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 +) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 +) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (+) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 +) ; La Pagode, 7e (+) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (01-47-20-76-23 +) ; Les Cinq Caumartin, dolby, 9e (01-53-32-85-20) ; Majestic Bastille, 11e (01-47-00-02-48 +) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 +) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 +) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (+) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 +) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 +) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+) ; 14-Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (+).

L'HOMME IDÉAL
Film français de Xavier Gélin (1 h 39).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (+) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 +) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 +) ; Les Cinq Caumartin, dolby, 9e (01-53-32-85-20) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 +) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 +) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 +) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 +).

KOLYA
Film tchèque de Jan Sverak (1 h 52).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 +) ; Gaumont Opéra I, dolby, 2e (01-43-12-91-40 +) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (+) ; La Pagode, 7e (+) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (01-43-59-04-67 +) ; Les Cinq Caumartin, dolby, 9e (01-53-32-85-20) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 +) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 +) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (+) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+) ; 14-Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (+).

NOWHERE (**)
Film américain de Gregg Araki (1 h 25).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (+) ; UGC George-V, dolby, 8e ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet-sur-Seine, 19e (+).

POUR UNE NUIT
Film américain de Mike Figgis (1 h 37).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00 +) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+).

EXCLUSIVITÉS

ARTEMISIA
d'Agnès Merlet.
Français (1 h 38).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra I, dolby, 2e (01-43-12-91-40 +) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (+) ; L'Arlequin, dolby, 6e (01-45-44-28-80 +) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 +) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 +) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 +) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 +) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 +) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (+) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 +) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20 +).

BUUD-YAM
de Gaston Kaboré.
Burkinabé (1 h 37).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (+) ; Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 +) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60).

LE CERCLE PARFAIT
d'Ademir Kenovic.
Franco-bosniaque (1 h 50).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Danton, dolby, 6e ; UGC Triomphe, 8e ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 +) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 +) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20 +).

DANS L'OMBRE DE MANHATTAN
de Sidney Lumet.
Américain (1 h 53).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 +) ; UGC Odéon, 6e ; UGC George-V, dolby, 8e ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20).

FOOLS
de Ramadan Suleman.
France-Afrique du Sud (1 h 30).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

MIB MEN IN BLACK
de Barry Sonnenfeld.
Américain (1 h 38).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (+) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (+) ; UGC Normandie, dolby, 8e.

LA MÔME SINGE
de Xiao-Yen Wang.
Américain-chinois (1 h 35).
VO : Denfert, dolby, 14e (01-43-21-41-01 +).

POST COITUM, ANIMAL TRISTE
de Brigitte Roüan.
Français (1 h 37).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 +) ; Gaumont Opéra I, dolby, 2e (01-43-12-91-40 +) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (+) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 +) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 +) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 +) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 +) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (+) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (+) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 +).

LA RIVIÈRE
de Tsai Ming-liang.
Taiwanais (1 h 55).
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 +) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60).

SCREAM (**)
de Wes Craven.
Américain (1 h 50).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, handicapés, dolby, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (01-47-20-76-23 +) ; UGC Triomphe, 8e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (+).

SHE'S SO LOVELY
de Nick Cassavetes.
Américain (1 h 40).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 +) ; Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34) ; UGC Danton, 6e ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 +) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 +) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (+) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 +) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+).

LE TEMPS DES MIRACLES
de Goran Paskaljevic.
Yougoslave (1 h 38).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

TRANSATLANTIQUE
de Christine Laurent.
Français (1 h 50).
14-Juillet Beaubourg, 3e (+).

LA VIE DE JÉSUS
de Bruno Dumont.
Français (1 h 36).
Lucernaire, 6e ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18) ; Le République, 11e (01-48-05-51-33).

LE VILLAGE DE MES RÊVES
de Yoichi Higashi.
Japonais (1 h 52).
VO : Lucernaire, 6e.

LES VIRTUOSES
de Mark Herman.
Britannique (1 h 47).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) ; Le Balzac, dolby, 8e (01-45-61-10-60) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 +).

VOLTE/FACE (*)
de John Woo.
Américain (2 h 19).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Bretagne, dolby, 6e (01-39-17-10-00 +) ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (+) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (01-48-24-88-88 +) ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 +) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (+) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 +) ; UGC Maillot, 17e ; 14-Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (+).

VOYAGE AU DÉBUT DU MONDE
de Manoel de Oliveira.
Franco-portugais (1 h 33).
VO : Le République, 11e (01-48-05-51-33).

WESTERN
de Manuel Poirier.
Français (2 h 15).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 +) ; Gaumont Opéra I, dolby, 2e (01-43-12-91-40 +) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (+) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), dolby, 5e (01-43-54-15-04) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (+) ; Bretagne, 6e (01-39-17-10-00 +) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 +) ; Le Balzac, dolby, 8e (01-45-61-10-60) ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 +) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 +) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (+) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 +) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+) ; 14-Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (+).

WHEN WE WERE KINGS
de Leon Gast.
Américain (1 h 28).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09) ; Studio Galande, 5e (01-43-26-94-08 +).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.
(+) Réservation au 01-40-30-20-10.

TOUS LES FILMS PARIS/PROVINCE
3615 LEMONDE
ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

هكذا من الأصل



TÉLÉVISION Les négociations tarifaires actuellement en cours entre les opérateurs du câble et les chaînes thématiques donnent lieu à de vifs débats. ● LES CÂBLO-OPÉRATEURS, pour maintenir leurs tarifs d'abonnement à un niveau raisonnable, souhaitent revoir à la baisse les rétributions des chaînes, dont le nombre augmente sans cesse. ● LES CHAÎNES comme MCM, pourtant pionnière du câble, mettent en avant leur fragilité pour refuser tout effort sur leur tarif. Elles estiment que la qualité des programmes s'en ressentirait. ● LA SITUATION des nouvelles venues, comme Voyage, est encore plus préoccupante. Faiblement rétribuées, elles ne peuvent espérer atteindre la rentabilité avant plusieurs années. ● LA REPRISE des bouquets numériques par satellite sur le câble serait une solution que n'exclut pas la Lyonnaise Câble, premier opérateur français.

Les chaînes thématiques défendent leurs tarifs face aux câblo-opérateurs

L'arrivée d'un nombre croissant de programmes sur le câble, ajoutée à la volonté des opérateurs de contenir les prix des abonnements, entraîne une baisse des rétributions des chaînes, qui peinent à trouver leur rentabilité. D'où l'âpreté des négociations tarifaires en cours

UN RITUEL. Chaque année à pareille époque, câblo-opérateurs et chaînes thématiques négocient pied à pied leurs tarifs de diffusion sur les réseaux câblés. C'est l'occasion pour les premiers de réduire leurs coûts, le moment pour les secondes de préserver leur rentabilité. La confrontation est souvent rude. « *Les câblo-opérateurs risquent d'annihiler tous leurs efforts investis en marketing et dans leurs offres commerciales en opérant une pression tarifaire trop forte sur les chaînes thématiques* », s'indigne Thierry Laval, directeur général de MCM, chaîne musicale diffusée par câble et satellite. Comme tous les autres programmes du câble de la première génération, MCM tente de freiner au maximum une continuelle baisse des tarifs, encore accentuée par l'arrivée en masse des nouvelles chaînes thématiques.

Aujourd'hui, la grande majorité des chaînes reprises sur le câble sont rémunérées chaque mois en fonction du nombre d'abonnés recensés par l'opérateur du réseau. Avec une rétribution fixée à 3 francs par mois et par abonné, *MCM se situe dans la moyenne.* Lancée en 1989, elle est une « pionnière », au même titre que Planète, Canal J, Canal Jimmy ou Eurosport. Malgré cette ancienneté, son assise financière est encore fragile. En 1996, la chaîne a *seulement dégagé* un bénéfice net de 500 000 francs pour un chiffre d'affaires de 80 millions de francs. « *5 % de réduction de notre tarif mensuel et par abonné, c'est-à-dire 15 centimes environ, ce qui est peu en soi, pourrait avoir un impact de 3,5 millions de francs sur les comptes annuels de la chaîne* », prévient Thierry Laval. Pour s'opposer à toute baisse des tarifs, M. Laval plaide la qualité des contenus : « *Aujourd'hui, les opérateurs du câble ont besoin de programmes de qualité et d'exclusivités pour recruter de nouveaux abonnés* », dit-il.

TAUX DE NOTORIÉTÉ

Or, les plus anciennes chaînes thématiques « *sont des marques reconnues par les abonnés et connues des téléspectateurs qui s'abonneront* ». Mieux : ces chaînes « *commencent à proposer des programmes premium et des exclusivités* ». Le patron de MCM craint que cette montée en puissance soit stoppée par les rigueurs tarifaires des câblo-opérateurs. Dans ce genre de bras de fer, « *les programmes sont toujours les premiers sacrifiés* », dit-il. Dans le camp d'en face, Cyrille du Peloux, président de Lyonnaise Câble, premier câblo-opérateur de France, estime que « *les chaînes doivent s'adapter à la valeur que leur attribue le client* ». Audience et taux de notoriété des programmes sont autant d'arguments utilisés par les câblo-opérateurs pour composer leur plan de service. Thierry Laval aimerait justement que MCM soit rétribuée à cette aune. Il cite la dernière enquête de l'Institut Médiamétrie qui place MCM au rang de « *première chaîne sur les tranches des 15-24 ans et 15-34 ans, largement devant MTV* », la chaîne musicale américaine rivale.

Une autre doyenne du câble et du satellite, Canal J, chaîne pour la jeunesse, partage les craintes de MCM. « *Chaque opérateur du câble cherche à obtenir le meilleur rapport qualité-prix* », constate son directeur général, Claude-Yves Robin. Le patron de la première chaîne pour la jeunesse estime « *que la demande des câblo-opérateurs est de conclure des partenariats avec les chaînes* » afin de les faire « *participer aux achats d'espaces publicitaires* » ou aux opérations promotionnelles telles que « *les mois d'abonnement gratuit* ». Toutefois, Canal J adopte une position tarifaire plus souple que MCM. « *Une baisse de 20 centimes est raisonnable* », consent M. Robin. Il est vrai que les deux chaînes ne jouent pas dans la même catégorie. Quand MCM reçoit 2 francs par mois et par abonné, Canal J empoche plus de 5 francs. « *Notre objectif est d'être compétitif*, précise le patron de Canal J. *Le prix doit descendre doucement sans compromettre la qualité de la chaîne.* »

PLANCHE DE SALUT

En revanche, Claude-Yves Robin refuse d'indexer les tarifs de sa chaîne sur le recrutement des abonnés au câble. « *Si le nombre d'abonnés doit augmenter de 20 %, le prix de Canal J ne diminuera pas de 20 % pour nous permettre de continuer à investir dans les programmes* », prévient-il.

Même l'avènement du numérique ne laisse guère d'espoirs aux chaînes thématiques : « *Elles seraient prêtes à baisser leur prix dans le cadre du numérique*, signale Thierry Laval, *mais avec un taux de progression des abonnés de 10 % et une hausse du coût des programmes calée entre 15 % et 20 % par an, c'est impossible.* » Les câblo-opérateurs font la même analyse : « *Il ne peut y avoir deux tarifs différents pour les chaînes en analogique ou en numérique* », remarque Cyrille du Peloux. Mais, admet le président de Lyonnaise Câble, « *il y aura une pression à la baisse sur l'analogique et le numérique* ».

L'émergence d'opérateurs concurrents sur le marché de la télévision payante comme TPS et AB Sat aurait pu être la planche de salut des chaînes thématiques. Las, la vive compétition entre les bouquets leur interdit souvent d'être diffusées, et donc rémunérées, par toutes les plates-formes.

Guy Dutheil

Le numérique plein d'avenir

L'avenir appartient à la télévision numérique. Selon une enquête de l'institut TMO, une majorité de Français (51 %) manifeste de l'intérêt pour cette nouvelle télévision. Sans surprise, le cinéma (71 %) et le sport (52 %), mais aussi l'information (52 %) figurent au premier rang des motivations des futurs abonnés.

Télévision par satellite (TPS) est le bouquet le plus connu (32 %) devant CanalSatellite (30 %), loin devant AB Sat (3 %). Selon l'étude, 3,6 % des sondés souhaitent s'abonner d'ici six mois et 17,6 % d'ici un an et plus. Pour TMO, TPS, CanalSatellite et AB Sat peuvent tabler sur un *« marché potentiel de l'ordre de 800 000 abonnements »* entre avril 1997 et avril 1998. Les réfractaires à la télévision numérique mettent le prix (35 %) comme motivation principale à leur refus de s'abonner.

L'introuvable rentabilité des nouvelles venues sur le câble

« *COMMENT payer les chaînes sans augmenter les tarifs d'abonnement ?* » Georges Bonopéra, directeur général de Voyage, exprime sans détour le problème qui se pose aux câblo-opérateurs lorsqu'il s'agit de négocier l'arrivée de nouvelles chaînes. Lancée en mai 1996, Voyage reçoit entre 1,50 franc et 2 francs par mois et par abonné, suivant les réseaux câblés. C'est-à-dire beaucoup moins que les pionnières du câble. Une injustice que Georges Bonopéra veut voir réparer : « *Les chaînes historiques ne peuvent plus être vendues à leurs prix actuels. L'âge d'or est terminé.* » A l'appui de sa démonstration, le patron de Voyage précise : « *On lance aujourd'hui des chaînes comme on lançait à un moment des titres de journaux. Le marché doit trancher.* » Selon lui, toutes les nouvelles chaînes ne trouveront pas leur rentabilité : « *Il y aura des morts, comme il y en a dans tous les secteurs économiques.* » Voyage prévoit des pertes pour les deux prochaines années. Le petit équilibre est envisagé pour l'an 2000. Auparavant, la chaîne devra batailler pour trouver sa place sur le service de base de tous les câblo-opérateurs. En 1997, signale M. Bonopéra, « *seuls la Lyonnaise Câble et France Télécom veulent nous placer dans leurs options. Partout ailleurs nous sommes présents sur le basique* ».

À LA CARTE

Selon lui, cette mauvaise manière a pour origine le contrat d'exclusivité signé par Voyage en faveur de CanalSatellite, le concurrent de TPS (Télévision par satellite). Actionnaires de TPS, France Télécom et Lyonnaise Câble, filiale de la Lyonnaise des eaux, ne font rien pour aider leur adversaire. « *Aujourd'hui, ce n'est pas la logique commerciale qui prévaut, mais une logique de guerre entre les bouquets de programmes numériques* », constate le directeur général.

Pour sortir de cette impasse, Georges Bonopéra plaide pour que « *chaque câblo-opérateur propose les trois bouquets satellites AB Sat, CanalSatellite et TPS* ». Selon lui, « *les câblo-opérateurs doivent devenir de simples câblo-distributeurs et reprendre les offres numériques telles qu'elles sont formatées par satellite* ».

Ce changement de rôle n'enthousiasme pas les câblo-opérateurs, à l'exception de la Lyonnaise Câble. Selon Cyrille du Peloux, l'offre de programmes de la Lyonnaise Câble est une première étape vers la reprise des bouquets. A terme, le premier câblo-opérateur de France pourrait diffuser les trois plates-âformes numériques et une palette de chaînes à la carte.

G. D.

L'audience des magazines stagne, les hebdos d'actualité reculent

L'AUDIENCE moyenne des magazines stagne (– 0,1 %), selon l'enquête de l'*AEPM* (Audiences études sur la *presse magazine*) menée par les instituts Ipsos, IPL et Sofres, entre juillet 1996 et juin 1997, par rapport à la précédente étude portant sur la période de janvier à décembre 1996. Mais, globalement, les hebdomadaires progressent de 0,3 % et les mensuels baissent de 0,2 %.

Si les hebdomadaires *people* continuent à progresser (+ 8 % pour *Gala*), en termes d'audience, ce sont les hebdomadaires de télévision qui arrivent largement en tête : *TV Magazine* (12,8 millions de lecteurs), *Télé 7 Jours* (10,9 millions), *Télé Z* (7,7 millions). Du côté des mensuels, les plus lus sont *Télé 7 Jeux* (6 millions), *Géo* (5,1 millions), *Notre temps* et *Prima* (5 millions chacun). Quant aux hebdomadaires d'actualité, à l'exception du *Nouvel Observateur* qui reste stable (– 0,2 %), *L'Evénement du jeudi* (– 5,4 %), *L'Express* (– 4,1 %) et *Le Point* (– 3,5 %) subissent une érosion de leur lectorat.

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : une pétition de soutien aux neuf reporters photographes et au motard de presse mis en examen après l'accident mortel de la princesse** *Diana a été lancée, mardi 16 septembre*, auprès de tous les journalistes par une trentaine de reporters photographes.

■ **Les avocats de Mohamed Al Fayed** ont engagé, la semaine dernière, une procédure pour « *atteinte à l'intimité de la vie privée* », *contre* l'hebdomadaire *Paris-Match*, à qui ils reprochent d'avoir publié courant août des photos d'Emad Al Fayed et de la princesse Diana à Saint-Tropez.

■ ***Les tensions continuent au sein du Syndicat du livre CGT.*** Les rotativistes, les représentants de Paris Diffusion Presse et d'un syndicat de routage, en difficulté avec le Syndicat général du livre, ont demandé au Syndicat des correcteurs *d'étudier* la possibilité de les intégrer dans leur organisation. Le Syndicat des correcteurs « *a décidé d'étudier avec la plus grande attention leur demande* », tout en maintenant son « *attachement à l'unité syndicale* ».

■ **RADIO : Philippe Vuitton, directeur général d'Europe 1 Communication,** quitte le groupe. « *Il ne s'agit pas d'un désaccord sur la stratégie du groupe, mais Philippe Vuitton a décidé de se consacrer à un projet personnel* », précise Europe 1 Communication. Ancien président de Giraudy, Philippe Vuitton avait été nommé à ce poste en mars.

■ **MULTIMÉDIA : Liris Interactive, branche multimédia de CEP Communication, devient Havas Interactive,** filiale à 100 % *du* groupe Havas. Elle regroupera les activités d'Havas Edition Electronique et de sa filiale Arborescence, détenues à 50 % par Havas et à 50 % par la Générale des eaux. Havas Interactive, qui sera *présidée* par Agnès Touraine, ex-PDG de Liris Interactive, devra « *valoriser les fonds éditoriaux du groupe Havas* ».

■ **TÉLÉVISION : l'arbitre du jeu Intervilles a contribué à la victoire** du *Puy-du-Fou contre Ancenis*, le 2 juillet, affirme *Le Canard enchaîné* du mercredi 17 septembre. Il aurait aidé par geste le candidat de la ville vendéenne à donner la bonne réponse sur les dernières volontés de Landru. A TF 1, on indique que l'arbitre *du jeu, Olivier Chablodo, n'est pas joignable et que* la cassette de l'émission va être « *regardée attentivement* ».

L'Union européenne se dote d'une législation en matière de publicité comparative

STRASBOURG
(Union européenne)
de notre correspondant

En adoptant, mardi 16 septembre, un texte de compromis *concocté* avec le Conseil des ministres des Quinze, le Parlement européen a mis fin à six ans de procédure pour élaborer *la législation* communautaire sur la publicité comparative. Lors de l'adoption de la directive sur la « réclame » mensongère, il avait été décidé de repousser à plus tard le deuxième volet de l'opération. C'est seulement *en 1991* que *la Commission* de Bruxelles a formulé ses propositions. Depuis, le document a fait plusieurs fois la navette entre les trois institutions, les eurodéputés exigeant des dispositions plus strictes s'agissant, notamment, de *la protection des consommateurs* et de la lutte contre les campagnes de dénigrement.

La nouvelle directive, qui entrera en vigueur dans deux ans et demi, contient une bonne partie des modifications souhaitées par l'Assemblée *de Strasbourg. Ainsi*, afin que des concurrents indélicats ne puissent profiter des entreprises à la réputation établie, la publicité comparative est interdite pour les biens et les services qui sont des imitations ou des reproductions de marques *protégées. Il est prévu, en* outre, que les annonces ne devront pas, en tout état de cause, entraîner le discrédit des noms commerciaux, *autres signes distinctifs*, activités ou situation d'un concurent.

ORGANISMES INDÉPENDANTS

D'une manière générale, l'annonceur devra apporter dans les quarante-huit heures la preuve des *affirmations* qui portent *atteinte* à la réputation des produits d'un concurrent. En ce qui concerne les tests, sur lesquels les auteurs ont généralement les droits exclusifs, les conventions internationales s'appliqueront lorsque des résultats *d'essais comparatifs effectués* par des tiers figureront dans la publicité ; étant entendu que l'annonceur devra prouver l'exactitude des données contenues dans le message publicitaire.

Le Parlement a aussi obtenu satisfaction *pour ce qui* est des services relevant des professions libérales. Les Etats membres auront la faculté de restreindre voire d'interdire l'application de la règle commune dès lors qu'elle ira à l'encontre des codes de déontologie de certains corps professionnels, tels que les barreaux d'avocats.

Aux termes d'une disposition voulue *également* par les *eurodéputés*, la directive prévoit le contrôle de la publicité comparative par des organismes indépendants qui devront être installés dans chaque Etat membre. Ils leur est demandé de coordonner leurs travaux par l'intermédiaire d'associations établies au niveau communautaire de manière à examiner les plaintes *transfrontalières*. La Commission est invitée, de son côté, à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour traiter ce genre de dossier.

Marcel Scotto

Auteurs en quête de droits

La Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) s'inquiète *du projet* en préparation à la Commission de Bruxelles d'une directive européenne sur *« la société de l'information »*. Le texte de l'exécutif communautaire, qui devrait prendre forme à la fin de l'année, doit traiter du sort à réserver aux copies privées et à la rémunération des œuvres utilisées pour *la recherche et dans l'éducation* nationale. Contrairement à ce qui se fait dans la technologie de l'« analogique » pour laquelle chaque Etat-membre a sa propre législation, Olivier Carmet, président de la SACD, qui *présentait*, mardi 16 septembre, les résultats de l'atelier consacré à « L'auteur, l'économie et le droit » *dans* la cadre du 2e Forum du cinéma européen de Strasbourg, demande une harmonisation à l'échelle de l'Union européenne pour le « numérique ». Aujourd'hui, la Grande-Bretagne, l'Irlande et le *Luxembourg ne reconnaissent* pas les droits des auteurs, producteurs et interprètes pour les reproductions privées.

On l'appelait Serge...

par Alain Rollat

UNE HEURE DU MATIN, sur France 2. Laure Adler reprend sa place au centre du « Cercle ». Un « Cercle » nouvelle formule, qu'elle partagera désormais avec Frédéric Mitterrand, Bernard Rapp et Olivier Minne. Il paraît qu'elle culpabilise. Elle l'a dit au *Parisien* : *« Je me sens un peu coupable d'avoir abandonné le navire, mais au bout de trois ans d'émission quotidienne on a besoin de se renouveler. »* Elle a tort de se tourmenter. L'essentiel est que la télévision continue de nous faire la conversation comme ça, sans se soucier de la pendule. A cette heure avancée de la nuit où, la fatigue aidant, et parfois l'alcool, les mots se font plus lourds, les images plus floues, les souvenirs plus obsédants, nous aurons toujours besoin de flâner en compagnie d'une voix intelligente. Et, ce soir, cela tombe bien : Laure Adler fait sa rentrée en visitant une archive qui a la tendresse communicative...

Sacré Serge ! Combien de fois l'a-t-on dit usé, fini ? A l'époque où il picolait, et où personne ne le croyait capable de s'arrêter, combien de fois n'a-t-on pas annoncé sa sortie pathétique ? Il est toujours là. Et il chante encore ! Il remonte même sur scène. Va-t-on de nouveau dire qu'il fut et reste *« le plus romantique des chanteurs français »* ? Son cheveu est plus rare, moins noir ; la moustache et le collier de barbe grise lui vont bien. La voix est plus lente mais pas moins vibrante ; le geste moins déclamatoire mais l'oeil toujours aussi attentif. Quant à sa pipe... Un vrai Vésuve ! Il se réfère à Brassens : *« Le jour où Brassens a cessé d'acheter des cigarettes, il est devenu aphone et s'est mis à la pipe. »*

Au fait, pourquoi revient-il sous les projecteurs ? Quel besoin le pousse à réveiller sa vieille peur de décevoir son vieux public ? Lui qui joua Sartre et Camus, interpréta Vian et Prévert, donna la réplique à Simone Signoret, Romy Schneider, Burt Lancaster... Lui, l'enfant de Reggio qui nous offrit tant de chansons que fredonnent à jamais nos mémoires : *L'Italien, Le Déserteur, Les Loups*... Quel besoin ? Le besoin ! Le plus élémentaire des besoins : *« Je n'ai pas un franc, je n'ai pas d'argent. »* Il le dit en riant. Avec la pureté naïve d'un comédien de vingt ans certain de tenir un jour sa revanche.

Heureux Serge ! Au moins n'a-t-il pas gaspillé sa part d'enfance. Laure Adler voudrait recueillir son testament artistico-politique. Elle évoque Mussolini, la guerre d'Algérie... Elle lui parle soudain comme à une statue : *« Vous qui avez vécu la période de la guerre, vous qui avez été arraché à votre pays natal... »* Il la fixe, ses rides s'emplissent de malice, il l'interrompt : *« Méfiez-vous, vous récitez, là... Vous êtes en train de faire un discours. Parlez plus simplement. »* Elle s'exécute. Il préfère raconter le jour où il fut viré du tournage de *Napoléon* par Sacha Guitry, qui tenait à ce qu'on lui serve du *« Maître »* et qu'il persistait à appeler *« Monsieur »*... Cher Serge ! Depuis quand, déjà, dit-on simplement Reggiani ?

Questions autour d'une éprouvette

Arte évoque, dans une soirée thématique, les interrogations d'ordre psychologique et éthique soulevées par les progrès de la procréation médicalement assistée

NOUS SOMMES aux Etats-Unis, dans le laboratoire de génétique expérimentale d'une clinique moderne. Convoqué par l'équipe de chercheurs, un interne, jeune marié, se voit proposer de participer à une expérience qui n'a encore jamais été tentée : concevoir un bébé-éprouvette dont la gestation se fera à l'intérieur d'un bocal, une sorte d'utérus artificiel. D'abord horrifiés par le projet, le jeune médecin et son épouse se laissent convaincre. Cette première mondiale sera menée dans le plus grand secret et la future maman devra simuler une grossesse à l'aide d'un coussin rembourré.

Ce scénario relève bien sûr de la fiction. C'est, en résumé, le début de l'intrigue du téléfilm américain de Joseph Sargent et Jerry MacNeely, *L'Enfant de demain*, diffusé en clôture de la Thema « Les bébés-éprouvette ». Ce film prenant a été réalisé au début des années 80, à l'époque des premières naissances de bébés fécondés *in vitro*. Anticipant sur les progrès de la science, l'auteur voulait, par le biais d'une fiction, alerter les consciences sur les dangers des procréations médicalement assistées (PMA).

Quinze ans ont passé et, pour le téléspectateur d'aujourd'hui, cette histoire a toujours à voir avec la science-fiction. En dépit des progrès de la médecine génétique, aucune gestation extracorporelle d'un être humain n'a encore été tentée. Mais d'autres découvertes et manipulations, notamment dans le domaine de l'embryologie, suscitent interrogations et inquiétudes. C'est à ces questions que s'intéresse l'inquiétant documentaire de William Guérin *Les Conséquences de l'assistance médicale à la procréation*.



Construit à partir d'interviews de grands professeurs (un français, un allemand et un anglais), ce document fait froid dans le dos. Jacques Testart, le célèbre biologiste, « père » d'Amandine, le premier bébé-éprouvette français, et auteur de nombreux ouvrages sur ce thème (*La Procréation médicalisée*, Flammarion, 1993 ; *Le Désir du gène*, Flammarion, 1994 ; *L'Enfant de l'absente*, Le Seuil, 1994 ; *Le Magasin des enfants*, ouvrage collectif, Gallimard Folio, 1994), met ainsi en garde contre les dérives vers *« un eugénisme bienveillant »*, du diagnostic préimplantatoire (DPI).

CRI D'ALARME

En procédant à des enquêtes sur les antécédents familiaux des donneurs et des receveurs de sperme, n'a-t-on pas la tentation de créer *« des enfants supposés être de meilleure qualité que ceux que l'on peut faire dans un lit »*, demande-t-il ? Selon lui, les médecins qui pratiquent les DPI assument *« un rôle énorme d'apparieur qui dépasse leurs prérogatives »*, rôle ignoré par la loi de 1994 sur les procréations médicalement assistées. Jacques Testart lance un cri d'alarme : *« Je ne vois pas comment on va supporter des individus qui n'ont pas eu de chance, qui ont une anomalie chromosomique ou physique. A partir du moment où l'on sait que l'on aurait pu les éviter grâce aux techniques nouvelles, leur existence va devenir plus pesante, et on le leur fera sentir. »*

Conçue avant les récentes révélations relatives aux stérilisations forcées pratiquées en Suède, aux Etats-Unis et en France, à une époque pas si lointaine, la soirée d'Arte n'évoque pas ces affaires, qui ont secoué l'opinion. C'est dommage, d'autant que les autres documents proposés s'attardent sur des questions souvent traitées à la télévision, notamment celle du bouleversement des rapports de filiation produit par la PMA.

Signalons toutefois *La Clinique des éprouvettes*, le documentaire danois diffusé en ouverture. Pendant plusieurs mois, Poul Martinsen a suivi cinq couples contraints de recourir à la fécondation *in vitro*. Angoisses, espoirs : le parcours est éprouvant mais, portés par leur irrésistible désir d'enfant, les hommes et les femmes qu'il nous montre dans leur attente pourraient déplacer des montagnes.

Sylvie Kerviel

★ « Thema : Les bébés-éprouvette », Arte, jeudi 18 septembre, 20 h 40.

MERCREDI 17 SEPTEMBRE

TF 1

20.35

▶ GRANDE SOIRÉE FOOTBALL DE LA LIGUE DES CHAMPIONS
PSG - IFK Göteborg. En direct. 1re Journée de la Ligue des champions. 20.45, Coup d'envoi (125 min). 8936272
et 22.40 Les temps forts des onze autres rencontres : Sporting Portugal - Monaco ; Sparta Prague - Parme Ac ; Galatasaray Istanbul - Borussia Dortmund ; FC Kosice - Manchester United ; Juventus Turin - Feyenoord Rotterdam ; PSV Eindhoven - Dynamo Kiev ; Newcastle - Barcelone ; Real Madrid - Rosenborg Trondheim ; Olympiakos Le Pirée - FC Porto ; Bayern Munich - Besiktas Istanbul ; Bayer Leverkusen - Lierse (100 min). 2885727

0.20 Minuit sport. Magazine. Open de France féminin de Golf 1997.

0.50 et 1.55, 3.00, 4.05 TF 1 nuit. 1.05 et 2.05, 4.15, 5.00 Histoires naturelles. Documentaire (50 min). 1614012 3.10 Les Défis de l'océan. Documentaire. La vie océane. 4.45 Musique. Concert (15 min).

France 2

20.55

LE PRIX DE L'ESPOIR
Téléfilm de Josée Yanne, avec Pierre Arditi, Evelyne Bouix (105 min). 8461543
Un médecin, chercheur dans un hôpital, s'investit à corps perdu pour sauver une malade incurable.

22.40

▶ LA VIE À L'ENDROIT
Magazine présenté par Mireille Dumas. Qu'en pensent les voisins ? (70 min). 4838830

23.50 Au bout du compte.
23.55 Journal, Météo.
0.15 Le Cercle. Magazine. Le Cercle des métiers (75 min). 4827128

2.00 Source de vie (rediff.). 2.30 Orthodoxie (rediff.). 3.00 Foofur. Dessin animé. 3.10 Baby folies. Opération pâte de nuage. 3.25 24 heures d'infos. 3.35 Météo. 3.40 L'Art au quotidien. Documentaire. Charlotte Perrians : Art de vivre. 4.35 Outremers. Magazine (60 min).

France 3

20.50

MONASTÈRE : LES PRISONNIÈRES DE L'AMOUR
Documentaire de Laurence Chartier (60 min). 7004811

21.50

L'HISTOIRE DE MISTER BEAN
Documentaire, avec Rowan Atkinson (55 min). 6464494

22.55 Journal, Météo.
23.20 Un siècle d'écrivains. Arthur Conan Doyle (50 min). 4067104
0.10 Cinéma étoiles. Magazine (25 min). 87925
0.35 Vivre avec.... Magazine (20 min). 1517079

0.55 New York District. Série. L'esprit de clan. 1.45 Musique Graffiti. Magazine. Invité : Sylvain Augier (20 min).

Arte

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : LES PAPES ET LE POUVOIR
Documentaire de G. Knopp et M. P. Rehy [4/5] Paul VI et la pilule (55 min). 1496988
En mai 1968, Paul VI prend position contre la pilule. Une décision qui ancre l'opinion publique dans l'idée que l'Eglise n'a pas su s'adapter aux changements de la société.

21.40

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX
Ballet de Kurt Weill, d'après les poèmes de Bertolt Brecht. Mise en scène de Peter Sellars, choeur et orchestre de L'Opéra de Lyon, dir. Kent Nagano. Interprété par Teresa Stratas. Enregistré à l'Opéra de Lyon en janvier 1993 (50 min). 3301949

22.30 Natalie Dessay à Vienne. Documentaire de Claire Alby et Andy Sommer (30 min). 7104
23.00 Profil : Narcisse aux chiens. Documentaire de Marie André (65 min). 194814
0.05 La Lucarne : Nobody's Business. Documentaire d'Alan Berliner (60 min). 2133586
1.05 71 fragments d'une chronologie du hasard ■ ■ Film de Michael Haneke (1994, v.o., rediff., 95 min). 4090673

M 6

20.45

BONJOUR ANTOINE
Téléfilm de Radu Mihaileanu, avec Sébastien Chaudoul, Elisa Servier (100 min). 470891
Une femme furieuse de voir son jeune amant épris de sa fille, révèle tout de sa liaison à celle-ci...

22.25

LA PISTE DE L'ASSASSIN
Téléfilm Δ de Harvey Frost, avec Kelly Lebrock, Wolf Larson (105 min). 8119104

0.10 Secrets de femme. Série ◻. Salle d'attente. Un amour aveugle.
0.45 Sexy Zap. Magazine ◻ (30 min). 7421296

2.15 Fréquenstar. Magazine. Invité : David Hallyday. 3.10 Backstage : Dee Dee Bridgewater. Documentaire. 3.35 Pop en espagnol se dit pop. Documentaire. 4.25 Les Piégeurs. Magazine (rediff.). 4.50 Turbo. Magazine (rediff., 25 min).

Canal +

21.00

PROFESSEUR HOLLAND ■
Film de Stephen Herek, avec Richard Dreyfuss (1996, 135 min). 9887830
En 1964, un jeune musicien accepte un emploi temporaire de professeur dans un lycée. Il va y rester trente ans...

23.15 Flash d'information.

23.25

PÉDALE DOUCE ■
Film de Gabriel Aghion, avec Patrick Timsit, Fanny Ardant (1996, 94 min). 7989765

1.00 ▶ Les Amants du Pont-Neuf ■ ■ Film de Leos Carax (1991, 125 min). 67679437
3.05 Le Grand Forum. Magazine présenté par Philippe Gildas (60 min). 9351296
4.05 Braveheart ■ ■ Film de Mel Gibson (1995, ◆, 174 min). 81643505

Radio

France-Culture

20.30 Paroles sans frontières. Antipodes : La littérature africaine.
22.40 Nuits magnétiques. Etranges Français [2/2].
0.05 Du jour au lendemain. François Dosse (Paul Ricœur, le sens d'une vie). 0.48 Les Cinglés du Music-Hall. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert. Donné le 4 mars, au Victoria Hall de Genève, par l'Orchestre de la Suisse romande, dir. Alan Gilbert.
22.30 Musique pluriel. Dunkles Spiel pour petit orchestre, de Rihm, par le Badische Staatskapelle, dir. Günter Neuhold ; Trois pièces pour alto seul, de Kurtag, Kim Kashkashian, alto ; Cristaux liquides : œuvre électro-acoustique, de Rodrigue (enregistré au studio de la faculté de musique de Montréal).
23.07 Les Greniers de la mémoire. Leonard Bernstein en compagnie de Jean Verdier, ancien musicien de l'Orchestre national.
2.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées. Lucia di Lammermoor (opéra en trois actes), de Donizetti, par le Chœur et l'Orchestre du Mai musical florentin, dir. Tullio Serafin, Maria Callas (Lucia), Giuseppe Di Stefano (Edgardo).
22.40 Les Soirées... (suite). Hommage à Maria Callas (nº 2). Le répertoire français. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Faut pas rêver. Invité : Michel Serres.
21.00 Strip-tease. Magazine.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Fort Boyard.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

19.55 ▶ Les Inconnus de la terre.
20.35 Maria.
22.10 Des hommes dans la tourmente. [19/32]. Nasser *versus* Ben Gourion.
22.35 Gestes de vie.
23.30 ▶ A propos de « Tristes Tropiques ».
0.20 Rêve usurpé. Retour au Parti.
1.20 Le Destin animal. Le rat (55 min).

Histoire

20.00 Il était une fois... le monde : Pour tout l'or du Transvaal. Feuilleton [4/6].
21.00 Envoyé spécial, les années 90. Contrat sous l'oreiller ; Alaska.
22.00 Il était une fois... les Français : Le Pain noir. Feuilleton [10/16]. Les drapeaux de la ville.
23.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Gilbert Garrier ; Stéphane Audouin Rouzeau.

Paris Première

20.10 et 23.50 Courts particuliers. Invitée : Agnès Obadia.
21.00 Paris modes. Magazine.
21.55 Les Documents du JTS. Les motifs de Fernand Léger.
22.50 Pet Shop Boys. Concert (60 min). 6775368

France Supervision

20.30 Cap'tain Café. Invités : Elsa ; De Palmas.
21.20 Haendel, Boismortier, Naudot, Bach. Concert (40 min). 47828833
22.00 Purcell, *Music for a While*. Concert (40 min). 64135811
22.40 Le New Morning : Budy Miles. Concert (25 min). 10876104
23.05 Le New Morning : Melvin Taylor. Concert (25 min). 43471659
23.30 Les Francofolies 1997 : Tri Yann. Concert (55 min). 34719098

Ciné Cinéfil

20.30 En suivant la flotte ■ ■ Film de Mark Sandrich (1936, N., v.o., 110 min). 1234369
22.20 L'Auberge rouge ■ ■ Film de Claude Autant-Lara (1951, N., 100 min). 10434456

Ciné Cinémas

20.30 Mrs. Parker et le cercle vicieux ■ Film d'Alan Rudolph (1994, 120 min). 8095368
22.30 Sushi Sushi ■ Film de Laurent Perrin (1990, 90 min). 2535384

Festival

20.30 Les Cinq Dernières Minutes : Mécomptes d'auteur. Téléfilm de Roger Pigaut, avec Jacques Debary (90 min). 18822920
22.00 Tatort : Le passé ne meurt jamais. Téléfilm de Wolfgang Staudte, avec Hansjörg Felmy (85 min). 65695765

Série Club

20.15 Une famille pour deux. Premier rendez-vous.
20.45 Caraïbes offshore. Le major.
21.35 et 1.00 L'Or et le Papier. Feuilleton [8/39].
22.30 Murder One : L'Affaire Jessica. Feuilleton. Chapitre 2.
23.15 Le Saint. Les mercenaires (50 min).

Canal Jimmy

20.00 The Muppet Show. Invitée : Loretta Switt.
20.25 Star Trek : la nouvelle génération. Docteur Q.
21.15 Vélo. Magazine.
21.45 Seinfeld. Un mariage à l'essai.
22.15 Une fille à scandales. Rencontres célestes (v.o.).
22.40 Spin City. L'appartement (v.o.).
23.00 Nights.
23.35 Bottom. Gas (v.o.).
0.05 New York Police Blues. Hollie et la poisson-lune.

Disney Channel

20.30 Sports. Magazine.
20.55 Sport Académie.
21.25 Les Anges gardiens.
22.15 Profession critique.
22.40 Art Attack. Magazine.
22.50 Okeloreurr.
23.05 Le Voyage du lynx. De Marie-Hélène Baconnet.
23.30 Insektors.

Téva

20.00 et 23.45 Téva beauté.
20.30 et 22.30 Téva interview.
20.55 Sous les jupes de la Madone. De Philomène Esposito.
22.00 Téva psycho. Magazine.
23.00 Clair de lune.

Eurosport

19.00 Football. Résumé. Coupe de l'UEFA : 32e de finale.
21.00 Fléchettes. Epreuve à Francfort (Allemagne).
22.00 Rallye. Résumé Paris-Moscou.
23.00 Fitness. Grand Prix Nabba à Linz.

Voyage

20.05 Suivez le guide.
22.00 Sur la route. Inde, fêtes et religion.
22.30 L'Heure de partir.
23.35 Long-courrier. Magazine.
0.30 Chronique Lanzmann.

Muzzik

19.00 Tchaïkovski Festival Concert : Symphonie nº 3. Concert enregistré à l'Alter Oper de Francfort lors du festival Tchaïkovski (120 min). 500053104
21.00 La Fiancée aux yeux de bois.
21.45 Camaron Nuestro.
22.45 K491 : Naissance d'une oeuvre. De Philip Trevelyan.
23.50 Jazz at Montreux 1991. Concert (65 min). 504316748
0.55 Itzhak Perlman à la «Fiddler's House». De Glenn Dubose et Don Lenzer (60 min).

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 21.00, 1.00 World News. 21.30 World Report. 22.00 World News Europe. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View. 1.30 Moneyline. 2.15 American Edition.

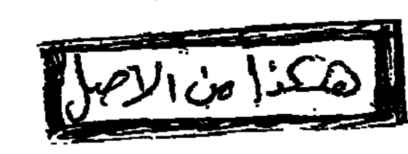
Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15, 19.45, 20.15, 20.45, 21.45, 22.45 Economia. 19.20, 20.20, 21.20, 22.20 Analysis. 19.39, *20.09, 20.39, 21.09, 21.39, 22.09*, 22.39, 23.09 Europa. 19.50, 20.50, 21.50, 22.50 Sport. 23.15, 0.15, 1.15 No Comment. 23.45 90º Est. 0.45 Visa. 1.45 Odeon.

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.16 et 23.16 Ruth Elkrief. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 20.30 et 22.30 Le Grand Journal. 21.18 et 22.12 Le Journal du Monde. 21.17 et 22.19, 22.44 Journal de l'Economie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 0.15 Le Débat.

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



Le profil bas d'un Le Pen norvégien

La presse nordique ne s'émeut guère des progrès de l'extrême droite aux élections législatives du 15 septembre et préfère insister sur les erreurs tactiques du premier ministre travailliste

LES ERREURS tactiques du travailliste Thorbjörn Jagland, premier ministre norvégien sortant, et la période d'incertitude politique qu'ouvre sa défaite aux élections législatives du lundi 15 septembre intéressent davantage les éditorialistes que les raisons de ce qu'*Aftenposten* qualifie pourtant de *« tremblement de terre »*.

En revanche, qu'un parti populiste de droite, à la rhétorique parfois raciste, soit devenu la deuxième formation politique du pays ne semble guère émouvoir la presse. Il est vrai que le Parti du progrès de Carl Ivar Hagen fait partie du paysage depuis deux décennies et qu'il a, sur certains points, coopéré de façon responsable avec différents gouvernements minoritaires.

Il n'empêche qu'aucun des grands journaux d'Oslo ne s'interroge sur les raisons profondes de cette percée populiste ni sur l'importance des questions de l'immigration et de la xénophobie que ce phénomène révèle. Tout juste le journal *Dagbladet* se borne-t-il à constater que Carl Ivar Hagen a *« remporté le duel »* qu'il a livré au premier ministre sur les deux grands thèmes de la campagne : la santé et l'aide aux personnes âgées.

« DES PROBLÈMES MODÉRÉS »

« Cela confirme de façon presque dramatique, ajoute-t-il, *que les résultats des élections ont été marqués par la protestation et par de nouveaux rapports de forces. » « Il est paradoxal que tant d'électeurs aient préféré les solutions politiques extrêmes de Carl Ivar Hagen, dans une société*

Aftenposten

Jagland falt for eget

où les problèmes apparaissent pourtant modérés », poursuit *Dagbladet*.

Le quotidien économique *Dagens Naeringsliv* est le seul titre à accuser les travaillistes d'être responsables de la montée du Parti du progrès en en ayant fait leur *« principal adversaire »* pendant la campagne. Pour l'ensemble de la presse, la principale erreur du premier ministre sortant aura été de se fixer un seuil précis à atteindre (36,9 %) pour rester en poste. En imposant ce chiffre, à la virgule près, correspondant au score des travaillistes aux précédentes législatives de 1993, *« M. Jagland a défié le peuple et perdu le pouvoir »*, titre *Aftenposten*.

« DÉMOCRATIE DE LA DÉCIMALE »

Nombreux sont ceux qui *« se sont tellement sentis provoqués par la* « démocratie de la décimale » *du premier ministre qu'ils sont restés à la maison ou ont voté pour l'opposition »*, affirme-t-il.

Une caricature dans le journal *Verdens Gaang* montre M. Jagland en train de chuter alors qu'il saute à la perche avec un thermomètre indiquant 36,9 %. A ses pieds, les trois responsables d'une coalition centriste tiennent une même perche en disant *« Nous sautons ensemble ! »*.

Une manœuvre délicate pour ce trio à qui il revient de tenter de former un gouvernement sous la direction du chrétien populaire Kjell Magne Bondevik, l'un des grands vainqueurs du scrutin, dont le parti, austère et proche de l'Eglise luthérienne, a pu élargir son audience en *« adoptant un profil bas sur des questions controversées comme l'avortement et l'alcool »*, note *Dagbladet*.

La plupart des éditorialistes s'interrogent sur les chances de réussite des trois partis centristes aux programmes parfois divergents. D'autant qu'ils sont très loin d'atteindre la majorité au Parlement. D'ici qu'ils cherchent le soutien du Parti du progrès, il y a un pas que plusieurs journaux souhaitent ne pas voir franchi.

Benoît Peltier

EN VUE

■ Frère **Eric Metivier**, 28 ans, un moine trappiste, a été arrêté, lundi 15 septembre, par la police montée canadienne pour avoir *poignardé* Père Fernand Bremaud, 71 ans, dans un monastère du Manitoba. Une brouille violente couvait entre les deux religieux qui, selon la règle de la Trappe, n'avaient pas le droit de s'adresser la parole.

■ **Susan Carpenter McMillan**, conseil de **Paula Jones** qui accuse **Bill Clinton** d'avoir, un jour, bondi sur elle en se livrant à des actes impudiques, et qui affirme qu'une particularité anatomique lui avait alors sauté aux yeux, a demandé, lors d'une interview télévisée, lundi 15 septembre, qu'*« une photographie des organes génitaux du président des Etats-Unis soit versée au dossier »*. *« Je ne publierai jamais cette photo, elles n'a rien de politique »*, a aussitôt déclaré **Tina Brown**, *directrice du très distingué New yorker*.

■ Les fabricants de l'est de l'Allemagne innovent pour *conquérir* le marché de l'Ouest. La clientèle serait intéressée par des alcools comme le *« Trabi Power »*, rappelant la Trabant, symbole des voitures de l'ex-République démocratique, ou *« Vengeance d'Erich »*, un cocktail de vodka et de coing, en *mémoire* d'**Erich Honecker**, ancien chef de l'Etat est-allemand.

■ **Helmut Fritsche**, brasseur à Neuzelle, en Allemagne, proposera aux curistes qui souffrent de troubles du sommeil *des bains de bières diversement* parfumés en houblon, levure et drêche (résidu de l'orge). La bière sera coupée d'eau.

DANS LA PRESSE

EUROPE 1
Alain Duhamel
■ Dans la victoire inopinée de Jean-Louis Debré sur Franck Borotra, les ressorts sont plutôt personnels, les conséquences sont franchement politiques. Les profils individuels des deux *hommes se ressemblent* beaucoup. Ce sont deux gaullistes de tradition *(...)*, fidèles au chef de l'Etat, plus réticents que lui *vis-à-vis de* l'Europe, connaissant bien la machine RPR. Franck Borotra est plus éloquent et plus charismatique que Jean-Louis Debré. Celui-ci est porteur de la mémoire et de la sensiblité gaullistes, très populaire dans cette famille-là. C'est *sans doute ce* qui a fait la différence. Leur équation politique n'est pas identique. Ce sont tous les deux des chiraquiens *mais* Franck Borotra est un chiraco-séguiniste, Jean-Louis Debré un chiraco-chiraquien, un chiraquissime, le *mamelouk* de l'empereur, l'homme de toutes les fidélités *(...)*. Sa victoire signifie que l'émancipation du RPR vis-à-vis *de Jacques Chirac a* ses limites, que l'estampille présidentielle continue de compter dans cette famille-là.

LIBÉRATION
Serge July
■ Depuis le lancement de la *campagne des législatives*, Lionel Jospin s'est construit une posture arbitrale, qui n'a pas varié depuis. Cette attitude aura *contribué à faire des élections* législatives une sorte de présidentielle *bis*. Et c'est logiquement qu'il dirige le gouvernement *comme s'il était le* président de la République. De là une gestion qui consiste à se poser en arbitre des intérêts du *pays et des promesses électorales* face à des exigences contradictoires. Tout son vocabulaire découle de cette position : *« Equilibre »*, *« interprétation »*, *« réalisme de gauche »*, *« pragmatisme »*... Il y ajoute une *double méfiance sémantique : on* ne parle plus de « réforme », le mot a pris avec Alain Juppé un sens autoritaire et synonyme de *sacrifices*. On n'utilise pas davantage l'expression « grandes perspectives », ce qui pourrait signifier un changement de cap *préjudiciable à son auteur*.
Cette attitude lui permet d'être perpétuellement en mouvement dans la gestion de ses engagements *de campagne. C'est non* seulement la majorité qui est *« plurielle »*, adjectif génial appelant par nature des arbitrages constants, mais aussi la France elle-même, traversée de courants divers.

THE WASHINGTON POST
■ D'abord accueilli favorablement comme le successeur de Mobutu Sese Seko, qui s'était discrédité à la tête de ce qui s'appelait alors le Zaïre, le président de ce qui est maintenant le Congo, Laurent Kabila, est désormais suspect, de sa propre faute. Il refuse, en effet, l'enquête internationale sur le sort des réfugiés rwandais qui, menacés des pires exactions chez eux, se sont enfuis au Congo et ont depuis disparu.

JEUDI 18 SEPTEMBRE

TF 1

16.35 TF 1 jeunesse. Beetleborgs.
17.05 21, Jump Street. Série. Légitime vengeance.
17.55 Pour être libre. Série. Tenue de scène.
18.25 Mokshû Patamû. Jeu.
19.00 Tous en jeu. Jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, Tiercé.

20.45

NAVARRO
Verdict.
Téléfilm O de Nicolas Ribowski, avec Roger Hanin (100 min). 682147
La dissimulation d'une preuve par l'un des « mulets » de Navarro fait condamner un homme à perpétuité. Le commissaire enquête...

22.25

PASSION D'ADOLESCENCE
Téléfilm O de Michael Uno, avec Jennie Garth (100 min). 4081673
0.05 Les Rendez-vous de l'entreprise. Invité : André Lévy-Lang, président de Paribas (30 min). 35816
0.35 et 1.45, 2.45 TF 1 nuit.
0.45 Très chasse. Spécial sanglier (60 min). 5025703
1.55 et 3.50, 4.20, 5.00 Histoires naturelles. Documentaire. 2.55 Les Défis de l'océan. Documentaire. [3/6] Epaves. 4.55 Musique (15 min).

France 2

17.10 Un poisson dans la cafetière. Jeu.
17.40 Qui est qui ? Jeu.
18.15 Friends. Série.
18.45 C'est l'heure. Magazine.
19.25 et 1.30 C'est toujours l'heure. Magazine.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval ; Météo ; Point route.

20.55

ENVOYÉ SPÉCIAL
Magazine présenté par Bernard Benyamin. Accouchement sous X... ; Bienvenue à Beyrouth ; Post-scriptum : Chasseurs de météorites (125 min). 2417050
23.00 Expression directe. Magazine. CFTC.

23.10

NIKITA
Série. Avec Peta Wilson (55 min). 1757780
Une nouvelle série basée sur le film Nikita de Luc Besson.
0.05 Au bout du compte.
0.10 Journal, Météo.
0.20 Le Cercle. Magazine. Le Cercle du cinéma. Présenté par Bernard Rapp (70 min). 6759432
2.00 Le Temps des usines. Documentaire. 3.40 24 heures d'infos. 3.50 Météo. 3.55 Le Temps du retour. Documentaire. 4.35 Île aux ours. Dessin animé. Folles semences. 4.50 L'Art au quotidien. Documentaire. Décor de rue, tournage en ville (55 min).

France 3

16.40 Minikeums.
17.45 Je passe à la télé. Jeu.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 *Un livre, un jour.* Magazine.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.02 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

GREMLINS 2, LA NOUVELLE GÉNÉRATION ■
Film de Joe Dante, avec Zack Galligan (1990, 110 min). 568418
22.50 Journal, Météo.

23.15

QU'EST-CE QU'ELLE DIT, ZAZIE ?
Magazine. Le premier livre ; Bibliothèque privée ; Sépia, images d'archives ; La rubrique de Michel Polac (55 min). 1750857
0.10 Saga-Cités. Magazine. L'islam de France [3/3] (25 min). 11258
0.35 Espace francophone. Les 3e Jeux de la Francophonie, à Madagascar (30 min). 2477093
1.05 New York District. Série. La semonce.
1.55 Musique graffiti. Magazine. Orchestre. Invité : Ivan Levai (20 min).

La Cinquième

18.30 Le Monde des animaux. Des animaux et des hommes.

Arte

19.00 The Monkees. Les Monkees à la carte.
19.25 7 1/2. Les journées du patrimoine.
19.55 Sur les traces de Victor Segalen. Documentaire (30 min). 788873
20.25 Documenta. Reportage.
20.30 8 1/2 Journal.

20.40

SOIRÉE THÉMATIQUE : LES BÉBÉS-ÉPROUVETTE
● Lire page 26.
Quatorze ans après la naissance d'Amandine, près de cinquante mille bébés français sont nés par fécondation in vitro.
20.45 La Clinique des éprouvettes. Documentaire de Poul Martinsen (60 min). 5543586
21.45 La Stérilité. Documentaire de William Guérin (10 min). 1998895
Avec des interventions percutantes du biologiste Jacques Testart, « père » du premier bébé-éprouvette français.
21.55 Conception sans mâle. Documentaire de Ric Esther Bienstock (50 min). 6618321
22.45 Les Conséquences de l'assistance médicale à la procréation. Documentaire de William Guérin (25 min). 552012
Avec Jacques Testart.
23.10 L'Enfant de demain. Téléfilm de Joseph Sargent, (95 min). 5488470
0.45 Rude Boy ■ ■ Film de David Mingway et Jack Hazan (1980, v.o., rediff., 125 min). 32428364

M 6

18.00 Highlander. Série. Le jour du Jugement.
19.00 Los Angeles Heat. Série. Trafic de puces.
19.54 *6 minutes* d'information.
20.00 Les Piégeurs. Magazine.
20.35 Passé simple. *Magazine.* 1987, l'intifada.

20.45

LES RESCAPÉS DE SOBIBOR
Téléfilm de Jack Gold, avec Alan Arkin (160 min). 84076321
En 1943, trois cents prisonniers juifs s'évadent du camp polonais de Sobibor. Humiliés par cette évasion, les nazis le rasent quelques mois plus tard.

23.25

DOCTEUR JEKYLL ET MISTER HYDE
Téléfilm O de David Wickes, avec Michael Caine (105 min). 8885906
En expérimentant sur lui-même ses découvertes sur la transformation de la personnalité, le docteur Jekyll s'est créé un double monstrueux qui ne sort que la nuit venue : Mister Hyde.
2.10 Turbo (rediff.). 2.35 Backstage : L'Affaire Louis Trio. Documentaire. 3.00 Jazz 6 (rediff.). 3.50 Fréquenstar. Invité : Christophe Lambert. 4.35 Culture pub. Magazine. Le direct sportif a-t-il un avenir ? - Nike : de la roulotte à la World Compagnie (rediff., 25 min).

Canal +

15.35 Au guichet des allocs. Documentaire (55 min). 1071878
16.30 Le Cercle des amies ■ Film de Pat O'Connor (1995, 100 min). 9976147
18.10 et 6.50 Surprises.
▶ En clair jusqu'à 20.35.
18.30 Nulle part ailleurs. *Magazine.* Invité : Ben Harper.

20.15

FOOTBALL
Nice - Lilmarnok. En direct. Coupe des Coupes : 1er tour (match aller). 20.30 Coup d'envoi. A la mi-temps, flash infos (140 min). 82231

22.35

SUR LA ROUTE DE MADISON ■ ■
Film de Clint Eastwood (1995, v.o., 129 min). 6027895
0.45 Beautiful Thing ■ Film d'Hettie McDonald (1996, v.o., 90 min). 6248180
2.15 Basket. En différé. Eurolique : AEK Athènes - PSG Racing (90 min). 9876616
3.45 Témoin muet ■ Film d'Anthony Waller (1995, 95 min). 9188838
5.20 *Policier* Film de Giulio Base (1994, v.o., 90 min). 2197074

Radio

France-Culture

20.30 Lieux de mémoire. L'Encyclopédie. Le roman de l'Encyclopédie.
21.32 *Fiction.* Semblant d'amour, de Dominique Veyrier.
22.40 Nuits magnétiques. Frans Krajcberg, sculpteur.
0.05 Du jour au lendemain. Christian de Montella (Moins que l'amour). 0.48 Les Cinglés du Music-Hall. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff).

France-Musique

20.00 ▶ Concert. Donné en direct du théâtre des Champs-Elysées, par le Chœur et Maîtrise de *Radio-France et l'Orchestre* national de France, dir. Charles Dutoit : Symphonie de psaumes, de Stravinsky ; Carmina Burana, de Orff, Patricia Petitbon, soprano, *Stanford Olsen, ténor,* Håkan Hagegard, baryton.
22.30 Musique pluriel. Nightfalling pour percusion, piano et électronique, de Hyde, Philip Mead, piano, Simon *Limbrick, percussion ;* Nachgesang pour quatre instruments, de Hersant, Eric Lamberger, clarinette, Christophe Poiget, violon, Robin Clavreul, violoncelle, *Alice Ader*, piano.
23.07 En musique dans le texte.
2.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées. Alma Mahler.
22.30 Les Soirées... (suite). Alma *Mahler. Symphonie nº 6 Tragique,* de Mahler, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Leonard Bernstein. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Les mois d'avril sont meurtriers ■ ■ Film de Laurent Heynemann (1987, 90 min). 35882470
21.30 Télécinéma. Magazine.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Ça se discute. Magazine.
0.00 Alice. Magazine. 58154426
0.30 Soir 3 (France 3, 30 min).

Planète

19.40 Les Musiciens de l'étrange.
20.35 La Route 66 à vélo.
21.30 ▶ Les Inconnus de la terre.
22.10 Maria.
23.45 Des hommes dans la tourmente. [19/32]. Nasser versus Ben Gourion.
0.10 Gestes de vie.
1.05 ▶ A propos des Tristes Tropiques (50 min).

Histoire

20.00 Télé, notre histoire : Thibaud ou les Croisades. [19/26]. Le manteau blanc. [20/26]. Le marin de Gênes.
21.00 Histoire, le film : Ivanhoé ■ ■ Film de Richard Thorpe (1952, 120 min). 507671128
23.00 Les Dossiers de l'histoire. 1945-1948 : un million d'Allemands en France.

Paris Première

21.00 Nous nous sommes tant aimés ■ ■ ■ Film d'Ettore Scola (1974, N., v.o., 120 min). 9389429
23.00 Solti dirige Chostakovitch. *Concert (90 min).* 8168499

France Supervision

19.00 Guillaume Tell. Opéra de Rossini. Enregistré à Amsterdam en 1995. Solistes : Timothy Noble, Françoise Pollet (90 min). 30247708
20.45 Le Riche *convoité*. Pièce de théâtre de Carlo Goldoni. Mise en scène de François Sayad. Avec Michel Galabru *(105 min).* 21497302
22.30 Une leçon particulière avec Marek Janowski. D'Olivier Bernager.
23.25 MacBeth et Rigoletto, de Verdi. Concert enregistré à Amsterdam en 1994 (80 min). 37361079

Téva

20.30 Teva interview.
20.55 La fiancée qui venait du froid Film de Charles Nemès (1983, 95 min). 504230857
22.30 Téva interview.
23.00 Clair de lune.

Ciné Cinéfil

20.30 A Cuckoo in the Nest ■ Film de Tom Walls (1933, N., v.o., 85 min). 62178811
21.55 En suivant la flotte ■ ■ Film de Mark Sandrich (1936, N., v.o., 110 min). 98017147
23.45 Le Club. Invité : Jean-Pierre Mocky.
1.00 Carolyn veut divorcer ■ Film de Leigh Jason (1936, N., v.o., 85 min). 72350906

Ciné Cinémas

20.30 Ces merveilleux fous *volants dans leurs* drôles de machines ■ Film de Ken Annakin (1965, 130 min). 13611944
22.40 Un ange à ma table ■ ■ Film de Jane Campion (1990, v.o., 155 min). 12189654
1.15 Le Serpent ■ Film d'Henri Verneuil (1972, 125 min). 34879787

Festival

20.30 La Vendetta Film de Jean Cherasse (1961, N., 80 min). 50211760
21.50 Pierre Dac et Francis Blanche. D'André Halimi.
23.05 Cinéma étoiles. Magazine.
23.35 Le Club Festival. Magazine (25 min).

Série Club

19.50 Indaba. Concert à Indaba.
20.15 Une famille pour deux. Baby d'enfer.
20.45 University Hospital. En temps et en heure.
21.35 et 1.00 L'Or et le Papier. Feuilleton [9/39].
22.30 Caraïbes offshore. Le major.
23.15 Le Saint. L'héritage.
0.05 Edouard et ses filles. Feuilleton [6/6] (55 min).

Canal Jimmy

20.00 Le Meilleur du pire.
20.40 Un mauvais fils ■ ■ Film de Claude Sautet (1980, 105 min). 25453875
22.30 Mort à l'arrivée ■ ■ Film de Rocky Morton et Annabel Jankel (1988, v.o., 95 min). 15478147
0.05 Souvenir. A bout portant : Jane Birkin.
0.55 Nights.
1.30 Le Dernier Rebelle. [2/2]. Les grands espaces (60 min).

Disney Channel

20.00 Tous sur orbite.
20.10 Les Twist I.
20.35 Les Envahisseurs.
21.30 Les Trois Mousquetaires Film de Stephen Herek (1993, 100 min). 5847499
23.10 Au cœur du temps.
23.55 Sylvie et compagnie.

Eurosport

20.25 Basket. En direct. Euroligue (1re journée) : Pau-Orthez - Barcelone (110 min). 1142654
22.15 Football. Coupe des Coupes (16es de finale) : Bétis Séville - Vasotas Budapest.
0.00 Basket. En différé. Euroligue : Maccabi Tel Aviv - Limoges.

Voyage

20.05 Suivez le guide.
22.00 Sur la route. Inde, des métiers.
22.30 L'Heure de partir.

Muzzik

19.55 Glenn Gould joue Beethoven. Concert interprété par l'Orchestre symphonique de Toronto, dir. Karel Ancerl (65 min). 504460673
21.00 La Callas. De Gérard Herzog. Portrait.
21.20 Les Grands Interprètes : La Callas.
21.45 L'Art du chant : La Légende des grandes voix filmées. [2/2] Le temps des plateaux.
22.55 La Passion selon Callas. De Michel Van Zele.

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 21.00, 1.00 World News. 21.30 World Report. 22.00 World News Europe. 22.30 Insight. *23.30 World Sport. 0.00 World View.* 1.30 Moneyline. 2.15 American Edition.

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : *19.15, 19.45*, 20.15, 20.45, 21.45, 22.45 Economia. 19.20, 20.20, 21.20, 22.20 Analysis. 19.39, 20.09, 20.39, 21.09, 21.39, 22.09, 22.39, 23.09 Europa. 19.50, 20.50, 21.50, 22.50 Sport. 23.15, 0.15, 1.15 No *Comment*. 23.45 Style. 0.45 Ecologia. 1.45 Visa.

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.16 et 23.16 Ruth *Elkrief. 20.13 et 20.45 Le 18-21*. 20.30 et 22.30 Le Grand Journal. 21.10 et 22.12 Le Journal du Monde. 21.17 et 22.19, 22.44 Journal de l'Économie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 0.15 Le Débat.

LES CODES DU CSA
O Accord parental souhaitable.
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

22.10 La Fleur de mon secret. Film de Pedro Almodovar (1995, v.o., 105 min). Avec Marisa Paredes, Juan Echanove, Imanol Arias. *Comédie dramatique.*

RTL 9

20.30 *Les Proies*. Film de Don *Siegel* (1971, 110 min). Avec Clint Eastwood. *Suspense.*
22.20 L'Année de tous les dangers. Film de Peter Weir (1983, 115 min). Avec Mel Gibson. *Drame.*
0.15 Un grand patron. Film d'Yves Ciampi (1951, N., 95 min). Avec Pierre Fresnay. *Drame.*

TMC

20.35 Nos plus belles années. Film de Sydney Pollack (1973, 120 min). Avec Barbra Streisand. *Drame.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble et du satellite sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde

JEUDI 18 SEPTEMBRE 1997

Les parfaits

par Pierre Georges

ENFIN, le premier petit accroc ! Tony Blair, le merveilleux Tony Blair, Tony le charmeur, Tony la main verte qui réussit tout ce qu'il entreprend, fait l'admiration des gauches et l'envie des droites, Tony qui gère au mieux son image et son pays, Tony protecteur de la reine et de l'orphelin, Tony le parfait a fait une erreur, une minuscule erreur.

Tony Blair serait donc humain ! Simplement humain. Voilà une grande nouvelle. Il fut question, ces jours-ci, en Grande-Bretagne, de réviser sérieusement à la hausse les émoluments des ministres, notamment du premier d'entre eux. La presse s'en fit l'écho, rapportant des chiffres précis : 41 443 livres d'augmentation annuelle (410 000 francs environ) pour Tony Blair. Soit un bond en avant d'environ 40 %.

Un peu vacharde, la même presse ne manqua pas de préciser que Tony Blair, quoi qu'il lui en coutât, avait décidé d'accepter cette augmentation. Une augmentation programmée d'ailleurs sous le gouvernement conservateur précédent par la commission *ad hoc*.

D'un côté ou l'autre de la Manche, le salaire des ministres est toujours le sujet porteur par excellence. La grogne fut immédiate chez les fonctionnaires, astreints, eux, à une rigueur salariale sans faille, la simple indexation sur l'inflation. Et les protestations prirent très vite le tour habituel. Pour dire l'ambiance, une dame qu'on suppose admirable, Christine Hancock, directrice du *Royal College of Nursing*, fit le calcul élémentaire suivant : pour une augmentation de Tony Blair, deux salaires d'infirmières confirmées. Et, précisa-t-elle : *« Il y a pénurie d'infirmières. Il n'y a pas pénurie de candidats à un poste de ministre ! »* Un peu démagogique peut-être, mais toujours efficace !

Bref, l'orage grondait. La presse populaire s'en donnait à cœur joie, à l'image du *Sun* titrant : *« New Labour, old pay packet »* (« Nouveau Labour, vieux bulletin de salaire »). Et la retraite s'imposa, d'urgence. Le premier ministre fit savoir mardi qu'il renonçait pour lui, et pour ses ministres, à une augmentation qu'il n'avait pas même demandée et si peu acceptée. Cette rigueur retrouvée, comme vertu reconstituée, nous rendait enfin notre Tony Blair international en sa virginale hermine. Reste maintenant à savoir ce que retiendra l'opinion publique britannique : qu'il avait accepté ? Ou qu'il sut renoncer ?

Au demeurant, c'est plutôt rassurant, un « parfait » qui a de petites défaillances. Comme tout le monde. Prenons Jodie Foster. Ce n'est pas très difficile. Elle est partout, ces temps-ci et dans ces colonnes aussi (page 22). Cette femme est effrayante de perfection. Elle est belle. Belle quand elle sourit. Belle quand elle grimace. Belle quand elle parle. Et belle quand elle pense. Car elle pense, en plus. Belle et surdouée. Et riche, peut-être ? Riche aussi ! Et simple ? Simple, en effet ! Et bonne actrice ? Excellente actrice ! Et modeste ? Modeste comme cela n'est pas permis. Et lumineuse ? Lumineuse en effet, rayonnante d'intelligence et de charme. Et polyglotte ? Evidemment, parlant mieux le français qu'on ne l'écrit. Et discrète sur sa vie privée ? Une tombe.

C'est bien simple : on ne peut plus rien pour elle. Ses dons l'accablent, outre qu'ils nous submergent. Créons d'urgence un comité ou une commission d'enquête pour sauver Jodie Foster de la perfection !

Bataille d'amendements autour du projet de loi sur les emplois-jeunes

Des aides de 30 000 F pourront être accordées aux créateurs d'entreprises

LES EMPLOIS-JEUNES de Martine Aubry ont fait recette dans l'hémicycle du Palais Bourbon. Le texte devait être adopté, mercredi 17 septembre, en fin de matinée. Mardi, quelque cent cinquante députés s'étaient donné rendez-vous en début d'après-midi et une petite centaine était encore présents, peu avant minuit, à l'interruption des débats. Ils étaient tout aussi nombreux pour achever l'examen des amendements.

Lorsque Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur, et Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, s'étaient installés, mardi, un moment sur les bancs du gouvernement, auprès de celle que les élus de gauche appellent *« madame* la *ministre »* et les élus de droite *« madame* le *ministre »*, quelques vedettes de l'opposition sont passés prendre la température dans les travées, Jacques Barrot, Pierre Méhaignerie, Raymond Barre, Alain Juppé, Philippe Séguin et, bien sûr, Jean-Louis Debré, savourant silencieusement sa toute fraîche victoire.

Au moins une quinzaine de députés de droite, notamment UDF, devaient s'abstenir, comme Hervé de Charette qui, malgré ses nombreuses critiques en séance, confiait dans les couloirs que *« l'on ne peut pas rejeter purement et simplement un projet dont l'intention* [me] *paraît bonne, même si le dispositif est médiocre »*. Aucun député de l'opposition n'a d'ailleurs attaqué l'objectif du projet. En revanche, sur ses modalités, les orateurs de l'opposition se sont démenés avec une belle énergie au cours d'un débat studieux et parfois confus qui a fait dire à Mme Aubry, passablement agacée : *« Par moments, je ne comprends plus rien à nos débats. »*

Peu avant, toutefois, la ministre admettait elle-même l'imperfection de l'un de ses propres amendements visant à éviter les effets de substitution pour les emplois-jeunes : *« Je reconnais que nous ne parvenons pas à exprimer précisément ce que nous voulons dire. »* La nouveauté radicale du dispositif déstabilise les députés. Soucieux d'inscrire dans la loi la nécessité d'assurer une formation, voire une qualification aux bénéficiaires des emplois-jeunes, ils ont peiné à traduire dans le texte leur souci d'assurer la « pérennisation » et la « solvabilité » de ces emplois. Une divergence d'approche a opposé certains élus de droite, comme Pierre Cardo (UDF-DL, Yvelines) ou René Couanau (UDF-FD, Ille-et-Vilaine), à la ministre. Ces élus se montrant soucieux de faciliter l'accès au système des catégories les plus fragiles, Mme Aubry leur a rappelé à plusieurs reprises que son texte n'était pas une loi contre l'exclusion.

> **La ministre de l'emploi et de la solidarité a rappelé que son texte n'était pas une loi contre l'exclusion**

Les débats portaient encore les traces de l'esprit de consensus qui avait régné au cours des travaux en commission. Ainsi un amendement du rapporteur, Jean-Claude Boulard (PS, Sarthe), permettant le passage d'un des contrats selon les anciennes formules d'aide à l'emploi des jeunes au nouveau système a été adopté à la quasi unanimité des députés présents. Grâce à un autre amendement, un jeune pourra désormais cumuler un contrat emploi solidarité (CES) avec un emploi à mi-temps dans le secteur marchand. De même, de nombreux amendements étaient cosignés par des députés de tendances différentes. L'un d'entre eux, visant à protéger le secteur marchand de la concurrence des emplois-jeunes, portait ainsi la signature d'un socialiste, M. Boulard, d'un RPR, Bernard Accoyer (Haute-Savoie), et d'un communiste, Maxime Gremetz (Somme), ce qui ne l'a pas empêché d'être repoussé à la demande du gouvernement.

En revanche, Mme Aubry n'a pu empêcher qu'un amendement, destiné à imposer un quota d'handicapés dans les emplois-jeunes, ne soit adopté par les voix de la droite, du PC et de quelques députés PS. La majorité, ainsi qu'une partie de l'opposition, ont adopté un amendement gouvernemental favorisant la création d'entreprises par les jeunes de 18 à 26 ans. Le dispositif prévoit une aide au démarrage de 30 000 francs en moyenne et un suivi de trois ans. Une enveloppe de deux cents millions de francs est prévue dans le projet de budget pour 1998.

Alors que la promesse des socialistes d'instaurer la semaine de 35 heures fait l'objet d'une controverse, Mme Aubry a été piégée, au cours de la discussion, par deux amendements, l'un venant de députés MDC, l'autre de M. Cardo (UDF), proposant de fixer à 35 heures la durée de travail hebdomadaire d'un emploi-jeune. La ministre a été contrainte de les repousser, mais elle a indiqué au passage que la contribution de l'Etat pour un emploi-jeune (92 000 francs par an) sera la même que l'intéressé travaille 39 heures ou 35 heures, ou entre ces deux durées.

Enfin, le ministre de l'intérieur, répondant à l'inquiétude de plusieurs députés de droite comme de gauche, a déclaré que les 8 250 « adjoints de sécurité », qui seront recrutés d'ici à la fin de 1998 dans le cadre des emplois-jeunes, recevront une formation de deux mois, et non d'un mois, comme les policiers auxiliaires. Ils ne seront armés *« que si leur mission le commande »* a assuré M. Chevènement, précisant que *« pas un seul accident ne s'était produit avec les policiers auxiliaires armés »*. M. Chevènement a également expliqué que cesjeunes auraieent comme perspective, au bout de cinq ans, de passer les concours et de devenir fonctionnaires de plein droit.

Fabien Roland-Lévy

La Russie devient membre du Club de Paris

MOSCOU
correspondance

Anatoly Tchoubaïs, le premier vice-premier ministre russe, devait signer, mercredi 17 septembre à Paris, l'accord d'adhésion de la Russie au Club de Paris des pays créditeurs. En devenant membre de ce cercle très restreint, qui a pour but de coordonner la stratégie des pays qui en sont membres à l'égard de leurs débiteurs, la Russie se retrouve sur un pied d'égalité avec les grands pays industrialisés. *« Notre pays se voit hissé à un niveau international complètement nouveau »*, s'est félicité le président de la Vnechekonombank, Andreï Kostine, dans un entretien aux *Izvestia*.

L'adhésion au Club de Paris est une nouvelle étape vers l'intégration de la Russie à l'économie mondiale. Jusqu'à avril 1996, date d'un accord sur le rééchelonnement de sa dette publique de 40 milliards de dollars, la Russie n'avait fréquenté le Club qu'en qualité de débiteur. Elle se retrouve maintenant dans la situation plus honorable de créancier.

Les autorités monétaires russes auront, ainsi, plus de facilités pour récupérer une partie des crédits octroyés, du temps de l'URSS, aux pays idéologiquement proches. Evalués à 140 milliards de dollars, ces fonds prêtés, par exemple à l'Angola ou au Vietnam, servaient surtout à acheter des armes à l'Union soviétique qui n'en attendait qu'une contrepartie politique. Ces accords de prêts ayant été souvent rédigés très succinctement, il a fallu procéder à une évaluation précise et, pour adhérer au Club de Paris, la Russie a dû accepter une décote de 25 à 75 % des dettes, dues principalement par des pays africains. En revanche, les négociateurs russes ont réussi à imposer le cours du rouble soviétique, pourtant jugé artificiel.

La Russie qui, jusqu'ici, n'engrangeait guère plus de 150 millions de dollars par an en remboursement des prêts accordés, estime pouvoir, grâce au mécanisme de négociations du Club de Paris, multiplier cette somme par trois ou quatre. Mais elle devra aussi consentir à des rééchelonnements importants, voire à des annulations pures et simples de créances. – *(Intérim.)*

Débat animé au PS sur les 35 heures et les salaires

LE MESSAGE était destiné au CNPF, mais il a provoqué un certain émoi au sein du Parti socialiste. Dans son entretien au *Monde* du 16 septembre, Lionel Jospin avait qualifié le slogan *« 35 heures payées 39 »* d'*« antiéconomique »*. Mais, ajoutait-il, *« nous ne sommes pas venus au gouvernement pour programmer la baisse des salaires »*. Mardi 16 septembre, le débat a rebondi au bureau national du PS, réuni en présence de trois ministres (Daniel Vaillant, Alain Richard et Christian Sautter).

La veille, au nom de la Gauche socialiste, qui réclame les 35 heures *« tout de suite »* sans perte de salaire, Marie-Noëlle Lienemann avait dénoncé l'*« incohérence »* des propos du premier ministre. Au bureau national, Jean-Luc Mélenchon – qui avait été durement sermonné par M. Jospin aux journées parlementaires socialistes de Montpellier – a pris le relais, avec Julien Dray. Il a manifesté son incompréhension devant ce *« nouvel abandon de nos engagements »*. Plus modérément, Henri Emmanuelli s'est dit un peu *« dans le brouillard »*. Louis Mermaz a rappelé que le PS était favorable à la réduction de la durée du travail sans baisse de salaire.

Alain Bergounioux, Jean-Christophe Cambadélis et Gérard Fuchs ont défendu la position de M. Jospin. François Hollande, premier secrétaire délégué, a souligné que le propos du premier ministre était destiné à favoriser la venue du patronat à la conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail, en jugeant qu'il ne s'agissait pas d'imposer les 35 heures comme un *« couperet »*. *« Ne nous demandez pas de respecter vos propres engagements »*, a-t-il lancé à l'intention de la Gauche socialiste, avant de rappeler que, dans son programme électoral, le PS proposait de *« ramener progressivement la durée légale du temps de travail de 39 heures à 35 heures, sans diminution de salaire »*.

« VISION PRAGMATIQUE ET ÉVOLUTIVE »

Le fabiusien Henri Weber a évoqué un *« engagement symboliquement fort »*, qui ne lui semble pas remis en cause. Devant la presse, Jean Glavany, chargé de l'emploi au secrétariat national, a conclu qu'il n'y avait pas, dans les propos de M. Jospin, *« de manquement aux engagements pris »*. De son côté, Jack Lang a salué, dans un communiqué, *« la vision pragmatique, évolutive et contractuelle »* du premier ministre.

D'ici à la conférence du 10 octobre, le débat risque de continuer au PS, qui tiendra son congrès dans deux mois. Toutes les contributions évoquent la réduction de la durée du travail, celles de MM. Emmanuelli et Mermaz, des poperenistes et de la Gauche socialiste insistant sur la nécessité de la réaliser sans baisse de salaire. Seule la contribution de Jean-Marie Bockel et d'Edith Cresson parle de *« concessions salariales »* en prônant même une *« baisse minimale des salaires de 3 % en moyenne »*.

Michel Noblecourt

DÉPÊCHES

■ **CULTURE : le tribunal des prud'hommes de Toulon s'est accordé quinze jours pour se prononcer sur la légalité du licenciement de Gérard** Paquet, directeur du Théâtre national de la danse et de l'image de Châteauvallon, le 31 janvier 1996. Son avocat demande sa réintégration et 500 000 francs pour les préjudices moral et financier. – *(Corresp.)*

■ **RÉGIONS : Lionel Jospin** devait annoncer, mercredi 17 septembre, le dépôt, au printemps, d'un projet de loi réformant les aides économiques des collectivités locales.

■ **PARIS : un système de véhicules électriques** *en libre-service pourrait* être expérimenté à partir de 1998, a annoncé mardi 16 septembre, Jean Tiberi (RPR), maire de Paris.

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 17 septembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	17683,27	–1,62	–8,67
Honk Kong index	14411,19	–1,50	+7,13

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

17683,27

19 juin … 4 août … 17 sept.

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 17/09	Var. en % 16/09	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2972,62	+1,09	+28,37
Amsterdam CBS	—	—	—
Bruxelles	15034	+1,05	+42,22
Francfort Dax 30	—	—	—
Irlande ISEQ	3562,28	–0,04	+30,70
Londres FT 100	5024,40	+0,96	+22
Madrid Ibex 35	—	—	—
Milan MIB 30	22765	+1,30	+45,03
Zurich SMI	5494,40	+1,41	+39,37

Tirage du *Monde* daté mercredi 17 septembre : 496 547 exemplaires. 1